BnF Gallica

Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas (1742-1747), publiées... par A. de [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Marville, Claude-Henri Feydeau de. Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas (1742-1747), publiées... par A. de Boislisle,.... 1903.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LETTRES

DE

M. DE MARVILLE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE

AU MINISTRE MAUREPAS

(1742-1747)

PUBLIÉES D'APRÈS LES ORIGINAUX

PAR A. DE BOISLISLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME II

ANNÉES 1745-1746

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Voltaire, 9

1903

Exercice 1903

LETTRES

DE M. DE MARVILLE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE

AU MINISTRE MAUREPAS

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

LETTRES

DE

M. DE MARVILLE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE

AU MINISTRE MAUREPAS

(1742-1747)

PUBLIÉES D'APRÈS LES ORIGINAUX

PAR A. DE BOISLISLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME II

ANNÉES 1745-1746

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Voltaire, 9

1903

8° Z le Senne 11.006

LETTRES

DE M. DE MARVILLE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE

AU MINISTRE MAUREPAS

ANNÉE 1745.

LXV.

A Paris, le 6 janvier 1745.

La nouvelle que l'on m'avoit mandée de la maladie de M. de Gaumont ne s'est pas trouvée vraie. Il est vrai toutefois qu'il y en a un qui est à l'extrémité; mais ce n'est point le conseiller d'État[1], c'en est un qui est doyen de la Cour des aides[2] et oncle de M. le premier président[3].

M. de Machault[4] a une espèce de ressouvenir de son attaque d'apoplexie; il a été saigné du pied et purgé. Il va mieux, et doit nous donner demain le bureau du commerce[5]. Je n'en suis

---

1. Jean-Baptiste de Gaumont, conseiller d'État depuis 1721 et intendant des finances depuis 1722; il ne mourut que le 21 juillet 1750, dans sa quatre-vingt-septième année.

2. Jean-Baptiste de Gaumont, conseiller des aides depuis 1688.

3. René-Charles de Maupeou, le futur chancelier.

4. Louis-Charles de Machault d'Arnouville (1667-1750), ancien lieutenant général de police et premier président du Grand Conseil, père du futur ministre, qui est intendant en Hainaut depuis 1743.

5. Le bureau du Conseil pour les affaires du commerce, où Marville siège comme lieutenant général de police et maître des requêtes.

pas moins pénétré de vos bontés, et je vous en demande la continuation.

On vient de me dire que M. de Séchelles[1] s'étoit trouvé hier assez mal à Versailles, qu'il avoit été saigné et avoit eu un grand vomissement, et que l'on craignoit que ce ne fût quelque chose de sérieux. Mme Hérault[2] vient même de partir pour y aller. J'espère que ce ne sera rien; mais, si cela avoit des suites, vous êtes à portée d'en savoir des nouvelles, et je me recommande toujours à vous[3].

La nouvelle de M. de Belle-Isle a consterné Paris[4], mais n'a pas, pour cela, fait diversion sur les murmures par rapport aux actions; ils sont toujours à peu près les mêmes. Il doit cependant y avoir aujourd'hui une assemblée d'une vingtaine d'actionnaires, M. de Lucé[5] à la tête, à la Compagnie des Indes. Il me revient aussi que les gens à argent sont beaucoup plus réservés dans leurs propos qu'ils n'étoient, et les actions ont hier un peu repris faveur, s'étant levées à 1,100 livres, ayant baissé ensuite à 1,050, et s'étant couchées à 1,110 livres. Lundi, elles s'étoient levées à 1,050 livres, avoient baissé jusqu'à 930 livres, et s'étoient couchées à 1,000 livres[6].

---

1. Jean Moreau, seigneur de Séchelles, intendant en Flandre, puis contrôleur général des finances de 1754 à 1756, mourut en décembre 1760.

2. Marie-Hélène Moreau de Séchelles, fille du précédent, seconde femme de René Hérault (28 décembre 1732) et belle-mère de Mme de Marville.

3. M. Moreau de Séchelles était conseiller d'État semestre depuis 1743; on voit que Marville visait une place au Conseil, celle de M. de Gaumont ou toute autre. Il en sera question ci-après, p. 57.

4. Arrêté à Elbingerode, sur le territoire hanovrien, et contre le droit des gens (*Gazette*, p. 20; *Mémoires du duc de Luynes*, t. VI, p. 257; *Journal de l'avocat Barbier*, t. IV, p. 5-8), le maréchal fut conduit en Angleterre et ne recouvra sa liberté qu'au bout d'une demi-année. Cf. *Marie-Thérèse impératrice*, par le duc de Broglie, t. I, p. 99 et suiv.

5. Jacques Pineau de Lucé, intendant à Tours (t. I, p. 157).

6. On peut voir dans les *Mémoires du duc de Luynes* et dans le *Journal de l'avocat Barbier*, à la date de janvier 1745, quelle était alors la situation de la Compagnie et pourquoi le contrôleur général Orry avait fait suspendre le payement du dividende de 150 livres par action jusqu'à l'arrivée et la réalisation des cargaisons attendues dans le courant de la campagne. En attendant, Orry était parvenu à soutenir le cours de 2,000 livres par le moyen des agents de change; mais, aux environs de la Noël, il y a eu une baisse de 200 livres sur un bruit d'appel de fonds. L'annonce de la suspension du dividende, le 2 janvier, a provoqué une nouvelle baisse de 600 à 900 livres. Sur les 45,000 actions, le roi en avait 11,600, et le reste était

Les préparatifs que fait M. le prévôt des marchands pour les fêtes du mariage de Madame la Dauphine sont un peu critiqués. J'ai même vu des gens sensés qui croient qu'il peut être dangereux de faire construire cinq ou six salles, comme il en a envie, pour faire danser le peuple, ne convenant point d'assembler des gens de cette espèce dans un même endroit. D'ailleurs, on se plaint du peu d'attention qu'il a à faire éclairer les endroits où il a fait mettre des bois, et, en effet, il a manqué d'en arriver deux ou trois accidents à la place de Vendôme.

On a arrêté dans un cabaret deux soldats suisses qui faisoient tapage. Il y a eu aussi une querelle entre un gendarme, un page et des soldats travestis, à qui ils vouloient enlever une femme; mais l'affaire n'a pas eu de suite.

Je vous envoie une petite brochure et les *Nouvelles ecclésiastiques*[1].

Je suis, etc.

MARVILLE.

Mme la maréchale d'Estrées a été saignée cinq fois, pour une espèce de fluxion de poitrine; mais elle va mieux[2].

LXVI.

A Paris, le 8 janvier 1745.

Ayant appris que vous étiez à Paris, j'ai passé hier chez vous après le bureau du commerce; mais vous étiez sorti, et j'ai été privé du plaisir et de l'honneur de vous voir, dont j'ai été fort fâché.

L'assemblée qui s'est tenue mercredi à la Compagnie des Indes s'est passée au mieux. Elle étoit très nombreuse. On y a discuté

---

réparti en tous pays et dans toutes les classes de porteurs, à commencer par les princes et princesses de la famille royale. Barbier dit que « plusieurs receveurs généraux des finances et fermiers généraux s'étaient jetés, pour ainsi dire, aux genoux de M. le contrôleur général, pour l'empêcher de porter ce coup. »

1. Nous voyons dans le recueil des *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 293, comment l'inspecteur Poussot se procurait cette publication clandestine.

2. Lucie-Félicité de Noailles, veuve de Victor-Marie, maréchal d'Estrées, mourut le 11 janvier suivant (*Gazette*, p. 35).

à fond la matière; les actionnaires ont paru très contents de l'état de la Compagnie. Il y a été arrêté que, pendant tout le cours de ce mois, il y auroit des assemblées deux fois par semaine, pour aviser aux moyens à prendre dans les circonstances présentes. Cette union et ce concert ont produit un si bon effet, que les actions se sont levées à 1,150 livres, ont eu onze prix, toujours en augmentant, et se sont couchées à 1,300 livres. Aujourd'hui, elles ont pareillement eu onze prix et se sont levées, comme elles s'étoient couchées hier, à 1,300; mais elles ont baissé jusqu'à 1,175, et se sont couchées à 1,200 livres.

M. Orry m'a écrit au sujet d'un nommé Hainaut, orfèvre, que M. de Boufflers[1] lui avoit dit lui avoir proposé, il y a quelque temps, de lui vendre un collier de l'Ordre[2], et il m'a marqué d'envoyer chercher cet orfèvre. L'orfèvre m'a déclaré que le fait étoit vrai, mais qu'il n'avoit plus le collier, l'ayant fondu depuis, et qu'il lui avoit été vendu par M. de Fontanges de chez Mme la princesse de Conti[3], et que son livre en étoit chargé. J'ai cru devoir faire compulser son livre, et ne pas faire autre chose; j'en instruis M. Orry.

M. Orry m'a aussi écrit pour faire arrêter le nommé Charpin, marchand à Lyon, et le nommé Questan, marchand à Paris, pour raison d'une banqueroute de six cent mille livres que Charpin fait actuellement à Lyon de concert avec Questan. J'ai donné des ordres en conséquence.

J'en avois aussi donné hier, sur la demande de M. de Fulvy[4], pour faire arrêter un nommé Girardon, marchand à Paris, pour raison de dix mille livres de lettres de change qu'il emportoit à la Compagnie des Indes; mais, l'objet ne m'ayant pas paru assez important pour hasarder de faire faire banqueroute totalement à ce particulier en ébruitant l'affaire, j'ai envoyé chez lui à minuit.

---

1. Joseph-Marie, duc de Boufflers, seul fils survivant du maréchal et lieutenant général depuis six mois.

2. Ces colliers devaient se rendre à la mort du titulaire, et nous en avons des récépissés aux Archives nationales, carton K 539 et suiv. Le poids en était de deux cents écus. M. de Boufflers avait été admis chevalier des ordres le 2 février 1743, pour sa belle conduite au siège de Prague.

3. Jean-Pierre, marquis de Fontanges, qui mourut en 1754, et dont la femme était dame d'honneur de la princesse.

4. Frère du contrôleur général Orry et placé comme intendant des finances à la tête de la Compagnie des Indes : t. I, p. 30.

Je l'ai fait amener chez moi sans bruit, et ensuite conduire chez le sieur Péchevin[1], avec lequel il s'est arrangé; et, par ce moyen, les ordres que j'avois donnés n'ont pas été mis à exécution.

Un archer de l'Hôpital s'est noyé avant-hier dans la rivière, près le quai des Orfèvres.

On a arrêté, le même jour, dans le faubourg Saint-Germain, une servante qui, étant accouchée et voulant le cacher, avoit serré son enfant dans un coffre, où il a été trouvé mort.

Il y avoit, le jour des Rois, au bal, deux cent quatre-vingt-cinq payants. Un sieur de la Villemainguy, gendarme de la garde, assez médiocre sujet, y a eu des paroles vives avec un particulier qui est garçon joaillier. Ils ont été conduits l'un et l'autre au corps de garde, où le garçon joaillier lui ayant dit, au sieur de la Villemainguy, quelques injures nouvelles, il a été envoyé en prison, et le gendarme a été relaxé[2].

Il y a eu hier, à la porte de la Comédie-Italienne, une espèce de querelle entre le cocher de Mme de Bauffremont[3] et celui de M. le duc de Fleury[4], son carrosse ayant voulu reculer sur celui de Mme de Bauffremont, qui s'étoit mis à la première place. On en a rendu compte à M. le duc de Fleury, qui a dit que son cocher n'avoit qu'à se retirer et rendre la première place à celui de Mme de Bauffremont, qui n'en a plus voulu. Je n'ai point entendu parler d'elle; mais on m'a dit qu'elle étoit fort en colère contre l'officier de police de n'avoir pas empêché d'abord le carrosse de M. de Fleury de reculer sur le sien[5].

Vous trouverez ci-joint quelques nouvelles brochures que j'ai l'honneur de vous adresser.

Je suis, etc.

MARVILLE.

---

1. Caissier de la Compagnie.

2. Jacques-Joseph le Clerc de la Villemainguy fut retenu en prison par ordre du 26 avril suivant et relâché le 17 octobre.

3. Marie-Suzanne-Ferdinande-Simonne de Ténare de Montmain avait épousé, en 1735, Louis, marquis de Bauffremont (1712-1769).

4. Jean-Hercule de Rosset (1683-1748), créé duc de Fleury et chevalier des ordres en 1736, comme neveu du Cardinal.

5. Le 18 janvier, on rendit deux ordonnances pour régler l'arrangement des carrosses aux entrées et sorties des spectacles, et pour défendre aux laquais de pénétrer avec leurs maîtres dans l'intérieur du théâtre (O^1^ 89, fol. 21 et 21 v°).

LXVII.

A Paris, le 13 janvier 1745.

Les actions ont beaucoup varié ces trois jours-ci. Le plus haut prix auquel elles aient été a été 1,200 livres, et le plus bas 1,175. Elles se sont levées aujourd'hui à ce dernier prix, et couchées à 1,195. Il s'est tenu lundi une assemblée à la Compagnie des Indes; il a dû s'en tenir encore une aujourd'hui. Tout le monde convient que M. de Fulvy y parle à merveille et qu'il ne néglige rien pour faire sentir la solidité des raisons qui ont déterminé M. le contrôleur général au parti qu'il a pris; mais, malgré cela, il y a beaucoup de plaintes et d'inquiétude[1].

Il ne s'est rien passé ces jours-ci qui mérite de vous être mandé.

Vous verrez, dans les *Nouvelles ecclésiastiques* que je vous adresse[2], un détail sur le chapitre de la Doctrine chrétienne[3]. Je vous envoie aussi une bibliothèque entière, vous adressant huit ouvrages, qui composent onze volumes.

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXVIII.

A Paris, ce 17 janvier 1745.

Je me trouve dans l'impossibilité de faire aujourd'hui le voyage de Versailles; j'ai eu la fièvre toute la nuit, avec un grand mal de tête; il m'en reste encore cependant beaucoup moins. Je compte même qu'en gardant mon lit et observant une diète exacte, j'en serai quitte pour un accès. Si je me trouve mieux demain,

---

1. Barbier dit (t. IV, p. 7) : « On regarde toujours ce qui s'est passé comme une bévue du contrôleur général, qui, par là, a perdu la confiance du public, et qu'il voudroit replâtrer aujourd'hui par quelque arrangement nouveau. Pour moi, je ne le crois pas capable d'une bévue pareille sans nécessité (il est trop fin pour cela), et qu'il n'a fait ce coup que de concert avec le roi, pour quelque projet médité et pris, que nous ne saurons peut-être pas sitôt. »

2. Celles du 9 janvier.

3. L'année entière des *Nouvelles* est pleine d'articles sur cette affaire. Le chapitre s'était tenu à Montpellier en septembre 1744.

j'irai vous rendre compte des différents détails que je vous dois; mais, si mon indisposition continuoit, j'ai lieu de croire que vous me dispenserez du voyage. Par bonheur, je n'ai point d'affaires pressées. J'aurai l'honneur de vous écrire ce soir, et de vous renouveler les assurances du très respectueux attachement avec lequel je suis, etc.

MARVILLE.

LXIX.

A Paris, le 21 janvier 1745.

J'ai profité de votre avis[1], et je me suis ménagé ces jours-ci autant que mes affaires ont pu me le permettre. Je n'ai point eu de fièvre; mais j'ai toujours la tête fort embarrassée. J'espère cependant être dimanche en état de vous voir à Versailles, car je commence à désespérer que vous veniez de la semaine à Paris.

J'ai répondu à une partie des mémoires que vous m'avez renvoyés, et j'aurai l'honneur de vous rendre compte dimanche des autres.

Je vous remercie d'avoir renvoyé à M. Mesnard[2] le mémoire du sieur Buirette que je vous avois adressé. Je crois qu'il faut leur laisser l'affaire à régler entre eux, ce qui, je crois, sera facile quand M. Mesnard aura reçu la réponse de M. de Beauharnois[3], qui est à Orléans.

Les actions reprennent faveur : elles se sont levées mardi à 1,220 livres, et couchées à 1,230. Hier, elles se sont levées à 1,235, et couchées à 1,280. Aujourd'hui, elles se sont levées à 1,320, et couchées à 1,355. Cela n'empêche pas les banqueroutes,

---

1. Arch. nat., O[1] 390, fol. 30 v° : lettre du ministre, 19 janvier.

2. Didier-François Mesnard († 1772, à soixante-douze ans), premier commis de la Maison du roi, d'une famille qui était attachée à ce ministère depuis plusieurs générations. M. de Maurepas l'avait fait revêtir de la charge de procureur général de la reine en 1725. Antérieurement, il avait eu celles de premier président du présidial de Blois, puis de secrétaire des commandements de la duchesse de Berry, et il était en outre maître des comptes depuis 1738.

3. Sans doute François, baron de Beauville, ancien intendant à la Rochelle, intendant général des armées navales depuis 1739, qui mourut en 1746, à quatre-vingt-un ans. Son frère cadet, le marquis de Beauharnais, est gouverneur et lieutenant général au Canada.

y en ayant eu dix-sept parmi les merciers et drapiers depuis le 1er de ce mois.

M. le chancelier m'a adressé les lettres de commutation de peines pour Arnaud en une prison perpétuelle à Bicêtre, et il y a inséré une clause pour la restitution des livres, ustensiles et outils servant à son état[1]. Je compte que, samedi, nous nous assemblerons pour l'enregistrement de ces lettres, et, dans les premiers jours de la semaine, il sera transféré, et ce sera une affaire finie.

Voici deux lettres que j'ai reçues de M. de Voltaire hier et aujourd'hui. J'ai fait un petit relevé de ce qu'elles contiennent, et j'ai donné des ordres pour s'informer ce que c'est que les sieurs Prémeau et des Roches. Si le fait avancé contre Prémeau se trouve bien avéré, je le crois très punissable; mais des Roches ne paroîtroit l'être guère moins. C'est à vous, Monsieur, d'en décider, et cependant je fais informer du fait[2].

Je n'ai pas encore pu acquérir suffisamment de preuves des mauvais propos qu'on impute au sieur Dumesnil pour me déterminer au parti que je vous ai marqué que je comptois prendre à son égard. M. de Fulvy m'a même demandé de différer de quelques jours; je ne ferai rien que de concert avec lui[3].

Les violences des racoleurs sont plus grandes que jamais; il y a quelques jours qu'il en entra quinze, avec un sergent des petits corps[4], dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et qui vouloient rendre les bedeaux responsables d'un particulier qu'ils avoient

---

1. Sur cette affaire, voir notre tome I, p. 192, 198 et 207, les *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 218-223, et le *Journal de Barbier*, t. II, p. 426-430. Georges Arnaud du Ronsil, substitut du démonstrateur d'ostéologie à l'Académie de chirurgie et bandagiste réputé, avait fait enfermer sa femme à la Salpêtrière. Un nommé Michel de Blainville s'érigea en défenseur de Mme Arnaud et obtint sa mise en liberté. C'est alors que le mari, pour se venger, fabriqua toute une correspondance entre Michel et la reine de Hongrie. Michel n'eut pas de peine à prouver son innocence, et Arnaud fut condamné aux galères par arrêt du Châtelet du 24 décembre 1744. Le 29 décembre, il a été transféré de la Bastille à la prison de la Tournelle, et sa peine est commuée en celle de la prison à Bicêtre (O1 89, fol. 33 et 33 v°).

2. On trouvera ci-après, p. 10 et 13, l'explication.

3. Ci-après, p. 15.

4. Les six *petits vieux corps* (déjà dans le tome I, p. 55), inférieurs aux six *vieux* dans l'ordre de préséance, étaient les régiments de Crillon, Bourbonnais, Auvergne, Monaco, Bouzols, et enfin le régiment du Roi.

engagé et qu'ils disoient être entré dans l'église et leur être échappé. Le curé se présenta, apaisa la querelle, et fit entendre raison au sergent. Il n'y a point de jour qu'il n'arrive des aventures à peu près pareilles, et ces racoleurs s'introduisent au nombre de cinq et six dans des boutiques et dans des maisons, sous prétexte d'y chercher des gens que l'on y recèle. J'en fais arrêter; mais le mal gagne, au lieu de diminuer. Je crains même qu'il n'en arrive malheur, le peuple commençant à s'acharner contre eux. Il y a même eu, il y a deux jours, une affaire à l'Apport de Paris[1], entre des garçons bouchers et des soldats aux gardes que ces premiers avoient pris pour des racoleurs : les soldats, quoiqu'ils n'eussent point de tort, ont été maltraités, et j'ai fait mettre deux garçons bouchers en prison.

Un grenadier du régiment des gardes a aussi été très maltraité, et je crois même qu'il en restera estropié, par un sergent de Grassins[2], un soldat des petits corps et un chantre de Saint-Laurent. Ils ne se sont pas contentés de le maltraiter : ils lui ont volé vingt-sept livres. J'ai fait arrêter le chantre, qui n'est pas un ecclésiastique; j'espère d'avoir le sergent de Grassins, et peut-être pourrai-je découvrir le soldat des petits corps.

Il y a quelques jours qu'un soldat étant malade dans sa chambre, on envoya chercher un garçon chirurgien pour le saigner. Quand il eut fait sa saignée, d'autres soldats qui y étoient voulurent l'engager, et, le pauvre chirurgien n'en ayant voulu rien faire, ils l'ont excédé de mauvais traitements.

Un ouvrier marchand qui travaille à la salle de M. le prévôt des marchands de la place Dauphine[3] s'est laissé tomber du haut d'une échelle et s'est cassé la cuisse.

---

1. On appelle *apport*, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, « un espèce de marché où s'assemblent les marchands de denrées et où ils portent des marchandises pour vendre. » L'apport de Paris se trouvait au Grand-Châtelet; il y en avait un autre, l'apport Baudoyer, auprès de Saint-Gervais.

2. Régiment levé, en vertu d'une ordonnance du 1er janvier 1744, par Simon-Claude Grassin de Glatigny, et composé de neuf cents fantassins habillés en pandours et trois cents cavaliers, sous le nom d'arquebusiers de Grassin. Le 25 décembre suivant, il fut augmenté de deux compagnies de grenadiers; il faisait le service de partisan. Il en est question dans un gazetin du 11 février 1744 (ms. Arsenal 6113, fol. 207). « Fabriqué de déserteurs et de vagabonds de Paris, » dit Barbier (t. IV, p. 61 et 63), il se distingua cependant dans la campagne de Flandre de 1745. C'est aujourd'hui le 4e régiment de chasseurs.

3. Ci-dessus, p. 3.

Hier, les Comédiens-François ont donné *Mahomet*. L'assemblée étoit nombreuse, et, Mlle Gaussin[1] s'étant trouvée mal, Mlle Gaultier[2] à joué son rôle.

J'ai été, lundi au soir, dans la maison de Mme de Bernis[3]. Au progrès que le feu y a fait, il est très heureux qu'il n'y ait péri personne, et il faut qu'il ait été bien secouru pour que les suites n'en aient pas été plus considérables. Mme de Bernis y a perdu tous les meubles de son premier appartement, ses bijoux et ses diamants.

Le feu a pris aussi hier en une maison rue Michel-le-Comte; mais, par le prompt secours apporté, il n'a pas eu de suite.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Vous trouverez ci-joint les *Nouvelles ecclésiastiques* et une brochure.

M. de Maurepas à M. de Marville.

21 janvier 1745.

Vous avez parfaitement bien fait, Monsieur, de vous tranquilliser et de vous ménager; sans quelques affaires sur lesquelles je ne comptois pas, j'avois même projeté d'être samedi à Paris et d'y travailler avec vous, ce qui vous eût, du moins pour ce qui me regarde, laissé toute liberté de rester, si vous eussiez encore eu besoin de repos; mais cet arrangement n'a pu avoir lieu.

M. Mesnard m'a dit qu'il vous avoit écrit sur l'affaire du sieur Buirette, avec qui il la finira aussitôt qu'il aura reçu réponse d'Orléans[4].

M. de Voltaire m'avoit écrit son aventure et mandé qu'il vous avoit aussi informé. J'ai bien compté que vous feriez en sorte de découvrir les personnages qui me paroissent lui avoir fait grand peur, et heureusement peu de mal, mais qui cependant ne méritent pas moins d'être punis, lorsqu'on aura su ce qu'ils sont[5].

Il est sans doute important d'arrêter la licence des racoleurs, qui ne se contentent pas de l'adresse, et qui y joignent la violence et le

---

1. Jeanne-Catherine Gossem, dite Gaussin (1711-1767), jouait depuis 1731. Dès l'année suivante, *Zaïre* lui avait assuré la faveur du public. En juin 1745, on lui permit d'aller jouer à Bordeaux, pour la soustraire aux tracasseries de ses camarades (*Archives de la Bastille*, t. XII, p. 259).

2. Tome I, p. 152.

3. Ce peut être Marie-Élisabeth du Chastel, veuve depuis 1743 du père du cardinal.

4. Ci-dessus, p. 7.

5. Ci-dessus, p. 8.

désordre. C'est très bien fait de faire arrêter ceux qu'on trouve dans ce dernier cas; nous en parlerons à notre premier travail, et nous verrons si l'on pourroit faire mieux sur cet article.

Ne pensez-vous pas qu'il n'y eût pas eu tant de monde à *Mahomet*, si l'on eût pu deviner que Mlle Gaussin devoit s'y trouver mal? J'ai beaucoup de penchant à le croire. Vous connoissez, etc.

LXX.

A Paris, le 27 janvier 1745.

La nouvelle de la mort de l'empereur occupe tout Paris. Chacun raisonne sur ce grand événement à sa guise : les uns prétendent que la paix devient plus facile; les autres, au contraire, disent qu'il y avoit un plan formé qui nous l'auroit amenée, et que cet événement dérange. Si j'entreprenois de vous rapporter tout ce qui se dit à cet égard, je ne finirois pas sitôt[1].

Les actions ont eu lundi sept cours : elles se sont levées à 1,310 livres, et couchées à 1,280; elles ont baissé jusqu'à 1,260. Hier, elles se sont levées à 1,270, et couchées à 1,265; elles ont baissé jusqu'à 1,252 livres 10 sols et ont eu huit cours. Aujourd'hui, elles ont aussi eu huit cours, se sont levées à 1,260 livres, couchées à 1,285, et ont baissé jusqu'à 1,252 livres 10 sols.

Il y a eu, lundi soir, une scène fort vive chez la demoiselle Petit[2], actrice de l'Opéra, entre un sieur Bouret de Valroche[3], intéressé dans les affaires du roi, et le nommé Gherardi[4],

---

1. « Il est arrivé ici, le 24 ou 25 de ce mois, une nouvelle majeure qui fait oublier les actions et tout le reste : l'électeur de Bavière, que nous avons fait élire empereur sous le nom de Charles VII, âgé de quarante ans passés, est mort à Munich le 20 de ce mois, en peu de jours, d'une goutte remontée » (*Journal de Barbier*, p. 8).

2. Marie-Antoinette Petit, danseuse de l'Opéra, avait débuté en 1722, et se retira en 1746. Elle figura quatre rôles dans le *Temple de la gloire*.

3. Antoine Bouret de Valroche et Bouret d'Érigny étaient fils d'un secrétaire du roi et frères du fastueux Étienne-Michel Bouret dont P. Clément a écrit l'histoire, et qui a son article dans la fameuse liste des Publicains (*Vie privée de Louis XV*). Valroche, trésorier général de la maison du roi, avait remplacé Thiroux de Lailly, comme fermier général, en juillet 1742.

4. Gherardi était sans doute fils du fameux arlequin Dominique Gherardi mort le 31 août 1700, et peut-être celui qui avait joué aux foires de 1726 à 1734.

acteur de l'Opéra. La demoiselle Petit a eu, pendant un temps, des bontés pour le sieur Bouret, qui lui en a marqué sa reconnoissance. Dans ces moments de douceur et de satisfaction réciproques, la demoiselle Petit s'est emparée d'une tabatière de 1,200 livres appartenant au sieur Bouret, qui, pour lors, ne la lui a pas redemandée. S'étant brouillés depuis ensemble, le sieur Bouret s'est cru en droit de retirer cette boîte, et il alla lundi au soir chez la demoiselle Petit, dans cette intention. Le sieur Gherardi s'y trouva avec un de ses amis[1], se prit de querelle avec le sieur Bouret : les épées furent tirées; celle du sieur Bouret fut cassée, et il fut reconduit assez impoliment jusqu'à la porte de la rue par le sieur Gherardi et son camarade. Le guet s'étant trouvé là, le sieur Bouret, qui alloit monter en carrosse, lui a demandé de se saisir du sieur Gherardi : ce qu'il a fait, et l'a conduit chez un commissaire, qui, voyant ses violences, lui a fait ôter son épée et a renvoyé les parties à se pourvoir devant les juges ordinaires[2].

On a arrêté le même jour une femme grosse qui vouloit se jeter dans la rivière sous prétexte du chagrin que lui causoit son mari; elle paroît avoir la tête dérangée.

On a aussi arrêté et conduit en prison un postillon de M. le duc de Charost[3], demeurant ordinairement à Versailles, dont les discours ont paru fort peu suivis, et qui vouloit se jeter à la rivière.

On a arrêté et conduit en prison deux paysans qui entroient dans Paris, dans un panier, un enfant mort, et qu'ils apportoient à Paris pour le mettre, se disoient-ils, sur la châsse de saint Ovide, afin de le faire ressusciter assez de temps pour recevoir le baptême[4]. Je vais les faire mettre en liberté.

Il y a eu plusieurs tapages et querelles au sujet d'engagements. Il y a aussi eu une rixe fort vive entre un soldat aux gardes et un

---

1. Le sieur Grandchamps, d'après la plainte mentionnée ci-après, note 2.

2. Mlle Petit avait déposé, le soir même, entre les mains du commissaire Lavergée, une plainte contre Valroche, dans laquelle les faits sont rapportés un peu différemment; il n'y est point question de la tabatière (É. Campardon, *l'Académie royale de musique au XVIIIe siècle*, t. II, p. 238-239).

3. Sans doute Armand de Béthune, duc de Charost (1663-1747), qui avait été fait gouverneur du roi en 1722.

4. Sur les reliques de saint Ovide et sa dévotion, voyez mon étude de *la Place de Vendôme*, publiée pour la Société en 1888, p. 198-200. Coustard de Massy, qui joua plus tard un rôle assez important à la Convention et en Vendée, a fait en 1768 un drame satirique intitulé : *la Foire Saint-Ovide*.

soldat suisse, qui a été blessé assez dangereusement. Le soldat aux gardes a été envoyé en prison à la requête du procureur du roi.

Un feu dans une cheminée du collège des Jésuites n'a pas eu de suite.

On a conduit en prison un particulier ci-devant établi à Nevers qui, voulant se défaire de sa femme, lui a tiré un coup de pistolet dans la mâchoire. Il vouloit, en même temps, tuer sa belle-mère et son fils. On prétend que c'est un assassinat prémédité, y ayant plusieurs jours qu'il avoit acheté le pistolet dont il s'étoit servi.

Les lanternes du quartier Saint-Honoré ont été prises en guignon la nuit de lundi à mardi, et, dans sept ou huit rues différentes, on en a cassé une vingtaine. On ne connoît pas les auteurs de cette mauvaise plaisanterie, et, ce qu'il y a de singulier, c'est que le guet ne s'en est pas aperçu.

On a trouvé ce matin dans les fossés du rempart un caporal des gardes de nuit qui, en faisant sa ronde du côté de la demi-lune, s'est laissé tomber et s'est tué.

Quelques perquisitions que l'on ait faites par rapport à l'affaire de M. de Voltaire, je ne suis guère plus instruit que je l'étois le jour que je vous en ai parlé. On n'a pas pu découvrir le nommé Prémeau. On a seulement trouvé à l'hôtel de Conti le nommé Roches, garçon du sieur d'Armagnac, apothicaire de M. le prince de Conti; mais ce jeune homme a nié d'avoir jamais ni vu ni connu M. de Voltaire, ni Prémeau[1].

Je vous adresse la feuille de *Nouvelles ecclésiastiques*.

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXI.

A Paris, le 4 février 1745.

En exécution des ordres dont vous m'avez chargé, j'ai fait arrêter lundi au soir, en arrivant à Paris, le sieur Boulet[2]. Il a été

1. Ci-dessus, p. 8 et 10.

2. Ce Boulet était intendant du comte de Clermont; il fut accusé de malversations et envoyé à la Bastille, avec sa maîtresse, le 1er février (Arch. nat.,

apposé scellé sur tous ses effets et sur ceux de la dame Martin, avec laquelle il demeuroit. On a procédé hier à la levée de ces scellés et à l'examen d'une partie de ses papiers, qui ont été remis au sieur de Launay, chargé des pouvoirs de Mgr le comte de Clermont. Il est seulement survenu un incident lors de la levée de ce scellé : on vouloit que Boulet remît à M. de Launay une reconnoissance d'un intérêt que M. le comte de Clermont lui a procuré dans les sous-fermes; Boulet l'a refusé, disant que ses papiers ne pouvoient pas regarder M. le comte de Clermont, et que, dès lors, on ne devoit pas l'en dépouiller.

Je vous adresse un paquet que le concierge du For-l'Évêque m'a fait passer, dans lequel il y a une lettre pour moi, dont j'ai cru que je ne devois point faire usage que vous ne m'eussiez dit ce que vous en pensiez, aussi bien que d'un paquet à l'adresse de Saint-Yves, et qui renferme une lettre pour lui, une autre pour la dame Martin, et une troisième pour Mlle Le Duc. Lorsque Boulet a été arrêté, tout s'est assez bien passé; la servante de la dame Martin a seulement vomi quelques injures contre le commissaire et M. le comte de Clermont. M. de Polignac[1] est venu me trouver le lendemain pour me demander, de la part du prince, de faire arrêter cette servante. Je lui ai dit que je ferois toujours ce qu'il plairoit à Mgr le comte de Clermont de m'ordonner; que, cependant, je croyois qu'il étoit de sa dignité de mépriser les propos d'une créature de cette espèce, et que je le priois d'en parler sur ce ton à M. le comte de Clermont; que, s'il insistoit, il seroit obéi, et que j'attendrois ses ordres. Je n'en ai point reçu, d'où je conclus qu'il n'a pas trouvé ma représentation déplacée. Je vous dirai même que j'ai remarqué beaucoup d'animosité de la part de M. de Polignac et du sieur de Launay. Boulet est très capable d'avoir des torts; mais, sûrement, on ne les aura pas diminués. On m'a même dit que les plaintes de ses ouvriers, que l'on prétend n'avoir point été payés, ne sont pas si générales qu'on le dit. L'objet le plus intéressant est une somme de cinquante-sept mille livres qui paroît avoir été dépensée pour la demoiselle Le Duc en fort peu de temps. Cette dépense est certai-

O^1^ 89, ordres du roi, et O^1^ 390, fol. 55; dossiers Bastille 11547 et 11564).

1. François-Alexandre, dit le comte de Polignac, d'abord lieutenant de vaisseau, puis colonel du régiment d'Enghien-Infanterie, était premier gentilhomme du comte de Clermont.

nement fort considérable; mais on dit tout bas qu'elle est réelle, la plus grande partie ayant été employée par la demoiselle Le Duc à se faire des rentes à la tontine[1].

Les actions ont eu lundi sept cours, se sont levées à 1,300 livres, ont baissé à 1,270, et se sont couchées à 1,275 livres. Hier, elles ont eu quatre cours : elles se sont levées à 1,275, et couchées à 1,290, après avoir monté jusqu'à 1,295 livres.

J'ai passé aujourd'hui dix heures à la Bastille avec le sieur Dumesnil[2]. Nous avons beaucoup raisonné ensemble, et, dans la conversation, il ne s'est point défendu de sa façon de penser sur l'administration de la Compagnie des Indes, qu'il prétend n'être pas bonne. Il ne lui a cependant rien échappé contre M. Orry, ni contre M. de Fulvy[3]; mais il n'a pas bonne opinion de M. Dumas[4], et l'a encore plus mauvaise de M. de la Bourdonnais, qu'il dit tout net être un fripon[5]. Quoique j'eusse deux secrétaires avec moi et que nous ayons travaillé nos dix heures sans discontinuer, il avoit une si prodigieuse quantité de papiers, que tout ce que nous avons pu faire a été de les séparer. Je lui en ai remis la charge d'un cheval, qui m'ont paru parfaitement indifférents et totalement étrangers à l'affaire dont il s'agit, et nous avons fait cinq grosses liasses de ceux qui nous ont paru y avoir rapport. J'en ai remis l'examen à samedi, et ce ne sera pas une affaire de courte haleine, le sieur Dumesnil disant lui-même

---

1. Sur ces rentes viagères, voyez l'*Encyclopédie méthodique des finances*, t. III, p. 705-707. Barbier (t. IV, p. 12-13) dit que les dépenses du mariage du Dauphin avaient nécessité une première émission de treize millions en novembre 1744, et qu'il en fallut faire encore une de neuf millions en février 1745 : ci-après, p. 24. Celle-ci se trouva à moitié couverte avant même que l'édit en eût été publié : on prenait goût à placer son argent à fonds perdu pour jouir d'un plus gros intérêt et sans aucun embarras, fût-ce au détriment de ses héritiers naturels.

2. Transféré du For-l'Évêque à la Bastille le 1er février précédent.

3. Ci-dessus, p. 8.

4. Un des trois secrétaires de la Compagnie; les papiers de sa succession sont aux Archives nationales. Il fournit, à cette époque, un précis de l'état des affaires qui est imprimé dans le *Journal de Barbier*.

5. Bertrand-François Mahé de la Bourdonnais (1699-1753) est gouverneur général des îles de France et de Bourbon depuis 1733. Il conquerra Madras en 1746, mais, par la suite, sera obligé de céder la place à Dupleix, et même sera emprisonné pendant trois ans pour de prétendues prévarications. Voyez les pièces de 1748 publiées dans les *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 414-426, et *la Bastille dévoilée* (1789), t. I, p. 96.

que la plupart de ces papiers méritent d'être examinés. Il ne m'a point paru interdit, ne m'a point parlé non plus des puissances qui doivent le soutenir, et m'a seulement dit qu'il n'avoit jamais travaillé que pour le bien de la Compagnie, et que je trouverois les matériaux d'un ouvrage qu'il avoit fait, sous les ordres de M. Rodot, de votre agrément; que la Compagnie des Indes étoit dans une bonne position, et qu'elle ne péchoit que par l'administration. Il m'a encore ajouté qu'elle devoit encore neuf à dix millions à l'Inde; mais il a nié d'avoir lu ou fait lire ses mémoires dans aucun endroit. Malgré la confusion dans laquelle sont encore les papiers que j'ai mis à part, en les parcourant j'y ai vu de très mauvaises notes sur MM. de la Bourdonnais et Dumas, et quelques-unes peu obligeantes sur M. de Fulvy. Samedi, je serai plus savant. Je suis bien fâché de ne pouvoir pas y travailler demain; mais j'ai mon audience, et cette belle affaire m'a fait manquer aujourd'hui le bureau du commerce et le conseil des prises[1].

J'ai vu M. le procureur du roi à l'occasion de son réquisitoire et de la sentence rendue par M. le lieutenant criminel pour ordonner l'apport au greffe du Châtelet des procès-verbaux dressés, de l'ordre du roi, par le commissaire de Rochebrune, lors de la capture de Jollivet et de ses complices. Il s'est assez mal défendu, et m'a dit qu'ayant parlé à l'officier qui avoit été chargé de la garde des effets saisis sur ces deux voleurs lors de leur capture, et cet officier lui ayant dit qu'il les remettroit au greffe du Châtelet, il avoit cru que je lui avois donné des ordres et que j'en avois pareillement donné au commissaire. Je l'ai assuré qu'il s'étoit trompé, que vous aviez été instruit du fait, et que vous ne l'aviez pas trouvé bon. Il m'a dit que cela n'arriveroit plus. En conséquence, j'ai dit au commissaire de remettre les procès-verbaux au greffe[2].

On assure toujours que les Comédiens donneront incessamment

---

1. Le conseil des prises, qui n'existait pas en tout temps, venait d'être rétabli à cause de la guerre. J'ai indiqué, dans la Préface, p. XLIX et LXXIX, quels étaient les bureaux du Conseil où Marville avait place.

2. 8 février : ordre pour faire remettre au procureur du roi au Châtelet les procès-verbaux dressés par le commissaire de Rochebrune contre Jollivet, Brossard, Marignan et Beaufort, accusés de vol (Arch. nat., O^1 89, ordres du roi).

une représentation pour Grandval[1], et qu'ils comptent prendre le double partout. On m'avoit dit que c'étoit pour samedi prochain. On m'a dit depuis que cela étoit remis; mais ne croiriez-vous pas qu'il conviendroit que j'envoyasse chercher les Comédiens pour leur en parler?

Vous trouverez, joint à ma lettre, une liste des banquiers de M. de Nesle[2], Mmes de Saint-Prix, de Raymond et d'Armeval. Je compte que, dans la semaine, nous attraperons quelques-uns des tripots subalternes auxquels nous faisons la guerre[3].

Par hasard, ne vous seriez-vous pas souvenu que vous m'aviez promis de dire à M. Orry ce qui m'avoit empêché de le voir avant de partir pour Paris? Il m'a écrit ce matin au sujet de quelques difficultés que fait M. le procureur général sur l'édit concernant les nouvelles créations d'offices dans les communautés d'arts et métiers de la ville de Paris et de tout le royaume[4], et il m'en fait quelque espèce de reproches. Il me paroît que l'affaire du sieur Dumesnil lui tient fort au cœur.

J'ai fait hier matin l'ouverture de la foire Saint-Germain. Il y avoit assez peu de marchandises de toile et de draperie d'arrivées; mais les forains que j'y ai vus m'ont dit qu'il en arriveroit beaucoup ces jours-ci. Le sieur du Périer y étoit, et il m'a dit qu'il avoit reçu vos ordres pour envoyer des pompes à Étampes[5], qu'il verroit M. de Sauvigny[6] dans l'après-midi, et qu'il se concerteroit

---

1. François-Charles Racot de Grandval (1710-1784), qui avait débuté à la Comédie-Française en 1729, ne se retira définitivement qu'en 1768; il composa plusieurs pièces de théâtre de différents genres.

2. Le 4 janvier précédent avait été rendu un jugement d'homologation de l'assemblée générale des créanciers du marquis de Nesle (Arch. nat., AD* 876); mais il s'agit ici d'une maison de jeu tenue par lui. Voyez ci-après, p. 34 et 64.

3. M. Fr. Funck-Brentano a fait paraître dans la *Nouvelle revue rétrospective*, t. XIII, p. 371-379, un article sur la police des jeux en 1745, dont les éléments doivent avoir été pris aux dossiers Bastille 11562 et 11584.

4. Édit de février 1745 portant création d'inspecteurs et contrôleurs des maîtres et gardes dans les corps de marchands, et d'inspecteurs et contrôleurs des jurés dans les communautés d'arts et métiers (Arch. nat., O^1^ 89, fol. 415, et AD* 876).

5. Le roi devant aller à Étampes au-devant de la Dauphine, le ministre avait ordonné à Dumouriez du Périer, directeur des pompes à incendie de Paris, d'en faire transporter dans cette ville et d'y envoyer des gens pour les servir (Arch. nat., O^1^ 390, fol. 48 v°).

6. Louis-Jean Bertier, marquis de Sauvigny (1709-1788), intendant de

avec lui sur les arrangements à prendre. Nous avons aussi tout réglé hier avec M. Duval, ledit sieur du Périer et M. le prévôt des marchands, tant pour la tranquillité et la sûreté dans les salles de bal, que pour les précautions à prendre contre le feu[1]. Il y aura à la portée de chaque salle deux pompes, de l'eau tirée dans deux tonneaux, des pompiers, des seaux, des crocs, et des charpentiers avec des haches et des échelles. Il y aura aussi, pour la garde de chaque salle, quatre escouades et deux brigades de guet, deux sergents aux gardes françoises, un des gardes suisses, et l'on fera doubler tous les corps de garde, tant françois que suisses. M. le prévôt des marchands mettra aussi des suisses pour garder ses buffets et ses orchestres.

L'Opéra-Comique a ouvert hier par trois pièces, que l'on dit avoir assez mal réussi. Je ne crois pas qu'il y ait dix boutiques ouvertes dans la foire.

On a fait hier, sur le théâtre de l'Opéra, une répétition d'un divertissement pour le mariage de Monsieur le Dauphin.

J'ai oublié de vous informer d'une aventure arrivée lundi à la Comédie-Italienne. Une espèce de laquais hors de condition a pris querelle, dans le paradis, avec un domestique de M. le marquis de Beauvau[2], dont il vouloit avoir la place, et, voyant que ce domestique n'étoit pas d'humeur à la lui céder, il lui a donné un soufflet. L'exempt l'a arrêté et conduit en prison. Je crois que vous approuverez sa détention.

Je me flatte que vous approuverez aussi celle d'un tailleur que j'ai envoyé hier en prison de l'ordre du roi. Il étoit convenu avec un M. Aubry de Castelnau, ci-devant conseiller au Parlement[3], et qui a vendu sa charge ayant mal fait ses affaires, de lui fournir deux habits moyennant huit ou neuf cents livres, payables de mois en mois à raison de cent livres par mois. M. Aubry lui a payé le premier mois. En conséquence, le tailleur lui a livré un de ses habits. Il s'est trouvé qu'il y avoit quelque chose à y refaire : M. Aubry le lui a renvoyé, et, quoique le second terme

---

Bourbonnais (1734), de Dauphiné (1740), devint intendant de Paris le 1er décembre 1744, et ne quitta cette place qu'en 1776.

1. Voyez le tableau de l'organisation du service des pompes dans l'*Almanach royal*, année 1745, p. 436.

2. Pierre-Madeleine, marquis de Beauvau du Rivau, maréchal de camp.

3. Léonor Aubry, marquis de Castelnau en Berry, reçu conseiller en 1720, mort en 1770.

ne fût pas échu, le tailleur lui ayant représenté qu'il avoit besoin d'argent, il le lui a payé. Aujourd'hui, le tailleur veut lui retenir l'habit qu'il lui avoit renvoyé, et ne lui point fournir celui qu'il devoit lui livrer. M. Aubry y consent, mais à condition que le tailleur lui rendra les deux cents livres qu'il lui a données. Cette proposition m'a paru si raisonnable, que j'ai dit au tailleur qu'il falloit l'exécuter. Il me l'a promis, et, sentant que je l'y obligerois pour lier l'affaire en justice, il a fait donner assignation à M. Aubry. La friponnerie m'a paru si grande, que j'ai cru, pour l'exemple, devoir le faire arrêter. Il me paroît même que, quand il aura rendu l'argent à M. Aubry, il convient de le retenir encore quelque temps en prison, afin d'arrêter le cours de cette manœuvre, qui devient trop à la mode.

On lève demain le scellé chez l'abbé Pucelle[1]. Comme on m'en a donné avis, j'ai cru devoir vous en instruire; il ne me paroît cependant pas que nous y ayons rien à faire.

Mme d'Ennery[2], qui plaidoit en séparation contre son mari pour un vilain cas, a perdu son procès et n'a point été admise à la preuve.

Les lettres de commutation de peine d'Arnaud ont été enfin enregistrées hier matin, et il a été transféré aujourd'hui à Bicêtre. L'officier chargé de l'y conduire m'a dit qu'il ne l'avoit point du tout trouvé humilié[3].

J'ai fait de très amples découvertes sur les *Nouvelles* prohibées[4]. J'aurai l'honneur de vous en écrire demain un peu amplement; mais l'heure de la poste me presse, ma lettre est bien assez longue, et, de plus, je vous avoue que je suis excédé de ma journée.

On a arrêté à Saint-Benoît[5] un porteur d'eau ivre et insolent, qui troubloit le prêtre qui faisoit le catéchisme, avoit insulté le vicaire et battu un des bedeaux.

On a arrêté une fille qui venoit de raccrocher un particulier,

---

1. Mort le 7 janvier : t. I, p. 70.

2. Jacques-Thomas-François Charpentier d'Ennery, capitaine de cavalerie, avait épousé en 1730 Marie-Madeleine-Angélique Rioult, fille du marquis de Curzay et sœur de la marquise de Mauconseil, de la comtesse de Polignac et de Mme Berthelot de Baye.

3. Voyez ci-dessus, p. 8.

4. Ci-après, p. 21-22. C'est le commencement des mesures de répression dont il a été parlé dans la Préface, p. XCVI.

5. Saint-Benoît-le-Bétourné, rue Saint-Jacques.

qui s'est plaint qu'elle lui avoit volé son mouchoir. La négligence et la mauvaise volonté des commissaires est inexplicable : cette fille et l'homme qui s'en plaignoit ont été menés chez huit auparavant d'en trouver un qui voulût les recevoir.

Hier, au sortir de la foire, cinq ou six jeunes gens ayant l'air d'officiers ont pris un fiacre, qu'ils ont voulu mener malgré le cocher. Le cocher a appelé le guet, qui est survenu. Les jeunes gens lui ont dit beaucoup de sottises et ont mis l'épée à la main ; mais, le guet ayant mis la baïonnette au bout du fusil, ils se sont retirés. Personne n'a été arrêté ni retenu, et l'affaire n'a pas eu d'autre suite.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Je vous envoie la feuille des *Nouvelles ecclésiastiques* et un exemplaire de *Mirima*.

LXXII.

A Paris, le 10 février 1745.

Le sieur Boulet a encore été transféré hier chez lui, et on s'est opposé à ce qu'il pût communiquer avec la dame Martin[1]. On m'a même dit qu'on avoit renouvelé de menaces à son égard, et que l'on avoit insisté de nouveau pour l'engager à remettre son intérêt dans les sous-fermes. La dame Martin m'étoit venue trouver le matin pour savoir la réponse à la lettre qu'elle vous avoit écrite, et que vous m'avez remise : je lui ai dit que M. le comte de Saxe[2] vous avoit vu, que je savois qu'il vous avoit parlé, et que je lui conseillois de l'aller trouver. Je n'ai pas cru en devoir dire davantage.

Le paquet pour Saint-Yves que je vous avois adressé lui a été remis. Apparemment qu'il a fait passer à la demoiselle Le Duc la lettre qui étoit pour elle, car on en paroît fort intrigué dans la maison de M. le comte de Clermont[3].

---

1. Ci-dessus, p. 13-14.
2. Maurice de Saxe est maréchal de France depuis le 26 mars 1744.
3. Ci-dessus, p. 14.

J'ai fait hier deux voyages à la Bastille. J'y ai mis en besogne un commis de la compagnie des Indes que M. de Fulvy m'avoit donné, avec deux de mes secrétaires. Ils ont travaillé toute la journée à mettre en ordre les papiers que j'avois mis à part, et il en a été fait douze liasses, qui ont été cotées et paraphées, tant du sieur Dumesnil que de moi : au moyen de quoi tous ces papiers sont actuellement entre mes mains[1]. Je vais les faire examiner. Au reste, je suis bien trompé s'il s'y trouve quelque chose d'important. J'oubliois de vous dire que le sieur Dumesnil m'a demandé une conversation particulière, et que je l'aurai sûrement dans la semaine.

Les actions, ces trois jours-ci, ont été de 1,230 livres à 1,280; elles se sont couchées aujourd'hui à 1,275.

J'ai reçu les ordres du roi que vous m'avez adressés au sujet des Filles-Dieu[2]. Je verrai la supérieure, ainsi que vous me le marquez, et je tiendrai les ordres secrets jusqu'au moment de leur exécution. J'aurai soin aussi de vous informer des arrangements qui auront été pris pour les exécuter, et des difficultés, s'il en survient.

M. le duc de Gesvres me mande que M. le duc de Lauraguais[3] est arrivé hier, que Madame la Dauphine[4] arrivera le 21 à Étampes, et que l'on compte que le mariage est pour le mardi 23. Je crois qu'en pareille occasion l'usage est que vous m'adressiez vos ordres pour les fêtes et réjouissances qu'il y a à ordonner[5]. En ce cas, vous ne sauriez me les faire passer trop tôt, et je vous prie de me prescrire le nombre de jours où il y aura des illuminations[6].

Je n'ai pas encore vu M. le procureur général au sujet de l'af-

---

1. Dossier Bastille 11579.

2. Ce couvent ayant été le théâtre de désordres et de scandales répétés, des ordres du roi furent expédiés pour envoyer un certain nombre de religieuses dans d'autres monastères (Arch. nat., O¹ 89, ordres du 8 février, et O¹ 390, fol. 62 v°).

3. Louis II de Brancas, né en 1714, duc de Lauraguais, avait épousé : 1° en 1731, Adélaïde-Geneviève-Félicité d'O; 2° en 1742, Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, sœur des favorites, désignée comme dame d'atour de la Dauphine.

4. Marie-Thérèse-Antoinette, fille aînée du second lit de Philippe V, roi d'Espagne, et première femme du fils de Louis XV.

5. Il y a dans le registre O¹ 89, fol. 53, une lettre du roi, du 16 février 1745, adressée, à ce sujet, au prévôt des marchands.

6. M. de Maurepas écrivit, le 11 février, au prévôt des marchands.

faire des nouvellistes[1]. Je compte le voir demain ou après; mais j'oubliai, lundi, de vous parler de la colère de M. le président de Novion[2]. M. de Gesvres venoit de me l'apprendre. Le Monsieur Potier de Novion que j'ai fait arrêter pour les *Nouvelles* est réellement son cousin[3], et conséquemment celui de M. de Gesvres. M. de Gesvres prend fort bien la chose; mais il n'en est pas de même de M. de Novion : il me fait un crime capital d'avoir fait arrêter son cousin. M. de Gesvres m'a conseillé de lui en écrire : je l'ai fait, et la raison que je lui donne est toute simple, lui marquant, comme de fait, que je ne l'ai jamais regardé comme son parent et que le métier de nouvelliste qu'il faisoit me l'a fait regarder comme un aventurier qui, à faux, prenoit son nom; qu'au reste, étant arrêté, c'étoit à vous qu'il falloit qu'il s'adressât pour sa liberté, et que je croyois que le meilleur parti qu'il y eût à prendre vis-à-vis un sujet de cette espèce étoit de le faire enfermer dans quelque endroit sûr et où il ne pût plus faire d'actions capables de donner des désagréments à ses parents.

J'ai vu les six corps des marchands. Ils ont appris par quelques membres du parlement les arrangements que l'on vouloit prendre par rapport à eux[4]. Ils en sont fâchés, et disent que ces arrangements, surtout dans les circonstances présentes, leur sont fort onéreux. Cependant ils m'ont paru résolus à faire des efforts pour lever les charges, et je ne puis faire assez l'éloge de la douceur et de la soumission qu'ils ont témoignées.

La représentation de la Comédie pour Grandval est remise à samedi[5]. On donnera *Mérope*[6] et *le Fat puni*[7], et Grandval compte que l'on prendra 12 livres au théâtre et premières loges, 6 livres aux secondes, et 3 livres au parterre. C'est de la petite

---

1. Ci-dessus, p. 19.

2. André IV Potier, marquis de Novion, président à mortier depuis 1732, démissionnaire en 1758.

3. Ce serait donc un des fils de M. de Novion de Montauglan, mort en 1707, et frère du premier président, mort en 1731. Mis en prison le 29 janvier, il fut relâché le 16 février (Arch. nat., O[1] 89, ordres du roi, 1er et 26 février, où il est appelé Jacques de Novion). Le dossier est dans la liasse Bastille 11575.

4. Ci-dessus, p. 17.

5. Ci-dessus, p. 17.

6. Jouée pour la première fois le 20 février 1743.

7. Un acte en prose, avec divertissement et musique de Grandval, par M. de P., auteur du *Complaisant*. Cette pièce datait de 1738.

Gaussin que je tiens tout cet arrangement; elle m'est venue trouver comme par forme de consultation, en me disant qu'on en parleroit aujourd'hui aux premiers gentilhommes de la chambre, mais qu'elle avoit voulu savoir si je n'y apporterois pas d'obstacles. Je lui ai demandé ce qui s'étoit pratiqué lorsqu'on lui donna une représentation. Elle me dit que l'on n'avoit pris que le prix ordinaire, en augmentant seulement le théâtre de quarante sols et les secondes loges de vingt sols, et que cela lui avoit produit 6,000 livres. Je lui ai dit que, pour le théâtre et les secondes loges, il me paroissoit indifférent le prix qu'on y mettroit, mais que j'étois persuadé que Grandval seroit la dupe de mettre 3 livres au parterre, parce qu'il n'y auroit personne; au surplus, qu'elle pouvoit voir le premier gentilhomme de la chambre, et que tout ce que je lui demandois étoit de m'informer de ce qu'il auroit répondu. Elle me l'a promis, et je ne me suis pas expliqué davantage.

Nous n'avons à Paris ni morues ni harengs, et le peu que nous en avons est quatre fois plus cher que l'an passé. Heureusement que les légumes secs ne sont guère plus chers. Ainsi il faudra nécessairement manger des œufs, et, avec cela, le carême sera bien difficile à passer[1].

Il est arrivé hier une aventure embarrassante aux Jésuites. J'espère cependant qu'elle ne transpirera pas, et l'homme est actuellement en sûreté à Bicêtre, d'où on lui a promis de prendre des mesures pour le retirer, s'il ne se faisoit pas connoître. Il a été arrêté mendiant à la porte de Saint-Jean-en-Grève en habit bourgeois; il est cependant jésuite profès, et s'est sauvé, il y a cinq ans, d'une de leurs maisons de la province de Toulouse, à l'occasion d'une intrigue qu'il avoit formée avec une demoiselle avec laquelle il avoit fait le complot de passer en pays étranger.

Il y a eu une querelle à la Foire entre un M. Damblis et un gendarme de la garde. Ils ont voulu mettre l'épée à la main; mais, un abbé de leur connoissance s'étant trouvé là, il les a raccommodés.

Un capitaine du régiment de Clermont-cavalerie voulant se retirer hier au soir dans son auberge, rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain, a été attaqué par quatre ou cinq drôles qui, étant ivres, se sont jetés sur lui, l'ont désarmé, et l'auroient

1. Voyez la Préface, p. LXX-LXXI.

maltraité, si son hôte et son domestique n'étoient pas venus à son secours. On a arrêté deux de ces ivrognes, qui se sont trouvés être des danseurs de corde, et on les a conduits en prison.

Deux soldats aux gardes se sont battus hier près les Porcherons. Il y en a un de blessé très dangeureusement, et il n'a point voulu déclarer le nom de celui avec lequel il s'est battu; il a seulement dit qu'il croyoit qu'il étoit garni[1], parce que son épée plioit quand il lui portoit des bottes.

On a arrêté deux soldats aux gardes prévenus d'être du nombre de quatre particuliers qui en ont volé et assassiné un autre sur le chemin de Picpus à Saint-Mandé.

Nous avons eu hier un feu près Saint-Sauveur, qui, par le prompt secours apporté, n'a pas eu de suite.

J'ai fait faire des visites chez quelques particuliers qui donnoient à danser et en recevoient de l'argent, et, comme ces endroits étoient de véritables tripots, j'y ai fait arrêter quelques danseurs et danseuses. J'espère que cet exemple diminuera le nombre de ces assemblées.

Je vous envoie une feuille des *Nouvelles ecclésiastiques* où vous trouverez un éloge très pompeux de l'abbé Pucelle[2].

Je suis, etc.

MARVILLE.

La tontine se remplit assez promptement[3].

M. de Maurepas à M. de Marville.

9 février 1745[4].

Je viens de voir le sieur de Launay, Monsieur, qui me venoit demander, de la part de M. le comte de Clermont, un ordre contre la dame Martin[5]; mais, loin de le donner, je lui ai fait entendre que, si l'on ne mettoit pas l'affaire de Boulet en règle, il ne me seroit pas possible de le retenir plus longtemps; que l'autorité du roi ne devoit et ne pouvoit jamais servir de moyen à la vexation, et que c'étoit en faire cet usage que de s'en prévaloir pour le forcer à remettre son

1. C'est-à-dire muni d'une cotte défensive sous ses habits.

2. Feuille du 23 janvier, p. 13-16.

3. Édit de février, portant création de 892,000 livres de rentes viagères en tontine (Arch. nat., O[1] 89, fol. 385-394). Voyez ci-dessus, p. 15.

4. Quoique la minute de cette lettre soit datée du 9 février, c'est certainement la réponse à la lettre de M. de Marville du 10.

5. Ci-dessus, p. 20.

intérêt dans les sous-fermes. La discussion a été longue, et a fini par la promesse qu'il ne seroit plus question de cet article et qu'on hâteroit l'examen des affaires de Boulet. Je prévois sur cela la visite de M. le comte de Clermont; mais j'espère qu'il se rendra aux raisons qui me décident à ne pas aller plus avant dans cette affaire particulière.

Je crois que ce que vous me mandez de l'affaire de Dumesnil fera beaucoup de bruit et se réduira à peu de chose.

M. le duc de Gesvres vous a très bien informé de l'arrivée de Madame la Dauphine, dont toutes les marches ont été avancées d'un jour. Je vais voir à ce sujet les ordres qu'il y a à vous adresser, et vous ne tarderez pas à les recevoir.

Vous vous êtes fort bien tiré d'affaire avec M. de Novion; les raisons que vous lui avez données sont aussi bonnes que vos conseils. Je doute cependant qu'il croie les unes et suive les autres.

C'est toujours pour demain la représentation pour Grandval, et je m'en tiens à cet égard aux instructions que Mlle Gaussin vous aura données.

Vous savez à présent sans doute que j'ai été hier après midi à Paris : je vous savois trop occupé, et j'y restois si peu de moments, que je n'ai pas jugé nécessaire de vous en donner avis; je me fais même un plaisir d'avoir pu échapper à votre vigilance.

Vous connoissez, etc.

MAUREPAS.

**M. de Maurepas à M. de Marville.*

Versailles, 11 février 1745.

Vous trouverez ici l'ordre du roi pour l'expédition de l'ordonnance des dépenses secrètes de la police[1]. J'y joins une lettre et un placet dont nous parlerons au premier travail.

Vous connoissez, etc. MAUREPAS.

M. de Maurepas à M. de Marville.

11 février 1745.

J'ai pris les ordres du roi sur les réjouissances publiques qui doivent se faire à Paris à l'occasion du mariage de Mgr le Dauphin. S. M. a décidé que les boutiques seront fermées et que les maisons seront illuminées seulement le jour du mariage, que l'on compte toujours qui se fera le mardi 23 de ce mois. S'il arrivoit qu'on fût obligé de changer ce jour, je ne manquerai pas de vous le faire

1. Comparez ci-après, p. 64.

savoir. Ce sera aussi ce même jour que les prévôt des marchands et échevins donneront au public les fêtes qu'ils ont préparées pour le peuple. Le roi approuve aussi que les magistrats et les personnes qui tiennent un rang dans l'État puissent, s'ils veulent, donner au peuple du vin à la porte de leurs maisons. Je compte que vous prendrez les mesures nécessaires pour que les ordres de S. M. soient exécutés, et que vous ne négligerez aucune des précautions qui peuvent dépendre de vous pour maintenir dans cette occasion la tranquillité publique.

Vous connoissez, etc.

MAUREPAS.

M. de Maurepas au prévôt des marchands.

11 février 1745.

J'ai pris les ordres du roi sur les réjouissances qui doivent se faire à Paris à l'occasion du mariage de Mgr le Dauphin. S. M. a décidé que les bals, symphonies et distributions de vin, de pain et de viandes que vous avez proposées pour le peuple se feroient le jour même du mariage seulement, qui se fera le 23 de ce mois, et qu'il seroit ordonné ce même jour que les boutiques seroient fermées et que les maisons seroient illuminées. Ces réjouissances seront annoncées par une décharge de toute l'artillerie de la ville, qui se fera à sept heures du matin, et qui sera répétée à sept heures du soir. Si ce jour changeoit, j'aurois soin de vous en informer. A l'égard du bal préparé à l'Hôtel de ville, S. M. a arrêté qu'il se donneroit le dimanche 28, et qu'il sera ouvert en la manière accoutumée. S. M. ne doute pas que vous n'ayez pris toutes les précautions qui peuvent dépendre de vous pour assurer, en ce qui vous regarde, le bon ordre.

Je suis, etc.

MAUREPAS.

LXXIII.

A Paris, le 22 février 1745.

En exécution de vos ordres, j'ai fait recommander, de l'ordre du roi, vendredi au soir, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire samedi matin, Armand, comédien, dans la prison du For-l'Évêque, et j'ai donné des ordres pour le transférer toutes les fois qu'on en auroit besoin, soit pour les représentations, soit pour les répétitions de la Comédie. En conséquence, il a été transféré samedi, à midi, à l'Opéra, pour la répétition de la pièce de

la Reine de Navarre[1]. Pendant qu'il y étoit, M. de Bonneval[2] a mandé qu'on pouvoit le mettre en liberté, et que le roi lui avoit fait grâce. En conséquence, j'ai signé l'ordre de liberté pur et simple[3].

J'ai écrit à MM. de la Motte-Houdancourt[4] et de Chalmazel[5] pour l'arrangement du marché de Sceaux[6]. Ils ont bien voulu s'y

---

1. La comédie-ballet de *la Princesse de Navarre*, que Voltaire lui-même qualifiait de farce de la Foire, fut jouée le 25 à Versailles (*Gazette*, p. 107, 119 et 127), avec la musique de Rameau, et valut au poète les titres de gentilhomme ordinaire de la chambre et d'historiographe royal. Le duc de Luynes reconnaît que la musique en était bonne et les divertissements agréables; mais la pièce lui parut ridicule, vulgaire et triviale (*Mémoires*, t. VI, p. 318-320 et 328-329). Barbier dit aussi (p. 16) : « Il y a eu, dans la salle d'opéra qui a été construite dans le manège couvert de Versailles, une représentation d'une comédie faite par Voltaire sous le titre de *la Princesse de Navarre*, avec des intermèdes exécutés par les acteurs de l'Opéra, dont la musique a été faite par Rameau, en sorte que, pour ces préparatifs et les répétitions, il n'y a point eu à Paris Opéra ni Comédie dimanche, lundi et mardi. On dit déjà, sur ce qu'on en a vu, que cette pièce est longue, ennuyeuse et mauvaise. » La pièce avait été commandée par Mme de Pompadour. Voltaire la fit remanier par Rousseau, et on la reprit à la fin de l'année. Voltaire écrivait avec dépit à Vauvenargues, le 7 janvier : « Je suis actuellement occupé d'une fête pour le mariage de Mme la Dauphine, dans laquelle il entre une comédie, et je m'aperçois plus que jamais que ce délié, ce fin, ce délicat, qui font le charme de la conversation, ne conviennent guère au théâtre. » A Cideville, le 31 : « Il faut louer le roi hautement, Madame la Dauphine finement, la famille royale doucement, contenter la cour, ne pas déplaire à la ville. » Il espérait que la « petite place d'historiographe » serait jointe, pour lui, à la première charge qui viendrait à vaquer de gentilhomme de la chambre. Voyez le Chansonnier Maurepas, ms. fr. 12648, p. 102-103, et *Marie-Thérèse impératrice*, par le feu duc de Broglie, t. I, p. 367-370.

2. Un des deux intendants et contrôleurs généraux de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du roi.

3. Ordre d'emprisonner Armand, 19 février; ordre de le mettre en liberté, 20 février (Arch. nat., O[1] 89, ordres du roi; dossier Bastille 11563). En 1743, une actrice de l'Opéra-Comique, Mlle Cheret, dite la Petite Tante, détenue au For-l'Évêque, était, comme Armand, conduite chaque soir au théâtre (O[1] 87).

4. Louis-Charles, marquis de la Motte-Houdancourt (1687-1755), chevalier d'honneur de la reine (1742), chevalier des ordres (1744), maréchal de France (1747).

5. Louis II de Talaru, marquis de Chalmazel, colonel d'infanterie (1719), envoyé du roi en Saxe (1733), premier maître d'hôtel de la reine, chevalier des ordres (1749), mort en 1763.

6. T. I, p. 131 et 164.

prêter l'un et l'autre. De mon côté, j'ai dit que l'on prît toutes les mesures imaginables pour leur causer le moins d'embarras qu'il seroit possible, et j'espère que tout se sera bien passé.

A moins d'accident, je ne vous écrirai point sur ce qui se passera demain, parce que, comptant aller mercredi au soir à Versailles, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte[1].

Le roi a eu beau temps pour son voyage. Vous avez vu Madame la Dauphine; vous êtes bien plus avancé que nous, pauvres Parisiens. Tous ceux qui l'ont vue nous en disent des biens infinis[2].

L'on veut, à Paris, que le bal paré soit remis au jeudi, et que, par conséquent, le bal masqué sera pour le mercredi. J'en doute, les billets d'invitation pour le bal paré subsistant toujours pour le mercredi[3].

Le parlement entrera demain comme à l'ordinaire. L'on vouloit même convoquer une assemblée des chambres et faire le rapport des édits qui ont été envoyés pour être enregistrés; on a cru plus convenable de remettre cette opération à vendredi matin. C'est aussi à ce jour-là qu'on nous a remis pour le compte des provisions de carême, et il a été décidé que l'on mangeroit des œufs[4].

Le frère du prince de la Tour-Taxis, qui étoit venu ici pour le mariage de son frère avec Mlle de Lambesc, est mort et a été enterré hier à Saint-Eustache[5].

---

1. La reine était allée s'installer à Sceaux pour y recevoir sa belle-fille. Le duc de Luynes rend compte de l'organisation des fêtes. La pièce fut jouée le 22 (Dussieux, *le Palais de Versailles*, t. II, p. 168-169).

2. Voici le portrait que le duc de Luynes faisait de la jeune Dauphine (p. 313) : « Elle n'est pas grande, mais elle n'est pas petite; elle est bien faite et a l'air noble; elle est fort blanche et extrêmement blonde, jusqu'aux sourcils même et aux paupières; elle a les yeux vifs. Ce qui la dépare le plus, c'est son nez, qui est grand et peu agréable, et qui paroît tenir à son front sans qu'il ait ce qui s'appelle la racine du nez. Tous ceux qui la connoissent disent qu'elle a de l'esprit et fort envie de plaire. »

3. Il en fut ainsi; la relation des deux fêtes est dans les *Mémoires de Luynes*, p. 322-325.

4. Ci-dessus, p. 23.

5. Christian-Adam-Égon de la Tour et Taxis, ancien chambellan de l'empereur, colonel de dragons bavarois et chevalier de Saint-Hubert, mourut le 20 février 1745, âgé de trente-sept ans. Son frère, Alexandre-Ferdinand, prince de la Tour et Taxis, épousa, le 22 mars suivant, Charlotte-Louise de Lorraine-Lambesc, dite Mlle de Brionne.

Voltaire a aussi perdu son frère[1], et, s'étant trouvé chez lui avec le curé de Saint-Barthélemy[2], ils se sont pris de querelle ensemble, sur un point de doctrine, dans la chambre du malade, et la querelle a été si vive et si bruyante, que le pauvre moribond les a priés de passer dans la chambre à côté pour terminer leur dispute, ce qu'ils ont fait; et à peine y ont-ils été entrés, qu'il est mort. Voltaire, n'ayant plus d'affaires dans la maison, s'en est allé, et la querelle a fini.

M. de Fimarcon a gagné son procès contre Liévain, et je le crois actuellement en liberté[3].

La dame Martin a obéi à la loi de son exil. On a annoncé hier à Boulet sa liberté, avec son ordre d'exil. Il auroit fort désiré qu'on lui eût permis de rester à Paris quelques jours; mais on lui a notifié qu'il falloit partir sur-le-champ. En conséquence, et n'ayant point d'argent, il a demandé à parler à trois ou quatre personnes, ce qui lui a été permis. Quand il aura pris ses arrangements, il sortira; mais ce ne sera que pour se rendre sur-le-champ à Issoudun[4].

J'ai parlé au limonadier chez lequel on distribuoit des avis de la loterie de Haydde, située dans la province de Gueldres[5], et, m'étant convenu qu'il se faisoit adresser ces billets directement, je lui ai fait la peur de l'envoyer en prison. Il m'a promis de n'y plus retourner. Mme Berthelin m'a demandé grâce pour lui, et, en conséquence, sous votre bon plaisir, je la lui ai faite.

---

1. Armand Arouet, né le 22 mars 1685, s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique, puis avait été pourvu, après son père, de la charge de receveur des épices de la Chambre des comptes; il mourut le 18 février 1745, à soixante ans environ (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1285 et 1287; *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1872, 2e partie, p. 58-60).

2. M. Adam, curé de Saint-Barthélemy dans la Cité depuis 1742, avait une certaine réputation à la cour comme prédicateur, et l'on disait même que c'était son sermon de la Toussaint de 1742 qui avait amené la rupture entre Louis XV et Mme de Mailly.

3. Ce comte (t. I, p. 17, 49 et 67) avait été emprisonné en mars 1743 au For-l'Évêque, et, au mois de janvier suivant, il avait demandé à être relâché, d'accord avec ses créanciers (O^1^ 388, p. 95, et 389, p. 25, 26 et 41); mais il ne le fut qu'en mars 1745, après avoir tout abandonné pour payer ses dettes, et ne conserva que deux mille écus de pension. « Par toutes ces différentes aventures, dit le duc de Luynes (t. VI, p. 363), il n'a point servi ces dernières campagnes, et c'est dommage, car il est très bon officier. »

4. La femme Martin fut envoyée à Bellême (Arch. nat., O^1^ 89, ordres du roi, au 16 février, et O^1^ 390, fol. 76 v°).

5. C'est sans doute Heide, petite ville de cette province.

On a arrêté pour sa désobéissance une dame du Parc, ci-devant exilée pour avoir donné à jouer, revenue à Paris sans permission, où elle recommençoit son ancien métier.

Mme de Mouhy demande la permission de parler à son mari[1]. La lui accordera-t-on?

Il y a eu cette nuit, au bal de l'Opéra, six cent seize payants et vingt billets *gratis*.

L'envoyé de Gênes[2] a donné hier une assemblée et un grand souper.

Un palefrenier de M. le comte de Clermont a commis hier plusieurs insolences aux Danseurs de corde et donné un soufflet au bonhomme Rastier, qui a quatre-vingt-dix ans. Il a été mis au corps de garde, et de là conduit chez M. le comte de Clermont, et j'en ai écrit à M. de Polignac.

Il y avoit beaucoup de monde à l'Opéra-Comique, et le parterre y étoit fort bruyant. On y a remarqué deux particuliers qui se sont plus distingués que les autres, et qui ont été arrêtés : l'un est un clerc de procureur, et l'autre un ouvrier de Germain, orfèvre du roi[3].

On a donné avant-hier à la Comédie-Italienne une pièce nouvelle intitulée : *l'Indolente*. Elle a été si mal reçue du public, qu'il a été impossible de la jouer[4].

On a arrêté à la porte de l'Hôtel de ville une femme qui voloit des mouchoirs.

On a arrêté quelques racoleurs et soldats pour tapages et violences.

---

1. C'est le rédacteur des gazetins de la police : t. I, Préface, p. LXXXIX-XCVI. Mis à la Bastille le 15 février, il fut relégué à Rouen le 22 mars; mais cet exil fut révoqué le 19 octobre. « Pauvre à faire pitié et laid à faire peur, » a dit Charles Monselet.

2. Jean-Baptiste, marquis Doria : ci-après, p. 61. Il logeait rue Taranne.

3. Thomas Germain (1673-1748), architecte, dessinateur, et surtout orfèvre incomparable, dont les ouvrages sont maintenant sans prix. Voyez le chapitre qui lui est consacré dans le livre de son descendant M. Germain Bapst : *les Germain*, p. 25-106. Voltaire a dit de lui :

Et ces plats si chers que Germain
A gravés de sa main divine.

4. *L'Indolente*, en trois actes et en vers, était de M. de la Bédoyère, fils du procureur général au parlement de Bretagne, et lui-même avocat général à la Cour des aides de Paris, mais que son libertinage avait forcé à se défaire de cette charge. On verra plus loin que ses parents poursuivaient la cassation de son mariage avec une fille du Pantalon de la Comédie-Italienne.

On a volé le tiroir d'un buraliste de loterie, rue Saint-Sauveur. Heureusement pour lui, il n'y avoit qu'environ cent livres.

Le gros lot de la loterie des communautés religieuses de ce mois-ci est tombé dans le nombre des billets rentrés, et, par conséquent, tourne au profit de la loterie.

Un porteur d'eau a été culbuté hier sur le Pont-Royal, par un carrosse, et a eu la jambe cassée. On n'a pu arrêter le carrosse, ni le reconnoître.

On a trouvé près les Petites-Maisons une fille connue pour une prostituée, toute balafrée et blessée de plusieurs coups de sabre. Il y a apparence quelle aura été traitée de la sorte par quelque soldat qui a cru avoir lieu de se plaindre d'elle.

Je vous envoie une pièce de vers sur le mariage de Monsieur le Dauphin[1].

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXIV.

A Paris, le 26 février 1745.

Quoique le bal de l'Opéra n'ait pas été nombreux, n'y ayant eu que cent trente-deux payants, cela n'a pas empêché qu'il n'y soit arrivé une aventure à M. de Tinténiac[2], officier au régiment des gardes[3], dont vous avez déjà entendu parler plus d'une fois, lequel, sur les représentations qui lui ont été faites par le sieur des Broust, sergent-major du régiment des gardes, qu'il ne convenoit point de monter des banquettes qui sont (?) dans la salle des loges, l'a envoyé promener dans des termes fort vifs. Sa qualité d'officier a engagé le sieur des Broust à se retirer; mais, M. de Tinténiac ayant continué ses emportements, mauvais propos et menaces[4], un officier des maréchaux de France est venu pour lui

---

1. Elle n'est pas jointe à la lettre.

2. *Tintignac*, dans la lettre.

3. Ce peut être le Tinténiac qui, au dire du duc de Luynes (t. VII, p. 437 et 451), se distingua à la tête des gentilshommes de la côte bretonne dans la défense de Lorient contre les Anglais.

4. D'après Du Gast de Bois-Saint-Just (*Paris, Versailles et la province au XVIIIe siècle*), M. de Tinténiac, interpellé par le parterre qu'il gênait en s'avançant sur la scène, vint à la rampe et annonça qu'il donnerait le lendemain *l'Insolence du parterre corrigée*, en autant d'actes qu'on voudrait.

faire des représentations et lui défendre les voies de fait. M. de Tinténiac l'a très mal reçu, a sauté à bas de la loge où il étoit, et a été au corps de garde, où il s'est fait rendre son épée. L'officier des maréchaux de France l'y a suivi, et le sieur des Broust s'y est trouvé. Les violences de M. de Tinténiac ont recommencé. Cependant il a promis de se rendre aujourd'hui, sur les onze heures, chez M. le maréchal de Biron[1], et cependant d'observer les défenses de voies de fait qui lui avoient été faites par l'officier de la connétablie; et, sur sa parole d'honneur, on lui a rendu son épée et on l'a laissé retourner chez lui. Quoique je sois persuadé que M. le duc de Gramont[2] est instruit de cette affaire, j'ai cru devoir lui en écrire.

Les Comédiens-François donnent aujourd'hui la comédie gratis pour le mariage de M. le Dauphin. On jouera *l'Avare* et *Attendez-moi sous l'orme*[3]. (*Autographe :* Tout s'y est passé tranquillement.)

On a trouvé ce matin, dans la rue Sainte-Foy, près la porte Saint-Denis, une ouvrière de la Monnoie morte subitement dans sa chambre.

Nous avons rendu compte ce matin au parlement, M. le prévôt des marchands et moi, des provisions de carême, et il a été arrêté que l'on mangeroit des œufs.

Les nouveaux édits et déclarations ont été portés à l'assemblée des chambres. La déclaration des cartes[4] a été enregistrée, et on a nommé des commissaires pour examiner les autres.

Je reçois dans l'instant une lettre de Monsieur le Premier, qui me marque avoir montré au roi la route que je lui ai envoyée, et que le roi ne s'est point encore décidé, ce qui lui fait juger qu'il la suivra; que, s'il survenoit quelque changement, il ne manqueroit pas de m'en informer[5]. Mais il arrive à M. le prévôt des marchands l'aventure du monde la plus singulière. Hier et aujourd'hui il a été assiégé chez lui pour avoir des billets de bal

---

1. Charles-Armand de Gontaut, doyen des maréchaux de France, par conséquent président de la juridiction du point d'honneur ou connétablie.

2. Louis-Antoine-Armand, duc de Gramont (1688-1745) et colonel du régiment des gardes-françaises, qui périra trois mois plus tard à Fontenoy.

3. Pièce de Regnard (1694), attribuée à tort à Dufresny.

4. Déclaration rétablissant le droit d'un sol six deniers sur chaque jeu de cartes (Arch. nat., O[1] 89, fol. 55).

5. Il s'agit du voyage à Paris.

de la Ville. Il a fallu lui envoyer une garde pour le mettre en sûreté, et M. Duval y est resté aujourd'hui depuis neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir. Cependant, sur le parti qu'a pris M. le prévôt des marchands d'envoyer des paquets de billets chez plusieurs des personnes au nom desquelles on en venoit demander, cette foule s'est dissipée sur le soir, et les choses se sont passées aujourd'hui beaucoup plus tranquillement qu'hier : ce qui me fait espérer que demain il y aura moins de presse chez lui. Au reste, toute cette bagarre ne vient que de sa lenteur, et de ce qu'il a voulu que tout le monde se fît enregistrer chez lui pour des billets. D'ailleurs, son fils[1] mécontenta tout le monde hier par les réponses dures et désobligeantes qu'il fit. Ce que je crains est qu'il n'y ait une foule énorme au bal, et, avec l'indisposition du public contre M. de Bernage, je ne voudrois pas répondre qu'il n'y essuyât quelque désagrément. D'ailleurs, il y a seize mille billets de faits, dont neuf à dix mille sont déjà distribués, et, au dernier bal de M. Turgot, il n'y avoit eu que six mille cinq cents billets.

Vous ferez de ce détail l'usage que vous croirez convenable. Je vous prie seulement de ne pas dire qu'il vient de moi, parce que sûrement M. le prévôt des marchands m'en sauroit mauvais gré; mais l'appréhension que j'ai que le roi, venant à ce bal, ne s'y trouve pas commodément, m'a fait vous rendre compte de toutes ces circonstances, vous avouant que je suis inquiet. D'un autre côté, le pauvre M. de Bernage me fait pitié, et je ne serois pas surpris qu'il en mourût, ou que la tête lui en tournât[2].

Voici une nouvelle pièce de vers sur le mariage de Monsieur le Dauphin.

Je suis, etc.

MARVILLE.

---

1. M. de Bernage de Vaux, maître des requêtes, intendant à Moulins depuis novembre 1744.

2. A cette occasion, la chronique satirique attribua à M. de Bernage un brevet de calotte (*Mélanges de Boisjourdain*, t. III, p. 119). Voir le récit des fêtes par Barbier et les réflexions que l'avocat fait à cette occasion sur les exigences de la bourgeoisie (*Journal*, t. IV, p. 13-23) : « Au demeurant, conclut-il, M. de Bernage est petit-fils d'un avocat au parlement et arrière-petit-fils d'un procureur au Grand Conseil : cela est bon pour faire un prévôt des marchands à la tête des échevins, mais très mauvais pour vouloir faire l'homme de condition. »

M. de Maurepas à M. de Marville.

Versailles, 28 février 1745.

Vous avez parfaitement bien fait d'écrire à M. le duc de Gramont sur l'aventure de M. de Tinténiac, qui me paroît un peu récidivant : ce qui me feroit désirer que M. de Gramont traitât cette affaire sérieusement.

Je ne sais si le grand froid et le vent qu'il fait aujourd'hui ne changeront rien au projet qu'avoit le roi d'aller au bal de la Ville. Je le souhaiterois fort pour sa santé, et parce que je crains aussi que cet amusement ne soit pas parfaitement tranquille : ce qui s'est passé chez M. le prévôt des marchands pourroit donner de l'humeur à l'assemblée, qui, par la multitude des billets, ne se trouvera pas fort à son aise. Pour moi, j'ai prudemment pris la résolution de n'y point aller et de vous souhaiter d'ici à tous beaucoup de plaisir et de succès[1].

LXXV.

Ce 27 février 1745[2].

Les choses se sont passées aujourd'hui beaucoup plus tranquillement qu'on ne l'espéroit chez M. le prévôt des marchands. Il y est venu beaucoup de monde, mais sans foule. Il a donné des billets à plusieurs et a achevé d'en envoyer aux personnes à qui il en avoit promis ; on prétend seulement qu'il a fait comme au *visa*, ayant retranché une partie des billets. Malgré cette précaution, je crains fort qu'il n'y ait de la foule à l'Hôtel de ville.

M. de Nesle[3] vient, à ce que l'on m'a dit, d'être condamné au tribunal des maréchaux de France à payer à un M. de la Rougerie, gentilhomme de Normandie qui, pour le faire subsister pendant qu'il a été exilé à Caen, avoit vendu une terre, 12,500 livres qu'il lui devoit depuis ce temps sans qu'il eût pu en tirer un sol. Ce jugement, à ce que l'on prétend, déplaît fort à M. de Nesle.

On a arrêté un soldat aux gardes soupçonné d'avoir voulu

---

1. La minute non enregistrée de cette pièce se trouve dans la partie de la correspondance de Maurepas qui appartient à MM. de Chabrillan.
2. Lettre autographe.
3. Ci-dessus, p. 17.

voler, près les Prémontrés de la Croix-Rouge[1], un particulier avec lequel il sortoit du cabaret.

Un écrivain a reçu hier, sur les dix heures du soir, deux coups d'épée près le Palais, dont il est blessé très dangereusement. On n'a pu être parfaitement instruit de l'affaire ; mais on croit qu'elle est très mauvaise, et qu'il a été attaqué et blessé par trois particuliers avec lesquels il sortoit du cabaret. J'ai donné ordre qu'on fît des informations exactes du fait, et, si je puis parvenir à découvrir quelque chose, vous en serez sûrement instruit.

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXVI.

Ce 1er mars 1745[2].

On n'a point fait prendre à Monsieur le Dauphin la route que j'avois adressée à Monsieur le Premier[3], et on l'a fait arriver à la Ville par la grande porte. Il étoit minuit ou minuit et demi quand il est arrivé, et, quoique l'on ait dit que c'étoit lui, après avoir monté trois ou quatre marches du grand escalier, la presse s'est trouvée si grande, qu'on a été obligé de le faire redescendre et repasser par la porte où, naturellement, on l'attendoit. Il a resté au bal environ deux heures, s'est mis dans la pièce qui donne dans la grande salle et avoit vue sur la salle de bal, et ce n'est pas sans peine qu'il y est arrivé et qu'il en est ressorti. On croit que le roi y est venu ; on n'en est cependant pas sûr : des gens prétendent au contraire qu'il a été au bal de l'Opéra[4], où Mlle de Sens et M. le comte de Saint-Florentin se sont trouvés avec trois cent soixante-douze payants. La foule a été si grande à la Ville, qu'à quatre heures du matin on n'avoit pas encore commencé à danser. Mme de Modène[5] en est sortie à huit heures, et, à neuf heures, il y restoit encore beaucoup de monde et plus de

---

1. Le couvent établi en 1661 dans la rue du Vieux-Colombier, et autour duquel les religieux avaient fait construire des maisons de rapport.

2. Lettre autographe.

3. Ci-dessus, p. 32.

4. C'est en effet ce que dit le duc de Luynes dans son récit du bal de l'Hôtel de ville (*Mémoires*, t. VI, p. 335-337).

5. Charlotte-Aglaé d'Orléans, fille du Régent, mariée en 1720 à François-Marie d'Este, duc de Modène.

cent carrosses; cependant tout s'en alloit. A la trop grande foule près, tout s'est très bien passé. Il y a eu une grande consommation de collation et de rafraîchissements; cependant, la presse empêchant de renouveler les buffets, il y a eu des moments où on a attendu après les rafraîchissements. Les carrosses ont été rangés à merveille, et, du côté de la rue, on entroit et sortoit comme on vouloit. Tout a aussi été fort tranquille à la porte Saint-Antoine, et il y a eu assez peu de masques[1].

Les racoleurs nous font toujours des scènes[2]. On en a arrêté plusieurs, et j'ai acquis des preuves considérables sur l'affaire dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. Ainsi, j'espère me trouver en état de faire un exemple, et le peuple l'attend avec impatience.

Il est vrai que les étourderies de M. de Tinténiac sont un peu fréquentes; mais M. de Caumartin a fait, dans cette occasion, une chose dont tout le monde a été surpris, en donnant des gardes tant à M. de Tinténiac qu'au sieur des Broust[3]. On les a levés, et l'on m'a dit que, quand MM. les maréchaux de France auroient décidé sur M. de Tinténiac, M. le duc de Gramont se réservoit, si la punition n'étoit pas assez forte, de lui en infliger une plus considérable.

J'ai pris le même parti que vous, et j'ai passé la nuit dans mon lit; il fait ici ce matin un froid épouvantable.

Il y a eu une petite tracasserie, à la Comédie-Italienne, entre deux particuliers que les comédiens avoient fait venir pour jouer le rôle de soldats dans *le Siège de Grenade*[4].

---

1. Voir le récit de Barbier et celui du duc de Luynes. La *Gazette* (p. 129-136) raconte aussi les divertissements qui eurent lieu à Paris. On en fit un recueil magnifique d'estampes, sous le titre de : *Fêtes publiques données par la ville de Paris à l'occasion du mariage de Mgr le Dauphin*. A la même époque peut être attribuée une suite de satires et de requêtes burlesques au lieutenant de police qui a figuré dans un catalogue récent, sous la date de 1745, et avec ce titre : *la Quatri-jovialmanie*, contenant quatre pièces joviales : 1° l'Amoureuse d'esprit; 2° Rapière captive, ou Chirurgien et procureur, amateurs égaux des plaie et bosse; 3° Paillasse brûlée et pomme cuite; 4° Ruse bénite et sottise profane; suivies d'un discours sur la convalescence du roi, avec épithalame sur le mariage de Mgr le Dauphin. Il y a d'ailleurs nombre de pièces légères et d'épigrammes sur la fête du 28 février dans le Chansonnier de Maurepas et de Clairambault, ms. fr. 12648, p. 85-99.

2. Ci-dessus, p. 8-13 et 30. — 3. Ici, *des Brousses*.

4. Cette comédie italienne, mêlée de scènes françaises, par Mme Riccoboni, avait été jouée pour la première fois le 2 janvier.

Quoique ce fussent des francs manants, l'habit de guerrier leur a donné du courage, et ils ont voulu mettre l'épée à la main sur le théâtre. On a déshabillé le plus mutin : comme il étoit nu, on l'a envoyé coucher, et le combat a fini. Les champions étoient un savoyard et un gagne-denier.

Mouhy me mande que le roi m'a accordé hier une augmentation de pension de deux mille livres. Je lui en écris mon remerciement, et je vous prie d'en recevoir mes très humbles actions de grâces.

Vous trouverez ci-joint le cours des effets, une ode latine sur le mariage de Monsieur le Dauphin[1], et des chansons sur les salles que la Ville a fait construire dans les rues[2].

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXVII.

A Paris, le 2 mars 1745.

Quand j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, ce n'étoit que sur les premières nouvelles que j'avois eues du bal de la Ville. Aujourd'hui, je suis mieux instruit, et je vous dirai qu'indépendamment de la foule, tout s'est passé dans le plus grand désordre du monde. A trois heures, il n'étoit, pour ainsi dire, presque plus possible d'avoir des rafraîchissements. Les bouteilles, les verres, les cervelas, tout se jetoit pour ainsi dire à la tête. Les salles étoient remplies de verres cassés sur lesquels on marchoit, les corridors pleins d'urines et de vilenies, et on étoit dans l'eau et dans la fange presque jusqu'à mi-jambes. Un nombre infini de personnes se sont trouvées mal et ont manqué d'étouffer. En un mot, jamais désordre n'a été pareil, et tout le monde en murmure. On prétend que la moitié de la collation et des rafraîchissements a été volée et portée dehors par les valets même de la Ville[3].

---

1. Plusieurs odes latines sont énumérées dans le *Catalogue des ouvrages relatifs à l'histoire de France* (Bibl. nat.), t. II, p. 379.

2. Barbier en donne la description : il y en avait deux à la place de Vendôme, une au Carrousel, une à l'Estrapade, une à la place Dauphine, et une à la porte Saint-Antoine.

3. Barbier se fait l'écho (p. 22-23) du mécontentement général. Les billets d'entrée avaient été l'objet d'un trafic public, et, le soir, on les offrait sur la place à vingt-quatre sols, ou même douze.

Paris veut avoir reconnu le roi au bal de l'Opéra[1]. On prétend qu'il étoit en domino jaune, qu'il y est venu après s'être présenté pour entrer au bal de la Ville, et qu'il n'avoit pas voulu y entrer ayant aperçu la foule qui y étoit. L'on ajoute qu'après avoir dansé à l'Opéra jusqu'à cinq heures et demie du matin, il a été refaire un tour à l'Hôtel de ville. Il y avoit encore des masques à dix heures et demie du matin.

Je crois que vous aurez beau monde ce soir à Versailles. M. de Gesvres m'ayant écrit pour faire annoncer à tout Paris que tout le monde, pouvu qu'il fût masqué, entreroit sans billet, cette annonce a produit son effet, car, dès ce matin, il a parti des masques pour y aller[2].

Il n'y avoit cette nuit, au bal de l'Opéra, que deux cent trois payants. Mlle de Sens y étoit. Quatre abbés, qui avoient un peu soupé hier au soir, ont rencontré sur le minuit, dans la rue Saint-Jacques, un pauvre organiste qui s'étoit déguisé en moine. Ce déguisement a déplu aux abbés, qui l'ont battu comme plâtre. Ce pauvre moine postiche s'est réfugié chez Colombat, et, comme les abbés insistoient pour y entrer, on a été chercher la garde, qui a mené la compagnie chez un commissaire, qui l'a envoyée coucher et fait reconduire chacun chez soi.

Les Comédiens ont représenté hier *Mérope* et *Pourceaugnac*. L'assemblée étoit nombreuse, et le parterre bruyant, comme c'est l'usage en carnaval. Le parterre, dans l'entr'acte, a demandé à l'orchestre de jouer le menuet nouveau, ce qu'il n'a pas voulu faire : ce refus a mis le parterre de mauvaise humeur et l'a engagé à siffler l'orchestre, faveur qu'il mérite souvent. Quoique les sifflets ne soient jamais permis, je crois pourtant qu'il n'y auroit point d'inconvénient d'engager les Comédiens de dire à leur orchestre d'avoir un peu plus de complaisance pour le public. Si vous le jugez à propos, je leur en parlerai.

Comme le hasard peut ne vous avoir pas fait tomber entre les mains la harangue que Monsieur de Bazas[3] a faite à Madame la

---

1. Ci-dessus, p. 31. Est-ce à ce bal qu'une première rencontre entre le roi et Mme d'Étiolles fut ménagée par les soins de Mme d'Estrades et du valet de chambre Binet, parents de celle-ci ? Voyez le *Journal de Barbier*, p. 24.

2. C'est ce que raconte le duc de Luynes ; cependant il y eut beaucoup moins de monde qu'au bal précédent, et on s'en félicita.

3. Edme Mongin, sacré évêque de Bazas en 1725.

Dauphine à son passage, la pièce m'a paru trop curieuse pour ne vous la pas envoyer[1].

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXVIII.

A Paris, le 9 mars 1745.

J'ai vu ce matin le prévôt du chapitre de Saint-Louis-du-Louvre et le sieur Guéry[2], inspecteur de la compagnie du prévôt de l'Ile[3]. Par les mesures que j'ai prises, j'espère que l'affaire arrivée au cousin de M. le baron du Rolle[4] s'arrangera. Le sieur Guéry m'a promis de me rapporter l'information qui a été commencée par Chantepie de Passy[5], et, moyennant trois mille livres que M. du Rolle donnera au père de l'homme tué, il ne sera fait aucune poursuite de la part de la famille.

L'homme qui a donné des coups de plat d'épée au cocher de M. de Sémonville[6] est le même M. de Morancé qui a fait du tapage à l'Opéra-Comique[7], et que j'ai proposé à M. d'Argenson de renvoyer à son régiment.

On a arrêté un mendiant qui louoit, et qu'on prétend même qui voloit des enfants pour les mener avec lui pour demander l'aumône. Je ne négligerai rien pour tâcher d'acquérir la preuve du fait, qui me paroîtroit mériter une punition.

Un drôle, que j'ai fait mettre à Bicêtre, tant pour libertinage que parce qu'il avoit l'esprit un peu dérangé, s'est pendu dans sa chambre la nuit dernière.

On a arrêté deux soldats aux gardes prévenus d'avoir voulu arracher au cou d'une femme, dans la rue, une croix d'or.

Il y a eu un feu au faubourg Saint-Germain, qui n'a pas eu de suite.

---

1. Cette harangue fut publiée dans le *Mercure* de mars, p. 214-217.
2. T. I, p. 108 et 184.
3. T. I, p. 169.
4. François-Joseph-Georges-Ignace, baron de Roll, brigadier des armées, mort le 16 novembre 1757, à cinquante et un ans.
5. L'exempt de la brigade de Passy : t. I, p. 126.
6. Charles-François Huguet de Sémonville, chevalier de Saint-Lazare et conseiller d'honneur au Parlement.
7. Ci-dessus, p. 30.

Je vous adresse une demi-douzaine d'exemplaires d'un ouvrage qui paroît avoir été imprimé à Francfort, et qui l'a été à Paris. Vous trouverez aussi dans ce paquet les *Nouvelles ecclésiastiques* et une petite brochure.

Depuis avant-hier, les actions ont diminué de 30 livres, et elles se sont couchées aujourd'hui à 1,252 livres 10 sols.

Les chambres ont été assemblées ce matin pour l'enregistrement des quatre derniers édits envoyés au parlement[1] : ceux concernant les maîtres des eaux et forêts, les élections et la marque du cuivre ont été enregistrés purement et simplement, à l'exception toutefois du dernier, à l'enregistrement duquel on a ajouté que les ouvrages de cuivre au-dessous de deux onces ne seroient sujets ni au droit ni à la marque.

L'examen de l'édit concernant les charges dans les communautés a été remis à jeudi parce qu'il étoit deux heures trois quarts quand on a eu fini d'opiner sur les trois premiers édits. Du reste, tout s'est passé fort tranquillement dans l'assemblée[2].

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXIX.

A Paris, ce 11 mars 1745.

L'assemblée des chambres a commencé aujourd'hui à dix heures et demie, et n'a fini qu'à deux heures trois quarts. Les avis ont été fort partagés; il en a été formé quatre : le premier, pour enregistrer; le second, pour des représentations; le troisième, pour des remontrances, et le quatrième, qui est celui qui a prévalu et qui a été ouvert par M. le président Molé[3], tendant à suspendre de huitaine l'enregistrement, à l'effet d'obtenir du roi de faire insérer dans l'édit la même clause qui se trouve dans celui de 1691. On m'apporte dans l'instant l'arrêté, tel qu'il a été rédigé, et vous en trouverez ci-joint la copie[4].

---

1. Arch. nat., registres du Conseil secret du Parlement, X1a 8748, fol. 387 v°, 395 v° et 400.

2. Après les fêtes, dit Barbier, il fallait trouver de l'argent pour la guerre.

3. Mathieu-François Molé, président à mortier depuis 1731, le sixième comme ancienneté.

4. Arrêt de surséance à l'enregistrement de l'édit établissant de nouvelles

On m'a assuré que tout s'étoit passé tranquillement à l'assemblée; mais je ne suis pas encore assez parfaitement instruit pour vous en répondre. J'espère être mieux informé ce soir, et je vous ferai part de ce que j'aurai appris.

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXX.

Ce 11 mars 1745[1].

Sur votre lettre, j'ai écrit à M. le gouverneur de la Bastille[2] de prendre un soin particulier de M. le comte de Thélis[3], et je ne le verrai point que je n'aie reçu vos ordres. L'on m'a informé qu'il y avoit été conduit hier matin.

Si vous ne venez que samedi à Paris, il y a apparence que vous y resterez le dimanche; c'est ce dont je serai instruit en ayant l'honneur de vous faire ma cour.

Cinq libertins ont voulu arrêter hier un carrosse de remise près Saint-Eustache; le cocher a perdu son chapeau dans la bagarre, et prétend qu'on le lui a volé : ce qui ne me paroît pas bien prouvé.

Vous trouverez ci-joint une brochure que l'on vient de m'apporter.

Je suis, etc.

MARVILLE.

---

charges dans les communautés d'arts et métiers, 11 mars : Arch. nat., X1a 8474, fol. 7. Le parlement décida « d'interposer ses bons offices auprès du roi » pour que les offices d'inspecteurs et de contrôleurs ne fussent exercés que par des marchands et artisans ayant dix ou six années de maîtrise.

1. Lettre autographe.

2. René Jourdan de Launey, qui mourut en 1749, à soixante-seize ans, avait été d'abord lieutenant de roi (1710) avant de remplacer M. de Bernaville, comme gouverneur, en décembre 1718. C'est son fils et successeur qui fut massacré en 1789.

3. Ayant présenté au roi, à la chasse, un mémoire pour la réforme du gouvernement, il resta à la Bastille du 9 au 24 mars et fut relégué en Forez (ci-après, p. 49 et 52), puis mis sous la surveillance d'un garde de la connétablie; mais, en 1747, on l'enferma à la Chaise-Dieu pour avoir encore donné avis d'une prétendue conspiration à l'instigation d'une femme galante (*Archives de la Bastille*, t. XV, p. 225-229). Il appartenait à une famille du Forez (dossiers Bastille 11579 et 11604).

Le fils du Prétendant[1] étoit hier aux secondes loges à la Comédie-Italienne, et tout le monde l'y a reconnu.

LXXXI.

Ce 15 mars 1745[2].

J'ai trouvé, en arrivant, les entretiens de ces Messieurs[3], et j'ai l'honneur de vous les adresser.

M. le premier président a rendu compte, ce matin, à l'assemblée des chambres, de la réponse du roi. Il y a eu quelques débats pour savoir si on en feroit registre ou non, attendu que, n'étant qu'office privé de M. le premier président, on prétendoit que ce n'étoit pas le cas de rien insérer sur les registres. L'avis contraire a prévalu. Il y a toujours de la fermentation dans les esprits, et l'on est persuadé que, si l'on n'accorde point ce qui a été proposé par M. le premier président, il y aura des remontrances. Je le mande à M. Orry[4].

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXXII.

A Paris, le 17 mars 1745.

M. Duval m'a dit vous avoir informé de l'aventure d'un exempt du guet, nommé Desportes, qu'il a envoyé hier en prison[5], à ma prière, pour de très mauvaises manœuvres. Je vous ferai, au premier travail, le détail de l'aventure, et je suis persuadé que

---

1. Charles-Casimir-Louis-Philippe-Sylvestre Stuart, né en 1720, fils de Jacques-François-Édouard Stuart et petit-fils de Jacques II.

2. Lettre autographe.

3. C'est-à-dire des membres du parlement.

4. Ce fut le 12 mars que le premier président vint supplier le roi de faire les restrictions nécessaires au texte de l'édit des arts et métiers (ci-dessus, p. 40-41). Le roi, en ayant référé au Conseil, fit savoir, le 17, que les modifications demandées ne pouvaient être introduites et que sa volonté était que l'édit fût enregistré selon sa forme et teneur. Le même jour, les chambres assemblées obéirent après avoir entendu le rapport du premier président (Arch. nat., X1a 8474, fol. 12 et 17-18, et 8748, fol. 409 v°).

5. Au For-l'Évêque.

vous penserez qu'il faut en faire un exemple, la preuve de la friponnerie étant parfaitement complète.

M. de Senneterre[1] m'a apporté un arrêt du Conseil qu'il a obtenu contre un sieur de la Cerque, et par lequel l'on me commet pour recevoir la caution que l'on assujettit M. de Senneterre à donner à l'effet de se faire remettre, par le correspondant à Nantes du sieur de la Cerque, des barriques de sucre qui lui ont été adressées. J'ai représenté à M. de Senneterre que je ne pouvois recevoir la caution qu'il offroit sans au moins faire appeler le correspondant du sieur de la Cerque, afin qu'il pût la discuter et qu'elle fût reçue contradictoirement avec lui, n'étant pas possible de recevoir une caution qu'elle ne soit agréée, ou du moins discutée. Cet arrangement ne cadre pas avec ceux de M. de Senneterre, et je crois qu'il vous demandera d'insérer dans l'arrêt que la caution sera reçue même dans l'absence et sans y appeler le sieur de la Cerque ni son correspondant. Il désireroit fort qu'on le lui accordât, ses affaires ne lui permettant pas de suivre tous les délais auxquels il voit que les procédures que je lui ai proposées l'exposent.

Quelque attention que j'aie à faire arrêter les soldats qui commettent des violences pour les engagements, j'en ai tous les jours de nouvelles plaintes. Avant-hier, on arrêta encore dans l'Hôtel-Dieu un soldat aux gardes qui vouloit y engager de force. On a aussi arrêté un soldat de la compagnie de Villars qui avoit exercé les dernières violences contre un pauvre notaire de campagne qu'il vouloit engager.

Deux soldats aux gardes, pêcheurs de leur métier, ont manqué d'assommer hier le cocher d'un carrosse bourgeois qui, avec sa roue, avoit passé sur des perches qu'ils avoient laissées dans la rue. Les soldats ont été arrêtés et envoyés en prison ; à l'égard du carrosse, on ne sait à qui il appartenoit, et il a passé son chemin.

M. d'Aligre, mon cher oncle[2], a manqué aujourd'hui de se faire donner sur les oreilles par des archers de robe courte qui avoient arrêté un petit polisson de chez lui qui portoit de la

---

1. Henri-Charles de la Ferté, comte de Senneterre, né en 1714, ancien colonel d'infanterie.

2. Étienne-Claude d'Aligre (1694-1752), de la branche de Boislandry, conseiller au parlement en 1716 et président à mortier en 1725, avait épousé en 1726 et perdu en 1740 Marie-Louise-Adélaïde Durey de Vieux-court, sœur de la mère de Mme de Marville.

viande en ville[1]. Ce petit drôle ayant été conduit chez un commissaire, M. d'Aligre est venu, et, sans se nommer, a traité un peu cavalièrement les archers. Son éloquence ne les a pas persuadés, et ils l'ont voulu houspiller; alors, il s'est nommé et m'a envoyé dire qu'il étoit insulté et maltraité chez un commissaire. Je m'y suis transporté. J'ai eu plus d'envie de rire que de me fâcher de la scène; cependant j'ai fait relaxer son polisson et envoyé les deux archers en prison.

L'assemblée des chambres pour l'enregistrement de l'édit des communautés est remise à vendredi. Je tâcherai d'être instruit de ce qui s'y passera, et je vous en enverrai le détail. En attendant, il me revient que les esprits sont toujours disposés à faire des remontrances.

J'ai été averti hier, par un prisonnier qui avoit été mis au For-l'Évêque pour faute légère, et que j'avois fait mettre en liberté, qu'il y avoit un complot formé dans une chambre de la prison pour s'évader, et que les prisonniers qui y étoient avoient des scies et des limes qui leur avoient été remises par une fille de mauvaise vie qui en venoit voir deux d'entre eux. J'ai, sur-le-champ, fait faire la visite de la chambre : le fait s'est trouvé vrai, et, la fille étant venue aujourd'hui pour voir l'un de ces prisonniers, je l'ai fait arrêter.

M. d'Ons-en-Bray ayant consigné les causes de l'arrêt de M. d'Ardivilliers, il vient d'être transféré, en vertu des ordres du roi, à la Bastille[2].

Le spectacle de l'Opéra-Comique est assez souvent interrompu, M. de Tinténiac[3], M. de Blagny et M. de Morancé s'y distinguant parmi ceux qui font tapage, aussi bien qu'un M. de Lescovillière, capitaine au régiment de Brionne-cavalerie. M. de Morancé est le même auquel j'ai notifié des ordres, de la part de M. d'Argenson, pour rejoindre son régiment[4] : ce qu'il n'a pas fait, sous le

---

1. Aliment prohibé en carême.

2. Louis-Léon Pajot, comte d'Ons-en-Bray (1678-1754), intendant général des postes et relais, membre honoraire de l'Académie des sciences; il avait établi dans sa maison de Bercy un laboratoire de physique, chimie et mécanique. Son frère cadet, François Pajot, seigneur d'Ardivilliers, avait été intéressé dans les postes. Il fut mis à la Bastille, sur les plaintes de sa famille, comme dilapidant ses propres biens, et y resta parce qu'il avait eu communication de secrets d'État pendant qu'il était dans les postes; il y mourut en 1759 (*Archives de la Bastille*, t. XV, p. 229-231).

3. Ci-dessus, p. 31, 32, 34, 36. — 4. Ci-dessus, p. 39.

prétexte qu'il vouloit donner sa démission. J'ai vu son frère ce matin, qui m'a demandé jusqu'à samedi pour le faire partir, n'ayant pas donné sa démission au ministre de la guerre, en m'ajoutant que, si, dimanche, il n'étoit pas parti, il me prieroit de le faire arrêter.

Il y a aussi eu une querelle dans le parterre de l'Opéra-Comique : un gendarme écossois qui a menacé un bourgeois qui étoit à côté de lui de lui couper les oreilles. Le bourgeois a eu peur, s'est enfui, et l'affaire n'a pas eu de suite.

J'ai fait fermer le jeu du sieur Bienfait pour, malgré mes défenses, avoir donné les marionnettes pendant la nuit. J'en ai usé de même par rapport à un particulier qui montre des momies en cire, pour avoir insulté deux pages de M. le duc d'Orléans.

Il a débuté un nouvel acteur à la Comédie-Françoise, et il paroît qu'il est assez du goût du public.

Avant-hier, à la Comédie-Italienne, M. de Villepreux [1], y étant arrivé, a voulu faire mettre son carrosse à la place destinée pour les carrosses des princes, et, quelques représentations que lui ait faites l'officier qui commande la garde, il a défendu à son cocher de remuer de la place où il étoit. M. et Mme la comtesse de la Marck [2] sont arrivés ; leur cocher a reculé sur celui de M. de Villepreux, ce qui a occasionné une querelle, dont l'officier ayant rendu compte à M. de Villepreux, M. de Villepreux a défendu de nouveau à son cocher de reculer. Je ne le blâmerois pas tant de cet article que du premier, étant constant qu'aux spectacles on doit laisser toujours une place vuide pour les carrosses des princes du sang [3].

Les Comédiens-Italiens ont donné aujourd'hui une pièce nouvelle, qui a été sifflée et huée universellement. La bagarre étoit si considérable, qu'il a été impossible de découvrir les auteurs du bruit, parce que tout le monde en faisoit également.

---

1. François-Henri de Francini, comte de Villepreux, d'abord enseigne aux gardes (1718), succéda à son père comme intendant général des eaux et forêts de France.

2. Louis, comte de la Marck, fils de l'ambassadeur dont parle Saint-Simon, était lieutenant général depuis le 1er mars 1745. Veuf de Mlle de Bienassis, il s'était remarié, en avril 1744, avec la dernière fille du maréchal-duc de Noailles, et leur fille unique porta l'héritage dans la maison de Ligne-Arenberg (*Mémoires de Luynes*, t. V, p. 374-376, 386 et 392).

3. Le 18 janvier précédent, le roi avait rendu une ordonnance pour le rangement des carrosses à l'entrée des spectacles (O^1^ 89, fol. 21).

M. le grand prieur[1], qui alloit mieux, est beaucoup plus mal ce soir. Il a été saigné à six heures; il en est dix, et l'on est venu me dire qu'on alloit encore le resaigner.

Vous trouverez ci-joint une nouvelle brochure ayant pour titre : *Zulmis et Zelmaïde*[2], avec les *Nouvelles ecclésiastiques*.

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXXIII.

A Paris, le 18 mars 1745.

Il y a quelques jours que l'on m'a donné avis que les maladies des bestiaux commençoient dans les environs de Paris[3]. Je m'en suis fait informer, et j'ai appris qu'effectivement il y avoit eu quelques animaux d'attaqués, et que ceux qui l'avoient été étoient morts; mais le mal augmente. Un pauvre nourrisseur de bestiaux aux Porcherons, qui avoit vingt-trois vaches, en a perdu vingt depuis huit jours, et les trois autres se meurent. Il avoit un cheval dans la même écurie; il l'a séparé, mais trop tard, car il est mort aussi. Il a fait visiter ses vaches et son cheval par des maréchaux, qui ont fait saigner et prendre des breuvages et de l'orviétan[4] à ces animaux. Je viens d'envoyer visiter les trois qui restent, et, en même temps, je donne des ordres pour s'informer à petit bruit, soit dans les environs de Paris, soit chez les nour-

---

1. Jean-Philippe, fils naturel du Régent et de Mme d'Argenton (1702-1748), avait été reconnu en 1706; d'abord pourvu du généralat des galères en 1716, il eut, la même année, une dispense du pape pour entrer dans l'ordre de Malte malgré son illégitimité, et fut élu grand prieur de France le 28 septembre 1719.

2. Conte de l'abbé de Voisenon.

3. Sur l'épidémie de bestiaux qui sévit en France dans le courant de 1745, on peut voir le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 28 et suiv., divers règlements imprimés ordonnant des mesures préventives et l'emploi de remèdes (Arch. nat., AD IV 2), et les pièces réunies dans le carton K 1022, nos 149-153. On trouvera dans le tome III de la *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces* de nombreux documents sur une précédente épizootie qui avait eu lieu à la fin du règne de Louis XIV, et à laquelle il sera fait allusion dans la lettre suivante.

4. Le docteur Le Paulmier a fait paraître en 1893 un livre intitulé : *l'Orviétan, histoire d'une famille de charlatans du Pont-Neuf aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

risseurs qui sont dans l'intérieur de la ville ou des faubourgs, de ce qui se passe à cet égard, et j'aurai grande attention de faire enterrer sur-le-champ tous les animaux qui mourront; je les ferai même couper par quartiers, afin qu'on ne puisse faire usage du cuir, et je ferai jeter de la chaux dans les fosses pour les y consommer plus vite[1].

Indépendamment du malheureux qui a perdu vingt vaches, plusieurs de ses voisins en ont perdu cinq ou six. La maladie est aussi à la Chapelle, et l'on m'assure qu'elle commence au faubourg Saint-Antoine.

Je suis, etc. MARVILLE.

LXXXIV.

A Paris, ce 24 mars 1745.

Je n'ai point eu l'honneur de vous écrire hier au soir, ni ce matin, n'ayant pu en trouver le moment par rapport aux occupations continuelles dans lesquelles j'ai été et aux différents mouvements qu'il a fallu me donner par rapport à la maladie dont les bestiaux sont affligés. Au surplus, M. le premier président s'est chargé de vous prévenir hier au soir de l'arrêt qui a été rendu ce matin, et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire[2].

La maladie continue toujours depuis la porte Saint-Honoré jusqu'au faubourg Saint-Antoine, en suivant les derrières de Paris. Il y en a du côté de Saint-Denis et de Bondy; mais, heureusement, on n'en voit point encore du côté de Villejuif et du Bourg-la-Reine. Il y en a à la Grange-Saint-Éloi, près Saint-Paul[3]. Nous avons fait ouvrir plusieurs bêtes mortes en présence du doyen de la Faculté de médecine, et les observations qu'il a faites ne diffèrent presque en rien de celles qui avoient été faites

---

1. On trouvera à l'Appendice une ordonnance du 19 juin sur la police des nourrisseurs.

2. Arrêt du 24 mars 1745 (Arch. nat., X1a 8474, fol. 28-31). Un exemplaire imprimé en est joint à la lettre de M. de Marville, et l'on en trouve le texte dans le *Mercure* d'avril, p. 207-210. Il renouvelait les prescriptions préventives d'un arrêt du 4 avril 1720.

3. La Grange-Saint-Éloi était un vieux bâtiment transformé alors en prison et contigu à l'ancienne église Saint-Paul, aujourd'hui disparue, entre la rue du même nom et la rue Beautreillis.

par les maréchaux; mais le fâcheux est que, jusqu'ici, nous n'avons pas trouvé de remède à la maladie. Le seul est d'empêcher la communication des animaux sains avec les malades; mais la chose est extrêmement difficile : Paris et les nourrisseurs ont besoin de vaches laitières; celles qui sont dans la ville périssant, il faut bien en chercher d'autres, et ce sont ces bêtes étrangères qui nous apportent la maladie. Il est vrai que, par l'arrêt du Parlement, on prend des précautions à cet égard; mais qui nous assure que les certificats que l'on nous rapportera sont vrais, et comment pourra-t-on empêcher les paysans d'un village où la maladie ne sera point de s'accommoder des certificats qui leur auroient été donnés avec les paysans du village voisin qui sera infecté? Comment garantir les écuries de la route de l'infection ? La chose me paroît des plus embarrassantes. De lundi en quinze c'est le premier marché de Sceaux et de Poissy : je prévois non seulement que la viande y sera horriblement chère, et peut-être n'en aurons-nous pas la moitié de ce dont nous aurons besoin. Les marchands de Limousin disent qu'ils ne veulent pas se mettre en marche dans la crainte de perdre leurs bestiaux en route, s'ils passent dans quelques villages où la maladie ait été. Vous êtes sans doute instruit qu'elle est dans cinq élections de la généralité de Rouen, et le parlement a rendu un arrêt sur les précautions à prendre dans cette occasion. Les herbagers ne veulent point acheter du maigrage qu'ils ne soient absolument quittes de la maladie. Ainsi nous courons grand risque de ne rien tirer de la Normandie, qui nous nourrit ordinairement depuis la Saint-Jean jusqu'à la fin de septembre.

On nous présente toute sorte de remèdes, et nous sommes convenus d'en faire faire des expériences; Dieu veuille que nous en puissions trouver quelqu'un qui réussisse! M. de Fulvy m'en fait passer une bonne quantité, avec les observations de M. Helvétius[1] et les arrêts et règlements faits en différentes provinces. M. le chancelier m'avoit dit que je pourrois trouver quelque chose au secrétariat du bureau du commerce; mais je n'y ai rien trouvé. L'arrêt que le parlement vient de rendre, à l'exception de quelques précautions de plus que l'on y a ajoutées, est absolument semblable à celui qui fut rendu en 1714.

---

1. Jean-Claude Helvétius (1685-1755) était médecin du roi par quartier depuis 1713 et inspecteur général des hôpitaux militaires.

Il est constant que, quand la maladie est déclarée dans les vaches, elles se trouvent totalement taries, et un des symptômes qu'elles vont être attaquées est la diminution de leur lait : il commence ordinairement à diminuer trois ou quatre jours devant que la maladie se déclare, et il diminue par proportion. Les médecins sages ne parlent pas tout haut sur le risque qu'il peut y avoir à faire usage du lait de ces bêtes qui sont prêtes à tomber malades; mais ils disent toutefois qu'ils aimeroient autant n'en pas prendre. Les indiscrets disent tout haut leur sentiment, ce qui ne laisse pas de donner de l'inquiétude. Nous tâchons toutefois de rassurer le public, et nous croyons être en droit de le faire, étant constant que, dans les pays où la maladie sur les bestiaux a régné, on n'en a pas vu dans les hommes. M. de Brou[1] m'a même dit que, ayant une mortalité en Alsace pendant qu'il y étoit, quelques précautions qu'il prît pour empêcher les soldats de manger de la viande des animaux morts, plusieurs en mangèrent cependant, et aucun n'en fut malade; il ne conseilleroit toutefois pas de s'y fier.

J'ai reçu les ordres pour la liberté de M. de Thélis, avec celui qui l'exile dans ses terres. Comme il étoit dix heures sonnées quand je suis sorti de chez M. le premier président, j'en ai remis la notification à demain matin. Il me paroît que l'intention du roi est qu'il ne fasse point de séjour à Paris : ainsi, je le presserai pour en sortir promptement[2].

Vous vous souvenez bien d'un certain abbé Messe qui avoit volé la congrégation des Jésuites[3] et qui avoit été mis à Saint-Yon. Je l'avois recommandé de la façon la plus particulière aux moines; ils l'ont toutefois laissé échapper, et ils viennent de m'en donner avis.

Un M. le baron de Saint-Suplice, frère du chevalier du même nom[4], et encore plus mauvais sujet que lui, s'il est possible, ayant

1. Paul-Esprit Feydeau de Brou, conseiller d'État, ancien intendant en Bretagne et en Alsace, était de même famille que M. de Marville, et celui-ci l'avait aidé à devenir intendant de Paris en 1742. Comme on l'a vu dans la Préface, p. LXXIX et LXXX, il y eut échange de bons procédés entre les deux cousins, et M. de Marville choisit pour légataire universel le petit-fils de ce M. de Brou.

2. Ci-dessus, p. 41, et ci-après, p. 52.

3. L'abbé Messe avait volé dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine les couronnes de la Vierge et de l'enfant Jésus, et d'autres objets précieux (*Archives de la Bastille*, t. XV, p. 223).

4. Ce chevalier, mis en prison en septembre 1744, avait été relâché au

été mis au For-l'Évêque par ordre du tribunal pour quelques mauvaises affaires, en est sorti dimanche. Il avoit vécu, il y a quelque temps, avec une demoiselle Duval, fille entretenue[1]. En sortant de sa prison, il s'est mis en tête de revivre avec elle. La demoiselle Duval n'a point voulu le recevoir : il l'a maltraitée chez elle, elle a cependant trouvé le secret de l'éconduire; mais, M. de Saint-Suplice l'ayant trouvée le lendemain sur le Pont-Neuf dans une vinaigrette, et lui dans un fiacre, il a descendu du carrosse, a fait arrêter le brouetteur, a arraché la Duval de dedans sa voiture, l'a souffletée, et vouloit la faire monter dans son carrosse. Il étoit quatre heures et demie après midi quand cette scène est arrivée. La demoiselle Duval faisoit des cris épouvantables : le peuple est venu à son secours, et l'a tirée des mains de M. de Saint-Suplice. Il s'imagina qu'elle pourroit être le soir chez la demoiselle Desaigles, qu'il connoissoit pour être de ses amies. En conséquence, il alla pour l'y chercher, et, ne l'y trouvant point, il voulut faire tapage. M. de Conflans, qui y étoit, a voulu s'y opposer. La demoiselle Desaigles, en fille prudente, et pour empêcher les suites de l'affaire, a fait avertir le sieur Dumesnil, exempt des maréchaux de France, qui s'est saisi du sieur de Saint-Suplice et l'a mené chez M. le maréchal de Biron, qui l'a envoyé au For-l'Evêque. Je crois, quand il sera quitte du tribunal, qu'il sera bon de l'exiler hors de Paris.

Des jeunes gens ont pris querelle, l'autre nuit, avec les lanternes de la rue Saint-Honoré; ils en ont cassé trois. On n'a pas pu les connoître.

Nous avons tous les jours des querelles pour les racolages, et l'on a arrêté hier deux archers de la Monnoie[2] qui faisoient les racoleurs.

On a trouvé près la Grève un dragon percé de trois coups d'épée. On ne sait ni où il les a reçus, ni qui les lui a donnés.

On a arrêté une femme qui entroit du plomb dans Paris, que l'on soupçonnoit d'avoir été volé à la maison de M. de Polignac, à Vaugirard.

---

bout de quinze jours, mais à condition de se retirer en Normandie (Arch. nat., O[1] 88).

1. Mme de Saint-Suplice, de son côté, vivait en ménage irrégulier avec M. Fournier, maître d'hôtel du roi, fort riche et bien en cour (*Luynes*, t. IX, p. 418).

2. Les archers de la prévôté générale des Monnaies.

On a arrêté lundi, dans le parterre le l'Opéra-Comique, un jeune homme pour avoir sifflé la demoiselle Briant[1]. Il est convenu de l'avoir fait par pique contre elle, l'ayant entretenue, ayant dépensé de l'argent avec elle, et refusant aujourd'hui de le voir.

On a aussi arrêté aujourd'hui à la Foire une espèce de bourgeois qui, n'ayant point d'épée au côté et étant ivre selon toutes les apparences, a accablé d'injures trois mousquetaires, qui, trouvant qu'il ne méritoit que du mépris de leur part, ont appelé la garde, qui s'est saisie du personnage.

Vous trouverez ci-joint une feuille des *Nouvelles ecclésiastiques*.

Je suis, etc.

MARVILLE.

M. de Maurepas à M. de Marville.

24 mars 1745.

J'avois prévu les inconvénients que vous donneroit la maladie des bestiaux, et j'y avois attribué votre silence. Je suis fort aise que le parlement ait ajouté un arrêt aux précautions que vous prenez de votre côté. Cette espèce de contagion est très fâcheuse; mais il en résulteroit un bien plus grand mal, si les marchands de bœufs s'épouvantoient et cessoient de fournir les marchés, et cet article mérite qu'on y cherche des expédients. Si les herbes nouvelles ne font pas cesser le mal, je croirois volontiers, ainsi que l'expérience semble le démontrer, que la chair des vaches mortes de ce mal ne causera point de maladie aux hommes. Il n'est pas douteux qu'il ne s'en mange souvent d'animaux aussi malades; mais la cuisson en dénature ou fait évaporer ce qu'elle peut avoir d'infecté et de dangereux, et, entre nous, je me fierois moins à leur lait cru qu'à leur chair cuite. Non seulement, dans cette circonstance, vous devez vous donner tous les soins possibles, mais il faut même que vous paroissiez vous les donner, et rassuriez le peuple autant qu'il sera possible.

Il n'y aura point de mal d'éloigner M. le baron de Saint-Suplice et de s'informer de l'adresse de sa détention, pour ne pas lui laisser à Paris un intervalle de liberté, dont il y a apparence qu'une tête aussi chaude ne feroit qu'un mauvais usage.

---

1. Marie Lemaignan, dite Briant, débuta à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain en 1740. Lorsque l'Opéra-Comique fut momentanément supprimé dans le courant de 1745, elle alla jouer en province. Elle revint à Paris en 1750 et entra à la Comédie-Française (Campardon, *les Spectacles de la foire*, t. I, p. 178-179).

Je ne vous dis rien sur les autres articles de votre lettre, et je vous remercie de la feuille des *Nouvelles ecclésiastiques*. Les affaires se sont arrangées de façon, cette semaine, que je n'irai point à Paris.

Vous connoissez, etc.

LXXXV.

27 mars 1745[1].

J'ai été jeudi, après midi, à la Bastille. J'ai annoncé à M. de Thélis sa liberté, et je lui ai, en même temps, fait notifier les ordres qui le relèguent dans ses terres en Forez[2]. Il m'a promis d'y obéir, de s'assurer de trois places à la diligence de Lyon, voulant emmener avec lui sa fille et une gouvernante, et de m'informer du jour de son départ. Je lui ai représenté que je croyois qu'il ne pouvoit être trop prompt. Il m'est venu trouver hier au soir et m'a dit qu'il ne pourroit partir que mercredi, la diligence qui est partie aujourd'hui se trouvant remplie, et n'y ayant que deux places de vuides dans celle qui part lundi. J'ai voulu lui persuader de partir lundi, et que sa fille le suivroit, avec sa gouvernante, dans la diligence qui partira mercredi ; mais il m'a répondu qu'il ne pouvoit se résoudre à s'en séparer. Il m'a dit ensuite qu'il vouloit aller aujourd'hui ou demain à Versailles. Je lui ai dit de n'en rien faire, parce que tout homme exilé ne devoit jamais aller dans le lieu où le roi fait son séjour, et il s'est réduit à aller aux Jésuites chercher le P. Pérusseau[3], qu'il m'a témoigné avoir grand désir de voir. Je veillerai à ce qu'il tienne la parole qu'il m'a donnée pour mercredi.

Voici deux lettres que je reçois de Mme de Monasterol[4] et que

---

1. Lettre autographe.

2. *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 226. Le 7 novembre, un nouvel ordre du roi lui permit de se rendre où bon lui semblerait (ci-dessus, p. 49).

3. Silvain Pérusseau, ancien provincial à Bordeaux, remplaçait depuis 1743 le P. de Lignières, comme confesseur du roi.

4. C'était la veuve de M. de la Chétardye, gouverneur de Brisach et frère du curé de Saint-Sulpice, remariée en 1708 avec le ministre de l'électeur de Bavière. Elle avait eu une grande réputation de beauté et d'élégance. Dangeau, les *Mémoires de Sourches* et Saint-Simon parlent d'elle, ainsi que Buvat et le président Hénault. Son fils, du premier lit, est bien connu pour ses missions en Prusse et en Russie. « Faite à peindre et grande, fort belle,

je crois devoir vous faire passer. L'une, comme vous le verrez, est écrite, ou du moins paroît écrite avant qu'elle eût vu la lettre que je lui ai écrite, et l'autre y est postérieure. Elle me prévient qu'elle vous a aussi adressé une épître, et compte qu'à mon retour je lui ferai part de vos intentions. Je vous serai très obligé de m'en instruire, afin que je sache ce que j'aurai à lui dire.

On a trouvé mercredi une espèce de mendiant mort subitement dans sa chambre, au faubourg Saint-Antoine.

Le même jour, dans la rue de la Croix-des-Petits-Champs, un particulier au service d'un M. du Martroy ci-devant lieutenant particulier au Châtelet[1], a été écrasé par le timon de deux carrosses qui se sont rencontrés l'un vis-à-vis de l'autre ; les cochers ont appuyé leurs chevaux, et il a été impossible de reconnoître ni d'attraper les équipages.

M. de Morancé étant resté sur le pavé de Paris malgré les ordres que je lui avois donnés, de la part de M. d'Argenson, de rejoindre son régiment, je l'ai envoyé en prison. J'ai aussi parlé à deux ou trois officiers de milice qui faisoient du tapage, et je leur ai ordonné de partir dans trois jours pour leurs corps.

Je serai instruit quand M. de Saint-Suplice sera prêt à sortir de prison, et il me paroît réellement très bon à exiler de Paris.

Trois jeunes gens, du nombre desquels il s'en est trouvé un qu'on dit se nommer Trinquely[2] et avoir été chassé du régiment d'Auvergne, où il étoit lieutenant ou sous-lieutenant, ont été, il y a deux jours, après la comédie, chez une fille qu'on dit être fort sage, et y ont voulu faire tapage. La fille a appelé ses voisins et fait avertir le commissaire Lecomte[3]. Le peuple s'amassant, les jeunes gens se sont retirés, et le commissaire Lecomte, ayant paru sur son balcon, a été traité un peu cavalièrement par cette jeunesse, dont il a été fort courroucé.

Je suis doublement fâché de ce que vous n'êtes pas venu à Paris cette semaine. M. Orry est venu hier chez M. le premier président, et je m'y suis trouvé avec Messieurs les gens du roi ; il a approuvé les mesures que nous avons prises et nous a dit de continuer.

---

sans esprit, mais très galante et fort décriée, grande dépensière et fort impérieuse, » dit Saint-Simon.

1. Jean-Baptiste-Louis Proust du Martroy avait succédé à son père, en 1719, comme lieutenant particulier.

2. Ou Trinquily : ci-après, p. 55.

3. René Lecomte, qui fut en fonctions de 1727 à 1757.

Nous avons fait acheter des vaches saines, que nous faisons traiter par des préservatifs, et que nous avons mises avec les malades pour voir si, par les remèdes qu'on leur donne, on pourra les garantir de la maladie. Nous en avons aussi mis dans des lieux sains, mais à portée d'endroits gâtés, pour voir si les préservatifs feront leur effet. Nous donnons toujours des remèdes aux malades, et celles qui ont été mises à la diète et saignées cinq à six fois depuis le commencement de leur maladie, avec force lavements et remèdes rafraîchissants, vont mieux que celles qui ont été traitées par des remèdes chauds et n'ont point été saignées ; mais elles ne sont pas encore assez avancées dans la maladie pour pouvoir assurer que nous les réchappions. J'en viens de faire acheter deux, l'une malade d'hier, l'autre d'avant-hier, et j'ai ordonné qu'on les ouvrît tout en vie pour mieux connoître leur état. En un mot, nous n'y négligeons rien : aussi en suis-je excédé. Messieurs du parlement veulent que je reste ici demain, et j'y resterai, si vous me le permettez. Je ferai cependant l'impossible pour aller lundi matin, de bonne heure, à Versailles, et je m'arrangerai pour expédier mes affaires et revenir le soir, voulant suivre pied à pied un objet aussi important. La maladie augmente et a gagné le faubourg Saint-Marceau. Comme ceux qui amènent les bestiaux sont sujets à une garantie de neuf jours, on ne veut plus nous amener de vaches laitières. D'un autre côté, je vois du risque à s'en charger. On a proposé cependant un expédient, sur lequel M. le premier président s'est chargé de faire parler ce matin au curé de Saint-Sulpice[1] : c'est de l'engager à nous céder l'île des Cygnes[2] pour y laisser pendant huit jours en dépôt les vaches que les nourrisseurs achètent des forains. Je ne voudrois, toutefois, pas répondre

---

1. C'était, depuis 1714, Jean-Baptiste Languet de Gergy, qui mourut le 21 octobre 1750.

2. Sur les différents îlots de la Seine qui, par leur réunion, formèrent l'île des Cygnes (ainsi nommée des oiseaux que Colbert y fit mettre en 1676), on peut voir la notice donnée par feu M. Tisserand dans le *Bulletin* de la Société (t. IV, p. 112-131) et les observations complémentaires (t. V, p. 47-49, et VI, p. 111-116); mais il n'y est point question du droit que le curé de Saint-Sulpice pouvait avoir sur ces terrains, sans doute comme locataire. On trouvera, dans le carton des Archives K 1022, n° 153, une lettre du contrôleur général Orry sur l'internement des vaches laitières dans l'île des Cygnes (10 avril 1745). En 1744, il avait été permis au chevalier de Lussan d'y établir pendant l'été un fort en terre, pour y faire faire des exercices militaires (Arch. nat., H 1860, fol. 506).

que le curé de Saint-Sulpice soit d'accord de la proposition. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour éviter l'alarme; mais il est difficile d'y parvenir[1].

Je suis, etc. MARVILLE.

P.-S. — J'ai demandé une liste de tous les gîtes des bestiaux sur la route de Limoges à Paris, et je compte y faire passer un homme sûr pour savoir s'il n'y règne pas de maladie. Je crois aussi, si nous voyons que, par l'appréhension de la maladie, les forains n'amenassent pas, qu'il faudroit faire faire des achats par les fermiers de la Bourse[2].

M. de Maurepas à M. de Marville.

28 mars 1745[3].

Le sieur Thélis partant mercredi, c'est avoir très bien terminé cette affaire.

J'ai reçu, en effet, une lettre de Mme de Monasterol, aussi spirituellement écrite que celles que vous m'envoyez. Comme rien ne périclite à cet égard, je ne lui ferai réponse qu'après vous avoir vu, afin que ma lettre et ce que vous pourrez lui dire ou écrire soient parfaitement d'accord.

Je crois le commissaire Le Comte très piqué du peu de succès avec lequel il s'est présenté au peuple dans sa tribune. Dans le fait, le sieur de Trinquily et sa compagnie mériteroient d'être corrigés.

On ne peut rien ajouter aux précautions que vous prenez pour la santé des bestiaux et leur arrivée à Paris.

Je ne doute pas du tourment que cet article vous donne. S'il vous a fait souhaiter que je vinsse à Paris cette semaine pour vous mettre un peu plus à l'aise, je vous avoue que je ne suis pas moins embarrassé pour ce travail que vous me proposez pour le lundi. Je m'étois arrangé de mon côté pour vous voir aujourd'hui, et j'ai remis tant d'affaires à demain, que je prends le parti de vous faire parvenir au plus tôt cette lettre pour vous proposer de vous dispenser de ce voyage en cas que vous n'ayez rien de trop important à me communiquer. A en juger par vos lettres, cela vous accommodera peut-être autant que moi.

---

1. Le 1er avril, M. de Maurepas écrivit à M. de Lucé, intendant à Tours, pour lui demander de faire rechercher la recette d'un remède employé avec succès lors de l'épizootie de 1714 (*Correspondance inédite de Maurepas*).

2. La Bourse des marchés de Sceaux et Poissy : ci-dessus, p. 48.

3. Minute aux archives Chabrillan, avec la date du 27 mars.

Je vous rends les lettres de Mme de Monasterol; elle ne doit pas être pressée de la réponse qu'on lui fera. Vous connoissez, etc.

LXXXVI.

A Paris, ce 29 mars 1745, onze heures du matin.

M. de Marville n'ayant pas le temps de vous mander des nouvelles de M. de Bernage[1], je me charge de vous mander, dans son bureau, que la nuit a été moins mauvaise, qu'il a dormi trois heures en deux fois, mais qu'on le trouve toujours dans un grand danger. M. de Gesvres, qui va partir pour Versailles, vous en dira des nouvelles plus fraîches, et vous serez exactement informé. Vous voyez ma façon de penser pour M. de Marville, qui mérite beaucoup plus que moi à tous égards. Plus je fais réflexion, et plus je me sens de courage pour faire tout ce que vous voudrez. La besogne ne m'effraye pas; il n'y a que ma santé que je crains; mais j'irai tant que je pourrai, et je me ménagerai plus que jamais. Si le cas arrive, ayez donc la bonté de faire ce que vous jugerez le plus convenable pour M. de Marville et pour moi.

Je suis, etc.

BIGNON[2].

De la main de M. de Marville.

29 mars 1745.

Je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien m'aider à remercier M. Bignon. Je tâcherai, de mon côté, d'être exactement informé. M. le comte d'Argenson m'a aussi demandé de lui donner de fréquentes nouvelles du malade. Je le fais, et j'ai cru devoir le faire. Je me recommande à vos bontés; mais je vous avoue que je serois bien peiné si l'arrangement proposé ou la place de con-

---

1. Le prévôt des marchands.

2. Armand-Jérôme Bignon (1711-1772), l'avant-dernier représentant de ce nom illustre, avait été chevalier de Malte avant de prendre le parti de la robe comme ses pères, était devenu maître des requêtes en 1729, intendant à Soissons en 1700 et avait succédé en 1743 à son oncle, l'abbé Jean-Paul, comme bibliothécaire du roi et comme membre de l'Académie française. Il acheta la charge de grand maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit en 1754, et eut en 1771 une place d'honoraire à l'Académie des inscriptions.

seiller d'État ne réussissoient pas. L'arrangement me flatteroit infiniment, en ce qu'il seroit pour M. Bignon et pour moi[1]. M. de Gesvres m'est venu voir, et m'a demandé si je pensois à la prévôté des marchands et si je vous en avois parlé. Je lui ai dit que je vous avois parlé pour la place de conseiller d'État, et, au défaut, pour la place de prévôt des marchands. Il m'a dit que j'avois bien fait, qu'il désireroit fort que l'un ou l'autre pût réussir, mais que vous pensiez à M. Bignon pour la prévôté des marchands[2]. Je lui ai dit que je ne vous avois fait la proposition que subordonnée à un arrangement pour M. Bignon.

M. de Maurepas à M. de Lucé, intendant à Tours[3].

1er avril 1745.

On vient de me donner avis qu'en 1714 il régnoit dans la Touraine une contagion sur les bestiaux parfaitement semblable à celle qui s'est répandue, depuis un an, dans différents endroits du royaume, et dont une partie des vaches qui sont dans les environs de Paris sont actuellement attaquées. Il se présenta alors un nommé Frouillard, résidant à Évron, élection de Mayenne, qui mit en usage un remède si spécifique qu'il guérit tous les bestiaux qui lui furent confiés. Il voulut vendre son remède; mais, la maladie ayant cessé, on négligea un avantage dont le besoin n'existoit plus. Ce nommé Frouillard est mort depuis; mais on m'assure qu'il a son fils domicilié dans le même lieu, à qui il a laissé son secret. Cet avis, qui ne m'est pas donné légèrement, mérite attention dans une circonstance aussi intéressante, et, pour ne pas se mettre dans le cas de regretter de l'avoir négligé, il est nécessaire que vous veuillez bien vous faire informer si l'homme en question existe, s'il est toujours à Évron, et s'il a en effet le remède que son père avoit mis en réputation. Je vous serai obligé de m'instruire le plus tôt qu'il sera possible de l'effet de cette perquisition[4]. Je suis, etc.

MAUREPAS.

---

1. Outre la prévôté des marchands, M. de Bernage avait la place de conseiller d'État et la grand-croix de Saint-Louis; ce n'est qu'en 1757 que sa mort laissera ces places vacantes.

2. M. Bignon n'eut la prévôté que vingt ans plus tard, en 1764, étant déjà conseiller d'État depuis 1762, et sa magistrature fut tristement marquée par la catastrophe du mariage royal en 1770. M. de Marville n'entrera au conseil d'État qu'en quittant la police.

3. Tome I, p. 157.

4. Sur l'épizootie de 1714, on peut voir la *Correspondance des Contrô-*

LXXXVII.

A Paris, le 13 avril 1745.

Le marché de Poissy s'est fort bien passé. Les bestiaux qui y sont venus étoient parfaitement sains; mais il s'y est trouvé un huitième ou un neuvième moins de bœufs que l'an passé : ce qui a procuré une augmentation d'environ un douzième sur le prix de la marchandise. Il y a eu aussi un quart moins de veaux : ce qui a procuré, sur cette denrée, une augmentation à peu près semblable à celle qu'il y a eu sur le bœuf. A l'égard des moutons, il y en a eu un vingtième de moins que l'an passé, et le prix en est augmenté d'un huitième ou d'un neuvième.

L'arrêt du Conseil du mois dernier qui fixe l'âge des veaux et des vaches qui pourront être vendus dans les marchés a été lu et publié, et les forains et bouchers m'ont promis de s'y conformer, chacun en ce qui les regarde. On a aussi fait lecture des différents règlements du parlement à l'occasion de la maladie des bestiaux[1], et il m'a paru que l'on en étoit assez content. Ce qu'il y a de plus heureux est qu'il n'y a point de maladie sur toutes les routes, et les Normands m'ont même assuré qu'il n'y en avoit point au Neubourg[2]. J'ai visité le dépôt près le marché de Poissy, qui m'a paru fort bien arrangé. Quant à nos vaches de Paris, nous sommes toujours à peu près dans la même situation, c'est-à-dire qu'il en meurt par jour environ huit ou dix, et qu'il en tombe à peu près autant de malades.

La foire aux Jambons[3] a été fournie à peu près comme l'année dernière, et le lard et le jambon y a été à peu près vendu au même prix, qui est neuf, dix et onze sols.

Il y a eu ce matin un feu près l'hôtel de Toulouse, rue des Bons-

---

leurs généraux, t. III, nos 1677, 1685-1687, 1692, 1693, 1695, 1697, 1698, 1701, 1702, 1704, 1707, 1717, 1724 et 1728, mais sans qu'il y soit question du remède du sieur Frouillard, et il ne semble pas qu'à cette époque la maladie eût atteint la Touraine.

1. Ci-dessus, p. 48 et 51.

2. Eure, arr. de Louviers, à six lieues nord-ouest d'Évreux. C'est le chef-lieu d'une belle plaine fertile dite la Campagne du Neubourg. Il s'y tenait jusqu'à nos jours un marché hebdomadaire très fréquenté.

3. Cette foire se tenait le mardi saint sur le parvis Notre-Dame; elle était soumise à la juridiction de l'archevêque et du chapitre de la cathédrale.

Enfants, qui n'a point eu de suite, ayant été promptement secouru.

On est fort inquiet de la position de M. de Ségur[1]. On dit qu'il a essuyé un échec assez considérable, dans lequel il a perdu environ six à sept cents hommes[2], et on ne sait ce qu'est devenu M. de Rupelmonde[3].

Il a été fait un vol avec effraction chez un tailleur rue Saint-Honoré. On lui a pris six ou sept cents livres, et les voleurs n'ont point été arrêtés.

On a trouvé un homme noyé dans la rivière, près la Grève.

On a arrêté et conduit en prison un particulier qui avoit volé un couvert d'argent à l'hôtel de Tours.

Un domestique, ayant apparemment pris querelle avec un de ses camarades sur la paroisse Saint-Eustache, a été blessé de plusieurs coups de couteau. On a envoyé chercher un confesseur pour l'administrer, et, quelque temps après, on a envoyé chercher le viatique à l'église. Le guet, ayant rencontré le saint sacrement, l'a suivi selon son usage; mais, dans la rue Coquillière, on est venu au-devant du prêtre qui portoit le bon Dieu, et on lui a dit qu'il étoit inutile qu'il allât plus loin. Le prêtre est revenu sur ses pas, et, quelque perquisition qu'ait faite le guet, il n'a pu savoir où le viatique devoit être porté, et par conséquent être instruit du lieu où il y avoit un homme blessé. Je viens de l'apprendre dans l'instant : c'est chez M. du Fort[4] que l'on m'assure que l'aventure est

---

1. Henri-François, comte de Ségur (1689-1751), mari d'une fille naturelle du Régent, lieutenant général depuis 1738, chevalier des ordres en 1748. En 1742, il s'était distingué en défendant Linz, et on avait fini par lui rendre pleine justice. Voir l'ouvrage du duc de Broglie sur la guerre de la Succession d'Autriche et le livre plus récent du comte Pierre de Ségur sur *le Maréchal de Ségur*, son trisaïeul, fils d'Henri-François et ministre de la guerre sous Louis XVI.

2. Ségur s'était mis en marche avec huit mille hommes pour joindre l'électeur de Bavière; il fut attaqué à Pfaffenhoven, le 14 avril, par quinze mille Impériaux, et dut revenir en arrière. On n'apprit cette nouvelle à Versailles que le 24 avril (*Gazette*, p. 223 et 240-244; *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 421 et 427-428; Pinard, *Chronologie militaire*, t. V, p. 236-237; *le Maréchal de Ségur*, p. 132-139, 144-145 et 374-376).

3. Yves-Marie de Recourt de Lens, comte de Rupelmonde (1707-1745), maréchal de camp depuis 1743, avait été tué dans ce combat; c'est un des militaires que Voltaire, ami et familier de sa mère, célébra en 1749 dans son éloge funèbre des morts de cette guerre.

4. Paul Grimod du Fort, seigneur d'Orsay, fermier général et intendant général des postes et relais; il a perdu sa femme, Florimonde Savalette,

arrivée; le domestique blessé est mort, et on a fait sauver celui qui avoit donné les coups de couteau. J'écris à M. du Fort pour le prier de passer chez moi, afin de constater encore plus positivement le fait qui m'a été avancé.

Je n'ai point reçu l'ordonnance pour les dépenses secrètes, ni vos décisions sur les derniers états que je vous ai adressés de ma visite à Bicêtre et à l'Hôpital général[1].

Vous trouverez ci-joint le jugement sur les ouvrages nouveaux.

Je suis, etc.

MARVILLE.

LXXXVIII.

15 avril 1745[2].

Nous avons déterré le laquais de Mme Grimod[3] qui avoit assassiné son frère. Il s'étoit présenté à M. de Duras pour s'engager dans son régiment : M. du Fort, en ayant eu avis, a été trouver M. de Duras, qui l'a fait remettre par un sergent de son régiment entre les mains du guet, qui m'a amené ce malheureux. Je l'ai interrogé : il a été obligé de convenir qu'il avoit donné des coups de couteau à son frère; mais il a prétendu que c'étoit en se défendant, qu'il n'avoit point eu intention de le tuer. Le fait est faux, ce malheureux n'ayant attiré son frère dans la maison que dans la vue de le jeter dans un puits qui est dans la cour et dont on ne fait pas d'usage, de le faire passer ensuite pour avoir été enlevé par des racoleurs, et en conséquence, comme son unique héritier, s'approprier mille livres qu'il savoit que son frère avoit reçues. Le pauvre garçon n'est pas encore mort; il n'étoit point laquais

---

le 16 février 1742, et vient de se remarier, le 5 février 1745, avec Élisabeth-Geneviève Courten, qui mourra quelques mois plus tard. Il mourut lui-même le 25 octobre 1748, à cinquante-cinq ans, après avoir épousé en troisièmes noces, le 25 février précédent, Marie-Antoinette-Félicité de Caulaincourt.

1. Le 10 mars précédent, M. de Maurepas avait fait consulter vainement les registres de la Bastille et de Bicêtre, pour la duchesse de la Vallière, qui s'intéressait à un sieur Hutteau.

2. Lettre autographe.

3. Marguerite Le Juge, veuve du fermier général Antoine Grimod et mère de Grimod du Fort et de Grimod de la Reynière; elle mourut plus que centenaire en 1758.

dans la maison de M. du Fort, mais garçon sellier. Vous voyez que ces circonstances sont bien différentes des premières dont je vous avois rendu compte; elles font horreur. J'ai envoyé ce scélérat en prison. M. du Fort m'a promis d'administrer toutes les preuves qui pourront dépendre de lui, et j'ai écrit au procureur du roi pour animer son zèle. Il y avoit huit ans que le misérable qui a commis le crime étoit au service de Mme Grimod [1].

M. Doria, envoyé de Gênes [2], m'a envoyé une femme qui prétendoit être la sienne l'ayant épousée il y a quatre ans, à l'Archevêché, et étant actuellement grosse de ses œuvres. Cette femme, après lui avoir écrit plusieurs lettres auxquelles il n'a pas cru devoir répondre, a pris le parti de venir chez lui. Il l'a fait mettre à la porte. Elle a continué à y revenir et à lui écrire. Il s'en est lassé, m'a prié de la faire amener devant moi et de l'envoyer à l'Hôpital; j'ai déféré à sa demande. Elle m'a toujours soutenu être sa femme depuis quatre ans, vivre depuis ce temps avec seize écus qu'elle gagnoit à servir d'interprète à des domestiques de M. l'ambassadeur des Deux-Siciles [3], et m'a tenu vingt propos dans le même goût. Je l'ai fait interroger par un commissaire : elle a persisté dans tous ses dires, et j'ai fini par l'envoyer, de l'ordre du roi, à l'Hôpital, persuadé que vous voudrez bien l'approuver. Elle se dit veuve d'un consul de France, sans se souvenir dans quel endroit il l'étoit, et est plus vieille et plus laide que le péché.

On m'a donné un avis sur une nouvelle loge de frimaçons [4]. Je n'ai point voulu donner d'ordres à cet égard que je n'eusse reçu les vôtres [5].

---

1. Un arrêt du 10 mai 1745 condamna « Jean-François Desfossés, dit Picard, ci-devant domestique, à présent soldat au régiment d'Auvergne, à être rompu vif pour assassinat de Jean-Pierre Desfossés, son frère » (Arch. nat., AD 877). Voyez ci-après la lettre du 17 mai.

2. Ci-dessus, p. 30. Cet envoyé n'est en France que depuis le commencement de 1743 et a remplacé M. Lomellini; il quittera Paris au mois de décembre 1745.

3. Le prince d'Ardore, arrivé en 1741, eut le collier des ordres en 1746 et quitta la France en 1753.

4. Tome I, p. 165 et 180-181. Les manuscrits n° 3067 et suivants de la bibliothèque d'Avignon contiennent les papiers de la première loge du rit écossais.

5. Quoique le comte de Clermont eût été nommé grand maître provincial de France le 11 décembre 1743 à la place du duc d'Antin, il y

La place de Vendôme est enfin nettoyée. Il a fallu couper par le pied toute la charpente des salles[1], ce qui a fait rembourser à M. le prévôt des marchands, qui est venu à cette opération, quelques nouveaux brocards.

On a arrêté une raccrocheuse qui, pendant qu'un homme s'amusoit avec elle, lui voloit sa montre.

Vous m'avez promis de m'instruire de votre marche cette semaine, afin de pouvoir arranger la mienne en conséquence; j'attends vos ordres pour m'y conformer.

La mortalité des vaches continue toujours ici. Il y en a à Vincennes et à Clichy. On prétend aussi qu'il commence à en paroître du côté de Trappes. M. le premier président et M. le procureur général penseroient que l'on devroit prendre des mesures par rapport au débit des veaux, et M. de Sauvigny[2], qui s'est aussi trouvé chez M. le premier président, trouve pareillement l'objet très important. Ma façon de penser n'est pas non plus différente de la leur; mais, avant de prendre un parti à cet égard, nous avons tous pensé qu'il convenoit de vous en prévenir, et M. Orry a dû vous demander votre avis. Comme le parti à prendre doit être général, il ne suffira pas de rendre un arrêt : il faudra une déclaration adressée et enregistrée dans tous les parlements. Nous sommes tous d'accord qu'il convient de défendre de tuer les veaux femelles, et nous ne nous éloignerions pas de porter les défenses même sur les mâles. Deux réflexions nous font seulement balancer : l'une, la crainte que ces défenses générales ne fassent augmenter le prix de l'autre viande que l'on consomme; l'autre, que les malades et la Faculté ne murmurent, le veau étant, comme vous le savez, presque toujours employé dans le bouillon des malades; mais l'intérêt général doit, ce semble, l'emporter sur ces considérations, qui ne sont que particulières, et il est constant qu'en ne conser-

---

avait eu, l'année suivante (5 juin 1744), une sentence du Châtelet pour défendre aux francs-maçons de se réunir en loge, et le traiteur Leroy, qui leur avait servi à dîner à l'hôtel de Soissons, fut condamné par M. de Marville, le 18 juin 1745, à trois mille livres d'amende. On comptait alors soixante-dix loges dans Paris, et environ cent dans le reste du pays; mais elles ne constituaient encore que la G.·. Loge anglaise de France. Le marquis d'Argenson disait du premier ministre (t. III, p. 58) : « Tout lui paraît janséniste, chauveliniste ou franc-maçon. »

1. Les salles de bal construites à l'occasion du mariage du Dauphin : ci-dessus, p. 37.

2. L'intendant de Paris : ci-dessus, p. 17.

vant que les veaux femelles, nous reculons de près de trois ans la multiplication des mâles, les génisses ne venant guère en chasse qu'au bout de dix-huit mois ou deux ans. C'est sur quoi, Monsieur, je suis chargé de vous demander votre avis, et je vous serai très obligé de me le faire passer d'ici à dimanche, devant nous assembler lundi au soir chez M. le premier président pour prendre un parti définitif. Nous avons eu aujourd'hui, à la place aux Veaux, deux cents veaux de plus que l'an passé, et il a diminué de six deniers, ne s'étant vendu que huit sols.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Il y a eu un feu rue Saint-Honoré, qui n'a pas eu de suite.

M. de Maurepas à M. de Marville.

16 avril 1745.

C'est toujours une bonne nouvelle que la certitude qu'il n'y a point de maladie sur la route des bestiaux qui viennent à Paris. La crainte d'y en trouver a peut-être eu part à la diminution du nombre qui devoit en arriver au premier marché.

Il est heureux d'avoir trouvé le laquais de Mme Grimod, et très bien fait de l'avoir fait mettre en prison. Il n'y avoit aussi rien autre chose à faire de la folle qui tourmentoit M. Doria, que de l'envoyer à l'Hôpital.

Il faudroit tâcher de savoir, s'il se peut, ce que c'est que cette nouvelle loge de frimaçons, qui la tient, et quelle espèce de gens s'y rassemblent.

Le parti qu'on voudroit prendre d'empêcher de tuer des veaux, pour réparer la diminution de l'espèce, mérite beaucoup de réflexion. Il faudra voir ce que M. Orry en pensera. Pour moi, quoique disposé à me rendre sur cet article à l'avis général, je vois bien des raisons contre cette idée. L'augmentation de l'effroi, le prix et la consommation du bœuf et du mouton augmentés, l'impossibilité de forcer à les élever dans les pays où il n'y aura point eu de contagion et où ils servent de nourriture nécessaire, la difficulté d'obliger les gens qui ont des tables de s'en passer, conséquemment l'établissement de la contrebande, le besoin des malades, qu'on ne doit pas regarder comme détaché de l'intérêt général, le peu d'effet de cette précaution, si la contagion n'augmente pas et cesse dans peu de temps, et enfin l'importance de la privation, qui me paroît considérable en proportion du mal actuel. Je crois qu'avant de se décider, il faut réfléchir sur cette matière à bien des égards.

L'ordre pour les dépenses secrètes ayant été mis par hasard dans les papiers de M. Mesnard, un de ses commis a cru vous rendre un très grand service en le portant, avec beaucoup d'empressement, chez M. de Boullongne[1]. Le sieur Larcher, qui expédie cette ordonnance chez M. de Boullongne, s'est chargé de vous l'envoyer. Peut-être l'avez-vous actuellement; en tout cas, il faudroit que vous y envoyassiez.

Je me suis déterminé à partir demain pour Paris et à revenir dimanche après ma grande messe, pour me trouver au conseil que le roi donne l'après-midi. Je compte être chez moi demain à une heure, où j'aurai mes lettres à lire et quelques affaires à terminer. Cependant, si vous voulez vous y trouver, et que nous abrégeassions le travail en nous en tenant au plus pressé, je pourrois vous éviter le voyage à Versailles.

Vous connoissez, etc.

M. de Maurepas au marquis de Nesle[2].

16 avril 1745.

Je vous avois écrit ainsi que le roi m'en avoit donné l'ordre. Lorsque j'ai reçu votre lettre, j'ai différé de vous envoyer celle qui étoit prête à partir, pour parler de nouveau à S. M. et l'informer que vous m'aviez prévenu. Je lui ai représenté toutes les raisons dont vous croyez pouvoir appuyer la nécessité d'une ressource qui vous paroît à vous-même humiliante et fâcheuse; mais tout ce que j'ai pu dire et toutes ces raisons n'ont pas prévalu sur une loi dont on ne peut excepter personne sans les plus dangereuses conséquences[3]. Je l'ai trouvé instruit dans le plus grand détail du nom et de la quantité des joueurs qui se rassemblent chez vous, des différents jeux qui s'y jouent, et des jours et des heures de jour et de nuit destinés aux différentes parties. Il étoit difficile qu'un établissement aussi considérable et aussi éclatant lui pût être longtemps caché. Il m'a paru désirer de le voir cesser, et m'a ordonné de vous en écrire. J'ai cru pouvoir assurer S. M. de votre respect pour ses volontés, et je suis persuadé que vous prendrez toutes les mesures nécessaires pour

---

1. Jean de Boullongne (1690-1769), intendant des finances depuis 1744, fut contrôleur général de 1757 à 1759.

2. Ci-dessus, p. 17 et 34.

3. Une ordonnance du 23 novembre 1723 avait interdit absolument la tenue d'académies ou assemblées de jeu dans toutes maisons et hôtels, fussent-ils au roi, et les jeux de dés, bassette, pharaon, etc. Voir notre tome I, p. 48-50, 57, 143, 201, et un article de M. Funck-Brentano dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, t. XIII, p. 371-379.

qu'elle ait lieu d'être contente de votre soumission. Soyez persuadé, je vous prie, de la sincérité des sentiments avec lesquels, etc.

MAUREPAS.

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, promenades et autres lieux.

1er mai 1745.

M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, partira dans peu de jours pour prendre la route de l'armée. On dit dans Paris que jamais ministre ne fut auprès du roi comme l'est celui-là, S. M. ayant une confiance entière en lui.

2 mai 1745.

On assure que les seigneurs, tant à la cour qu'à la ville, crient hautement contre M. l'ancien évêque de Mirepoix[1] au sujet de la dernière nomination aux bénéfices[2], et il y en a beaucoup qui se disposent à lui jouer quelque tour pour le débusquer, en exhortant le roi à lui ôter la feuille. Ce prélat ne dispose des places qu'en faveur des personnes qui lui sont asservies, dont la plus grande partie sont de bas aloi[3].

On dit dans Paris que Mme la marquise de Pompadour[4] est du voyage de Flandre et qu'elle doit aller prendre les eaux à Saint-Amand[5]. Le menu peuple murmure beaucoup sur sa nouvelle qualité, et encore plus sur son départ, s'il a lieu[6].

---

1. Jean-François Boyer (1675-1755), évêque de Mirepoix en 1730, précepteur du Dauphin en 1735, a résigné son évêché en 1736, tient la feuille des bénéfices depuis la mort du cardinal de Fleury, et a été nommé premier aumônier de la Dauphine en janvier 1745.

2. Elle est tout au long dans la *Gazette*, p. 218-219, et dans les *Mémoires du duc de Luynes*, t. VI, p. 403-404.

3. Comme le raconte le duc de Luynes (t. VI, p. 419), une forte cabale travaillait contre l'évêque. Comparez la lettre de Voltaire à l'abbé de Valory, 3 mai.

4. L'acquisition de ce marquisat par Mme d'Étiolles n'est connue que depuis quatre ou cinq jours (*Luynes*, t. VI, p. 423). La nouvelle favorite et son cousin Binet doivent être les principaux inspirateurs de la cabale dont parle le duc de Luynes.

5. Saint-Amand-les-Eaux, sur la Scarpe, entre Valenciennes et Tournai. Les eaux et les boues, situées à quatre kilomètres du bourg, étaient et sont encore employées pour le traitement des affections rhumatismales. Le maréchal de Boufflers y avait fait exécuter d'importants travaux de captage au commencement du XVIIIe siècle.

6. Ci-après, p. 73. On va voir, dans les articles suivants, que le lieutenant général n'épargne pas la nouvelle favorite, ne faisant, en cela, que se conformer aux tendances bien connues du ministre. « M. de Maurepas,

LXXXIX.

A Paris, le 4 mai 1745.

Le roi, partant jeudi matin pour aller à Compiègne, passera vraisemblablement par Paris et relaiera à la porte Saint-Honoré[1]. M. Duval m'a demandé ce matin si vous ne m'aviez point chargé d'ordres à cet égard; M. de la Courneuve m'a envoyé faire la même demande. J'ai répondu à l'un et à l'autre qu'il ne m'avoit été rien ordonné. Si vous croyiez qu'il y eût quelque chose à faire, je vous prie de me le faire dire, afin que nous puissions nous conformer à ce que vous désirerez.

J'ai signé des ordres, suivant que vous me l'avez prescrit, pour arrêter le nommé Rouillé, faisant, à la place du nommé Petit, qui est son beau-frère, les fonctions de garçon de jeu chez M. de Nesle[2], et le sieur de Bonnebault, l'un de ses banquiers[3]. Il en a deux autres, qui sont les sieurs Norberti et Willierms : je n'ai point signé d'ordres contre eux, quoique le sieur Norberti ait la réputation de jouer d'une façon fort suspecte[4]; mais il demeure dans la maison de M. de Nesle, et on ne sait si le sieur Willierms n'y loge pas aussi. On tâchera d'arrêter demain matin le sieur de Bonnebault et le nommé Rouillé, et, si on y parvient, j'aurai l'honneur de vous en instruire sur-le-champ.

---

dit le président Hénault (*Mémoires*, p. 197), échappé de ce danger (la disgrâce qui allait le frapper lors de la mort de Mme de Châteauroux en 1744), continua à se ménager moins encore à la cour qu'il n'avoit fait. On disoit qu'il y étoit plus courtisan que ministre. Sa maison étoit le rendez-vous de ce qu'il y avoit de plus brillant. On rapportoit au roi ce qui s'y disoit et ce qui ne s'y disoit pas; les personnes qui se croyoient les plus accréditées, les amies du roi, n'y étoient point ménagées. Il suffisoit, ajoutoit-on, que l'on fût mal avec elles pour être bien reçu chez lui. Il couroit des chansons, on l'en rendoit garant. Enfin, on fit si bien, que sa perte fut résolue et consommée. » On peut trouver nombre de chansons dans le recueil Maurepas, ms. fr. 12648, p. 81-84, 104-106, 110 et 111.

1. En effet, le roi et le Dauphin partirent pour l'armée de Flandre le jeudi 6, en carrosse jusqu'à Compiègne, puis en poste (*Luynes*, p. 434-435).

2. Ci-dessus, p. 34 et 64.

3. Dossiers Bastille 11564 et 11577. Le 16 avril, M. de Maurepas avait écrit à M. de Nesle pour lui dire que le désir du roi était qu'il fermât son salon de jeu. Il lui écrivit de nouveau, le 12 mai, qu'on n'avait pas à lui rendre compte des motifs de l'arrestation de Bonnebault et de Rouillé (ci-après, p. 76).

4. Dossier Bastille 11601.

Il n'a pas même paru que, ces trois jours-ci, il y ait eu un grand concours de monde à Saint-Médard.

On a joué hier à la Comédie-Françoise une pièce du sieur Gresset ayant pour titre : *Sidney*. Elle n'a que médiocrement réussi ; mais on ne peut pas dire cependant qu'elle soit tombée[1]. Du reste, il ne s'est rien passé à Paris qui mérite votre attention.

Les chevaux de M. le chevalier de Montmorency[2] ont pris le mors aux dents ; mais il n'en est arrivé aucun accident.

Un compagnon maçon est tombé du haut d'un bâtiment et s'est grièvement blessé, et on a arrêté un voleur de chapeaux.

Vous trouverez ci-joint une feuille imprimée ayant pour titre : *l'Éloge de l'orateur;* la feuille des *Nouvelles ecclésiastiques;* une réponse aux *Lettres sur l'interprétation des Écritures*[3]*;* une brochure intitulée : *Principes de la philosophie morale*[4], et une autre ayant pour titre : *Essai sur l'honneur*[5].

Je suis, etc.

MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans les promenades, cafés et autres lieux.

5 mai 1745.

Plusieurs raisons déterminent le roi d'emmener Monsieur le Dauphin avec lui. On veut qu'il se fortifie et qu'il se rétablisse de l'opération qui lui a été faite au filet coupé[6], et du jeûne trop rigoureux que M. l'évêque de Mirepoix lui a fait faire pendant tout le carême. Il est même trop dévot, ce qui est l'ouvrage de ce prélat. Toute la cour et la ville disent que ce soir il sera déplacé. Les uns félicitent les Jésuites sur la feuille, les autres M. le cardinal de Tencin, d'autres M. l'évêque de Langres[7], et d'autres M. l'abbé de Saint-Cyr[8]. On parle

---

1. Cette comédie de Gresset, en trois actes et en vers, n'eut que onze représentations. Voir le *Mercure* de juin, p. 132-146, et la lettre de Crébillon à M. de Maurepas, en date du 1er juillet, publiée d'après l'autographe dans l'*Étude sur la vie et le théâtre de Crébillon*, par M. Maurice Dutrait (1895), p. 74-75.

2. Philippe-François, chevalier de Montmorency, était brigadier des carabiniers; il fut nommé lieutenant général en 1748.

3. Par François Joubert.

4. Imité de Shaftesbury par Diderot.

5. Par le théologien Guillaume Webster.

6. *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 366.

7. Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque-duc de Langres de 1734 à 1770.

8. Odet-Joseph de Vaux de Giry de Saint-Cyr, le successeur du cardinal

aussi de quelque changement dans le ministère, surtout de M. le contrôleur général[1], à qui l'on substitue M. de Boullongne[2]. On dit que M. l'évêque de Mirepoix, qui a toute la confiance de Monsieur le Dauphin, et même son amitié, a pris beaucoup d'empire sur lui; c'est pour cela que l'on a rapproché M. le duc de Châtillon[3], qui est à Leuville[4], à six lieues d'ici. Ce prélat même, dit-on, a fait faire des neuvaines par M. de Montmorin[5], pour la conversion d'un grand personnage, et cela de concert avec la reine, Madame la Dauphine et autres.

On dit que, Madame la Dauphine ayant été invitée par le roi d'aller aux petits appartements, elle ne s'y est pas rendue[6]; elle a traité avec beaucoup de hauteur Mme la duchesse de Brancas[7], qui la pressoit de s'y rendre, en disant qu'elle vouloit suivre l'exemple de la reine, qui n'y a point été, et qui est l'objet de la vénération de toute l'Europe. Madame Adélaïde a eu des reproches très vifs du roi sur la liberté qu'elle avoit prise de lui parler de la nouvelle vicomtesse[8]. On a mis tout en usage à la cour pour en dégoûter le roi; Mme de

---

de Polignac à l'Académie, le premier maître et l'ami du Dauphin, avait été fait conseiller d'État d'église le 17 mars 1743, en place de l'abbé Bignon (Arch. nat., O1 87, fol. 111). Les lettres qu'il écrivit à son élève pendant la campagne qui va s'ouvrir (bibl. de l'Arsenal, ms. fr. 226) ne sont que des dissertations philosophiques et morales.

1. Le bruit courait que le roi était mécontent du contrôleur général et le changerait bientôt (*Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 429).

2. Il n'aura cette place qu'en 1757.

3. Alexis-Madeleine-Rosalie de Châtillon de Boisrogues (1690-1754), gouverneur du Dauphin, créé duc de Châtillon en 1736, mais exilé depuis l'incident de Metz (1744), où il s'était déclaré contre la maîtresse et les favoris du roi. Il ne revint d'exil qu'en 1747, et ne reparut même pas à la cour.

4. Seine-et-Oise, près de Montlhéry.

5. Sans doute l'évêque de Langres, dont il a été question quelques lignes plus haut.

6. *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 425.

7. Marie-Angélique Frémyn de Moras, fille de Guillaume Frémyn de Moras, président au parlement de Metz, mariée en 1709 à Louis-Antoine, duc de Brancas.

8. La jeune Dauphine, élevée en Espagne dans les plus sévères principes, ne pouvait sympathiser avec Mme de Pompadour, et s'était rangée dès son arrivée dans le parti de la reine et du dauphin (*Mémoires du duc de Richelieu*, t. II, p. 99 et 162). Sur les coteries de la cour au temps de la Pompadour, on peut voir les *Mémoires de Dufort, comte de Cheverny*, p. 68-69, 99 et suiv., et Soulavie, *Anecdotes de la cour de France*, p. 35 et suiv. Ce dernier auteur place au 22 avril 1745 le souper à la suite duquel Mme de Pompadour obtint de se fixer dans l'ancien appartement de Mme de Mailly. Cf. *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 421, et, sur le logement, voyez *le Château de Versailles sous Louis XV*, par M. de Nolhac, p. 199 et 202-207.

Brancas et Mme de Lauraguais ont dû la présenter à la reine et à Madame la Dauphine. On voit avec peine que Mme la duchesse de Modène joue auprès de cette dame un personnage peu digne de sa naissance et de son rang[1]. Mme la duchesse de Chartres[2] crie contre tout le monde, excepté contre son mari; on dit que c'est du dépit de voir que le roi aime toute autre qu'elle, et cela inspiré par sa mère[3], qui lui avoit donné de très bonnes leçons.

6 mai 1745 et jours suivants.

L'on étoit fort en peine, à Paris et à Versailles, de savoir ce que deviendroit Mme de Pompadour pendant l'absence du roi[4]. Voici ce qui s'en dit à Versailles. Le même jour que le roi partit, Mme la marquise partit aussi, mais longtemps après, et prit une route bien différente. Elle est allée du côté d'Évreux, pour voir, dit-on, une terre qu'elle se propose d'acheter. La petite écurie a fourni les équipages en relais pour ce voyage; l'ordre fut donné aux cocher et postillon d'aller partout où Mme la marquise l'ordonneroit. Après ce voyage[5], elle doit aller à Choisy pendant tout le temps de l'absence du roi. Elle en reviendra une fois toutes les semaines, pour faire la cour à la reine et à la famille royale.

On rapporte un trait de Mme de Pompadour qui lui fait honneur parmi les officiers de la maison du roi. Peu de jours avant le départ de S. M., il mourut presque subitement un huissier de la chambre. Il laissoit, en mourant, une femme et deux filles en âge d'être mariées. La charge étoit dévolue au roi; cependant la famille du défunt n'avoit presque pas d'autre bien. Il ne manqua pas de gens qui la demandèrent. Mme de Pompadour, entre autres, la demanda pour un de ses parents, appelé Trusson, qui est si bête qu'on a été obligé de le renvoyer d'un bureau des affaires étrangères parce qu'il ne faisoit qu'y gâter de la besogne, quoiqu'il n'eût que des lettres à copier. Depuis la faveur de sa parente, on lui a fait deux mille livres de pension pour ses bons et loyaux services; mais, avec tout son esprit borné, il jugea qu'une charge d'huissier ne lui messiéroit pas. On la demanda, et le roi étoit disposé à l'en décorer, lorsque Mme de

---

1. Elle était poussée par la Tencin et les politiques contre l'évêque de Mirepoix et les dévots.

2. Louise-Henriette de Bourbon-Conti, mariée le 17 décembre 1743 à Louis-Philippe, duc de Chartres, puis d'Orléans.

3. Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, princesse de Conti. C'est celle-ci qui accepta de présenter la nouvelle favorite.

4. Il est de notoriété publique, depuis la fin d'avril (*Luynes*, p. 423), que la passion est réciproque de part et d'autre.

5. Le duc de Luynes n'en parle pas.

Duras fut dire à Mme de Pompadour que, en demandant la charge d'huissier de la chambre pour M. Trusson, elle n'avoit sans doute pas fait attention qu'elle alloit réduire à la mendicité la famille du défunt. La marquise répondit qu'elle ignoroit ces circonstances, et que, pour preuve qu'elle ne vouloit point ôter le bien de ces deux filles, elle alloit solliciter le roi pour l'engager à laisser cette charge à leur famille. Elle ne s'en tint point aux paroles, et le roi accorda la charge à celui que l'aînée épouseroit, moyennant un brevet de retenue pour la cadette. On sait un gré infini à Mme de Pompadour de ce qu'elle a procuré cet arrangement.

On est impatient de savoir les changements que le public dit devoir être à présent faits à la cour, parce que le roi en a dû partir ce matin à neuf heures, avec Monsieur le Dauphin. Les uns disent que Mme la vicomtesse de Pompadour est grosse, et que le roi lui a envoyé Pérard pour la visiter. Le roi a dîné avec elle mardi. L'on assure qu'elle va à Étiolles, avec ordre à M. Le Normant de Tournehem, son oncle[1], d'en prendre soin, et que le mari a ordre d'aller en tournée[2]. Mme de Tencin[3], dit-on, conduit les amours de cette dame. Il y a plusieurs partis pour la feuille des bénéfices : Mme de Pompadour pour M. le cardinal de Tencin, Monsieur le Dauphin pour M. l'évêque de Langres, les Noailles et autres pour l'abbé de Saint-Cyr[4].

On dit que M. d'Étiolles a repris son nom de Le Normant pur et simple, ne voulant plus porter le premier.

Le bruit court dans Paris que la reine, Madame la Dauphine et Mesdames font une neuvaine pour la conversion de Mme la marquise de Pompadour, et que les prières de ces princesses sont très ferventes à ce sujet.

Voici comme l'on raconte l'histoire de M. et Mme Poisson[5]. Elle est fille d'un nommé La Motte, entrepreneur des boucheries des

---

1. Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem (1684-1751), directeur et ordonnateur général des bâtiments en 1745. Il était seigneur de Tournehem (entre Ardres et Guines) et de Tournan en Brie.

2. M. d'Étiolles, qui était allé passer les fêtes de Pâques à Magnanville, fut au désespoir quand on lui apprit ce qui s'était passé à la cour (*Luynes*, p. 423, 27 avril). La séparation sera prononcée le mois suivant.

3. Claudine-Alexandrine Guérin, marquise de Tencin (1681-1749), sœur du cardinal, avait été la maîtresse de Dubois et de bien d'autres.

4. Ci-dessus, p. 67.

5. Père et mère de la favorite. Cf. le même article dans le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 32-33, et des vers satiriques dans le *Chansonnier*, ms. fr. 12649, p. 189. Voir aussi Campardon, *Mme de Pompadour et la cour de Louis XV* (1867), et le duc de Caraman, *la Famille de la marquise de Pompadour* (1901).

Invalides[1]. Elle étoit belle comme une Vénus quand on la maria à Poisson[2], qui avoit été ci-devant laquais de M. de Bernage, pour lors intendant d'Amiens[3], qui lui auroit donné un emploi dans les vivres. Il fut fait garde-magasin à Bapaume. Il épousa donc la demoiselle La Motte-Binet, et, dès l'instant de la bénédiction nuptiale, M. Le Blanc[4] l'envoya à son emploi. Ce ministre et l'évêque d'Avranches, son frère[5], jouirent longtemps de cette nouvelle mariée. M. Du Laurens, premier commis de la guerre, leur succéda, qui la garda quelque temps. Celui-ci fut remplacé par M. Paris de Monmartel[6], que l'on dit être le père et le parrain de la vicomtesse[7]. A M. de Monmartel succéda Fournier, entrepreneur des armes[8], qui se ruina pour elle, et qui fut obligé de passer un contrat d'atermoiement avec ses créanciers. Celui-ci, qui s'étoit aperçu de bien des infidélités, la rossoit au mieux. Fournier ruiné, M. Le Normant de Tournehem eut en son propre la dame Poisson. Son mari, en 1725, ayant fait plusieurs friponneries sur les blés, fut condamné à être pendu. M. de Tournehem répandit beaucoup d'argent et l'envoya à Hambourg[9]. La dame Poisson a tiré un million de ce dernier amant, et, pour que cet argent lui revînt, il a marié son neveu avec la fille de cette dame[10]. On sait

---

1. Jean de la Motte, commissaire d'artillerie.

2. François Poisson, sieur de Lucq, secrétaire du roi et écuyer-fourrier du duc d'Orléans, se remaria le 11 octobre 1718 avec Louise-Madeleine de la Motte-Binet, âgée de dix-neuf ans, et de ce mariage naquit, le 29 décembre 1721, Jeanne-Antoinette Poisson. Poisson fut anobli au mois d'août 1747 et mourut le 25 juillet 1754, à soixante-dix ans (*la Famille de Mme de Pompadour*, par le duc de Caraman, p. 21-28).

3. Le prévôt des marchands (p. 55), qui avait été intendant à Amiens de 1708 à 1717.

4. Claude Le Blanc (1669-1728), secrétaire d'État de la guerre en 1718, disgracié en 1723, mais rétabli dans sa charge trois ans après.

5. César Le Blanc (1672-1746), évêque d'Avranches en 1719.

6. Jean Paris de Monmartel (1690-1766), d'abord garde triennal du Trésor royal (1722), puis banquier de la cour. Louis XV érigea en sa faveur la terre de Brunoy en marquisat.

7. Du moins, c'est lui qui la tint sur les fonts baptismaux, le 30 décembre 1721, avec sa sœur Antoinette-Justine Paris.

8. Victor Fournier, directeur du magasin royal des armes de Charleville.

9. Voyez les détails donnés dans les *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 67-69; cf. *la Famille de Mme de Pompadour*, par le duc de Caraman, p. 22-23.

10. Charles Le Normant du Fort, fermier général de 1687 à 1712, épousa en 1669 Marie Parthon, fille de l'oculiste du roi, dont : 1° Hervé-Guillaume, dit Guillot, marié en 1709 à Élisabeth de Francine; 2° Charles-François-Paul Le Normant d'Étiolles, dit de Tournehem (ci-dessus, p. 70); 3° Charlotte Le

que, dès que Mme de Mailly fut déclarée maîtresse, la Poisson mit dans la tête à sa fille de devenir la maîtresse du roi. Mme de Tencin, sa marraine[1], l'a appuyée de bons conseils; enfin, la chose a réussi[2], et elle continuera de lui donner ses bons avis pour qu'elle puisse se conserver sa bonne fortune.

7 mai 1745.

Lorsque le roi est parti de Versailles, la reine étoit levée pour souhaiter un bon voyage à S. M. A l'égard de Madame la Dauphine, elle ne se leva point, et n'a pas vu partir Monsieur le Dauphin, qu'on assure devoir revenir à Versailles après la prise de Tournai[3]. Le voyage de ce prince a été indécis pendant quelques jours, et il y a eu des raisons secrètes pour qu'il fasse ce voyage.

On a remarqué l'attention du roi de passer à petit bruit dans le faubourg de Paris sans se faire voir au public : les politiques disent que S. M. a bien fait, qu'elle a agi à cet égard en philosophe des plus consommés, n'ignorant pas que les Parisiens sont changeants.

8 mai 1745.

M. le comte d'Argenson, avant son départ pour l'armée, a demandé de fort grosses sommes à M. le contrôleur général, lequel lui a répondu, avec cette douceur que tout le monde lui connoît[4], qu'il pouvoit partir sans aucune inquiétude sur ce sujet, parce qu'il a des coffres bien garnis.

Tout Paris assure que M. le contrôleur général a demandé au roi, il y a peu de jours, la permission de se retirer, et que S. M. lui a répondu qu'il falloit renvoyer cette affaire à un autre temps[5].

Un homme connu pour grand nouvelliste est entré au café, et, interrogé s'il n'y avoit rien de nouveau, a répondu fort sérieusement :

Normant, mariée en 1691 au comte d'Estrades, lieutenant général. Hervé-Guillaume, qui fut trésorier général des Monnaies, eut une fille, qui épousa en 1740 François de Baschi, comte de Saint-Estève, plus tard ambassadeur en Portugal et en Hollande, et un fils, Charles-Guillaume, qui fut pourvu en 1733, sur preuves de noblesse, de la charge de chevalier d'honneur au présidial de Blois, se maria, huit ans plus tard (9 mars 1741), avec la fille des époux Poisson. M. le vicomte de Grouchy a publié en 1896 leur contrat.

1. Selon l'acte de baptême recueilli par Jal, la marraine de Jeanne-Antoinette Poisson avait été Antoinette-Justine Paris, nièce de Monmartel (ci-dessus, p. 71).

2. Voyez ci-dessus, p. 38, note 2, sur le bal de l'Opéra.

3. Le maréchal de Saxe avait fait commencer le siège le 25 avril.

4. Orry était notoirement brutal et emporté.

5. On voit dans les *Mémoires de Luynes*, p. 429, que le public croyait à une disgrâce imminente à propos du contrôle des actes des notaires.

« M. le maréchal de Noailles va en Allemagne. » Sur-le-champ, il n'y eut qu'un cri dans toute la salle. Les uns disoient : « Est-il possible? » les autres : « Tout est perdu! » — « Rassurez-vous, Messieurs, dit gravement le nouvelliste; j'ai voulu vous faire peur. Il n'y va point pour commander; c'est pour assister à la diète. » Le murmure fut apaisé, mais non pas aussi promptement qu'il s'étoit élevé, parce que chacun en tira matière de réflexions[1].

Il ne paroît pas que le maréchal de Noailles doive avoir aucun commandement cette année. Il partira cependant dans peu de jours pour la Flandre, où il assistera et présidera aux conseils. L'on est extrêmement surpris de ce qu'il accepte une pareille fonction, qui prouve clairement que ce maréchal de France n'est bon tout au plus que pour le Conseil, et qu'il n'entend rien à l'action[2]; mais, comme on le connoît patelin, l'on est persuadé qu'il aura assez d'adresse pour dissimuler, et peut-être même pour parvenir à commander encore. Quelques-uns soutiennent qu'il ne partiroit pas, s'il n'avoit cette espérance. D'autres disent qu'il partiroit avec la seule qualité de page du roi, si on ne lui en donnoit point d'autre, tant il a envie de voir au moins une bataille.

Le bruit court que Mme d'Étiolles ne sera pas longtemps en place, et l'on dit que c'est une assez belle bête. On assure cependant qu'elle doit partir dans peu pour la Flandre. Son mari est, dit-on, plus d'à moitié fou, ne pouvant se consoler de l'absence de sa femme; on assure même qu'il ne veut pas quitter Paris, quoiqu'on lui ait marqué une tournée à faire avec l'expectative de fermier général.

9 mai 1745.

Mme de Pompadour avoit supplié le roi de lui permettre de se retirer dans un couvent pendant son absence; le roi ne l'a pas voulu, crainte qu'elle ne s'y ennuyât. Elle est à Brunoy, chez M. de Montmartel, séjour ordinaire des maîtresses de nos maîtres. Elle a douze mille livres par mois à prendre sur le Trésor royal. On la dit grosse de six semaines.

M. le contrôleur général, après le dernier conseil, porta au roi sa démission; le roi l'invita à la reprendre, en l'assurant qu'il étoit très satisfait de ses services[3].

---

1. On peut voir dans le *Chansonnier* publié par M. Raunié, t. VII, p. 34-36, des pièces satiriques sur les exploits du maréchal de Noailles en 1744. Sa correspondance avec Louis XV, publiée par Camille Rousset, ne comprend, pour 1745, qu'une lettre et un mémoire du mois d'avril.

2. Son fils même, d'ailleurs peu réservé dans le discours, lui reprochait de manquer de fermeté et de décision (*Luynes*, p. 489).

3. C'est Mme de Pompadour qui sapait son crédit (ci-dessus, p. 72).

Il ne paroît encore rien de fait contre M. l'évêque de Mirepoix; on croit que l'on s'est seulement contenté de lui montrer les abîmes[1].

Les actions de M. le duc de Richelieu ont considérablement baissé. Il avoit demandé au roi l'Abbaye-aux-Bois[2] pour sa sœur[3] : le roi l'envoya à M. l'évêque de Mirepoix, et, le lendemain, cette abbaye fut donnée à Mme de Verue, abbesse de Caen[4].

Le Parlement s'est assemblé hier sur la lettre que le roi lui a écrite pour l'informer de son départ pour l'armée[5]. M. le premier président prétendoit être en droit d'écrire au roi au nom de la compagnie, ainsi qu'il le fit l'année dernière; mais, comme M. Pucelle lui reprocha pour lors ses entreprises, on a trouvé dans les registres que c'est au secrétaire du parlement à écrire au nom de la compagnie. La réponse a été lue, les chambres assemblées, par ce même secrétaire, et elle a été cachetée en leur présence et envoyée[6].

Le roi arriva à Compiègne le 6, à deux heures après midi. S. M. y conserva toute la gaieté qu'elle avoit eue pendant la route. Il n'en fut pas de même de Monsieur le Dauphin, qui y parut triste et rêveur. Les dames de Compiègne allèrent faire leur cour; le roi les reçut avec une bonté et un enjouement qui montroient qu'il avoit l'esprit et le cœur extrêmement tranquilles. De Compiègne, S. M. passa par Gournay, où elle quitta ses relais et prit la poste[7].

Toute l'armée de Flandre est bien contente de ce que M. le maréchal de Noailles n'aura aucun commandement cette campagne.

10 mai 1745.

L'on dit que Mme de Pompadour est redevenue Mme d'Étiolles. L'on assure qu'elle est actuellement chez M. Le Normant, son oncle,

---

1. Voyez les *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 425, 426, 431.

2. Cette abbaye était vacante par la mort de l'abbesse, Marie-Angélique-Gabrielle Scaglia de Verue, fille de la fameuse dame de Volupté et ancienne coadjutrice d'Issy, femme aimable qui avait rendu de grands services aux deux couvents.

3. Marie-Gabrielle-Élisabeth du Plessis de Richelieu, née en 1689, d'abord coadjutrice de Sainte-Perrine de la Villette, puis abbesse du Trésor. Elle finit par obtenir l'Abbaye-aux-Bois en 1760, et y mourut au commencement de 1770.

4. Marie-Anne de Verue, sœur aînée de la défunte, née en 1684, d'abord abbesse de Sainte-Claire de Vienne (1720), était passée à la Trinité de Caen en juin 1729. Elle refusa de venir à l'Abbaye-aux-Bois, et mourut à Caen en 1754.

5. Lettre du roi, du 5 mai (Arch. nat., X1a 8474, fol. 109 v°). Cette lettre, dit Barbier, avait été écrite pour éviter le cérémonial d'une députation.

6. Réponse du parlement, 7 mai (Arch. nat., X1a 8474, fol. 111 v°).

7. *Gazette*, p. 239 et 250; *Mercure* de mai, p. 152-181.

où est logé son mari. On tient de bonne part que M. d'Étiolles, qui avoit fait ôter de son appartement le portrait de sa femme, l'a fait remettre vendredi dernier. Il fit samedi deux visites à M. de Laborde[1], fermier général, son ami particulier. Toute la maison remarqua qu'il avoit l'air beaucoup plus gai que de coutume.

11 mai 1745.

On dit qu'avant le départ du roi il se tint un conseil, dans lequel il fut question de la paix. M. le maréchal de Noailles et M. le contrôleur général étoient de cet avis; mais M. le cardinal de Tencin et Cie s'y opposèrent fortement. On n'a pu savoir quelles en étoient les conditions.

Mme de Pompadour est actuellement à Paris, chez M. Le Normant de Tournehem, son oncle. Le mari s'est retiré chez son père, et la dame, dit-on, doit aller à Étiolles. Il n'est pas encore bien décidé si elle ira à Saint-Amand. On dit aujourd'hui que son mari partira le 15 pour aller faire sa tournée en Provence.

D'autres assurent que Mme d'Étiolles a été parfaitement la dupe du roi, qui s'en est amusé quelques jours, et puis l'a laissée là. Elle n'est ni baronne, ni comtesse, ni marquise; elle n'a rapporté, dit-on, de la cour que beaucoup de regrets de toutes les folles démarches qu'elle a faites. M. d'Étiolles emmène avec lui un jeune homme de lettres pour lui tenir compagnie dans sa tournée.

12 mai 1745.

Le roi, avant son départ, fit appeler M. l'évêque de Mirepoix. Ce prélat croyoit toucher à l'instant de sa disgrâce : le roi se contenta de lui parler très sévèrement sur ce qui excitoit ses reproches. M. l'évêque de Mirepoix sortit de la chambre du roi la tête levée, un air gai, saluant gracieusement tout le monde.

Mme d'Étiolles, qui étoit logée chez M. Le Normant de Tournehem, est partie d'hier avec Mme Poisson, sa mère, pour Étiolles. On dit que toutes les lettres dont la suscription étoit : *A Mme de Pom-*

---

1. Jean-François de Laborde, d'une bonne famille de négociants bordelais, avait été député de Bayonne au Conseil de commerce. « C'est un des plus habiles financiers qu'il y ait dans la compagnie, surtout pour le commerce; il est très honnête homme, » dit le mémoire sur les fermiers généraux. On peut voir dans les *Mémoires du comte Dufort de Cheverny*, t. I, p. 298, et dans les *Lettres du commissaire Dubuisson*, p. 598, comment il était presque allié des parents de Mme de Pompadour, ayant épousé la veuve du frère de Mme Poisson. L'aîné des fils qu'il eut de ce mariage est Jean-Benjamin de Laborde, compositeur, littérateur, chimiste, physicien, etc. Les Laborde habitaient une maison de campagne à Soisy, non pas sous Étiolles, mais sous Montmorency.

padour, ont été refusées, et qu'on n'y a reçu que celles qui étoient adressées sous le nom d'*Étiolles*.

13 mai 1745.

Le bruit avoit couru que Mme d'Étiolles devoit aller en Flandre; mais le public est informé qu'elle est encore à Paris, qu'elle loge chez M. Le Normant, oncle de son mari, qu'il est douteux qu'elle fasse le voyage, et l'on dit même qu'elle ne tiendra pas longtemps et qu'il est absolument faux qu'elle ait été qualifiée de marquise. La bourgeoisie de Paris paroît bien contente de ce que cette dame ne va point aux environs de l'armée, et de ce que l'on croit qu'elle tombera bientôt dans l'oubli.

15 mai 1745.

Bien des personnes qui assistent aux prières pour la conservation du roi et la prospérité de ses armes y joignent une oraison qui concerne Mme d'Étiolles.

M. de Maurepas au marquis de Nesle.

12 mai 1745.

Il ne m'est pas possible de vous rendre compte des motifs qui ont donné lieu aux ordres du roi pour arrêter le sieur de Bonnebault et le nommé Rouillé, et ils ne peuvent être remis en liberté que lorsque j'aurai reçu de nouveaux ordres du roi, qui est actuellement informé de leur détention. Je ne vois pas ce que leur liberté peut avoir d'intéressant pour vous personnellement, et, s'ils sont arrêtés, l'un pour être banquier et l'autre pour être garçon dans les jeux, ils sont dans le cas de contravention à des défenses du roi si précises, et si absolument sans exception, que je ne sache aucune considération qui doive ou puisse soustraire à la soumission qui leur est due.

J'ai l'honneur, etc.

MAUREPAS.

XC.

A Paris, le 17 mai 1745.

Je vous renvoie la feuille que je vous ai montrée hier. J'y ai ajouté les articles dont nous sommes convenus[1]. Je vous prie de les examiner, et de voir si vous les trouvez bien. J'y fais le détail

1. La pièce de *Nouvelles* qui suit.

de deux accidents arrivés hier par le tonnerre, et de ce qui s'est passé auprès des Invalides : l'affaire ne me paroît point finie, et il me paroît convenable que, d'ici à une quinzaine de jours, on continue à prendre des précautions aux Invalides, et que nous en prenions aussi de notre côté. Je crois que vous approuverez cette attention.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, promenades et autres lieux.

17 mai 1745.

Paris n'a été occupé ces jours-ci que de la bataille de Fontenoy[1]. On admire le courage, la fermeté et la prudence que le roi a témoignés. On est aussi enchanté des preuves de valeur qu'a données Monsieur le Dauphin, et on est très reconnoissant de la bonté et de l'attention que le roi a eues pour Paris après l'action[2].

La maladie des bestiaux est toujours à peu près de même. Les médecins qui les voyoient se sont rebutés, et commencent à convenir qu'ils n'ont point de remèdes qui y soient propres.

Le sieur Moron[3], qui a été conduit à la Bastille, y a des convulsions. Cependant, depuis trois jours, il en a moins. Mais il paroît que les assemblées de convulsionnaires veulent recommencer : il y en a eu plusieurs. On les observe, pour tâcher de les surprendre.

L'ambassadeur d'Espagne[4] a demandé qu'on fît arrêter le sieur

---

1. Le 11 mai 1745 : *Gazette*, p. 252-254, 266-268 et 273-276, et relation imprimée, p. 281-295; *Journal de Barbier*, p. 36-38; *Mercure* du mois, p. 152-181, avec plan; *Mémoires du duc de Luynes*, t. VI, p. 439-448, où se trouvent plusieurs récits de la bataille, et t. VII, p. 178-186. D'autres relations ont été publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. VI, p. 80, et, tout récemment, dans le *Carnet historique et littéraire*, 15 août 1898, p. 562-571. En outre, le *Bulletin du Comité des monuments écrits* renferme (t. I, p. 223) les billets écrits à la reine par le roi et le Dauphin. Il existe également une relation, de la façon du duc de Richelieu, qui la fit présenter au roi Louis XVI en 1783, et qui a été publiée dans sa *Vie privée*, t. II, p. 59-61, puis dans ses *Mémoires*, non moins apocryphes, t. VII, p. 136 et suiv. D'innombrables pièces de vers remplissent les volumes 12648 et 12649 du Chansonnier Maurepas.

2. Voyez *Marie-Thérèse impératrice*, par le feu duc de Broglie, t. I, p. 395-440.

3. Mathieu Moron de Bossenay, convulsionnaire, mis à la Bastille suivant ordre du 7 mai, n'en sortit qu'en 1749 (*Archives de la Bastille*, t. XV, p. 232, note, 239, 351 et 354; dossiers Bastille 12492 et 12495).

4. Louis de Reggio, marquis de Campoflorido, grand d'Espagne de pre-

Baron, ci-devant officier au service d'Espagne, qui avoit écrit une espèce de défi à un gentilhomme qui lui est attaché. Le sieur Baron a été arrêté; mais, M. de Campoflorido ayant demandé depuis sa liberté, elle lui a été accordée[1].

Le laquais de Mme Grimod a été rompu vif mardi, sans vouloir avouer que c'étoit lui qui eût assassiné son frère[2].

On a arrêté cinq ou six filous.

Un sieur Le Breton, sous-fermier, a prétendu avoir été attaqué près la place des Victoires, sur les dix heures du soir, par des voleurs, dont il ne s'est débarrassé qu'après avoir mis l'épée à la main. Le fait n'est pas absolument prouvé.

Le sieur Duval, commandant du guet[3], est tombé en paralysie, et il va aux eaux.

Depuis que les sieurs de Bonnebault et Rouillé ont été arrêtés, le jeu est un peu tombé chez M. de Nesle, et les parties y sont beaucoup moins vives[4].

Il a été notifié mardi dernier un ordre au P. Jars, de la Doctrine chrétienne, fameux par ses sermons[5] et son attachement au parti janséniste, pour se retirer à Beaucaire. Cet ordre devoit être exécuté sur-le-champ; mais, le P. Jars ayant rapporté un certificat de médecin comme sa santé ne lui permettoit pas quant à présent d'entreprendre un si grand voyage, et beaucoup de dévotes, entre autres Mme la duchesse de Rochechouart[6], s'étant intéressées pour lui, il

---

mière classe, à qui son mariage avec une Moncade, fille de l'azafata de la reine, avait valu la capitainerie générale du royaume de Valence, puis l'ambassade de France (1740). En septembre 1746, une révolution de palais à Madrid le fit envoyer comme ambassadeur à Naples, et il finit par entrer au couvent de l'Oratoire, à Rome, où il mourut en 1758. — Cet ambassadeur a pris à loyer le fameux hôtel Conti, dans la rue Neuve-Saint-Augustin, et il y a donné des fêtes en avril.

1. Baron, arrêté le 7 mai, fut relâché le 14.

2. Ci-dessus, p. 60.

3. T. I, p. 13, 33, etc. Eugène Asse l'a confondu avec le premier secrétaire de M. de Marville, de même nom (*Correspondance historique et archéologique*, 1896, p. 368).

4. Les deux prisonniers furent relâchés le 25 mai.

5. Sa prédication avait eu beaucoup de succès au temps du cardinal de Noailles.

6. Voyez ci-après, p. 86 et 88. — Cette duchesse de Rochechouart, née Beauvau, veuve depuis 1731 et sans enfants, « passoit presque pour une mère de l'Église, s'étant livrée au parti janséniste et aux miracles de M. Pâris; elle avoit habité longtemps dans des terres qu'elle avoit en Touraine et avoit eu d'assez vives contestations avec l'archevêque de Tours, Rastignac; elle faisoit beaucoup de bonnes œuvres dans ses terres et s'occu-

n'a pas été possible de lui refuser un délai de huit ou dix jours pour se rendre au lieu de sa destination.

En attendant, il est sorti de la Doctrine chrétienne et s'est retiré chez Mme de Rochechouart[1].

Quelques soins que l'on se donne pour arrêter de mauvaises et indécentes nouvelles à la main qui se débitent, les précautions que prennent ceux qui y travaillent font qu'il est très difficile de les surprendre; on en a encore manqué deux cette semaine. M. le procureur général, qui avoit promis de faire rendre un arrêt rappelant les dispositions d'un rendu en 1671, qui portoit la peine des galères contre ceux qui débitoient de pareilles nouvelles, quelques instances qu'on lui fasse pour le faire rendre, il n'a pas été possible, depuis trois mois, d'y parvenir[2].

Sur l'avis qui avoit été donné qu'il devoit y avoir hier après midi une assemblée nombreuse de livrée, de garçons bouchers et invalides dans la plaine de Grenelle, et qu'ils avoient comploté de se battre, on a prévenu M. le gouverneur des Invalides, et on y a envoyé du guet pour contenir la livrée. Malgré l'orage qu'il a fait, il y a paru plusieurs domestiques; mais, comme personne n'est sorti de l'hôtel des Invalides, il n'y a point eu de bruit. Le sujet de la querelle vient de ce que, il y a huit jours, des laquais avoient enlevé aux Invalides des filles avec lesquelles ils vouloient danser.

Le tonnerre est tombé hier dans la rue Saint-Honoré, chez M. de la Jonchère[3]. Il a abattu une cheminée et fondu une gouttière de plomb. Du reste, il n'a causé aucun accident. L'orage a été des plus grands et a duré une heure et demie. Un particulier, aux Porcherons, effrayé du tonnerre, a voulu se sauver dans sa cave. Le pied lui a glissé en descendant l'escalier, et il s'est tué.

---

poit fort des pauvres et des malades, » dit le duc de Luynes (t. XII, p. 222). C'est en Touraine qu'elle obtint que le Père fût envoyé; il y resta jusqu'à la mort de l'archevêque, fut alors envoyé à Auxerre, et y mourut, toujours relégué, en 1768.

1. Le prédécesseur et beau-père de M. de Marville avait fait signer le Formulaire, en 1729, par le chapitre de cette congrégation, et, quinze jours plus tard, le P. Étienne Chaussac, ancien théologal d'Autun, avait été élu supérieur général (*Mercure* de juin 1729, p. 1247).

2. Voyez ci-après, p. 80, la lettre de M. de Marville du 18 mai.

3. Gérard Michel de la Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et trésorier-commandeur de l'ordre de Saint-Louis, avait acheté, le 17 mars 1717, une maison de la rue Saint-Honoré habitée précédemment par Fontanieu et par la duchesse d'Aumont.

XCI.

À Paris, le 18 mai 1745.

M. le premier président m'a mandé ce matin que l'arrêt contre les nouvellistes venoit d'être rendu[1], et M. le procureur général vient de m'en adresser plusieurs exemplaires, dont vous en trouverez deux ci-joints[2]. J'ai aussi l'honneur de vous faire passer deux exemplaires de l'ordonnance que j'ai rendue à l'occasion de la bataille de Fontenoy[3], et j'y joins un exemplaire de la pièce nouvelle des Italiens[4].

M. de Voltaire m'a fait passer une pièce de vers qu'il a faite sur la bataille de Fontenoy, avec l'approbation du sieur Crébillon. Il me demande d'en permettre l'impression. Je n'ai pas cru devoir le faire sans avoir votre avis. Je vous prie de parcourir l'ouvrage et de me marquer ce que vous en pensez[5].

Je vous adresse aussi une relation de la bataille de Fontenoy que l'on me demande d'imprimer. Je ne ferai rien à cet égard que je n'aie reçu vos ordres.

Il est mort hier subitement, dans un cabaret aux Porcherons, un homme qui y étoit venu boire.

---

1. Arch. nat., registres du parlement, X1a 8474, fol. 129-130 (17 mai), et imprimé : AD+ 877 (18 mai).

2. En effet, deux exemplaires imprimés de l'arrêt sont joints à la lettre. — Voyez le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 40, et ci-après, p. 103. J'ai parlé de ces faits dans la Préface, p. XCVI et XCVII.

3. Cette ordonnance, du 18 mai, enjoignait aux habitants d'illuminer leurs maisons le 20 mai (Arch. nat., AD+ 877).

4. Ce théâtre avait rouvert le 26 avril par *l'Heureux stratagème*, suivi d'un acte en vers libres : *l'Impromptu des acteurs*, et, ensuite, un autre acte pareil, *les Ennuis de Thalie*, par Panard et Sticotti, eut huit représentations.

5. *La Bataille de Fontenoy*, poème composé en deux jours par Voltaire, parut dans le *Mercure* de juin. A la fin du même mois, on comptait déjà sept éditions, trente-sept au commencement de juillet : voyez le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 42, l'ouvrage du feu duc de Broglie : *Marie-Thérèse impératrice*, t. II, p. 14-15, et les articles du *Mercure*, juin, p. 81-108, août, p. 123-124, et septembre, p. 45-57. La précipitation pour devancer tout le monde et le désir de favoriser des amis firent commettre à Voltaire, dans ce poème, tant de fautes et d'omissions, que tout le monde trouva à se plaindre de lui, et, par ricochet, de son patron Richelieu. Cinq éditions suffirent à peine pour que le texte fût en état d'être mis aux mains de la reine (*Luynes*, p. 468-469).

Il y a eu une querelle dans un cabaret à Vaugirard, entre deux particuliers qui y étoient, l'un maître de mathématiques, et l'autre huissier au Châtelet. Ils ont mis l'épée à la main, et l'huissier a été blessé assez grièvement, mais cependant pas mortellement. On a arrêté et conduit en prison le mathématicien.

Le saint sacrement est exposé aux Augustins pour les prières des Quarante heures[1]. Les domestiques de Messieurs de l'assemblée du clergé[2], pendant que leurs maîtres sont à l'assemblée ou devant le saint sacrement, s'amusent à jouer sous les cloîtres; ils y profèrent des jurements épouvantables. L'officier établi pour la police de ce qui s'y passe a voulu leur en imposer, en leur représentant que les jurements qu'ils proféroient s'entendoient même de dedans l'église : ils l'ont envoyé promener. J'en viens d'écrire à MM. les agents.

Il y a eu un feu près le Marché-Neuf, chez un fondeur. Il a commencé d'une façon inquiétante; mais, par le prompt secours apporté, il n'a pas eu de suite.

Le feu de M. le prévôt des marchands ne sera prêt que pour dimanche, et il se contentera jeudi d'une illumination[3].

Je suis, etc.

MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, etc.

18 mai 1745.

Quelques personnes assurent que Mme d'Étiolles n'est plus chez M. Le Normant, son oncle, et qu'elle s'est retirée dans un couvent avec la résolution d'y passer le reste de ses jours en cas que le roi ne la rappelle pas à la cour. Si cette résolution est bien vraie, Mme d'Étiolles risque, dit-on, beaucoup de ne jamais sortir du couvent.

21 mai 1745.

Une personne de la cour félicita ces jours passés Madame la Dauphine sur ce que Monsieur le Dauphin ne court plus aucun danger à l'armée. « Comment cela ? » dit Madame la Dauphine. « C'est, lui répondit-on, parce que Monsieur le Dauphin a trouvé une puissante protection à l'ombre de laquelle il n'a rien à craindre; » et ajouta que

1. Le duc de Luynes donne (t. VI, p. 454-457) le détail de cette dévotion. Un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame de Paris le jeudi 20.

2. Dans le couvent des Grands-Augustins.

3. *Gazette*, p. 266 et 279.

ce n'étoit point la protection du roi. La princesse trouva plaisant que le Dauphin eût d'autre protection que celle de S. M.; elle vouloit savoir qu'elles étoient donc ces puissantes ailes qui couvrent Monsieur le Dauphin. Le courtisan lui raconta que, comme Monsieur le Dauphin, pendant la bataille, supplia plusieurs fois le roi de lui permettre de charger l'ennemi à la tête de la Maison, et que le roi le lui refusa constamment, M. de Noailles, pour engager S. M. à condescendre à la prière du Dauphin, dit qu'il ne le quitteroit pas, qu'il le prendroit sous sa protection, et qu'il répondoit de sa vie et de tous accidents. « Peut-on en effet, continue le courtisan, trouver un asile plus assuré dans une bataille qu'auprès de M. de Noailles? Le Grand Prieur paya bien cher, au passage du Rhin, la sottise qu'il fit de s'éloigner de ce général; lorsqu'on vint dire au maréchal qu'il avoit été blessé, il repartit : « Si le « Grand Prieur s'étoit toujours tenu près de moi, ce malheur ne lui « seroit point arrivé. » Ainsi, Monsieur le Dauphin, étant sous une si puissante sauvegarde, peut hardiment se trouver dans toutes sortes d'affaires; les accidents ne parviendront jamais jusqu'à lui[1].

L'on se dit tout bas que le régiment dont le fils de M. d'Argenson est colonel[2] plia des premiers, et qu'il se sauva avec grande épouvante. On a la malignité d'ajouter que M. d'Argenson, étant revenu au champ de bataille, tua son cheval d'un coup de pistolet pour se donner l'air d'avoir eu un cheval tué sous lui.

On dit dans Paris que, s'il arrivoit quelque action de conséquence, le roi s'est expliqué que Monsieur le Dauphin ne s'y trouveroit pas, ou que, du moins, si sa présence faisoit plaisir aux troupes, il lui donneroit le maréchal de Noailles pour gouverneur le jour de l'action.

M. de Maurepas au duc de Saint-Simon.

20 mai 1745.

Monsieur,

Indépendamment des motifs de la détention du P. Roger que vous

---

1. On fit ces vers (ms. fr. 12648, p. 149) :

Braves guerriers, ne soyez pas si vains ;
Votre valeur n'auroit rien fait qui vaille
Sans l'assistance de Noailles.
C'est lui qui, sur ces monts lointains,
Levant au ciel ses innocentes mains,
Par ses vœux gagna la bataille.

2. Marc-René de Voyer de Paulmy (1722-1782), fils du secrétaire d'État de la guerre, était mestre de camp-lieutenant du régiment royal de Berry-cavalerie et brigadier depuis le 1er mai. Il fut chargé des fonctions d'aide-major de l'armée de Flandre en 1746, et il passa maréchal de camp en 1748, lieutenant général en 1758.

pouvez facilement imaginer, vous ignorez sans doute que sa tête est en mauvais état, et c'est le dérangement de son esprit qui est la seule cause du refus qu'on lui fait de le laisser approcher des sacrements. Il n'est nullement en état de se conduire, et encore moins de veiller à la conduite de ses neveux et nièces. Cependant, si on veut lui envoyer un prêtre qui ait une permission expresse de Mgr l'archevêque de le voir, et même de lui administrer les sacrements, en cas qu'il juge qu'il peut les recevoir, je donnerai très volontiers les ordres nécessaires pour que ce prêtre le voie. L'intérêt que vous y prenez me fait souhaiter qu'il puisse avoir cette satisfaction, ou que du moins vous soyez convaincu qu'il n'est pas dans le cas de la demander.

Vous connoissez, etc.

MAUREPAS.

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, promenades et autres lieux.

26 mai 1745.

Quelques personnes disent dans Paris que le roi pourroit bien venir passer quelque temps à Versailles dans le mois prochain.

28 mai.

Le comte de Gages[1] a beaucoup de ménagements pour le prince de Massa, qui est d'un caractère bien singulier. Ce prince a donné sa fille aînée au prince fils aîné du duc de Modène[2], avec l'assurance de la principauté et de ses autres biens[3]; mais il a juré en même temps de ne rien donner de son vivant. Personne ne veut courir les risques de le gêner en rien, parce qu'il a à sa solde un tas d'assassins qui ne ratent pas leur coup. Don Philippe, ni le duc de Modène n'en seroient pas à l'abri, et l'on sait qu'il a parcouru dans le duché de Toscane, dans l'État de Venise, même chez le roi de Sardaigne, un homme qui s'est, à la fin, déterminé à aller finir ses jours dans le Nord. Au surplus, ce prince est homme de parole, se pique de probité et de religion.

---

1. Jean-Bonaventure-Thierry du Mont, comte de Gages (1682-1753), commandait l'armée espagnole en Italie depuis le mois de septembre 1742; il eut la Toison d'or en 1745 et la charge de vice-roi de Navarre en 1749.

2. Hercule-Renaud d'Este (1727-1803), fils du duc François III, avait épousé, en 1741, Marie-Thérèse Cybo, seule héritière d'Alderan Cybo, dernier prince de Massa, fiancée dix ans auparavant au dernier héritier des comtes de Savoie-Soissons.

3. Le prince possédait les duchés de Massa et d'Aiello, la principauté de Carrare, les marquisats de Colico et de Lavenza, et le comté de Ferentillo.

Le bruit se répand que Monsieur le Dauphin doit partir de Lille pour aller à Dunkerque et à Calais, et qu'ensuite il reviendra à Versailles sans même repasser au camp, chose dont on doute malgré l'empressement qu'il doit avoir de se rendre auprès de Madame la Dauphine.

Duval, maître à danser, promène dans bien des maisons et cafés un portrait de Mme de Châteauroux[1] copié assez proprement par sa fille. Il l'étala hier longtemps au café du Palais-Royal, et le faisoit voir à ceux qui traversoient le jardin.

On applaudit beaucoup à la députation des cours supérieures[2]. L'on trouve qu'elle fait un merveilleux éloge de la tendresse de la nation pour son prince et de la grandeur de notre roi. L'on souhaite fort que les députés déterminent le roi à faire revenir Monsieur le Dauphin. Il y aura encore, dit-on, une action, et peut-être dans peu de temps. Le roi voudra certainement s'y trouver, et S. M. ne voudra pas causer à Monsieur le Dauphin le déplaisir de ne voir combattre que de loin : il lui permettra de l'accompagner, et quel malheur pour nous, si un même accident frappoit le père et le fils exposés à un même danger. Les députés ont ordre de leur cour de supplier S. M. de ne pas garder plus longtemps auprès d'elle Monsieur le Dauphin, et de faire des remontrances au roi sur les dangers auxquels il s'expose lui-même, le suppliant, au nom de son peuple, de cesser de lui causer tant de craintes et tant d'alarmes.

Dans un coin du café de Dupuis, une petite troupe disoit : « Est-il possible que nous ne sachions point au vrai ce qu'est devenue Mme d'Étiolles. » Un particulier répondit : « On le sait; mais on ne le dit pas. Elle est certainement à Étiolles, où elle reçoit chaque jour un courrier dépêché du camp. Elle ne voit qu'une très petite compagnie, de quatre ou cinq personnes d'ancienne connoissance, qui ne la vont voir qu'avec la permission du roi. » M. Ferrand, secrétaire général du commerce[3], y va presque tous les jours, et il est faux,

---

1. Elle était morte le 8 décembre précédent.

2. Les cours supérieures (parlement, chambre des comptes, etc.) avaient décidé d'envoyer au roi, alors à Lille, des députations pour le féliciter de la victoire de Fontenoy. Le parlement, pour sa part, délégua vingt-neuf de ses membres, qui partirent en poste le 31 mai. On trouve dans la *Gazette*, p. 317-318, dans le *Journal de Barbier*, p. 44-50, dans les *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 469, 475-476, 479-480, etc., le récit de leur voyage, des honneurs qui leur furent rendus sur la route, et de la réception du roi, avec les discours qui furent prononcés à cette occasion (ci-après, p. 96).

3. Ce Ferrand était-il de la famille des parents de Mme de Pompadour portant le même nom? Il avait succédé à Guéau de Pouancey, comme secrétaire général, le 1er octobre 1737, et fit ces fonctions jusqu'en 1750.

ajoute-t-on, que M. d'Étiolles ait habité avec elle lorsqu'elle est revenue de Versailles après le départ du roi[1].

XCII.

A Paris, le 29 mai 1745.

Je commencerai par vous remercier de la bonté que vous avez eue d'envoyer savoir de mes nouvelles et vous témoigner mon regret de ne pouvoir vous en aller marquer ma reconnoissance; mais ma fluxion est presque toujours au même point : ce qui m'ennuie d'autant plus, que j'aurois un papier à vous faire voir, que je crois ne pouvoir confier à personne, pas même au papier.

La nommée Dubut a été arrêtée samedi, selon vos ordres, et conduite à Sainte-Pélagie[2]. Les choses se sont passées fort tranquillement, et on n'a point trouvé les pistolets qui avoient été annoncés.

Un nommé Radet, clerc du sieur Regnauld, notaire, a été arrêté hier et conduit à la Bastille[3]. Il s'est trouvé chez lui plusieurs papiers et renseignements sentant le jansénisme, des *oremus* et des reliques de M. Pâris[4]. Sitôt que ma santé me le permettra, j'irai à la Bastille faire moi-même la visite de toutes ces belles pièces.

M. l'évêque de Meaux[5] m'ayant donné avis qu'il y avoit un nommé Le Faucheux, facteur de blés, demeurant dans la rue

---

1. Elle voit fort peu de monde, mais reçoit à tout moment des courriers du roi, et aussi des vers sur la bataille, dit le duc de Luynes (p. 492); on approprie pour elle l'ancien appartement de la duchesse de Châteauroux, elle prendra le titre de marquise de Pompadour, dont la terre est déjà achetée, et elle sera présentée à la reine avec sa parente Estrades. Parmi les visiteurs, le futur cardinal de Bernis est des plus assidus. Ci-après, p. 88.

2. La femme Lhéritier, dite Dubut.

3. Ordre du 26 mai (Arch. nat., O[1] 89; dossier Bastille 11620; *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 1 et suiv.).

4. Du 10 mai, ordre à un commissaire du Châtelet d'aller arrêter chez ce notaire le clerc Élie Radet et de saisir ses papiers (Arch. nat., O[1] 89, ordres du roi). Ce Radet, agent de la fabrique de Saint-Étienne-du-Mont, tenait le bureau d'adresses des jansénistes et débitait des reliques. Il ne sortit de prison qu'en septembre 1749 (*Archives de la Bastille*, t. XV, p. 232, note, 235, 238 et 240; dossier Bastille 11583).

5. Antoine-René de la Roche de Fontenilles, évêque de Meaux de septembre 1737 à janvier 1759.

Saint-Denis, qui, sous prétexte d'aller faire des achats de blés dans son pays, l'inondoit de livres jansénistes et étoit l'agent du parti, j'ai fait faire une perquisition chez ce Le Faucheux. On y a trouvé effectivement plusieurs exemplaires du *Nouveau Testament* de Quesnel et des lettres qui établissoient sa correspondance avec les jansénistes; mais une découverte bien plus importante que l'on a faite est qu'on a trouvé dans cette même maison un sieur abbé Dory, protecteur de trois ou quatre pensions de Paris où on enseigne le plus fieffé jansénisme. Ce sieur abbé Dory avoit même été exilé, il y a quatre ans, de Paris. Je l'ai fait conduire à la Bastille, aussi bien que le Le Faucheux, avec tous ses écrits, lettres, correspondances et autres papiers, dont il y avoit trois caisses remplies. On a aussi trouvé chez lui plusieurs feuilles de *Nouvelles ecclésiastiques* de la même date et de l'ordinaire prochain. J'espère que vous approuverez les ordres que j'ai donnés[1].

M. Moron[2], ayant toujours des convulsions à la Bastille, m'a fait demander de lui permettre la promenade des cours, d'entendre la messe et de lui faire donner du papier, de l'encre et des plumes. Je lui ai fait dire que j'y consentois à condition qu'il n'auroit plus de convulsions, et il me l'a promis. Nous verrons s'il me tiendra parole, et dès lors il est aisé de juger ce que c'est que ses convulsions[3].

Le P. Jars a obtenu sa dispense, dans toutes les formes, le 25 de ce mois; il désireroit d'être exilé à Rouen[4]. Si cet arrangement vous convient, je vous proposerai, au premier travail, de prendre les ordres en conséquence.

Un sieur Couti, faisant sa résidence ordinaire au Cap-François[5] et logé actuellement rue Taranne, a amené ici un nègre

---

1. Ordres d'arrêter l'abbé Dory et Le Faucheux, de faire des perquisitions dans leurs papiers, et de les transférer à la Bastille, 29 mai (Arch. nat., O[1] 89, à la date des 6 et 18 juin). — L'abbé Romain Dory était né en 1703. Le 15 novembre 1745, il fut relâché, mais, le 24 novembre, exilé à Orléans, d'où on l'envoya à Auxerre quatre mois plus tard, et il y mourut en 1751 (dossier Bastille 11502; *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 232, note, et 240; *Nouvelles ecclésiastiques* de 1746, p. 47).

2. Ci-dessus, p. 77.

3. Sur la manière de simuler les convulsions, ont peut voir les *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 146-148 et 288-292.

4. Nous avons une lettre de M. de Maurepas au roi et une autre au maréchal de Noailles, du 30 mai, sur ce sujet.

5. Chef-lieu de la colonie de Saint-Domingue.

avec lui, et on prétend qu'il l'excédoit de mauvais traitements. Il y a deux jours que ce nègre, au désespoir, s'est tiré un coup de pistolet dans la tête. Le maître de l'hôtel garni où loge le sieur Couti est accouru au bruit et a trouvé ce nègre dangereusement blessé, qui demandoit un prêtre de la paroisse. Il a envoyé chercher un prêtre et un commissaire; le nègre, malgré le refus du maître, a été baptisé et administré, et le commissaire a dressé son procès-verbal. On croit que le nègre en mourra.

Vous sentez bien que voilà mon voyage de la Chapelle au croc.

Je suis, etc.

MARVILLE.

M. de Maurepas au roi.

30 mai 1745.

Sire,

J'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que, depuis les dernières nouvelles que je lui ai envoyées de Paris, il ne s'y est rien passé qui mérite de faire un mémoire séparé. On a seulement arrêté un clerc de notaire, un facteur de blés et un nommé l'abbé Dory, qui tous distribuoient des *Nouvelles ecclésiastiques* et écrits de jansénistes. Tous leurs papiers et leurs lettres de correspondances sont à la Bastille. M. de Marville doit faire l'examen de toutes ces pièces aussitôt qu'il pourra sortir de chez lui, où il est indisposé et retenu par une fluxion considérable.

Le P. Jars, dont M. le maréchal de Noailles m'écrit par ordre de S. M., fait, en effet, solliciter vivement de rapprocher le lieu de son exil. Il n'y aura point d'inconvénient à lui faire cette grâce lorsqu'on aura le consentement de quelque évêque d'un diocèse plus proche de Paris de ne pas faire de difficulté de le laisser dans son diocèse[1].

MAUREPAS.

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, promenades et autres lieux.

31 mai 1745.

M. le comte de Clermont parut hier deux fois au Palais-Royal, soutenu d'une béquille et d'une canne. Il étoit avec l'avocat Ballot et un écuyer. Bien des gens disent que, sans son accident, il auroit été à l'armée et se seroit signalé à la bataille, et que le roi le regrettoit, son dessein étant de lui confier le commandement d'un corps de

1. Une autre lettre était adressée, dans le même sens, au maréchal de Noailles.

troupes en cas qu'on fût obligé de diviser l'armée. L'on parle bien différemment du duc de Chartres[1].

On dit toujours que l'objet principal de la députation du parlement est de supplier très humblement S. M. de revenir à Versailles avec Monsieur le Dauphin.

1er juin 1745.

L'on donne pour certain à Versailles que, si le roi n'y retourne pas dans quelques semaines, il fera venir Mme d'Étiolles auprès de lui, et on paroît fâché de voir le roi dans ces dispositions.

Il n'est nullement question du bruit que l'on disoit qui se répandoit dans le bas peuple au sujet du jubilé, et il ne paroît pas que personne murmure. Les jansénistes paroissent même assez contents de la bulle du pape et comptent de participer au jubilé. Ils disent que le pape est un honnête homme, qui n'aime point la supercherie[2].

On ne tient aucun mauvais propos sur le roi dans les cafés ni autres lieux publics, et, lorsqu'il est question de S. M. dans les conversations, on en parle dans les termes les plus avantageux et les plus respectueux.

Les confrères du P. Jars, doctrinaires, qui sont de son parti, disent qu'il n'y a qu'à tenir bon et avoir de la protection pour parvenir à ce que l'on souhaite. Ils disent encore que non seulement il n'ira point en Languedoc en exil, mais que, suivant les apparences, la lettre de cachet va être révoquée malgré la mauvaise humeur de Monsieur de Mirepoix. Ils ajoutent à ces discours que le P. Jars ne rentrera pas sitôt dans leur maison de Paris, et qu'il a permission d'aller à Rouen, où il se rendra aussi utile qu'à Paris[3].

2 juin.

M. le comte de Baujan, gentilhomme franc-comtois, tient les discours les plus effrénés dans le café de Maillard, rue Saint-Martin[4]. Il crie à l'injustice contre les ministres et dit qu'ils sont tous de mauvaise foi et des ignorants; il parle aussi peu respectueusement du

---

1. *Journal de Barbier*, p. 39 : « M. le duc de Chartres, dont la femme est prête d'accoucher, et M. le prince de Clermont ne sont point à l'armée, dont ils sont bien fâchés. Le premier s'est démis la rotule en jouant au mail à Saint-Cloud, et le second aussi la rotule en jouant au volant avec Mlle Le Duc, sa maîtresse. Ils ont été saignés l'un et l'autre plusieurs fois. »

2. Voyez les *Mémoires de Luynes*, p. 457, et le *Journal de Barbier*, t. II, p. 45. Barbier dit : « Nous verrons comment ce jubilé sera reçu et exécuté, à Paris, par tous nos jansénistes, qui sont en grand nombre. »

3. Le 11 juin, le P. Jars fut relégué à Tours. Les pièces relatives aux poursuites contre les Doctrinaires sont dans le dossier Bastille 10179.

4. Vis-à-vis la rue Aux-Ours. On y jouait beaucoup aux dames entre commerçants et gens d'affaires.

roi et paroît toujours désirer que les armes de S. M. aient du désavantage. Il y a longtemps qu'il est connu pour un mauvais François, et il a été enfermé plusieurs fois à cause de ses mauvais discours et méchantes actions. On est étonné de ce qu'on le laisse sur le pavé de Paris. Il est âgé et fort pauvre.

XCIII.

A Paris, le 4 juin 1745.

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, j'ai été obligé de me faire arracher une dent, ayant souffert l'avant-dernière nuit comme un misérable; mais, depuis ma dent arrachée, je me trouve entièrement soulagé. Je comptois même aller cet après-midi au conseil des prises[1]; mais on veut que je garde encore ma chambre aujourd'hui, et je n'aurai congé que demain matin. Si, comme vous avez bien voulu me le dire mardi, il vous convient toujours que je me rende chez vous demain sur les trois heures après midi, pour travailler, à moins de contre-ordre de votre part, je compte toujours de m'y trouver.

Depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir, il ne s'est rien passé qui mérite attention, qu'une aventure d'un soldat aux gardes qui, dans la rue des Gravilliers, a percé de coups d'épée deux particuliers pour les obliger à s'engager. Il y en a un qui est mort; l'autre a été porté à l'Hôtel-Dieu. Demain, je vous ferai un détail plus circonstancié de cette aventure, qui me paroît importante[2].

J'ai remis à M. de Brou les deux affaires que vous m'aviez distribuées pour le conseil des prises, et il a bien voulu se charger de les rapporter.

Voici quelques vers que j'oubliai mardi de vous remettre[3].

Je suis, etc.

MARVILLE.

---

1. Voyez la Préface, p. LXXIX. Ce conseil se composait de onze conseillers d'État, un maître des requêtes et le secrétaire général de la marine, sous la présidence de l'amiral. On voit ici d'où peuvent venir les dossiers de prises qui se retrouvent encore dans les papiers de M. de Marville.

2. Voyez ci-dessus, p. 30, 36 et 43, les excès des racoleurs, et ci-après, p. 91, leur condamnation.

3. La pièce de vers à propos de Fontenoy, sur l'air : *Reçois dans ton galetas,* attribuée à Mme de Pompadour, se trouve dans le chansonnier Mau-

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, promenades et autres lieux.

5 juin 1745.

L'on regarde comme certain, dans le camp, que Monsieur le Dauphin retournera incessamment à Versailles. On ne dit rien des intentions que le roi peut avoir par rapport à son retour. Les uns disent qu'il ne reviendra qu'à la fin de la campagne, d'autres soutiennent le contraire.

M. de Maurepas à M. le duc de Richelieu.

6 juin 1745.

J'ai rapporté hier, Monsieur, l'affaire des Comédiens. Les titres de l'Opéra paroissent balancer avec avantage ceux de la Comédie; mais on crut devoir s'arrêter particulièrement au fond de la question et avoir égard au tort que les Comédiens prétendent que leur fait l'Opéra-Comique, et c'est ce qui a engagé à décider que les représentations de ce spectacle seroient sursises pendant trois ans, afin d'examiner si en effet les recettes des Comédiens seront plus considérables[1]. Il me semble qu'il dépendra beaucoup des soins qu'ils se donneront, pendant ce temps-là, de fixer en leur faveur une décision qui leur est déjà si avantageuse[2], et je ne crois pas que vous veuillez faire plus longtemps mystère au sieur Froger de la gratification que vous lui avez obtenue; il doit avoir besoin de consolation.

J'ai l'honneur, etc.

Nouvelles qui se débitent, etc.

12 juin 1745.

Roy le poète[3] reproche à Voltaire un faux étonnant dans son

---

repas, ms. fr. 12648, p. 119-120, et a été imprimée dans le *Chansonnier historique* de M. Raunié, t. VII, p. 57-59; elle débute ainsi :

J'ons vu le poème fringant
Fait par ce Monsieur de Voltaire...

1. Voyez une complainte de l'acteur L'Écluse sur la suppression de son théâtre, dans le Chansonnier, ms. fr. 12648, p. 193-195.

2. Quoique mal avec le duc de Richelieu, protecteur-né des Comédiens, le ministre, dit M. de Luynes (p. 490), tint à lui faire connaître sans retard le résultat, et, en retour, M. de Richelieu voulut que désormais les ordres pour la Comédie et pour l'Opéra passassent par le ministre.

3. Paul-Charles Roy (1683-1764), célèbre comme poète lyrique ordinaire de la cour, avait aussi célébré la victoire de Fontenoy dans un *Discours au roi*, qui ne fut pas approuvé de tout le monde, ne contenant que des

poème sur la bataille de Fontenoy, lorsqu'en parlant de M. le duc de Richelieu, il le fait favori de l'Amour, de Mars et de Minerve. Roy dit que l'Amour n'a jamais eu pour favori un mignon vidé comme lui, qu'il n'est point favori de Mars puisqu'il a manqué l'ouvrage à cornes de Tournai, et moins encore de Minerve, témoin les fêtes qui ont été données à Versailles, dont il étoit l'ordonnateur[1].

On lisoit une lettre de Flandre, dans un café, où on annonce le siège de Namur comme très certain, et on y ajoutoit qu'il ne falloit pas s'attendre à revoir sitôt le roi à Versailles, que sa présence étoit absolument nécessaire à l'armée, surtout dans la circonstance de la maladie de M. de Saxe, et que le départ de S. M. seroit aussi fâcheux que la mort de ce général[2].

20 juin 1745.

La mortalité des bestiaux diminue dans les environs de Paris. Depuis quinze jours, il vient des bœufs en plus grande quantité dans les marchés, et le prix en est diminué.

La partie de M. de Nesle[3] est considérablement tombée. Il a beaucoup de peine à rassembler sept ou huit coupeurs pour le lansquenet. Il se donne de grands mouvements pour trouver des banquiers, soit pour le pharaon, soit pour le biribi; mais jusqu'ici il n'a pas réussi.

Hier, trois racoleurs, dont deux étoient du régiment des gardes, ont été condamnés au Châtelet au carcan et en trois ans de bannissement.

Les trois bénédictins qui étoient dans la loge de francs-maçons qui a été surprise le mardi de la Pentecôte, dans l'hôtel de Soissons[4], sont de Saint-Martin-des-Champs, et le traiteur qui devoit fournir le

---

dithyrambes triomphaux, et aucun fait, avec quelques beaux vers (*Luynes*, p. 460-492); voyez ce qu'en dit Voltaire dans ses lettres du 9 juin à Cideville et du 22 à Moncrif. Il y en a une copie dans le Chansonnier 12648, p. 255-259.

1. Ce propos ne paraît pas vraisemblable, Roy étant un protégé du duc de Richelieu.

2. Sur la maladie du maréchal de Saxe, on peut voir les *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 472 et 483, et le *Journal de l'avocat Barbier*, t. II, p. 447. Il était alors brouillé avec d'Argenson de la guerre, comme la plupart des courtisans, parce que ce ministre affectait de ne relever que du roi (*Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 472).

3. Ci-dessus, p. 66, 76 et 78.

4. Ordre au commissaire de la Vergne et à deux inspecteurs de police de faire perquisition dans l'hôtel de Soissons, où des francs-maçons doivent se réunir, et de saisir les papiers et objets qui s'y trouveront (Arch. nat., O[1] 89, 14 juin); lettre de M. de Maurepas au roi, du 21 juin, dans sa correspondance inédite. Voyez la Préface, p. LXXIII, note 5.

repas a été condamné vendredi en 3,000 l. d'amende[1]. Il étoit venu plus de deux cents francs-maçons à l'audience.

Les actionnaires paroissent fort inquiets, et les actions ont diminué de 50 à 60 l. dans la semaine. Hier, il n'en a été fait aucune négociation, personne n'en voulant.

La victoire du roi de Prusse a fait un plaisir infini à Paris[2].

Hier, près le Pont-Tournant, le peuple, ayant remarqué un particulier qui vouloit se donner des coups de couteau, en donna avis à la garde, qui s'y transporta, et qui voulut s'opposer à son dessein. Il s'étoit déjà donné un coup près de l'estomac, et, voyant qu'on se mettoit en devoir de lui arracher son couteau, il en a porté un coup dans l'épaule au sergent de la garde et un dans le bras d'un particulier qui s'est trouvé dans la bagarre. Il a été mené chez un commissaire, où il a été impossible de lui faire dire son nom et sa profession. Ce malheureux paroît absolument fou. On l'a fait conduire en prison pour la sûreté de sa personne; il avoit sur lui environ deux cents livres.

M. de Maurepas au roi.

21 juin 1745.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté les nouvelles de Paris, qui, cette semaine-ci, ne sont pas fort considérables. Tout continue de s'y passer avec assez de tranquillité. Il s'est élevé une contestation très vive entre le prévôt des marchands et le lieutenant général de police au sujet des échafauds à construire sur la place de Grève, lorsqu'il s'y donne quelques fêtes publiques. Chacun d'eux prétend avoir seul le droit d'en donner la permission aux particuliers, et tous deux se fondent également sur un édit de 1700, qui a été cependant rendu exprès pour terminer cette contestation; mais chacun en interprète les termes en sa faveur, et, la dispute s'étant assez échauffée sans que j'aie pu parvenir à les concilier, j'ai cru devoir prendre sur moi, pour éviter le trouble, de décider que, sans préjudice aux droits des parties, les choses se passeroient comme elles se sont passées, c'est-à-dire que chacun conserveroit la possession dont il a fait usage jusqu'à présent, sans se troubler réciproquement, jugeant que, les mémoires de part et d'autre ayant été fournis, et la contestation mise sous les yeux de Votre Majesté, elle en jugera définitivement.

Je joins une feuille qui contient une demande que M. l'abbé d'Op-

---

1. Ce traiteur s'appelait Leroy. La sentence que M. de Marville prononça contre lui le 18 est, en imprimé, dans la collection Rondonneau.

2. Victoire de Friedberg, gagnée le 4 juin (*Gazette*, p. 344).

pède fait à Votre Majesté[1]. Elle y verra les motifs par lesquels il la prie de lui faire cette grâce. Je dois seulement y ajouter que je me suis particulièrement informé du caractère de M. l'abbé d'Hunolstein[2], et que, tant par les Jésuites que par d'autres personnes de piété, il ne m'en est revenu que de fort bons témoignages. Il n'est peut-être pas inconnu à Votre Majesté, ayant eu une compagnie de cavalerie, qu'on m'assure qu'elle voulut bien lui conserver quelque temps lorsqu'il prit le parti de l'Église.

J'ajoute aussi un placet que Voltaire a souhaité qui parvînt à Votre Majesté. Je ne crois pas qu'il y ait d'inconvénient à lui accorder la grâce qu'il désire, son objet n'étant que de faire des présents dans les pays étrangers du poème sur la bataille de Fontenoy, d'une édition plus belle et plus digne d'être envoyée[3].

Le placet des maîtres horlogers que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'envoyer a été examiné. Il s'est trouvé qu'à l'égard de leurs plaintes, il y avoit déjà été pourvu, et que, quant aux réceptions

---

1. André-Bernard-Constance de Forbin-Maynier d'Oppède, chanoine-prévôt d'Aix et grand vicaire de Paris, aumônier du roi depuis 1728, avait quitté cette charge en 1741 pour acheter celle de maître de l'oratoire du roi.

2. Il s'agissait de faire passer la charge de maître de l'oratoire à M. d'Hunolstein. Le marché ne fut conclu qu'en mai 1746, et l'abbé d'Oppède en tira quatre-vingt mille livres, quoique ne l'ayant payée que quarante mille. C'était d'ailleurs une charge purement honorifique, mais donnant les entrées de la chambre, un siège auprès du prie-Dieu du roi et quatre ou cinq mille livres de revenu. L'abbé d'Hunolstein s'en défit dès mars 1749. (*Luynes*, t. VII, p. 298, et t. IX, p. 362.)

3. Voyez la lettre du 9 juillet (p. 107) à Voltaire lui-même, et ses lettres de juin à M. de Tressan et à la duchesse de la Vallière. La 6e édition a paru, avec de nouvelles corrections et additions, une épître dédicatoire au roi, un discours préliminaire et un plan (*Luynes*, p. 490-491). Voltaire a eu la précaution d'en envoyer un exemplaire simple et sans reliure à Plombières, pour l'usage courant du président Hénault. Il faut voir aussi ses lettres à Cideville, au marquis d'Argenson, à Tressan, Moncrif, etc. Suivant lui, il en avait été vendu cent mille exemplaires en dix jours par le libraire Prault. Dans la partie du Chansonnier de M. de Maurepas qui correspond à cette époque, et où Fontenoy et les poèmes du temps forment presque la valeur d'un gros volume (mss. fr. 12648 et 12649), on lit, à la page 449 du premier de ces manuscrits, que, « le poème de M. de Voltaire ayant été imprimé à l'Imprimerie royale, il est à présumer que Monseigneur en a un exemplaire, et c'est ce qui fait qu'on n'en a rapporté ici que le titre seulement. » Suit, entre autres pièces, p. 459-461, une épître à l'imprimeur du Louvre sur sa belle édition. L'exemplaire de la 6e édition, avec dédicace de Voltaire, est encore dans les papiers de Maurepas, avec un exemplaire de la 2e.

qui se sont faites sans leur consentement unanime, c'étoit une affaire qu'on instruisoit dans la forme ordinaire, et qui sera jugée incessamment au Conseil.

Les actions sont tombées vendredi dernier à 1,140, et, le samedi, il ne s'est trouvé personne qui en ait voulu acheter.

M. de Maurepas au roi.

21 juin 1745.

Sire,

Je reçois dans ce moment les ordres de Votre Majesté du 19e. Je n'ai ouï parler d'autre livre qui courût à Paris que d'un intitulé : *Anecdotes de la cour de Perse*[1]. Il est imprimé en Hollande. Je ne sais si c'est de celui-là que Votre Majesté veut parler. Je ne l'ai pas lu; on prétend même qu'il n'y en a que sept exemplaires à Paris. J'en ai vu quelques endroits : ils content une histoire assez plate de tout ce qui s'est passé pendant le ministère de M. le cardinal de Fleury jusqu'à présent, sous des noms grossièrement déguisés[2]. L'auteur n'en sera pas aisé à découvrir. On pourroit pourtant soupçonner qu'il est dans les bureaux, parce qu'il dit autant de bien des commis que de mal des ministres. Peut-être seroit-ce un fruit du commis de Pecquet[3] à Vincennes; mais je n'oserois l'assurer.

Votre Majesté verra, par la feuille même d'aujourd'hui, qu'on n'a pas ménagé les francs-maçons[4], et que leurs menaces n'ont eu

---

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de Perse;* Amsterdam, 1745, petit in-8°. Ce pamphlet fut réimprimé en 1746 et en 1763; on l'attribua au chevalier de Rességuier, à Mme de Vieux-Maisons, à La Beaumelle, et même à Voltaire. Barbier pense que c'était plutôt l'œuvre de Pecquet. On va voir que ce fut aussi l'opinion du ministre.

2. Maboul, chargé de la librairie, écrivit au chancelier, le 5 juillet : « Il paroît un ouvrage où l'on a inséré, avec des traits remplis de méchanceté, les portraits des ministres du temps de M. le Régent et de ceux d'à présent. Cet ouvrage est fort rare; mais des gens dignes de foi m'ont assuré qu'il existoit. On ne m'a pas pu dire le titre bien exactement; mais c'est une histoire de Perse. Vous jugerez peut-être à propos de charger M. de Marville d'en faire faire une recherche exacte. » (*Archives de la Bastille*, t. XII, p. 261.) Les anecdotes sont placées au temps de la Régence. Une clef permet de reconnaître les héros principaux : d'Argenson, Saint-Florentin, Breteuil, le cardinal de Fleury, le cardinal de Tencin, Orry, Maurepas, Hérault, Barjac, etc., et aussi les dames de Mailly, amies du roi.

3. Antoine Pecquet : tome I, p. 57-58 et 71-72. On trouve au Dépôt des affaires étrangères, vol. France 1605, fol. 420, une longue supplique de ce disgracié au cardinal de Fleury, et, au fol. 461, la réponse de celui-ci, octobre 1740.

4. Ci-dessus, p. 91. Dulaure, dans son *Histoire de Paris* (t. VIII, p. 111-112), a raconté cette perquisition dans une loge.

aucune suite. C'étoit d'ailleurs tous gens de la plus vile espèce. Ce qu'il en a été pris n'étoit que des instruments, outils et autres choses connues pour servir à la réception ; mais il n'y a point de règlements. On continuera avec la même attention à veiller sur leurs démarches.

Nous avons aussi des convulsionnaires qui, je ne sais pourquoi, recommencent avec plus de vivacité que jamais[1]. En voilà plusieurs d'arrêtés ; on est à la suite des autres, et j'ai cru même qu'il convenoit de confronter ceux qui viennent d'être arrêtés avec M. Vaillant, qui y est détenu depuis douze ans et qui convient, lorsqu'il est seul, qu'il ne l'est point, pour tâcher de les détromper, s'il est possible[2].

Dès que Bontemps consent à ce que propose M. de Richelieu, je n'y vois aucun inconvénient, et je n'attendois que l'ordre de Votre Majesté pour expédier[3].

Je ferai savoir à la famille de M. Chauvelin les intentions de Votre Majesté après que je me serai encore plus particulièrement informé de son état.

La conquête que nous apprenons avec le plus grand plaisir que Votre Majesté vient de terminer si glorieusement, me donne encore lieu de lui renouveler les sentiments de joie et les souhaits que mon attachement pour sa personne ne cesse de m'inspirer.

N. B. — J'ai reçu l'approbation dont Votre Majesté a bien voulu honorer les mesures que je me suis proposé de prendre par rapport à la malheureuse affaire de l'Ile-Royale[4]. J'ai eu l'honneur de lui

---

1. Voyez tome I, p. 68-69. On prétendait, par exagération, que convulsionnaires ou jansénistes faisaient les deux tiers de Paris. L'avocat Barbier, trouvant étonnant qu'on ne les réduise pas au silence, en arrivera à attribuer l'attentat de Damiens au désordre jeté dans les esprits par ces ferments de superstition. Les dossiers, jusqu'à l'année 1752, sont classés aux archives de la Bastille sous les nos 10203 à 10206. Deux autres dossiers, 10171 et 10194, contiennent des documents sur 1745 et 1746, entre autres des lettres du curé de Saint-Nicolas-des-Champs et une table des événements importants. On a de plus à la Bibliothèque nationale, mss. nouv. acq. fr. 4093-4113, cent vingt registres des procès-verbaux tenus de 1738 à 1768 par l'avocat Lepaige, secrétaire de la secte.

2. L'abbé Pierre Vaillant, fils d'un aubergiste de Méry-sur-Seine, avait été enfermé à la Bastille en 1728 comme rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* et comme correspondant des évêques de Senez et de Montpellier. Relâché en 1731, il fonda, vers 1734, la secte dite des convulsionnaires élisiens, et voulut se faire passer pour le prophète Élie. Remis à la Bastille en 1735, il fut transféré à Vincennes en 1756, et y mourut le 20 février 1761, sous un nom étranger (*Archives de la Bastille*, t. XIV, p. 174, 176, 178, 381, 383-396, et t. XV, p. 138 ; dossiers Bastille 11032-11034 ; *la Bastille en 1743*, dans les *Mémoires de la Société*, t. VII, 1880, p. 22-23).

3. Il s'agit sans doute des Comédiens, p. 90.

4. Ci-après, p. 99, etc.

rendre compte samedi dernier des moyens que j'avois donnés sous votre bon plaisir, à quoi il ne me reste rien à ajouter.

Nouvelles qui se débitent, etc.

21 juin 1745.

Quelques personnes prétendent que le roi et Monsieur le Dauphin étoient si loin de l'armée lors de la bataille de Fontenoy, que, M. le maréchal de Saxe ayant chargé M. de Saint-Pern[1], qui est auprès de M. le duc de Penthièvre[2], de porter au roi la nouvelle du gain de la bataille, il perça toute l'armée et fut jusques aux ponts, où il trouva le roi. Tout cela est faux, car l'on sait que les Anglois furent à quatre-vingts pas du roi, et que S. M. eut un page blessé à côté de lui. Il est vrai que, quand on dit au roi que la bataille étoit perdue et qu'il falloit se retirer, comme nous avions sur l'Escaut six ponts, dont un étoit uniquement réservé pour le roi, il s'y porta. Il n'y resta pas longtemps, parce que, M. le maréchal de Saxe étant venu lui dire qu'il étoit à propos que sa Maison, qui avoit chargé, chargeât encore, ce qui décideroit du gain de la bataille, le roi se porta bien avant dans l'armée et donna ses ordres en conséquence[3].

Parodie du compliment de M. le Camus[4].

Tant de rapidité règne dans vos conquêtes,
Qu'il faut des descendants y préparer les têtes,

1. Le chevalier de Saint-Pern, capitaine au régiment du Roi, s'était distingué dans les campagnes précédentes. Le 1er décembre suivant, il reçut le commandement du régiment de Penthièvre.

2. Louis-Jean-Marie de Bourbon, fils unique du comte de Toulouse (1725-1793), amiral de France en survivance de son père en 1734, grand veneur et gouverneur de Bretagne en 1737, lieutenant général depuis le 2 mai 1744. Il avait fait toutes les campagnes précédentes.

3. Le duc de Luynes (*Mémoires*, t. VI, p. 455-456) raconte que, en ce moment-là, le maréchal de Saxe chargea M. de Saint-Pern d'aller annoncer le gain de la bataille, mais que cet officier refusa, ne pouvant quitter le duc de Penthièvre. A côté de la lettre écrite par d'Argenson aîné à Voltaire après la bataille, et pleine d'éloges excessifs pour le roi, la lettre plus simple du maréchal de Saxe parut au moins aussi flatteuse. « M. de Saxe ne dit point que la bataille ait jamais cessé d'être perdue, car il ne l'a jamais cru. Il avoit préparé des ressources pour tous les événements et a su en faire usage avec promptitude et habileté. Il dit qu'il n'a jamais remarqué la moindre altération dans le visage du roi, et que la contenance ferme et assurée de S. M. lui a donné la liberté de faire les opérations nécessaires avec la même facilité que si le roi n'eût point été à cette action. » (*Luynes*, p. 472-473.)

4. C'est le discours que M. Le Camus, premier président de la Cour des

Du miracle adoucir encore l'étonnement,
De crainte qu'un hasard, arrivant sûrement,
N'ôtât la liberté, trahissant votre gloire,
Aux héros de les suivre, aux peuples de les croire.
Non, Sire, il est plus clair que n'est le plus clair jour;
Ils n'en douteront point en lisant dans l'histoire
Que l'on a vu Louis, retournant de la gloire
Et chef de ses soldats, la décrire à son tour,
Lui-même, au champ de Mars, sur la peau d'un tambour.
C'est les avoir gravés au temple de Mémoire.
Les siècles reculés apprendront que l'Anglois,
Cet ennemi si fier, si jaloux des François,
S'est vu pourtant contraint, lui (qui pourroit le croire?),
De tourner, retourner autour de la victoire.
La victoire étoit vôtre, et tous leurs alliés
De leur honte ont été témoins humiliés.
Ils n'ont tous accouru, pleins d'ardeur de se battre,
Que pour éterniser qui devoit les abattre.
Nous osons dire encore à Votre Majesté,
Quel que soit son amour pour son peuple enchanté,
Qu'un secret seul pourra croître notre avantage :
C'est de diminuer son trop ardent courage,
On nous vendroit trop cher un prodige si grand,
S'il coûtoit les dangers du père et de l'enfant.

M. de Maurepas à M. de Lucé, intendant à Tours.

22 juin 1745.

J'ai reçu avant-hier une lettre de Tours, datée du 18 de ce mois et signée par un nommé Odelin-Danvilliers, qui se dit précepteur du fils de M. Verrier, qui apparemment est un homme connu à Tours. Cet Odelin m'informe qu'étant couché dans un fossé derrière quelques buissons, il avoit entendu trois hommes, dont deux lui ont paru étrangers à leur tournure, et qu'il a reconnu à leurs discours qu'ils en vouloient à la vie de Monsieur le Dauphin. Il prétend leur avoir entendu lire la traduction d'une lettre en chiffre d'un de leurs

---

aides, avait adressé au roi lors de la députation des cours supérieures à Lille, après la victoire de Fontenoy. Barbier (*Journal*, t. IV, p. 47-50) et le duc de Luynes (*Mémoires*, t. VI, p. 480) en donnent le texte. On le trouve aussi dans le Chansonnier, ms. fr. 12648, p. 185-186, précédé de la parodie que nous avons ici. Ce genre de vaudeville était, selon les gazetins, si fort à la mode, que jusqu'aux bourgeois de la rue Saint-Denis s'en mêlaient (*Revue rétrospective*, t. V, p. 78-79).

associés chargé de cet attentat; que d'ailleurs ils se concertoient pour l'exécution de différents projets, tant contre la France que contre l'Espagne, et qu'enfin il lui a paru qu'ils avoient des correspondances dans les ports de ces deux royaumes. Il ajoute qu'aussitôt qu'il a eu entendu leur conversation, quoiqu'il ne fût pas en état de donner leur signalement, il avoit voulu en rendre compte à l'intendant, qui n'étoit point à Tours, et que cette raison l'avoit déterminé à m'écrire. Il finit enfin par m'offrir un mémoire détaillé de tout ce qu'il a entendu. Quoique ces avis soient fort vagues, cependant, à juger de la lettre par le style, elle ne paroît pas être l'ouvrage d'un homme dont la tête soit dérangée. Ainsi, soit pour s'en éclaircir, soit pour avoir sur les faits qu'il avance toutes les lumières qu'on pourroit tirer de lui, il est nécessaire que vous écriviez à votre subdélégué à Tours pour qu'il s'informe du nommé Odelin, qu'il se mette au fait de ce que c'est que cet homme, qu'il l'envoie chercher, et qu'après l'avoir entendu sur la découverte qu'il prétend avoir faite, et avoir examiné si ses discours sont conséquents et raisonnables, il lui demande le mémoire détaillé qu'il me promet par sa lettre. Il fera bien de recommander à votre subdélégué de tenir secrets les ordres que vous lui donnerez à cet égard et d'ordonner le silence au nommé Odelin, tant pour les suites de cette affaire, si elle doit en avoir, qu'afin que, si c'est une chimère, elle ne prenne point, en se répandant, un air d'importance qui donneroit l'alarme mal à propos. Je compte que vous voudrez bien me faire passer sans délai les réponses que vous aurez à ce sujet.

Je suis, etc.

Je viens de recevoir une seconde lettre d'Odelin, qui renferme le mémoire annoncé. Je prends le parti de vous l'envoyer avec la première, afin que votre subdélégué, à qui vous voudrez bien les faire tenir, soit encore mieux au fait lorsqu'il parlera à Odelin.

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, etc.

23 juin 1745.

Hier, entre onze heures et midi, il y eut une violente dispute au café du Palais-Royal entre deux hommes, dont l'un étoit aussi zélé françois que l'autre l'étoit peu. Il s'agissoit des avantages que la France et ses alliés peuvent retirer des victoires qui ont été remportées depuis le commencement de cette campagne, surtout relativement à l'élection d'un empereur. L'un soutenoit que ces victoires éloignoient beaucoup le Grand-Duc[1] du trône de l'Empire; l'autre pré-

1. François II de Lorraine, mari de l'héritière d'Autriche depuis 1736, a

tendoit qu'il n'en étoit approché ni éloigné, et qu'il seroit empereur malgré la maison de Bourbon et tous ses alliés; qu'il ne faut pas nous imaginer que la reine d'Hongrie soit si fort abattue qu'elle ne puisse bien encore nous faire trembler comme elle l'avoit fait la dernière année par le passage du Rhin, et qu'une scène tragique pour nous pourroit bien être répétée cette année. Et il ajouta mille autres choses, toutes plus insolentes les unes que les autres. Il est certain que je n'ai jamais entendu parler ausssi librement que cet homme-là. Il s'appelle Maudry et est de Genève. Il a amassé de très grands biens à Paris, et n'en a pas pour cela le cœur françois[1]. Il disoit encore hier : « Je vous attends, Messieurs les François, après la prise de Louisbourg[2], et nous verrons si vous parlerez si haut. » Il offroit de gager mille contre un que le Grand-Duc sera empereur, et qu'il le sera malgré la France[3].

M. d'Étiolles a, dit-on, écrit à Madame sa femme une lettre des plus tendres et bien capable de faire impression sur toute personne prévenue pour un moindre objet que celui qu'on suppose à Mme d'Étiolles[4]. On en rapporte quelques lambeaux, entre autres : « L'on me laisse soupçonner que le roi vous a abandonnée. Éclaircissez-moi, je vous prie, sur ce fait, et, s'il est vrai, comptez toujours sur ma fidèle tendresse. Vous me trouverez jusqu'à la fin de ma vie mari aussi empressé que je le fus jamais. Si, au contraire, vous avez encore le cœur de notre maître, je vous demande de payer d'un peu d'amitié et de quelque souvenir le respect que je ne cesserai d'avoir pour vous. » L'on dit que la lettre est terminée par ces paroles : « Enfin, en quelque situation que vous soyez, quelques revers que vous ayez à craindre, vivez sans inquiétude, parce que je serai toujours votre fidèle et tendre mari. »

25 juin 1745.

On assure que M. le maréchal de Saxe et M. d'Argenson sont brouillés très sérieusement et que le roi est instruit du sujet de la rupture de ces Messieurs, qui ne provient que de la mauvaise humeur de M. de Saxe[5].

échangé son duché de Lorraine contre le grand-duché de Toscane en 1737; il sera élu empereur le 13 septembre.

1. Ci-après, p. 106.
2. Capitale de l'Acadie : ci-après, p. 106, etc.
3. Et il eût gagné.
4. En mai, ce mari avait eu l'*expectative* d'une place de fermier général, qu'il n'occupa qu'en 1749; mais la séparation vient d'être prononcée entre les deux époux le 15-16 juin (Châtelet, Y 9048).
5. *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 483 et 486.

M. le comte de Clermont est parti pour joindre le roi en Flandres[1]. L'on dit qu'une réponse au poème de Voltaire lui étoit tombée entre les mains. Il en fut si satisfait, qu'il voulut connoître l'auteur, disant qu'un homme qui avoit composé une pièce si amusante devoit être le plus aimable des hommes dans le commerce de la vie. A force de chercher, on a découvert que c'étoit un Irlandois, professeur au collège de Navarre. Le prince lui envoya son équipage, et l'Irlandois vint à l'Abbaye[2]. Il vit un homme bien fait, de bonne mine et de la meilleure humeur du monde; il lui demanda s'il étoit engagé dans les ordres sacrés. L'Irlandois dit que non, mais qu'il avoit été obligé de prendre une chaire pour soutenir sa mère, deux sœurs et deux frères qu'il avoit. M. le comte de Clermont lui proposa de quitter son poste et de le faire son second écuyer. L'Irlandois accepta, et actuellement il est logé, lui et toute sa famille, à l'Abbaye. Le prince lui a fait faire trois habits et lui a donné cent louis pour commencer à s'équiper. Il s'appelle Drumgold et est gentilhomme irlandois[3].

27 juin 1745.

L'assemblée de la Compagnie des Indes s'est tenue mercredi. Tout s'y est passé avec beaucoup de tranquillité. Les actions, qui étoient tombées depuis lundi jusqu'à 1,030 l., ont remonté ce jour-là jusqu'à 1,150 l. Depuis, elles ont diminué de quelque chose, et, hier 26, elles ont été négociées depuis 1,115 jusqu'à 1,125 l. Il y a eu des dividendes de négociés, et ils l'ont été à peu près à moitié de perte, les quatre dividendes, qui tiennent lieu de 300 l., ayant été vendus 140 et 150 l.[4].

Paris est inquiet par rapport à Louisbourg.

On prétend qu'il y a eu un miracle d'opéré sur la personne d'un donneur d'eau bénite à Saint-Paul, lequel étoit paralytique d'une jambe et d'un bras depuis plusieurs années, et qui dit avoir été guéri miraculeusement, pendant le jubilé, par l'intercession de la Vierge. Quoique ce miracle fasse du bruit, peu de personnes y ajoutent foi, et, à ce qui paroît, avec raison. On fait cependant les informations, et le prétendu miraculé a attrapé beaucoup d'argent de ceux qui y ont ajouté foi.

---

1. Maurice de Saxe étant de plus en plus malade et impotent, le comte de Clermont espère lui succéder à la tête de l'armée de Flandre et s'est déjà entendu à cet égard avec le comte de Lowendal (le duc de Broglie, *Marie-Thérèse impératrice*, t. II, p. 22-25).

2. M. de Clermont était abbé de Saint-Germain-des-Prés.

3. La réponse de ce Drumgold peut être une des pièces conservées dans le recueil Maurepas, ms. fr. 12648.

4. On trouve dans le *Mercure* de juillet, p. 205-211, le compte rendu des

Une femme à laquelle le jansénisme a fait tourner la tête a vomi, le jour de la petite Fête-Dieu, beaucoup d'injures contre le curé de Sainte-Marguerite[1], qui portoit le saint sacrement. Elle a fait aussi beaucoup d'autres extravagances, qui ont déterminé à la faire arrêter.

Les pluies continuelles qu'il fait commencent à donner de l'inquiétude pour les biens de la terre. Il n'y a pourtant encore aucun danger, excepté pour la vigne et des foins et luzernes qui ont été fauchés, et qui ont péri dans la prairie.

La maladie des vaches est pour ainsi dire finie à Paris; mais elle continue, et même se renouvelle dans les villages des environs. Clichy, Ivry, Vincennes, Montreuil et Saint-Maur en sont fort affligés.

M. de la Bédoyère, ci-devant avocat général à la Cour des aides, plaide à la grand'chambre pour la validité de son mariage avec une fille du Docteur de la Comédie-Italienne. Il plaide lui-même sa cause, ce qui attire un si prodigieux concours de monde, que, vendredi, les juges ne purent tenir l'audience, par la multitude qui étoit dans la grand'chambre[2].

Sur le procès en séparation de Mme de la Bédoyère, qui étoit fille de Pantalon de la Comédie-Italienne.

(Air : *Joconde.*)

La Bédoyère, à Reverseau
Cesse de faire outrage.
S'il veut éteindre le flambeau
De l'hymen qui t'engage,
C'est qu'il a cru que ton lien
Pouvoit sans nulle peine,

---

délibérations de la Compagnie et les lettres patentes sur les dividendes. Ci-après, p. 106.

1. M. Laugier de Beaurecueil. Le précédent curé, M. Goy, était mort en 1738, avec un renom de sainteté parmi les jansénistes. M. de Beaurecueil fit reléguer le diacre et le sous-diacre (*Nouvelles ecclésiastiques*, 1746, p. 52).

2. Marguerite-Hugues-Charles-Marie Huchet de la Bédoyère, né en 1709, avait épousé secrètement, en janvier 1744, Agathe Sticotti, fille du Pantalon de la Comédie-Italienne. A la suite de ce mariage, il fut obligé de donner sa démission d'avocat général à la Cour des aides et se mit à exercer la profession d'avocat. Son père, procureur général au parlement de Bretagne, voulut faire casser le mariage et interjeta appel comme d'abus. L'affaire fut portée au parlement. La Bédoyère plaida lui-même sa cause, ce qui, en effet, attira à l'audience une affluence énorme. Malgré son éloquence, le mariage fut déclaré nul par arrêt du 22 juillet, et les deux époux durent se séparer. (*Journal de Barbier*, t. IV, p. 54-61.)

Comme au Théâtre-Italien,
Finir après la scène[1].

Il y a eu vendredi et samedi deux grands accidents, dont les suites n'ont cependant pas été aussi fâcheuses qu'on devoit le craindre.

Vendredi, des artificiers travailloient au faubourg Saint-Antoine; le feu a pris à une fusée, qui a, en même temps, fait partir une quantité considérable d'artifices qui étoient dans la chambre où ils travailloient. Heureusement les fenêtres étoient ouvertes, ce qui a fait que la plus grande partie de l'artifice y a passé. Il y avoit sept ouvriers, dont trois se sont sauvés volontairement par la fenêtre et se sont estropiés. Les quatre autres, qui sont restés dans la chambre, ont le visage et plusieurs parties du corps maltraités et brûlés, mais ne sont cependant pas blessés dangereusement[2].

Samedi, le mur du jardin des Filles de l'Instruction dans la rue du Pot-de-Fer[3], faubourg Saint-Germain, a tombé tout d'un coup. Il étoit huit heures et demie du matin. Heureusement, il ne passoit personne dans la rue dans ce moment. Ce mur est prodigieusement haut, et il en a tombé vingt-cinq toises.

Il y a eu deux ou trois autres accidents. Un couvreur s'est laissé tomber du haut d'une maison et s'est tué. Le jour du feu de Saint-Jean, un cocher ayant abandonné son carrosse, les chevaux se sont emportés au bruit des fusées, et il y a eu une femme d'écrasée. Une autre femme, à laquelle la tête a tourné, s'est jetée par la fenêtre et s'est tuée, et deux particuliers se sont noyés.

On a surpris près les Cordeliers une partie de pharaon où il y avoit seize ou dix-huit joueurs. La maîtresse de la maison, qui étoit une espèce de fille entretenue, a été condamnée à 3,000 l. d'amende[4], et le banquier a eu tant de peur d'être arrêté, qu'il s'est jeté par la fenêtre et, à ce que l'on prétend, s'est fort blessé à la jambe.

La partie de M. de Nesle est fort peu nombreuse. On dit qu'il cherche partout des banquiers, et il n'en sauroit trouver. On joue chez lui aux dés, et très rarement au lansquenet.

C'est demain le *Te Deum* et les illuminations pour la prise de la

---

1. Voyez d'autres vers dans le recueil de M. Raunié, *Chansonnier*, t. VII, p. 54-56, et dans le ms. fr. 12648, p. 171-180.

2. On verra ci-après, à l'Appendice, qu'il fut rendu, le 14 août, une ordonnance contre les artificiers Ruggieri.

3. Petite communauté établie en 1657 par les soins de la veuve d'un marchand nommé David Rousseau, sous l'autorité de l'Abbaye. Elle était toute voisine du Noviciat des Jésuites.

4. Voyez ci-après, à l'Appendice, la condamnation prononcée le 2 juillet, etc.

citadelle de Tournai, et le feu de la ville sera pour samedi ou dimanche[1].

Le parlement a rendu, le 18 de ce mois[2], un arrêt portant peine de bannissement contre les auteurs et distributeurs des nouvelles à la main, pour la première fois, et les galères en cas de récidive.

Il a paru à Saint-Leu-Taverny une maladie que l'on nomme le millet[3]. Elle a emporté plusieurs personnes en peu de jours, parce que les malades étoient mal traités. On y a envoyé des médecins, et, depuis qu'ils ont donné des remèdes, la maladie va beaucoup mieux.

La maladie des vaches continue toujours dans Paris et les environs. La viande est cependant peu augmentée, et les marchés continuent à être assez abondamment fournis, quoiqu'on y amène moins de bœufs qu'à l'ordinaire; mais il y vient une quantité de veaux prodigieuse.

Le *Te Deum* a été chanté jeudi à Notre-Dame[4]. L'assemblée y étoit très nombreuse en évêques et magistrats. Le soir, il y a eu des illuminations par toute la ville, et des fontaines de vin dans vingt-cinq endroits différents, aussi bien que chez les ministres, M. le gouverneur de Paris, le lieutenant de police, les prévôt des marchands et échevins. Ce soir sera le feu de l'hôtel de ville.

XCIV.

3 juillet 1745.

Vous trouverez ci-joint deux pièces de vers et la feuille que vous m'avez demandée[5]. J'ai mieux aimé l'étendre, parce que vous en retrancherez ce que vous jugerez à propos[6]. J'ai passé chez

---

1. *Gazette*, p. 342-344 et 355-356; *Mercure*, juin, 2e volume, p. 208-209. On peut voir dans le registre O¹ 89, fol. 379, la lettre circulaire adressée aux évêques pour prescrire de chanter le *Te Deum*. Les papiers de Maurepas comprennent une correspondance sur le siège, depuis le 12 mai jusqu'au 19 juin, jour où la citadelle arbora le drapeau blanc; elle venait de Règemorte, sous-brigadier des ingénieurs, qui fut blessé.

2. C'est le 18 du mois précédent. Voyez ci-dessus, p. 80.

3. Sorte d'éruption accompagnant la fièvre miliaire.

4. Comme on l'a vu plus haut, c'est le 28 que le *Te Deum* fut chanté, suivi de l'illumination de l'hôtel de ville, et le lendemain 29 que se tira le feu d'artifice sur la place (*Gazette*, p. 355-356). Ce bulletin est donc du 29, au moins dans sa dernière partie.

5. C'est la feuille qui suit.

6. Cette troisième ligne semble indiquer que le ministre censurait les feuilles de Nouvelles pour le roi; cf. ci-dessus, p. 92-96, ses lettres au roi lui-même.

vous pour avoir l'honneur de vous la remettre moi-même; mais vous veniez de sortir quand j'y ai passé.

Lundi, je vous rendrai compte de mon voyage de Versailles.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, etc.

30 juin 1745.

Un particulier qui a passé quatre jours à Étiolles disoit que cette dame alloit être déclarée incessamment marquise de Pompadour et que les lettres patentes qui lui donnent cette qualité vont être enregistrées dans peu de jours au parlement et à la chambre des comptes; que Mme d'Étiolles recevoit toutes les semaines un billet du roi dont la suscription étoit : *Pour Madame d'Étiolles, à Étiolles*[1]; que ce billet étoit d'abord adressé à M. Paris de Monmartel, qui avoit grande attention de l'envoyer à ladite dame, qui faisoit ses réponses par la même voie; qu'elle reçoit beaucoup de visites à sa campagne depuis quelque temps; que le poète Voltaire y va passer quelques jours de temps à autre[2]; qu'il y étoit vendredi dernier, et l'on dit que c'est lui qui apprend à Mme d'Étiolles la façon d'écrire en pareille occasion, et à faire les réponses convenables[3].

L'on commence à dire partout que la châsse de sainte Geneviève[4]

---

1. Quelques jours plus tard, le duc de Luynes enregistrait ce bruit de cour (t. VII, p. 5) : « J'ai déjà parlé ci-dessus de la terre de Pompadour que le roi avoit dessein d'acheter pour Mme d'Étiolles; cette affaire est finie, et le roi, qui écrit, comme je l'ai dit, tous les jours une ou plusieurs lettres à Mme d'Étiolles, lui en a déjà écrit plus de quatre-vingts adressées « à « Mme la marquise de Pompadour. » Ces lettres sont cachetées avec une devise galante autour de laquelle est écrit : GALANT ET FIDÈLE. »

2. Le mois suivant, Voltaire et Mme du Châtelet s'unirent pour adresser à la favorite une épître commençant ainsi :

Sincère et tendre Pompadour
(Car je peux vous donner d'avance
Ce nom, qui rime avec l'amour,
Et qui sera bientôt le plus beau nom de France)...

Le duc de Luynes a reproduit ces vers dans ses *Mémoires* (t. VI, p. 492-494), ainsi que d'autres à la divine Cléopâtre, l'incomparable Étiolles. L'original de la première épître fait partie de la collection Morrison.

3. Sur ce séjour à Étiolles, voyez les *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 491-492.

4. Tome I, p. 27.

ne sera descendue que lorsque le mal qu'aura fait la pluie sera irréparable, et que l'on attend sans doute que la lune fasse le miracle.

La désertion a cessé à l'armée de Conti[1]. L'on dit qu'il a perdu beaucoup de monde, et personne ne lui en impute la faute, mais bien au ministre de la guerre. C'est l'usage, dit-on, que, lorsque des troupes sont en quartier d'hiver en pays étranger, comme a été l'armée du prince de Conti sous les ordres de M. le maréchal de Maillebois, on lui donne ce qui s'appelle le bien-vivre[2]. Or, ce bien-vivre n'a point été donné; on l'a confondu avec les appointements ordinaires. Lorsque les officiers l'ont demandé à la cour, on leur a répondu qu'ils n'avoient qu'à l'avancer aux soldats, et qu'on leur en tiendroit compte. Les officiers, dans la crainte de n'être pas remboursés, ou de l'être trop tard, ou peut-être aussi ayant eux-mêmes besoin d'argent, n'ont pas jugé à propos de rien avancer. Par ce moyen, les soldats n'ont pas reçu leur bien-vivre : ce qui a causé un mécontentement général dans toute l'armée. C'est ainsi que, pour épargner environ six francs qui revenoient à chaque soldat, l'on en a perdu un grand nombre, et on a rendu tout le reste mécontent.

Vers à mettre au bas du portrait de Voltaire[3].

Non, l'on n'en peut douter, cette hideuse peinture
Prouve que le démon si bien représenté
A voulu s'affubler de l'humaine nature
A l'i[mitation de la divinité].
Son front est blasonné d'orgueil et d'infamie,
Son esprit bouillonnant du ferment de l'erreur,
Les yeux étincelants et de rage et d'envie.
Pour le connoître mieux, voyez son lâche cœur,
De la re[ligion infâme déserteur],
Traître à son Dieu, son roi, son sang et sa patrie[4].

---

1. Elle est en observation sur le Rhin.

2. Somme donnée aux troupes en quartier pour qu'elles n'exigeassent rien au delà de ce qu'il était imposé aux habitants de leur fournir.

3. Ces vers furent adressés par la poste à M. de Maurepas.

4. A cette pièce est jointe une épître en vers de Saint-Lambert au prince de Beauvau qu'il serait superflu de reproduire ici, puisqu'elle se trouve dans les *Œuvres* de ce poète, éd. 1823, p. 298-300. C'est celle qui commence :

A vivre au sein du jansénisme...

Saint-Lambert était capitaine au régiment des gardes du roi Stanislas, commandé par Charles-Just de Beauvau-Craon, premier prince de ce nom.

8 juillet 1745.

Les dividendes des actions se sont soutenus sur le pied d'environ 40 livres chacun, ce qui fait, pour les quatre, 160 livres[1]. Les actions ont remonté jusqu'à 1,195 livres.

Le public commence à se calmer sur Louisbourg. L'on espère qu'il pourra être secouru, et on le croit même en état de défense par lui-même[2].

Le prétendu miracle arrivé à Saint-Paul perd beaucoup du crédit qu'on avoit voulu lui donner dans le public.

Le temps qu'il fait depuis quelques jours rassure sur l'inquiétude qu'avoit donnée la pluie, et on compte sur une récolte très abondante; mais on est inquiet du magasin de fourrage qu'on dit avoir perdu à Vintimille[3], et de la position de l'armée de M. le prince de Conti. On n'envisage en Flandres que beaucoup de succès.

Un sieur Maudry, génevois, ayant hasardé quelques propos indécents dans le café de Foy[4] et à la Bourse[5], je l'ai envoyé chercher, et mon dessein étoit de l'envoyer en prison; mais, m'ayant représenté qu'il faisoit un très gros commerce, que sa détention pourroit lui faire un tort considérable, et m'ayant assuré qu'il falloit que les propos eussent été mal interprétés, étant très éloigné d'en tenir de mauvais, je me suis borné à lui faire une verte réprimande, en l'assurant que, s'il revenoit de nouvelles plaintes, on n'écouteroit plus ses excuses, et qu'il seroit sûrement arrêté[6].

Un Anglois s'étant échappé dans les propos les plus indécents dans un cabaret, je l'ai fait arrêter et conduire en prison.

Les francs-maçons prennent de grandes précautions pour tenir loge à Paris, et, s'ils en tiennent, ils sont fort peu nombreux; mais ils travaillent à en former dans différentes maisons à trois ou quatre lieues aux environs de Paris.

M. de Nesle a recommencé mardi à donner un pharaon. Ce n'étoit d'abord qu'un brûlot après souper[7]; mais, depuis jeudi, la partie est arrangée. Le nombre des pontes n'est pas considérable; mais on espère que la partie s'augmentera.

---

1. Ci-dessus, p. 100. Voir les explications données à cette date par les *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 3-4 et 28-29.

2. La ville avait déjà succombé.

3. *Gazette*, p. 363.

4. Franklin, *la Vie privée*, p. 273-274.

5. Installée depuis 1724 dans le palais Mazarin, sur la rue Vivienne, et ouverte de dix heures à une heure.

6. Voyez ci-dessus, p. 99, et ci-après, p. 110.

7. La définition de *brûlot* par Furetière est : « Morceau d'aliment ou de boisson brûlant le gosier. »

Nous avons eu trois ou quatre accidents : un, arrivé à la Comédie-Françoise, d'une barre de fer pesant environ huit ou dix livres, qui est tombée du cintre sur la tête d'un violon, qui en a été blessé considérablement.

Un enfant d'onze ans ayant trouvé un fusil qui étoit chargé, et ayant badiné avec, le coup est parti et lui a brûlé la cervelle.

Un enfant de quatre ans est tombé d'une fenêtre dans la rue et s'est tué.

Deux soldats aux gardes ont été arrêtés sur les onze heures du soir, enlevant aux passants, dans les rues, leurs chapeaux et perruques.

M. de Maurepas à M. de Voltaire.

9 juillet 1745.

Avant que d'envoyer votre placet au roi[1], Monsieur, je suis bien aise de vous observer que vous ne donnez aucunes raisons de la demande que vous y faites de doubler le nombre des exemplaires de cette édition, et que je crois qu'en effet il n'y en a pas de bonnes. Vous n'avez pas eu intention, après trente-sept éditions, et bientôt trente-neuf, de multiplier uniquement les exemplaires : votre objet est que la beauté de ceux de l'Imprimerie royale engage à les conserver et à les déposer dans les bibliothèques. Si la distribution est bien faite, et non indifféremment à tout le monde, les six cents que le roi a permis de tirer suffiront, et au delà, et, en vous conformant à l'usage observé à l'Imprimerie royale de ne tirer que peu d'exemplaires des livres qui y sont imprimés, vous augmenterez le prix du présent par la rareté dont il sera ; au lieu que, si l'on en tire douze cents, ils passeront dans tant de mains, qu'il pourroit arriver qu'on en vendroit quelques-uns : ce qui ne manqueroit pas de donner lieu à des propos que vous devez éviter, surtout dans cette occasion. A l'égard de la reliure des trois cents, je prendrai sur cet article les ordres de S. M. Soyez persuadé, je vous prie, que, lorsque je vous donne un conseil, après avoir examiné les convenances générales, ce n'est aussi qu'après une véritable attention à vos intérêts, et telle que vous le devez toujours attendre de la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, plus parfaitement à vous que personne du monde[2].

---

1. Ci-dessus, p. 93.
2. On trouvera plus loin une autre lettre du 30 août.

XCV.

Paris, 10 juillet 1745[1].

Je comptois avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui et de vous communiquer la lettre de M. Orry, dont je joins ici les copies. J'avois donné des rendez-vous d'affaires, qui m'ont mené jusqu'à cinq heures, et, me doutant que je ne vous trouverois plus, j'ai pris le parti d'aller à Bercy remercier M. Orry, lui dire que j'ai communiqué sa lettre à M. le chancelier, qui m'a paru ébranlé de ses bonnes dispositions et de celles dans lesquelles, sur la demande qu'il m'en a faite, je lui ai dit que je pouvois me flatter que vous étiez. M. le chancelier n'a pas encore écrit. N'y auroit-il point d'indiscrétion à vous supplier de l'encourager en ma faveur, avant qu'il le fasse? Un mot de vous, Monsieur, pourroit le déterminer à faire pencher la balance de mon côté; car, pour parler de moi, et en bons termes, je crois pouvoir me flatter qu'il le fera.

Vous avez été instruit de l'accident d'Essonnes, qui est terrible[2].

J'ai une lettre à vous communiquer sur l'affaire de l'assassinat commis à Gentilly par des soldats aux gardes, qui me paroît mériter beaucoup d'attention. Il me semble que vous m'avez dit que vous iriez demain à Versailles; je vous l'y ferai voir, si vous me le permettez, comptant y aller sur les midi pour rendre réponse à la reine des ordres dont elle m'avoit chargé. Je vous instruirai, en même temps, de deux ou trois petites aventures qui nous sont arrivées à Paris.

Je suis, etc. MARVILLE.

Je vous adresse une nouvelle brochure sur la bataille de Fontenoy, les *Nouvelles ecclésiastiques* et *l'Académie militaire ou les Héros subalternes*[3].

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, promenades et autres lieux.

11 juillet 1745.

Paris n'est occupé qu'à faire des éloges du roi, et on admire sa fer-

---

1. Lettre autographe.
2. Ci-après, p. 109.
3. Cet écrit, attribué à Piron, ne serait, selon Quérard, que du fermier général Godard d'Aucour.

meté, son courage infatigable, surtout dans la dernière marche[1], et on craint seulement qu'il n'en fasse trop et qu'il n'altère sa santé.

On voudroit pouvoir recevoir un peu plus souvent des nouvelles de l'armée. On est fort inquiet de la position de M. le prince de Conti[2].

La maladie des vaches continue toujours dans les environs de Paris. Il n'y a point eu de bestiaux qui aient paru attaqués dans les marchés de Sceaux et de Poissy ; mais, dans un marché qui se tient dans la plaine des Sablons[3], et où il ne se vend que des vaches, la maladie a paru, aussi bien que dans un dépôt que l'on a fait dans l'île des Cygnes[4] pour y faire faire une espèce de quarantaine aux vaches avant de les laisser passer chez les nourrisseurs.

La pluie commence à inquiéter. Si elle continuoit, il seroit à craindre que la récolte ne fût fort mauvaise, et l'on est déjà persuadé qu'elle sera beaucoup moins bonne qu'on se l'étoit imaginé.

Le dividende des actions[5] est diminué d'un cinquième, et ce qui se vendoit 40 livres s'est vendu de 32 à 33 livres; les actions sont de 1,135 à 1,150 livres.

Lundi matin, les moulins à poudre d'Essonnes ont sauté. Il y a péri vingt-deux personnes, et la commotion a été si forte, que les vitres de plusieurs maisons, à plus d'une lieue de distance, ont été cassées[6].

Deux soldats aux gardes ont attaqué, de dimanche à lundi, un garçon cabaretier qui revenoit de Gentilly à Paris, et l'ont assassiné. Les deux soldats sont arrêtés, et on instruit leur procès.

Des garçons bouchers ayant maltraité des enfants qui se baignoient dans la rivière au-dessous de l'hôtel de Conti, et les gens de l'hôtel ayant voulu venir à leur secours, un valet de chambre de M. le comte de la Marche[7] a reçu un coup de bâton sur la tête, qu'heureusement il a paré en partie. On n'a arrêté qu'un de ces garçons; mais on espère d'avoir les autres.

On a trouvé trois particuliers noyés dans la rivière et un homme mort subitement dans la rue.

Mme d'Argenson, belle-fille de M. le marquis d'Argenson, a été trouvée morte ce matin dans son lit[8].

---

1. Probablement celle du 5 juillet (*Gazette*, p. 377).

2. Ce prince avait été obligé de revenir en deçà du Rhin sur la nouvelle que son adversaire le grand-duc de Toscane entrait en France.

3. Sur la paroisse de Villiers-la-Garenne, à la lisière du bois de Boulogne : d'où la dénomination des Sablons, qui subsiste encore.

4. Ci-dessus, p. 54.

5. *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 5.

6. Ces moulins avaient déjà brûlé cent ans auparavant (*Gazette* de 1643, p. 697, et de 1648, p. 538).

7. François de Bourbon, fils du prince de Conti, né en 1717.

8. Jeanne-Marie-Constance de Mailly d'Haucourt, mariée le 19 avril précédent à Marc-René de Voyer de Paulmy, ci-dessus, p. 82.

Malgré l'arrêt du parlement qui défend les nouvelles à la main sous peine de bannissement, et de galères en cas de récidive, on a arrêté plusieurs particuliers qui y travailloient. Ces nouvelles étant scandaleuses, on leur instruit le procès, et on espère d'acquérir des preuves, au moins contre un des coupables.

On ne joue plus, chez M. de Nesle, le lansquenet; mais on y joue le biribi, la tope, le piquet et le pharaon.

18 juillet 1745.

Les nouvelles qu'on reçoit chaque jour des suites de la surprise de Gand[1] augmentent la joie et l'admiration de Paris.

On dit que les Anglois ont levé le siège de Louisbourg[2].

Il est aussi venu d'excellentes nouvelles d'Italie, et qui font grand plaisir, et l'on commence à être un peu moins inquiet de l'armée de M. le prince de Conti.

Le sieur Maudry[3], génevois, auquel on avoit fait grâce pour des propos indiscrets qu'il avoit tenus, n'ayant pu se contenir et ayant continué à en tenir de déplacés, a été arrêté samedi et conduit à la Bastille[4].

La viande a renchéri à Paris, tant par la continuation de la maladie sur les bestiaux, qui a recommencé en Bourgogne et n'est point encore finie dans les environs de Paris, que par les enlèvements considérables qui ont été faits pour la Flandre, dans le marché de Neubourg[5].

Le biribi est tombé chez M. de Nesle; mais on joue toujours la tope et le pharaon, et la partie est fort peu nombreuse.

Nous avons eu trois noyés dans la semaine. Une fille a eu la cuisse cassée par la faute d'un charretier. On a arrêté trois ou quatre filous, et il y a eu une querelle assez considérable dans un cabaret, où un valet de pied de Mme la princesse de Conti a été blessé de plusieurs coups d'épée qui lui ont été donnés par des soldats aux gardes.

Le temps s'est remis au beau depuis quelques jours, et nous espérons que tous les biens de la terre se rétabliront; il n'y aura que la vigne et quelques prés qui pourront souffrir.

---

1. Surprise préparée par le maréchal de Saxe et exécutée le 11 par MM. de Lowendal et du Chayla, avec le régiment des Grassins. Gand était le grand magasin des Anglais et la clef de leurs communications avec Ostende; on se trouvait ainsi maître de tout le cours de l'Escaut jusqu'à Anvers. Voir le *Journal de Barbier*, p. 62-63, et la *Gazette*.

2. La nouvelle était fausse.

3. Ci-dessus, p. 99 et 106.

4. Arch. nat., O[1] 89, ordres du roi, 14 juillet : ci-dessus, p. 106.

5. Ci-dessus, p. 58.

19 juillet 1745.

Les lettres de Moscovie parlent amplement des différents mouvements que les ambassadeurs d'Angleterre, de Vienne et d'Hollande se sont donnés auprès du comte de Bestuchef[1] pour se le rendre favorable dans la proposition qu'ils ont faite d'engager la Czarine[2] d'accéder au traité de Varsovie[3].

On voit plusieurs ministres à la cour de Hanovre se donner de grands mouvements pour y faire des ligues, tant contre la France que contre le roi de Prusse.

L'on assure que le roi a quitté son camp de Wanbec, et qu'il a fait avancer son armée du côté de Gand, où l'on dit que S. M. dut faire son entrée le 17[4].

Tout le monde sait que, le jour de la bataille de Fontenoy, le duc de Cumberland dit le matin, en montant à cheval, que, s'il ne se couchoit pas la nuit suivante à Tournai, il mangeroit ses bottes à son souper.

L'on dit que les couches de Mme la duchesse [de Chartres][5] ont beaucoup soulagé le mal qui retenoit le duc son mari à Saint-Cloud, et qu'il se trouve en état de partir dans peu pour la Flandre. Il s'y dispose sérieusement[6]. L'exemple de M. le comte de Clermont n'a, dit-on, pas peu contribué à sa guérison[7].

---

1. Alexis-Petrovitch Bestoujef-Rumine (1693-1766), que la czarine Élisabeth vient de créer grand chancelier et qui a conclu l'alliance de la Russie avec l'Angleterre, la Suède et la Saxe : voyez *Marie-Thérèse impératrice*, t. I, p. 329-330. En 1748, il renversera le favori Lestocq et prendra sa place.

2. Élisabeth, fille de Pierre le Grand et de Catherine (1709-1762), portée sur le trône par la révolution de 1741.

3. *Gazette*, p. 369. C'est le 8 janvier précédent qu'un traité d'alliance contre la France et la Prusse avait été signé à Varsovie entre Marie-Thérèse, la Pologne, la Hollande et l'Angleterre, à quoi avait répondu, le 1er mai, un traité d'alliance et de subsides entre la France, l'Espagne, Naples et Gênes. On écrivait de Pétersbourg, le 14 juin, à la *Gazette* : « Dans la conférence que le lord Hindford, ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne, le sieur de Dieu, ambassadeur de la république de Hollande, et le sieur de Petzold, ministre plénipotentiaire du roi de Pologne électeur de Saxe, eurent le 6 avec le comte de Bestuchef, chancelier de Russie, et le comte de Woronzoff, vice-chancelier, ces derniers leur déclarèrent que l'Impératrice, étant dans la résolution de ne point augmenter le nombre de ses engagements, ne pouvoit accéder au traité conclu par ces puissances avec la reine de Hongrie, mais que, dans toutes les autres occasions, elle ne négligeroit rien pour conserver avec elles une parfaite intelligence... » (*Gazette* du 17 juillet, p. 369.)

4. *Gazette*, p. 376-378. Les Papiers du ministre Maurepas renferment toute une série de lettres et de documents sur la suite de cette campagne.

5. Elle accoucha d'une fille le 13 juillet.

6. Il était encore boiteux et impotent.

7. A cette feuille est jointe la chanson qui suit sur la favorite.

Chanson.

Que je perde ma vertu,
Que ma faute soit publique,
Que mon mari soit cocu,
Que le peuple me critique,
Eh! qu'est-ce que ça m'fait à moi?
Un certain honneur me pique.
Eh! qu'est-ce que ça m'fait à moi?
Je suis maîtresse du roi.

Que le public imprudent
Ne dise à son ordinaire.
S'il me critique, il se rend,
Aux yeux du roi, téméraire.
Eh! qu'est-ce que ça m'fait à moi?
Il faut tout voir et se taire.
Eh! qu'est-ce que ça m'fait à moi?
Me doit-on donner la loi?

Que la crainte d'un remord
A un scrupule m'expose,
Que la terreur de la mort
A tous mes désirs s'oppose,
Eh! qu'est-ce que çà m'fait à moi?
Tout cela m'est peu de chose.
Eh! qu'est-ce que ça m'fait à moi?
Je suis la maîtresse du roi.

Que je pense à Châteauroux,
A sa prompte décadence,
Que du grand Dieu le courroux
Soit toujours en ma présence,
Eh! qu'est-ce que çà m'fait à moi?
J'ai des biens la jouissance.
Eh! qu'est-ce que çà m'fait à moi?
Je suis maîtresse du roi.

Que mon infidélité
Te donne le courage,
Cher époux. Sa Majesté
T'en fait tirer avantage.
Eh! qu'est-ce que ça t'fait à toi?
La ferme t'en dédommage.
Eh! qu'est-ce que ça t'fait à toi?
Ta femme est aimée du roi.

20 juillet 1745.

L'on dit que le Grand-Duc a passé le Rhin le 14 et que M. le prince de Conti a dû passer ce fleuve le 16. Le 11, ce prince a fait sauter le pont d'Aschaffenbourg et a brûlé les camps de Steinheim et d'Offenbach. Il étoit le 13 à Sprinkingen, et le Grand-Duc à Schwalbach[1]. Les ministres électoraux sont presque tous rendus à Francfort; ils ont demandé aux ministres résidents à la Diète de leur remettre la salle de l'hôtel de ville qu'ils occupoient, pour procéder à l'élection, ce qu'ils ont fait le 13. Ainsi, on doit à tout moment s'attendre d'apprendre l'élection d'un empereur.

Il y a des gens qui croient que le Grand-Duc, regardant comme important le poste d'Hœchst, veut en faire le siège, parce qu'il lui donne toute la possession du bas Mein; d'autres disent que tout va en droiture sur Mayence.

Les Anglois viennent d'échouer dans l'entreprise qu'ils ont faite sur Louisbourg. M. le comte de Maurepas en a fait informer le directeur de la Compagnie des Indes.

Les lettres d'Angleterre disent qu'on y a arrêté trois personnes, du nombre desquelles est un nommé Robert Fleich, qui se dit le fils du chevalier de Saint-Georges[2]. On leur fait à tous les trois leur procès pour crime de haute trahison. Les gens bien informés prétendent qu'il est vrai que le fils du chevalier de Saint-Georges est un des trois, et que c'est un tour des Anglois de ne pas le dénommer sous sa véritable qualification, pour éviter les inconvénients qui en peuvent résulter.

21 juillet 1745.

Par les lettres de Prague du 7, de Dresde du 8, et de Berlin du 9, les deux armées de Bohême étoient dans la même position. Celle du prince Charles[3] reçoit toujours des renforts, et est dans un camp où les provisions lui viennent en abondance. Il n'en est pas de même de celle du roi de Prusse, qui n'a qu'une très petite étendue de pays, qui a été mangée par le séjour que l'armée du prince Charles y a fait, et les communications avec la Silésie sont toujours fermées.

---

1. Ci-après, p. 114.

2. Jacques-Édouard Stuart (1688-1766), fils unique du roi Jacques II, reconnu par Louis XIV comme roi Jacques III, mais portant le nom de chevalier de Saint-Georges depuis 1708, avait eu d'une Sobieski Charles-Édouard Stuart (1720-1788), dit le Prétendant ou le comte d'Albany. Celui-ci venait de s'embarquer pour l'Écosse, où nous allons suivre les progrès qu'il fit pendant un temps, mais qui n'aboutirent, l'année suivante, qu'à la défaite de Culloden.

3. Charles-Alexandre de Lorraine (1712-1780), fils du duc Léopold et d'une sœur du Régent.

Le 13, le général Berencklau a passé le Rhin à Biebrich, avec un corps de dix à douze mille hommes. Quelques pandours et waradins[1] ont enlevé le coche d'eau de Francfort pour s'en servir à faire des courses en deçà du Mein. Les postes que nous avions à Hœchst ont été, dit-on, attaqués, et M. le prince de Conti a cru qu'il étoit nécessaire de brûler le pont pour éviter que les ennemis ne vinssent nous troubler. Le prince a quitté Sprinkingen pour s'approcher du Rhin, et a des ponts à Rheindürkheim et à Gernsheim, qui est un petit bourg qui appartient à l'électeur de Mayence. Il y a des gens qui prétendent que les ennemis ont rétrogradé, de même que M. le prince de Conti, qui se modèle sur leurs mouvements[2].

La mésintelligence éclate de plus en plus parmi les troupes alliées. Il seroit bien difficile de les réunir pendant tout le reste de la campagne, et, quand on pourroit les obliger de vivre paisiblement dans un même camp, le peu de confiance qu'une nation a en l'autre fait qu'on ne doit rien appréhender de leurs entreprises. Il y a en Hollande un parti, qui se feroit respecter dans l'occasion, pour la maison de Bourbon, et qui dit hautement que, si jamais la République est obligée ou de se donner un maître ou de se mettre sous la protection de quelque puissance, elle ne peut jeter les yeux que sur la France. Les anti-bourbons, au contraire, disent qu'il vaudroit mieux abandonner et anéantir le pays que de le mettre jamais sous la protection de la France. Cette dernière faction a pour chef M. Vanharen, jeune homme très entreprenant et capable de grands desseins; mais les États-Généraux, craignant que ses discours peu modérés n'en viennent jusqu'à faire éclater ouvertement les deux partis, l'ont envoyé dans le Brabant hollandois, sous le prétexte d'y faire dans toutes les villes le changement ordinaire des magistrats, mais au vrai pour l'éloigner de la capitale.

L'on parle d'un traité prêt à se conclure entre la Russie, la Prusse et la Saxe, auquel on attribue pour objet de procurer la couronne de Pologne au duc de Courlande, neveu de la Czarine, et le royaume de Bohême à l'électeur de Saxe, avec la couronne de l'Empire. L'Espagne et la Suède accéderont à ce traité; pour la France, elle se contentera de n'y apporter aucun obstacle, en feignant même de l'ignorer, parce qu'en cas de changement de souverain en Pologne, elle ne pourroit s'empêcher de faire valoir encore les droits du roi Stanislas. L'on assure que c'est pour moyenner le traité que le comte de Saul s'est rendu à Dresde[3].

---

1. Les « waradins » devaient ne pas mieux valoir que les « pandours, croates, talpaches, houssards » dont Voltaire parle dans le *Précis du siècle de Louis XV*, chap. VII.

2. *Gazette*, p. 386 et 399-401; *Journal de Barbier*, p. 64 et 66.

3. L'impératrice avait envoyé à Dresde le comte Saul, et Louis XV le

22 juillet 1745.

Il y a deux jours que l'on n'a eu de lettres de l'armée de Conti. On apprend, par celles de Strasbourg d'hier, qu'un corps de quinze à vingt mille hommes de l'armée du Grand-Duc a passé le Rhin à Biberick, que M. le prince de Conti a fait marcher en toute diligence du côté de ses ponts, et qu'il va passer le Rhin à Oppenheim et à Worms, parce que le Grand-Duc a passé le Mein sous Francfort et qu'il marche, avec toute son armée, sur M. le prince de Conti. On ne doute pas qu'il n'y ait une action dans la plaine de Worms[1].

L'on dit que le fils du chevalier de Saint-Georges[2] a fait une descente en Écosse et qu'il y a un très gros parti; que tout y est dans un grand mouvement, ainsi qu'à Londres, et que M. de Löwendal[3] est prêt à s'embarquer pour l'Angleterre sur les bâtiments qui ont été préparés à Dunkerque comme si l'on eût été dans le dessein de couvrir Ostende par mer.

L'on compte environ quinze cents hommes des ennemis qui ont passé le Rhin au-dessous de Mayence et qui remontent le fleuve en grande hâte; presque toute l'armée du Grand-Duc est en deçà du Mein, et commence aussi à remonter le Rhin. Les troupes légères qui sont à la suite de l'armée du prince de Conti, et qui ne cessent de la harceler de fort près, montent à plus de trois mille hommes.

Les nouvelles qui se débitent d'Italie sont extrêmement favorables. Il avoit d'abord été résolu que l'Infant feroit le siège de Ceva pour se frayer un passage du côté de Mondovi et de Coni; mais cette disposition a changé. S. A. R. transporta, le 9, son quartier de Carcare à Spino, d'où les Piémontois se retirèrent à son approche. Le même jour, un détachement de ses troupes s'empara d'Acqui, que les Piémontois abandonnèrent avec beaucoup de précipitation[4].

Le sénat de Gênes ayant envoyé un de ses membres à M. de Schulembourg pour lui communiquer la déclaration de guerre publiée contre le roi de Sardaigne, le général autrichien a jugé à propos d'arrêter le député dans son camp, en disant que, comme il n'avoit point d'ordre touchant la réponse qu'il devoit lui faire, il alloit sur-le-champ dépêcher à Vienne, et qu'il ne pouvoit point le relâcher jusqu'au retour du courrier.

---

marquis de Vaulgrenant (duc de Broglie, *Marie-Thérèse impératrice*, t. II, p. 200 et suiv.).

1. *Gazette*, p. 400.

2. Ci-dessus, p. 113.

3. Ulric-Frédéric-Woldemar, comte de Löwendal, officier de fortune descendant d'un bâtard du roi de Danemark Fréderic III, et qui, après avoir servi toutes espèces de puissances, était venu en France en 1743. C'est lui qui, à Fontenoy, avait percé la colonne anglaise. Il devint maréchal en 1747.

4. *Gazette*, p. 395-399.

23 juillet.

Il n'y a encore aucunes nouvelles de l'armée de Conti. Tout le monde dit qu'elle a repassé le Rhin, et qu'elle a eu un petit échec par rapport aux équipages, mais que c'est là très peu de chose. On croit que M. le prince de Conti se retirera dans le Spirebach. Il y a des gens qui assurent que ce prince n'a point repassé le Rhin, et qu'il est toujours dans ses mêmes positions auprès du Mein. Des personnes bien informées disent que la supériorité du Grand-Duc sur l'armée de M. le prince de Conti est de quinze à vingt mille hommes, parce que cette dernière a beaucoup souffert par la maladie et par la désertion.

On parle d'une alliance entre la Moscovie, la Suède, la Prusse, la Pologne, le Palatin, la France, l'Espagne et Naples.

Charles et Frédéric, animés par la gloire,
Se disputoient un jour au piquet la victoire.
Charles avoit la quinte et le quatorze en main;
C'étoit gros jeu vraiment, et, sans être trop vain,
On peut bien se flatter de gagner la partie.
Aussi l'Autrichien chantoit déjà fort haut,
Sans penser que son jeu cachoit un grand défaut :
Dans la prospérité fort souvent on s'oublie.
Que ce soit par fraude ou hasard,
Il avoit pris dans son écart
Un roi qui faisoit son affaire;
Mais Fréderic, qui, comme on sait,
Est un fin joueur de piquet,
Profitant aussitôt du moment favorable :
« Le roi de trop, dit-il, vous portera malheur.
« Vous ne compterez rien, Charles; je suis vainqueur,
« Et je vous fais capot sur table. »

L'on dit que les Anglois, pour se tirer d'embarras, s'il ne leur est pas permis de se mettre à couvert dans la Hollande, passeront dans le Luxembourg, et qu'ils y seront joints par une partie de l'armée du Grand-Duc. Ils prévoient, dit-on, deux avantages de ce parti : le premier seroit de mettre ce qui leur reste de troupes en sûreté, et l'autre d'obliger le roi de diviser ses troupes, ou d'abandonner ses projets sur la Flandre en conduisant toute son armée dans le Luxembourg.

Il est encore arrivé hier d'excellentes nouvelles d'Italie : l'armée de l'Infant s'est avancée sur Alexandrie, les Piémontois se sont retirés, et l'on croit qu'on ne sera pas même obligé de faire le siège de cette place.

Les Génois paroissent se porter de la meilleure volonté du monde

à seconder les efforts de l'Espagne et de la France. L'on dit que le roi de Sardaigne n'a peut-être pas un seul partisan dans Gênes.

Vu les hauts faits et bons services du maréchal de Noailles depuis le commencement de cette campagne, l'on souhaiteroit fort que le roi voulût bien le récompenser par quelque nouveau titre qui donnât au public une idée des fonctions auxquelles il est actuellement occupé; pour cela, il ne seroit question que d'écrire en gros caractères sur son hôtel, ou même avec une enseigne qui seroit apposée pour ce sujet : MARÉCHAL SUIVANT L'ARMÉE.

24 juillet 1745.

Les lettres de l'armée du Piémont du 11 disent que Don Philippe s'est emparé d'Acqui, où il y avoit un bataillon piémontois. Les dragons les ont suivis, leur ont tué environ cent hommes, et pris environ soixante-dix. Il y avoit dans le château quatre cent cinquante hommes, moitié troupes réglées, qui ont été faits prisonniers de guerre, et moitié milice, que l'on a pris à discrétion[1]. Les lettres de la guerre du 12 disent que quelques hussards autrichiens ravagent le pays qui est à quinze milles de la ville, et l'on prétend que le comte de Schulembourg, qui a fait conduire à Pizzighitone M. de Lominelli, l'y a fait pendre, prétendant qu'il devoit être regardé comme espion, et non comme député de la république de Gênes, parce qu'on ne pouvoit pas dire que cette république fût une puissance : ce qui attriste beaucoup les Génois, qui sentent toute la rigueur avec laquelle les ennemis vont en user avec eux; mais aussi la démarche du général autrichien est d'une dangereuse conséquence par rapport au droit de représailles. On dit que, parmi les Vaudois que M. le maréchal de Maillebois a fait pendre, il s'y est trouvé quelques officiers piémontois, qui ont eu le même sort : ce qui a si fort indigné le roi de Sardaigne, que, de huit officiers françois du régiment de Brie et autres qui avoient été pris par les Piémontois, il en a fait pendre six, en déclarant au maréchal de Maillebois qu'il prenne bien garde à lui, qu'il l'assuroit que, s'il venoit à être fait prisonnier, il le feroit pendre sur-le-champ.

M. le maréchal de Saxe, à la tête de vingt-cinq mille hommes, a pris la route d'Ostende pour brusquer ou assiéger dans les formes cette ville, qui est extrêmement importante pour l'exécution des projets de S. M. Voici ce que l'on imagine de ce projet.

L'on dit que le roi, voyant qu'il ne peut plus espérer de faire un empereur à sa fantaisie, veut du moins avoir la satisfaction de couronner un roi, et qu'il a tourné ses vues du côté du Prétendant. Pour cela, M. le maréchal de Saxe marche à Ostende avec vingt-

1. *Gazette*, p. 398.

cinq mille hommes : il y trouvera une escadre sortie depuis peu de Brest; que si l'escadre arrive avant que la ville soit prise, elle bloquera le port jusqu'à la fin du siège. Alors, M. de Saxe s'embarquera et conduira le Prétendant en Angleterre, de la même manière qu'il avoit été projeté il y a deux ans, avec cette différence cependant qu'afin de donner au parti du nouveau roi plus de temps pour se grossir, on n'ira point débarquer sur les bords de la Tamise, ni sur la côte méridionale, mais sur les côtes d'Écosse, où le Prétendant a un bien plus grand nombre de partisans.

M. le maréchal de Belle-Isle a écrit à Mme la maréchale du 12 de ce mois : il lui mande qu'il est en très bonne santé et qu'on lui fait espérer que, dans très peu de temps, on lui rendra la justice qui lui est due. L'on sait d'ailleurs que le roi d'Angleterre a nommé d'autres commissaires, et en plus grand nombre, pour connoître de l'affaire de ce seigneur. La lettre du maréchal est venue dans le paquet de l'ambassadeur de Hollande.

M. de Crussol[1] se porta le 12 sur Nice-de-la-Paille pour reconnoître la situation des Piémontois. Le comte de Gages[2] a fait tous les préparatifs nécessaires pour le siège de Tortone, qui a dû commencer le 18 ou 20[3].

25 juillet.

Il a couru hier matin un bulletin qui portoit que M. le marquis de la Fare[4] avoit défait un corps de cinq ou six mille Autrichiens. Le bulletin venoit, dit-on, de la poste, un courrier allant à la reine y ayant laissé cette nouvelle. On a appris depuis que cette nouvelle vient du courrier de Strasbourg, qui a rapporté la tenir d'une personne laquelle même a écrit à M. Grimod de la Reynière[5], à qui elle n'en dit pas le moindre mot. Le directeur de la poste de Strasbourg n'en fait pas non plus la moindre mention dans ses lettres d'avis.

C'est aujourd'hui le sixième jour que l'on n'a eu aucunes lettres directes de l'armée de Conti. On sait cependant les circonstances suivantes. M. le prince de Conti s'étoit emparé de Gernsheim, petite ville appartenant à l'électeur de Mayence, qui est un assez bon poste[6]. Le Grand-Duc étoit entré dans Mayence le 16 ; il y a été reçu avec

---

1. Pierre-Emmanuel de Crussol, marquis de Sales, de la branche de Florensac, né en 1717, a servi comme maréchal de camp sous M. de Ségur.

2. Ci-dessus, p. 83. Il reçut alors un titre de Castille.

3. *Gazette*, p. 423-424 et 458-459.

4. Philippe-Charles de la Fare (1685-1752), lieutenant général depuis 1734, deviendra maréchal de France en 1746.

5. Fermier général et administrateur des postes, frère de Grimod du Fort : ci-dessus, p. 59.

6. Ci-dessus, p. 114.

une distinction impériale. Il a visité les fortifications de la ville ayant à sa droite l'électeur de Mayence, à sa gauche le général Batthiany, et à sa suite un cortège nombreux d'officiers généraux et de gens de distinction. Il a dîné avec l'électeur et cette nombreuse compagnie, et le tout a été suivi d'une salve de mousqueterie et des canons des remparts. M. le prince de Conti s'étoit porté à Trebur, petite ville à trois lieues de Mayence, qu'il a quittée le 17, et il est arrivé à Rheintürkheim le 18. Il a commencé sur le soir à passer le Rhin. Le Grand-Duc s'est porté à Trebuer, à la tête de son armée, et il l'a quitté le 18 pour marcher après M. le prince de Conti, dans le dessein de lui livrer bataille[1]. Dans les différentes marches de M. le prince de Conti, les équipages de M. le marquis de la Fare, de M. du Châtelet et de plusieurs autres officiers généraux ont été enlevés, et l'on dit que, dans une foire voisine, on y a vendu à très grand marché la vaisselle d'argent, les nippes, le linge et tout ce qui a été pris. Le 16, le général Berencklau, avec un corps de Croates et d'irréguliers, a attaqué Oppenheim et l'a emportée l'épée à la main. Les capitaines Fischer, Galo et Montauban y ont été faits prisonniers, avec quatre ou cinq cents hommes qui composoient la garnison, dont la plus grande partie a été tuée. Le général Berencklau s'est ensuite porté du côté de Rheindürkheim pour observer M. le prince de Conti. M. de Berchiny[2], qui étoit dans un poste, avoit fait mettre ventre à terre à ses grenadiers, avec ordre de ne tirer qu'à bout touchant; mais l'ardeur de faire feu les a emportés, et les ennemis, qui s'en sont aperçus, ont eu le temps de se rassembler, et il y a eu peu de monde de tué de part et d'autre.

L'électeur de Mayence doit se rendre à Francfort à la fin de ce mois, de même que plusieurs autres électeurs[3].

Extraits des rapports du guet.

24 juillet 1745.

Trois mendiants rôdeurs de campagne arrêtés à Villeneuve-Saint-Georges, soupçonnés d'être de la bande de ceux qui ont volé onze livres à un charretier qui passoit dans les bois d'Hyères, ont été conduits au Châtelet.

---

1. *Gazette*, p. 400.

2. Ladislas-Ignace de Bercsény (1689-1778), Hongrois entré au service de la France en 1712, était lieutenant général depuis 1744, et eut le bâton de maréchal en 1758. Le duc de Luynes raconte dans ses *Mémoires*, t. XVI, p. 198-199 et 387, pourquoi et comment ce personnage était entré au service de la France.

3. *Gazette*, p. 399-401.

25 dudit.

Le feu a pris dans des chiffons chez un logeur de Lappe[1], faubourg Saint-Antoine, dans une chambre où il y avoit sept à huit lits, et où il y avoit un homme ivre couché. Tout auroit été consumé sans le prompt secours des voisins.

26 dudit.

Manœuvre à maçon, âgé de soixante ans, qui s'est pendu dans sa chambre; on a trouvé quarante-quatre écus de six livres dans un petit sac.

Domestique prévenu d'avoir volé neuf cents livres, tant en argent qu'en effets, dans une armoire qu'il a forcée chez la personne où il couchoit, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois. Il a avoué le fait après avoir voulu charger de son crime un soldat aux gardes.

27 dudit.

Il ne s'est rien passé d'intéressant pendant la nuit.

27 dudit.

La nuit du 24 juillet 1745, le guet a trouvé dans les blés derrière l'hôtel royal des Invalides la nommée Marie-Anne Duval, dite *Bonneville*, laquelle y étoit couchée avec un soldat invalide. Cette fille, âgée de dix-neuf ans, ayant été conduite ès prisons de Saint-Martin[2], fut interrogée le 27 juillet par le commissaire de Rochebrune. Elle déclare, dans son interrogatoire, qu'elle est native de Lire, fille du sieur Duval, agent d'affaires des bénédictins de Lire; que, sur la fin de l'année 1743, ayant été mise par son père au couvent des Ursulines d'Évreux pour y faire profession après qu'elle auroit fait son année de probation, elle entra au Noviciat, où elle se lia d'amitié avec une novice nommée Françoise Hébert, laquelle étoit aussi peu portée qu'elle à prendre le voile; que, s'étant fait confidence l'une à l'autre sur l'aversion qu'elles avoient pour la vie religieuse, la nommée Hébert séduisit le jardinier de la maison, lequel, au commencement du mois d'avril dernier, dressa le soir une échelle contre le mur du jardin, par le moyen de laquelle elles s'évadèrent, et se tinrent cachées pendant deux jours chez le jardinier, que la nommée

---

1. La rue de Lappe va de la rue de Charonne au coin de la rue de la Roquette.

2. Piganiol dit à propos de Saint-Martin-des-Champs : « Dans l'enceinte de ce monastère sont l'auditoire du bailli et la geôle ou prison, où l'on enferme ceux qui ont commis quelque crime dans l'étendue du prieuré. On y met aussi des soldats aux gardes qui ont délinqué et des enfants de famille débauchés, dont le geôlier prend soin sans néanmoins les écrouer. Quoiqu'il y ait longtemps que les pères et mères font enfermer ici leurs enfants libertins, je n'ai pu cependant découvrir pourquoi on les met ici plutôt qu'ailleurs, ni quand on a commencé à les y mettre. »

Hébert récompensa par ses faveurs des soins qu'il s'étoit donnés pour procurer leur évasion.

Étant parties d'Évreux de grand matin pour se rendre à Paris, après avoir fait quatre lieues elles rencontrèrent un particulier à cheval, lequel, ayant fait connoissance avec elles, paya leur dîner et leur souper; et, pour n'être point en reste avec lui, la nommée Hébert le défraya la nuit.

Ce particulier les ayant quittées le lendemain matin, elles continuèrent leur route vers Paris, où elles arrivèrent le 4 avril. La nommée Hébert fut d'abord raccrochée par un particulier, dans le lit duquel elle fut se remettre de la fatigue du voyage.

A l'égard de la nommée Duval dite *Bonneville*, n'ayant pas pu trouver un asile, et étant près du Pont-Neuf sur les dix heures du soir, elle y fut rencontrée par le guet, qui la conduisit chez un commissaire et de là à Saint-Martin. En étant sortie vers la fin du mois de mai, elle retrouva la nommée Hébert, et, pour pouvoir subsister, elles alloient ensemble dans les guinguettes aux environs de Paris, où elles se prostituoient et se livroient au plus affreux libertinage. C'est dans une de ces guinguettes de Vaugirard que la nommée Duval fit connoissance du soldat invalide avec lequel elle fut trouvée dans les blés la nuit du 24 juillet, et avec lequel elle prétend que, cette nuit, il ne s'est rien passé de mal.

28 dudit.

Une femme a été blessée par un cheval que des petits garçons faisoient galoper, allant à l'abreuvoir.

29 dudit.

Il n'y a rien eu d'intéressant dans la nuit.

30 dudit.

Une fille, âgée de trente ans, domestique du sieur Bardolin, chirurgien, demeurant rue Coquillière, a été tuée d'une pierre qui est tombée de dessus l'église de Saint-Eustache, où il y a des ouvriers qui travaillent.

Le commandant de la brigade de maréchaussée au Bourg-la-Reine a arrêté quatre vagabonds rôdeurs de campagne qui se faisoient redouter; il y en a un qui paroît très suspect.

On fait des perquisitions exactes des auteurs de l'assassinat commis à Poissy. Jusqu'ici, on n'a pas pu faire la moindre découverte.

Une religieuse du couvent de Notre-Dame-de-Liesse, près l'Enfant-Jésus[1], âgée de cinquante-cinq ans, s'est sauvée par-dessus les murs la nuit du 24 au 25 juillet. On a trouvé dans sa chambre une lettre

1. Au bout de la rue de Sèvres; ce sont aujourd'hui l'hospice des Enfants-Malades et l'hôpital Necker.

par laquelle elle marque qu'elle s'est déterminée à prendre ce parti parce qu'elle ne pouvoit plus supporter les chagrins qu'on lui faisoit dans la maison, et qu'on n'entendra plus parler d'elle. On en fait des perquisitions.

Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques et dans les cafés.

25 juillet 1745.

Le roi a été un peu incommodé, ces jours derniers, d'une indigestion. Elle n'a pas eu de suites, elle n'étoit pas même accompagnée de fièvre; mais on ne la regarde pas moins comme un avertissement qui lui est donné de prendre garde à la qualité et à la quantité de nourriture qu'il prend, chose que S. M. ne néglige que trop, si l'on en croit des personnes qui passent une partie de chaque année à la cour.

M. de Phelipes[1], qui commandoit un corps de dix mille hommes aux environs de Maubeuge[2], partit le 22, avec son corps de troupes, pour passer à l'armée du prince de Conti[3]. L'on compte que sa route sera de vingt-cinq jours de marche, en sorte que, sur la fin du mois prochain, qui sera le temps le plus critique pour l'élection de l'empereur, notre armée sera en état d'avancer dans l'Allemagne, et peut-être d'en chasser les Autrichiens. L'on dit que l'envoi de ce renfort sur le Rhin doit bien achever de convaincre le roi de Prusse de la bonne volonté de la France à seconder ses opérations. S'il est de son intérêt que l'on occupe sur le Rhin le plus d'Autrichiens qu'il se puisse, quels moyens plus efficaces peut-on prendre pour en venir à bout que d'y entretenir une armée qui ne permette pas au Grand-Duc de faire le moindre détachement de la sienne et qui l'oblige de se tenir sur la défensive?

Quelques vieux chevaliers de Saint-Louis s'entretenoient hier de la situation de l'armée du Rhin et des officiers qui la commandent. Ils prononcèrent tous que le prince de Conti a dans son armée les plus mauvais officiers généraux qu'il y ait en France. « Il n'y manqueroit plus, dit l'un d'eux, que le maréchal de Noailles! » Il convenoit cependant qu'il falloit excepter M. de Berchiny et M. de Courten[4]. M. de la Fare et M. du Châtel[5] avoient quelques partisans;

---

1. Nicolas-Léon Phélippes de la Houssaye, lieutenant général depuis 1738.
2. Il eut ce gouvernement le 15 octobre 1748.
3. Ce prince venait de se replier, assez malheureusement, du Mein sur le Rhin, suivi de près par l'armée autrichienne (*Gazette*, p. 399-400 et 422).
4. Maurice, comte de Courten, maréchal de camp depuis 1742.
5. Louis-François Crozat, marquis du Châtel (1695-1750), lieutenant général de 1744.

mais tous s'accordoient à dire que, si le prince faisoit bien, il noieroit dans le Rhin tous ses autres lieutenants généraux, en commençant surtout par M. de Ségur[1], et que l'on seroit bien obligé de lui en envoyer d'autres.

26 juillet 1745.

L'on assure que le roi ne se sent plus du tout de son indigestion. J'ai entendu bien des personnes qui, lorsqu'on leur parloit de cette indisposition, disoient : « Je gage que Mme d'Étiolles sera allée en « Flandres nous jouer encore quelques vilains tours, comme a fait « l'année dernière Mme de Châteauroux, et qu'elle nous renvoya le « roi malade. » Ces personnes n'ajoutoient pas un mot de plus.

Toute l'armée du roi va camper du côté de Dendermonde. On ne sait si elle ne fera pas quelque tentative sur ce poste; mais on est persuadé que S. M. se propose de couper aux alliés la communication avec Anvers pour favoriser davantage les opérations du maréchal de Saxe, et pour mettre le pays de Gand à couvert de toute incursion. L'on convient cependant que tout ce que l'on dit à ce sujet n'est nullement fondé. Le secret impénétrable que le Conseil garde sur tout ce qu'il projette ne laisse que la voie des conjectures, et chacun avoue, à l'armée même, qu'il ne sait rien de positif. L'on parle encore beaucoup de l'expédition du maréchal de Saxe sur Ostende. Quelques personnes ont reçu des lettres de cette ville même, par lesquelles on leur écrit, du 18, que l'on s'attend de jour en jour à voir paroître les François, et que, par les dispositions qui se font dans la place, il est aisé de juger que l'on s'attend à un siège. L'on a raconté, ces jours derniers, que la ville d'Ostende avoit été surprise par les Grassins[2], qui s'étoient revêtus des habits des Anglois qui ont été trouvés à Gand, et qui se faisoient passer pour un renfort envoyé par le duc de Cumberland.

Un particulier, arrivant hier de Versailles, dit qu'on y regardoit l'élection de l'empereur comme faite, et qu'il n'y manque plus que la forme; que tout le monde est persuadé que c'est le Grand-Duc qui est élu, et qu'on aura seulement bien de la peine à faire remettre l'assemblée de la diète à la fin de la campagne. L'on dit, d'un autre côté, que les électeurs de Saxe et de Bavière ont ordonné à leurs ministres de se concerter avec ceux du roi de Prusse et de se conformer autant qu'il se pourra à leurs vues.

M. de Mondyon, conseiller au parlement[3], logé à l'Arsenal, qui est

---

1. Le héros de Pfaffenhofen : ci-dessus, p. 59. Il est lieutenant général de 1738.

2. Ci-dessus, p. 110, note 1.

3. M. Mondyon de Montmirel, conseiller à la 2e des enquêtes depuis le 19 février précédent.

de Normandie et qui étoit avocat il y a huit mois, a épousé, il y a environ six mois, une jeune personne qui étoit au couvent, qui a vingt-cinq mille livres de rente, et cela par les soins d'un de ses amis nommé Desplaces[1], qui est du même pays et du même endroit que lui, à qui il avoit promis par reconnoissance une somme de vingt mille livres, et qui avoit même prêté à ce magistrat, pour se manifester, environ cent cinquante louis. Ce Desplaces, qui mangeoit souvent chez M. de Mondyon, avoit beau le sommer de sa parole. Enfin, vendredi dernier, il le pressa si fort que, l'autre s'opiniâtrant à le renvoyer aux calendes grecques, Desplaces le menaça de lui passer son épée au travers du corps, s'il ne lui payoit ses vingt mille livres, ou s'il ne lui en faisoit un billet. Le conseiller, à une proposition si inattendue, se détermina à lui en faire un de dix mille livres. Desplaces sortit sans émotion, et M. de Mondyon se mit à crier à tue-tête : « Au voleur! On m'assassine! » Desplaces se promenoit tranquillement dans le jardin de l'Arsenal lorsque, voyant que l'on venoit à lui pour l'arrêter et que c'étoit à lui qu'on en vouloit, il alla s'offrir lui-même en remettant son épée; mais il avoit eu avant la précaution de déchirer le billet, dont on a ramassé et réuni les morceaux épars.

Desplaces est en prison; il a été interrogé, et on le dit fort tranquille. Cela fait rappeler l'affaire de Bourvallais[2].

27 juillet 1745.

Il est dit, par les lettres de l'armée de Conti du 21, que ce prince étoit avec son armée au-dessus de Worms, et que l'on croyoit qu'elle alloit se replier dans le Spirebach. On croit que le général Berencklau se porte en Lorraine. Le Grand-Duc faisoit ses dispositions pour passer le Rhin à Oppenheim, ce que l'on croit qu'il a fait à l'heure qu'il est. Il est certain que, s'il va, comme on le dit, du côté de Sarrelouis, M. le prince de Conti s'y portera aussi.

M. le prince de Conti a été fort heureux de prévenir le Grand-Duc de douze heures; car ce prince avoit fait trois marches forcées pour l'atteindre, et il n'arriva devant l'endroit où l'armée avoit passé qu'à

---

1. Sans doute François Desplaces, qui avait été exilé ou relégué en 1743 : dossier Bastille 11530.

2. Le trop fameux Paul Poisson de Bourvallais, « premier maltôtier du royaume, » dont parlent tant les *Mémoires de Boisjourdain*, le *Pluton maltôtier*, Dreux du Radier, etc.; mort le 6 février 1719, peu après avoir été tiré des mains de la justice par d'Argenson. C'est de lui que le comte de Marsan disait : « Il soutient l'État comme la corde soutient un pendu. » Voir une note sommaire dans le tome XVI de l'édition actuelle des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 398 et 685-687. L'anecdote à laquelle il est fait allusion ici a été recueillie par Anquetil dans sa *Galerie de l'ancienne cour*, éd. 1788, t. III, p. 186-188.

quatre heures du soir. Son armée étoit si fatiguée, que l'on voyoit de l'autre côté du Rhin le soldat qui, en arrivant, se couchoit sur la terre. L'avant-garde de l'armée du Grand-Duc étoit composée de tous les hussards et des irréguliers. M. le prince de Conti dit au P. La Tour[1], dans sa lettre, que notre cavalerie a lâché pied, quoique commandée par M. le marquis de Bissy[2], que les uns disent prisonnier, les autres blessé. Il est certain que la supériorité de l'armée du Grand-Duc auroit pu faire perdre la bataille à M. le prince de Conti, si elle fût arrivée à temps. Le prince dit n'avoir perdu que deux à trois cents hommes, et que les ennemis en ont perdu douze cents[3].

Le général Berencklau a trouvé un magasin considérable à Oppenheim, et cela par la faute des charretiers du Palatinat, qui, par crainte ou autrement, ont pris la fuite.

On assure qu'il n'y a pas dans Gênes une seule boucherie, et que l'on y vit avec des légumes, des herbages, du poisson et des œufs. Les Vénitiens, qui sont très portés pour empêcher les progrès des Espagnols dans l'Italie, viennent d'user d'un expédient qui ruinera notre armée : ils ont répandu des billets par lesquels ils promettent dix sequins par engagement, ce qui occasionne bien de la désertion.

On remarque que les Espagnols qui sont à Paris parlent aussi peu de nouvelles que les François en parlent beaucoup ; ils disent qu'ils n'en reçoivent jamais et qu'ils ne savent pas ce qui se passe.

28 juillet 1745.

On assure que, dans le passage du Rhin, les ennemis nous ont pris trois pièces de canon, et que le Grand-Duc fait un si grand état d'avoir obligé les François à repasser le Rhin, qu'il a envoyé des courriers pour en informer toutes les cours. On dit partout à Paris qu'en effet il n'est pas glorieux pour les armes du roi d'avoir si brusquement abandonné les postes du Mein à l'approche du Grand-Duc, et qu'il est bien affligeant pour M. le prince de Conti de fuir devant un prince dont la réputation en fait de guerre est encore équivoque, et on veut que ce soit le fruit du dépit de M. d'Argenson de ce qu'on n'a pas conservé le maréchal de Maillebois en Allemagne.

---

1. Le jésuite Simon de la Tour (1697-1766), qui avait remplacé le P. du Cerceau comme précepteur du prince. C'est à lui que Voltaire, peu avant sa réception à l'Académie, adressa un éloge de ses anciens maître les jésuites, qui fit grand bruit.

2. Anne-Louis de Thiard, marquis de Bissy (1715-1748), maréchal de camp en 1743, à qui sa belle conduite dans la campagne de Nice, en 1744, a valu un brevet de chevalier des ordres, quoique n'ayant pas encore l'âge requis. Il deviendra lieutenant général en 1748, mais périra la même année au siège de Maëstricht.

3. *Gazette*, p. 400.

29 juillet 1745.

Le roi de Prusse a auprès du roi d'Angleterre un ministre qui y négocie secrètement, et l'on murmure quelque accommodement[1]. Le prince, dit-on, n'est pas content des progrès des armes du roi en Flandres, et l'on assure qu'il a fait dire aux Hollandois qu'ils n'avoient qu'à laisser agir le roi, et que le temps viendra que ses conquêtes n'aboutiront à rien. Il est certain, et cela n'est pas révoqué en doute, que le roi de Prusse a obligé le roi de ne point mettre à exécution le dessein qu'il avoit formé de faire le siège de Mayence. Toute l'artillerie étoit sortie des arsenaux de Strasbourg, l'on avoit rassemblé nombre de bateaux pour les transporter par le Rhin, toutes les dispositions étoient faites pour ce siège dans le temps qu'il arriva trois courriers de ce prince, l'un au roi, l'autre au maréchal de Maillebois, et le troisième à la Haye, au ministre prussien. Tout fut arrêté, et, si le roi de Prusse nous eût laissés faire, nous serions à présent maîtres du Rhin et de l'élection; mais le roi de Prusse craignoit aussi qu'ayant une place de cette importance, dont la possession nous mettoit en état d'en imposer au Bas-Rhin, dans la Wettéravie[2], et même dans la Westphalie, nous ne fissions tel accommodement que nous aurions voulu sans consulter ce prince, qui est dans l'idée de ne vouloir dépendre de personne, d'être mis au rang des grandes puissances, ne voulant point jouer le second rôle; et l'on prétend qu'il trouveroit même très mauvais que les armes combinées envahissent toutes les possessions de la reine de Hongrie en Italie, par la raison qu'on a dit que ce prince veut influer sur tout.

La nouvelle s'est répandue hier que le fils du chevalier de Saint-Georges est descendu en Écosse, parti de Belle-Isle sur le vaisseau *l'Élisabeth*, avec une frégate qui lui servoit d'escorte. Le supérieur des Bénédictins irlandois[3] en a, dit-on, reçu la nouvelle.

Le roi étoit encore à Gand le 26 au soir, jouissant de la santé la plus parfaite. Les habitants ont fait beaucoup de réjouissances à l'arrivée de S. M., et il paroît, par tout ce que l'on en croit, que leur joie a été sincère, et qu'ils la font éclater de bon cœur[4]. L'on assure que le roi ne demeurera que trois jours à Gand, que S. M. se rendra ensuite à Bruges, de là à Dunkerque, de Dunkerque à Lille, et de Lille à Fontainebleau, où S. M. arrivera le 10 du mois prochain. Six

---

1. Duc de Broglie, *Marie-Thérèse impératrice*, t. II, p. 99 et suiv.

2. Nom de l'ancienne province du cercle du Bas-Rhin dont les villes principales étaient Mayence, Wetzlar et Francfort-sur-le-Mein.

3. C'est la maison de religieux anglais, et plus particulièrement irlandais, placée au faubourg Saint-Jacques, entre les Feuillantines et le Val-de-Grâce. Jacques II y avait fait déposer son corps.

4. *Gazette*, p. 403.

cents ouvriers sont occupés dans cette maison pour la mettre en état de recevoir S. M. C'est là le bruit que l'on fait courir à l'armée. Comme il s'est aussi répandu ici, chacun en raisonne à sa façon : les uns disent que ce bruit est semé à dessein pour couvrir quelques projets qu'on ne sauroit imaginer encore; d'autres, que le roi s'ennuie peut-être d'être privé de tous ses amusements ordinaires; et d'autres enfin qu'il en a assez fait jusqu'à présent, et qu'il est juste qu'il prenne un peu de repos, et que, sa présence n'étant peut-être pas nécessaire pour les opérations ultérieures, il ne convient pas qu'il en soit simple spectateur.

L'on parle toujours de l'expédition d'Ostende, et beaucoup de personnes prétendent qu'elle aura lieu. S. A. R., en partant hier pour Bagnolet, dit qu'elle étoit curieuse d'apprendre le succès du détachement qui a été fait de vingt-cinq mille hommes, et elle donna ordre qu'on lui envoyât quelqu'un aussitôt qu'on en seroit instruit.

Personne ne doute plus du départ du Prétendant pour l'Écosse ou pour l'Angleterre[1]. Cette nouvelle est accompagnée de tant de circonstances, qu'on n'oseroit même dire qu'il faut en attendre la confirmation. L'on rapporte comme chose certaine qu'il s'est embarqué le 15, à Belle-Isle, sur le vaisseau *l'Élisabeth*, qu'il est accompagné d'un grand nombre de seigneurs anglois, de ceux même qui étoient ici prisonniers de guerre; que la compagnie des cadets de marine qui a été levée il y a peu de temps est toute sur son bord, et qu'elle lui doit servir de garde lorsqu'il aura débarqué. L'on entasse raisons sur raisons pour se persuader la vérité de toutes ces choses; l'on relève jusqu'aux moindres circonstances qui auroient échappé dans le temps. L'on rappelle à présent que cette compagnie a été levée principalement par les soins de M. Howel, officier irlandois, et que l'on sait être fort attaché à la maison de Stuart. Il y a quinze jours ou trois semaines que le Prétendant sembloit affecter de se montrer partout, aux spectacles et aux promenades. Enfin, l'on rappelle tout, et l'on trouve dans tout du dessein. L'on fait encore venir mylord Stafford[2] à l'appui de la nouvelle : on dit qu'il la donne pour certaine; du moins, un abbé disoit hier, au Palais-Royal, que, sur l'assurance de ce seigneur, il étoit prêt à gager dix louis que le Prétendant est actuellement en Écosse, ou qu'il y sera incessamment. L'on dit aussi qu'il y a un embargo dans tous les ports, et qu'on n'en laisse sortir ni vaisseaux ni barques. Malgré tous ces bruits, qui paroissent si bien fondés, l'abbé de Saint-Arsène disoit hier qu'il

---

1. *Journal de Barbier*, t. IV, p. 68-69; *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 17.

2. Cet Anglais était venu en France en 1740; il retourna en Angleterre pour y mourir prématurément en 1751 (*Mémoires de Luynes*, t. III, p. 292, IV, p. 66, et XI, p. 84).

avoit vu, il n'y avoit que deux jours, le Prétendant à Navarre[1], chez M. de Bouillon[2], et même qu'il lui avoit parlé; mais cet abbé passe pour n'être pas toujours véridique.

30 juillet 1745.

Un particulier lut hier, dans une compagnie, une lettre de la Haye, dans laquelle on s'exprime en ces termes : « L'on est si charmé à Londres des bons traitements que votre roi fait aux prisonniers anglois, que l'on croit que, s'il y passoit, il seroit proclamé roi d'Angleterre. Il a gagné le cœur de toute la nation. Pour nous, nous le regardons comme un prodige digne des hommages de tout l'univers. L'on dit (à la Haye) que, lorsque les femmes angloises qui ont été renvoyées de Gand et autres endroits furent arrivées à Londres et eurent raconté publiquement de quelle manière elles avoient été traitées par les François, officiers et soldats, même au milieu de leurs conquêtes, le peuple cria dans plusieurs rues : « Vive le roi de France! Vivent les François! »

Il n'a été question hier, partout, aux promenades et aux spectacles, que du départ du Prétendant. L'on donne pour certain qu'il s'est embarqué le 10 de ce mois à Saint-Nazaire, sur la rivière de Nantes, dans une frégate qui l'a débarqué le même jour à Belle-Isle, où, parce que les vents n'étoient pas favorables, il a été obligé d'attendre quelques jours le vaisseau *l'Élisabeth*, de soixante-quatre pièces de canon; qu'enfin, ce vaisseau étant arrivé du port de Brest le 15, il étoit monté à bord sur-le-champ et avoit pris la route d'Écosse par un vent qui a duré sept jours depuis[3]. Le vaisseau où est ce prince ne fut d'abord suivi que d'une frégate; mais, le lendemain, il partit de Brest une escadre, qui prit aussi la route d'Écosse.

Un seigneur anglois, appelé Porter, qui est à Paris depuis un nombre d'années, étoit avant-hier au Palais-Royal. Plusieurs personnes tâchèrent de lui persuader le départ du Prétendant : il entassoit difficultés sur difficultés et concluoit toujours que la chose n'étoit pas possible. Il y avoit longtemps qu'il disputoit sur cette matière, lorsqu'on le vint chercher de la part d'un capitaine malouin qui arrivoit d'Angleterre, où il avoit été prisonnier, et qui avoit quelque chose d'important à lui communiquer. Il y courut, et dit, en

---

1. Au château de Navarre, près Évreux.

2. Ce duc était veuf depuis 1740 d'une Sobieski, sœur aînée de celle que le Prétendant avait épousée en 1719 à Rome.

3. *L'Élisabeth*, qui était bien de la force indiquée, sortit le 12 juillet et soutint, le 20, à soixante lieues O. d'Ouessant, un combat furieux contre des Anglais, y perdit son capitaine, avec cinquante-sept hommes tués, cent seize blessés, et fut forcée de rentrer à Brest (*Gazette*, p. 415-416). Le prince était monté sur une frégate de dix-huit canons, qui continua sa route à la faveur du combat (*Journal de Barbier*, p. 68 et 70).

quittant la compagnie, qu'il alloit savoir la vérité de tout. On lui demanda hier s'il étoit toujours dans son incrédulité. Il répondit qu'il étoit entièrement converti, et qu'il n'y avoit plus rien d'impossible au roi de France. Il ajouta que l'on fait courir dans Londres une quantité prodigieuse de billets où il est dit que le roi Georges doit être censé avoir abdiqué la couronne d'Angleterre puisqu'il abandonne ses sujets dans un temps aussi critique que l'est celui-ci; que le roi Jacques II fut autrefois jugé l'avoir abdiquée parce qu'il étoit sorti de ses États; que le roi Georges est bien plus coupable, puisque ce n'est point pour sortir d'une prison et pour conserver sa liberté qu'il se retire, et qu'il ne peut avoir d'autre motif que l'ennui de commander à la nation angloise, ou le dessein de la livrer à ses ennemis en l'abandonnant.

Le bruit court qu'il y a beaucoup de mécontents dans Londres, qu'on s'y est porté aux dernières extrémités à l'égard de l'archevêque de Cantorbéry, président du conseil de régence. L'on dit que la populace a pillé son palais, et que, deux jours après, on l'a trouvé lui-même assassiné. La nouvelle de la prise de Gand a répandu une consternation générale. Les murmures éclatent de toutes parts. Les conseils ne s'assemblent plus, ou se séparent sans prendre la moindre résolution; le peuple crie qu'il faut obliger les chefs à rendre compte de leurs manœuvres et des trésors immenses que l'État a fournis pour l'exécution des entreprises. L'on demande que les troupes repassent la mer, puisqu'elles sont si peu utiles à la nation dans les lieux où on les envoie. En un mot, tout annonce une révolution prochaine au rapport des personnes qui sont en commerce avec les Anglois[1].

Des lettres de Gand du 28 portent que l'armée s'est mise en mouvement ce jour-là, et qu'il y a toute apparence qu'elle va chercher l'ennemi pour le combattre[2]. L'on désireroit ici qu'elle se portât sur Bruxelles pour s'en emparer. L'on croit que cette expédition seroit d'une très grande conséquence et achèveroit immanquablement d'ébranler la nation angloise. L'on prétend que la prise de cette capitale, quoique peu fortifiée, feroit plus d'impression sur le peuple d'Angleterre que la prise de Namur et de Mons : l'on ne manqueroit pas de croire tout le pays conquis parce que l'on verroit la capitale sous l'obéissance du roi.

Il n'y a point eu de bulletin hier de l'armée du roi. On sait par les lettres que S. M. a dû aller le 28 à Bruges[3], et le 29 à Dunkerque. Elles portent que le roi pourroit bien venir de là à Paris, parce qu'on

1. On ne trouve rien de tout cela dans la *Gazette* du 31 juillet, ni dans celle du 7 août.

2. *Gazette*, p. 413.

3. Ce fut le 29 que le roi se rendit à Bruges (*Gazette*, p. 412).

prétend que sa santé n'est point bonne : quoiqu'il n'y ait point de fièvre, S. M. est foible, ce qui provient des fréquentes indigestions qu'elle a eues.

On dit que les États-Généraux ont chargé leur ministre à Vienne de déclarer à la reine de Hongrie que, si elle ne veut pas se prêter à des voies d'accommodement, ils seront obligés de l'abandonner.

Les lettres d'Angleterre du 18 disent que l'on y a embarqué quatre bataillons, avec trente canons, pour la Flandre. La même nouvelle subsiste toujours que le fils aîné du chevalier de Saint-Georges a débarqué en Écosse ; cela se disoit hier publiquement chez M. le chancelier[1]. Il y a des gens qui assurent que, dimanche dernier, il étoit encore à Navarre chez M. le duc de Bouillon[2], et qu'il y chassoit avec des dames, et les gens de la même maison disent que ce prince a disparu il y a dix ou douze jours; et, à Paris, l'on dit qu'il s'est embarqué sur un vaisseau marchand, avec six cents hommes seulement, et qu'il est sorti en même temps de Brest cinq vaisseaux de guerre pour croiser, et on le dit débarqué en Écosse le 20 et proclamé roi le 21. Bien des gens révoquent en doute cette nouvelle, ne pouvant imaginer la raison qui y donne lieu, à moins que ce ne soit un bruit répandu exprès pour faire impression sur la Diète, parce que l'on sait qu'en 1725 il a été fait un traité entre la France, l'Angleterre et la Prusse pour maintenir la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante, et que ce seroit donner lieu au roi de Prusse d'abandonner notre alliance, et peut-être même de joindre ses armes à celles de nos ennemis.

31 juillet 1745.

La nouvelle de la descente du fils du chevalier de Saint-Georges en Écosse est si répandue, que l'on ne peut aller nulle part sans en entendre parler. Les gens mêmes les plus sensés et les moins faciles à persuader commencent à n'en plus douter; les opiniâtres ou incrédules en sont ébranlés par toutes les circonstances dont cet événement est accompagné. Un armateur, dit-on, de Saint-Malo est celui qui a fait à Paris l'achat de toutes les armes[3]; c'est lui qui, tous les jours, en alloit rendre compte au prince, à Fitz-James[4]. Il dit que, le 15 du mois, il a vu le prince s'embarquer à Belle-Isle avec deux ou trois seigneurs écossois qui ont fait voile vers l'ouest de l'Écosse. M. de Brehan, doyen du Grand Conseil[5], dit hier au soir, au Luxem-

1. Voyez, sur cette entreprise célèbre, Mahon, *History of England*, t. III (1839), p. 300-423.

2. Ci-dessus, p. 128.

3. Arch. de la Marine, B⁴ 57, fol. 52-161

4. Warty-Fitz-James, le duché des Berwick. On a une lettre que le jeune Stuart écrivit de là à son père.

5. Claude-Agatif-Hyacinthe de Brehan, cadet de la branche de Galinée,

bourg, tenir de M. le comte de Maurepas que le vaisseau qui a porté le prince en Écosse est de retour, qu'il a rendu compte qu'il l'a débarqué, sans dire l'endroit, et qu'il y avoit vingt-deux personnes d'une grande considération qui l'y attendoient. On prétend que, chez la reine, chez Mme la duchesse d'Orléans, et dans les meilleures maisons de Paris, on donne cette nouvelle pour certaine, et que l'on a profité de la circonstance la plus favorable qu'il y ait jamais eu.

L'on équipe à Brest une escadre de neuf vaisseaux de guerre, qui sont commandés par M. le duc d'Anville[1]. La plus grande partie de ses domestiques sont partis avant-hier pour Brest, et ce seigneur doit s'y rendre dans deux ou trois jours.

Quoique M. le comte de Maurepas ait fait dire, il y a quelques jours, aux directeurs de la Compagnie des Indes que les Anglois avoient échoué devant Louisbourg, l'on assure qu'ils se sont rendus maîtres de ce fameux port; on voit même, par les nouvelles publiques, qu'ils se sont emparés d'une batterie de douze canons[2].

Les alliés sont encore dans le camp de Vilvorden[3]. Ils ne savent point de quel côté ils feront leur retraite en cas que l'armée du roi s'avance sur eux; ils sont également à portée de prendre la route de Louvain pour se retirer dans le comté de Namur. Les Hollandois tiennent pour le dernier parti; mais les Anglois prétendent qu'il exposeroit l'armée à une ruine totale, parce qu'on lui pourroit ôter toute voie de retraite. Le premier expose la Hollande à une rupture ouverte avec la France, parce qu'on ne doute pas que le roi ne poursuive les Anglois dans les États de la République en cas qu'on les y reçoive : en sorte que, dans la perplexité où l'on est à ce sujet, les deux corps d'armée se tiennent séparés, plus par aversion que par nécessité.

J'ai entendu une infinité de personnes assurer hier que M. Colabeau, directeur de la Compagnie des Indes[4], avoit reçu une lettre de Londres, dans laquelle on lui mande que la nouvelle de l'arrivée du Prétendant en Écosse s'étoit répandue dans cette capitale; que sur-le-champ le peuple s'étoit ameuté, qu'on avoit enfoncé la porte de la

---

reçu conseiller en 1703, mort en 1755, à quatre-vingts ans. Il était frère de Mme d'Andigné de la Châsse.

1. Jean-Baptiste-Frédéric de la Rochefoucauld, duc d'Anville, fils d'une fille du célèbre Ducasse et lieutenant général des galères, promu au même grade dans les armées navales en janvier 1745, et qui mourra sur mer en 1746. On l'envoyait, avec quatorze vaisseaux de ligne, pour détruire la colonie anglaise d'Annapolis; mais son escadre fut dispersée par une tempête.

2. Voyez ci-après, p. 137-142.

3. *Gazette*, p. 404.

4. Il devint syndic l'année suivante.

Tour, qu'on en avoit fait sortir les prisonniers, et qu'on y avoit mis ensuite le feu; que la soldatesque avoit tenté d'arrêter cette émotion, et qu'à ce sujet il y avoit eu beaucoup de sang répandu. Tout le monde citoit M. Colabeau pour auteur de cette nouvelle; cependant, M. Cavalier, son confrère[1], l'ayant prié de lui communiquer la lettre qu'il avoit reçue, il protesta que c'étoit à tort qu'on le faisoit parler, qu'il n'avoit reçu aucune lettre, et qu'il ne savoit pas même ce qui pouvoit avoir donné occasion à ce bruit. Quelques personnes assurent qu'il fut répandu par un de ses commis, qui, pour cela, supposa une copie de lettre qu'il disoit avoir été écrite de Londres à M. Colabeau, et qu'il fit voir à tout le monde.

L'on dit qu'aussitôt que la nouvelle de l'arrivée du Prétendant en Angleterre sera répandue, et qu'on sera instruit de la manière dont il aura été reçu, le roi fera publier qu'il est disposé à accorder le passage et tous les passeports nécessaires aux troupes angloises qui voudront s'aller ranger sous le drapeau du nouveau roi; mais bien des personnes sensées prétendent qu'on n'aura pas besoin de publication pour cela, et que les Anglois pourront bien s'imaginer que la France ne leur refusera pas l'agrément d'aller servir un prince qu'elle protège si ouvertement.

L'on a rencontré hier un courier dépêché par le roi de Prusse, lequel s'est dit porteur d'une excellente nouvelle; il suivoit la route de Flandre.

1er août 1745.

Il est arrivé à Bordeaux un vaisseau, qui a donné avis que les Anglois se sont emparés de Louisbourg. Il faut sans doute que les cinq vaisseaux que le roi a envoyés n'aient pas pris cette route; on avoit eu avis qu'ils étoient dans la mer d'Irlande, et qu'ils avoient quitté les courants, ce qui fait présumer qu'ils vont en Amérique.

On est toujours dans la même ivresse sur la descente du Prétendant en Écosse. Trois banquiers de Paris, qui sont le chevalier Lambert, Wathers et Ballet[2], disent qu'on leur écrit que, le 21, on a tranché la tête à l'archevêque de Cantorbéry et, le 23, au prince de Galles, qu'il y a une très grande émeute dans Londres, et que tout y est en feu.

Mercredi dernier, 28 juillet 1745, le commissaire de Rochebrune[3],

---

1. Aussi directeur de la Compagnie.

2. Le chevalier Lambert demeurait rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain; M. Ballet, quai de la Mégisserie; quant à Wathers, il y avait deux frères de ce nom, tous deux banquiers, et l'un demeurait rue de Savoie, l'autre rue Sainte-Anne.

3. Ci-dessus, p. 16.

accompagné du sieur Tapin, lieutenant de robe courte[1], s'est transporté de l'ordre du roi chez plusieurs imprimeurs et libraires de Paris à l'effet d'y faire perquisition et de saisir tous les imprimés et manuscrits qui pourront s'y trouver contre la religion, l'État et les bonnes mœurs[2].

Le commissaire est d'abord entré chez la veuve Bienvenu, demeurant sur le quai Conti, connue pour faire commerce de livres prohibés. Il n'y a trouvé que trois exemplaires des *Poésies de l'abbé Grécourt* en deux volumes, un exemplaire des *Règlements de l'Opéra*[3], et l'*Histoire de la dame d'Attilly*, tous livres brochés sans nom d'imprimeur et sans approbation ; il les a saisis et remis à la garde du sieur Tapin. Le commissaire a ensuite représenté à la veuve Bienvenu qu'il étoit notoire qu'elle débitoit, tant chez elle qu'au Palais-Royal, un livre intitulé : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*[4], et l'a sommée de lui déclarer où est l'entrepôt de ce livre. La veuve Bienvenu a répondu qu'elle ignoroit ce qu'on lui vouloit dire.

Le commissaire et le sieur Tapin s'étant ensuite transportés chez plusieurs autres imprimeurs et libraires du quai Conti, du quai des Augustins et de la rue de la Parcheminerie, ils n'y ont rien trouvé sujet à saisie, attendu qu'ayant été avertis de la descente qu'ils avoient faite chez la veuve Bienvenu, ils avoient écarté tout ce qui auroit pu paroître suspect.

Copie du rapport fait à M. de Marville de l'affaire arrivée le 23 juillet entre M. de Mondyon, conseiller au parlement, et le sieur Desplaces[5].

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. de Mondyon de Montmirel, conseiller au parlement, demeurant dans l'Arsenal, fut visité vendredi dernier, 23 juillet 1745, dans la matinée, par le sieur Desplaces, avec lequel il étoit ci-devant lié. Ces messieurs se promenèrent dans le jardin de l'enclos de l'Arsenal. Le sieur Desplaces étant sorti, M. de Mondyon courut après lui en criant : « Au voleur! » Deux domestiques de M. de Mondyon et quelques personnes de l'Arsenal arrêtèrent Desplaces. M. de Mondyon dit qu'il venoit de lui faire signer de force un billet de 10,000 livres. On le conduisit chez MM. le procureur du roi et lieutenant général de l'Arsenal, où il fut

---

1. Tome I, p. 110. Il est spécialement affecté à la surveillance des arrivages de librairie depuis le 6 décembre 1743.

2. Arch. nat., O[1] 89, ordres du roi, 23 juillet.

3. *Règlement pour l'Opéra de Paris, avec des notes historiques* (1743), attribué à Meusnier de Querlon.

4. Ci-dessus, p. 94. — 5. Ci-dessus, p. 123-124.

fouillé. On ne lui trouva point le billet dont est question. Quelqu'un s'avisa de chercher sur le petit espace de terrain par où il avoit passé après être sorti de chez M. de Mondyon : la recherche ne fut point inutile, puisqu'on trouva le billet tout mâché, que Desplaces avoit mis dans sa bouche aussitôt qu'il s'étoit aperçu qu'on couroit après lui. Le contenu de ce billet est encore très lisible; il n'y a que la somme qu'un coup de dent a presque entièrement effacée. MM. le procureur du roi et le lieutenant général de l'Arsenal l'ont interrogé et fait conduire par un huissier de l'Arsenal au For-l'Évêque.

M. l'avocat général, ayant appris cette histoire, a fait dire au sieur Notin, concierge du For-l'Évêque, qu'il se garde bien de remettre en liberté le sieur Desplaces, quand même son affaire avec M. de Mondyon seroit terminée; qu'il lui ordonnoit d'attendre un ordre particulier de M. le procureur général ou de lui. Le bruit commun veut que la somme de 10,000 livres, pour laquelle le sieur Desplaces a fait faire forcément le billet à M. de Mondyon, lui a été promise par M. de Mondyon en reconnoissance, même pour payement des peines qu'il s'est données pour lui procurer un mariage de 25,000 livres de rente qu'il a fait.

Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques et dans les cafés.

8 août 1745.

En débitant journellement les nouvelles du Rhin, on se plaint de M. le prince de Conti. On le dit trop livré à ses plaisirs[1]; cependant, après une campagne comme celle d'Italie, où la conduite et la sagesse de ce prince ont éclaté, cette critique paroît bien hasardée. On sait que M. le marquis de la Fare a eu cent déboires avec les officiers généraux; M. le prince de Conti a inutilement tâché de tout raccommoder. Ajoutez à cela que l'on assure que le ministre de la guerre n'est pas pour lui. La nouvelle d'hier étoit que ce prince est rappelé.

Quelques personnes doutent encore de l'embarquement du fils aîné du chevalier de Saint-Georges. On n'a encore aucunes nouvelles de son débarquement en Écosse. Bien des gens prétendent que le roi a seulement déclaré à son souper que M. le comte de Maurepas lui avoit écrit que ce prince s'étoit embarqué pour passer en Écosse, par où le roi voudroit faire entendre qu'il n'y a aucune part[2].

Les actions ont remonté considérablement, et hier elles ont été jusqu'à 1,300 livres; les dividendes ont aussi été jusqu'à 39 l. 10 s.

L'appel des actions se remplit aussi; il n'en reste plus que dix-sept à dix-huit mille à nourrir.

---

1. Voyez les *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. III, p. 27.
2. Voyez la *Gazette*, p. 479, et les *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 17.

La maladie s'est mise dans les vaches qui étoient à l'île des Cygnes[1], ce qui l'a renouvelée dans Paris et a fait prendre le parti d'interdire de nouveau le commerce des vaches dans Paris. Malgré cette mortalité, la viande n'a pas renchéri, et même, depuis quelques jours, le bœuf a diminué; les marchés continuent à être fournis abondamment.

On a condamné jeudi, au Châtelet, deux particuliers, complices des Raffiats, à avoir la langue percée, à être pendus et brûlés pour blasphèmes et sodomie[2].

Une femme dont la tête est dérangée est entrée jeudi dans l'église de Saint-Leu et y a traité le curé et le vicaire de fanatiques et d'hérétiques, leur a donné des coups de pieds dans les jambes et a aussi maltraité le suisse de l'église; elle a été arrêtée et envoyée en prison.

On a trouvé dans l'église de Saint-Germain-des-Prés un enfant mort-né.

Un suisse de Saint-Eustache s'est pendu. On prétend qu'il avoit la fièvre chaude, aussi bien qu'un marchand mercier, rue Saint-Honoré, qui s'est coupé les bourses avec une paire de ciseaux et en est mort.

On a trouvé un pêcheur noyé près l'île des Cygnes.

Dans la rue Saint-Denis, une fille d'environ quarante-cinq ans, qui arrosoit des fleurs sur sa fenêtre, est tombée du second étage dans la rue et s'est tuée.

Il y a eu trois incendies, qui n'ont pas eu de suites.

On a arrêté deux ou trois petits filous.

La petite vérole de Mme de Marsan[3] va au mieux.

11 août 1745.

L'on écrit de l'armée du roi que les acclamations dans Gand ont été médiocres quand S. M. y est entrée. Le peuple y paroissoit consterné; il n'y a eu que quelques enfants qui aient crié : « Vive le roi! » bien différents en cela de Bruges, où tout étoit à l'unisson, avec des démonstrations de joie indicibles[4]. Aussi dit-on que la reine de Hongrie les leur fera payer bien cher quand ils rentreront sous sa domination[5].

M. le comte de Clermont arriva ici le 20, boudant de ce que le roi lui a refusé la mission du siège d'Ostende[6], et même celui de Dender-

1. Ci-dessus, p. 54 et 109.
2. Registres du Châtelet, Y 10504.
3. Marie-Louise de Rohan avait épousé, le 15 juin 1736, Gaston-Jean-Baptiste de Lorraine, comte de Marsan, qui l'avait laissée veuve en 1743.
4. *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 16 et 25.
5. Ci-après, p. 139, etc.
6. C'est M. de Lowendal qui en fut chargé.

monde. M. le maréchal de Saxe représenta à S. M. que ce prince paroissoit mécontent de ce refus, et le roi répondit qu'il n'y avoit qu'à le laisser bouder tout son saoul. On dit même que ce prince a eu l'indiscrétion de présenter au roi celui qu'il a pris pour son gentilhomme, qui est l'auteur de la critique de l'ode de M. de Voltaire[1], en l'annonçant sous ce titre. Le roi, dit-on, lui tourna le dos en disant : « L'ode est bonne; on en fait une édition au Louvre; » ce qui est vrai.

M. le maréchal de Noailles paroît un peu de côté[2]. M. le maréchal de Saxe représenta, dans son temps, au roi, qu'il falloit faire l'expédition de Gand sans la lui communiquer; M. de Noailles en a paru piqué, et l'on prétend qu'on ne lui communique que très peu de chose.

L'on parloit beaucoup hier d'un duel entre M. le marquis de Castelmoron[3] et M. de Montéclair[4], guidon de gendarmerie. On n'en rapporte point le sujet; mais on dit que M. de Montéclair, ayant d'abord été blessé légèrement, dit à M. de Castelmoron : « Me voilà « blessé; je crois, mon ami, que c'en est assez. Retirons-nous. » — « Non, je veux, répondit M. de Castelmoron, avoir ta vie, ou que tu « aies la mienne. » Alors, l'autre, furieux d'un pareil procédé, mit en usage toute sa force et tout son savoir, car on ajoute qu'il avoit usé jusque-là de beaucoup de ménagement : de façon qu'en un instant il laissa son adversaire mort sur la place. L'on ne dit pas un seul mot des causes de ce duel. M. de Castelmoron promettoit beaucoup[5].

Malgré tout le succès de nos armes, un poète déplore ainsi la triste situation de la France :

Pour l'étranger quelle nouvelle!
Vous traitez cela de bagatelle;

---

1. Ci-dessus, p. 100. — Voyez le *Chansonnier*, mss. fr. 12648 et 12649.

2. Est-ce au sens de délaissé, abandonné en disgrâce, ou « sur le côté, » c'est-à-dire atteint dans sa faveur et perdant son crédit, comme on le voit dans le *Dictionnaire de l'Académie*, éd. 1718?

3. N. de Belsunce, frère du grand louvetier de ce nom, mort en 1741 et neveu de l'évêque de Marseille. Il était âgé de quinze ans seulement, mais avait une enseigne dans la gendarmerie depuis octobre 1743. Sa mère fut l'amie la plus fidèle du président Hénault. Voyez les *Mémoires* de celui-ci, p. 155-157 et 173-174.

4. Hyacinthe-François-Georges, marquis de Montéclair (1719-1764), était mestre de camp de cavalerie depuis le 26 décembre 1743.

5. *Mémoires du duc de Luynes*, t. VI, p. 469-470, et VII, p. 26 et 30-31. Voltaire avait beaucoup loué Castelmoron dans son poème de *Fontenoy;* malgré son jeune âge, il avait repris aux Anglais l'étendard de sa compagnie de gendarmerie (*ibid.*, t. VI, p. 469-470).

En bon citoyen j'en frémis.
Jugez du destin de la France,
Puisque l'on a réduit Louis
A se mettre dans la finance.

Des lettres d'Italie marquent qu'on s'y plaint fort de la grande dureté de M. le maréchal de Maillebois envers les soldats, qu'il fait pendre à propos de rien, ce qui cause beaucoup de désertion dans son armée.

Il y a eu, tous ces jours derniers, à Brunoy, chez M. de Monmartel, un grand concours de personnes distinguées. M. le contrôleur général en faisoit nombre; il y a, dit-on, passé quelques jours, ainsi que Mme d'Étiolles, à cause du voisinage de sa maison avec Brunoy[1].

On dit que, M. de Salières, maréchal général des logis de l'armée de M. le prince de Conti[2], étant venu rendre compte à ce prince des ordres dont il l'avoit chargé, il l'envoya promener : à quoi M. de Salières répondit qu'il savoit tout le respect qu'il devoit à un prince du sang et à un général, et que c'étoit ce qui arrêtoit son juste ressentiment, mais qu'il supplioit le prince de ne point trouver mauvais qu'il en rendît compte au roi.

14 août 1745.

Le public accuse M. le comte de Maurepas d'une négligence impardonnable sur la partie qui lui est confiée[3]. On sait que c'est faute de vivres et d'autres provisions que Louisbourg s'est rendu[4]. On sait aussi que, depuis dix-huit mois, le pain étoit extrêmement cher dans cette île. Elle étoit assez près de nous pour être approvisionnée abondamment. On prétend qu'il y a plus de cent cinquante pièces de canon. On se flatte pourtant de la reprendre, ou du moins que, par la paix, elle sera rendue, ce qui est très équivoque. Il est certain que, si cette île restoit à la puissance des Anglois, la marine françoise seroit entièrement perdue, parce que c'est par la pêche de la morue

---

1. Le château de la Chapelle-sur-Crécy, qui venait de son père, et où il avait reçu le roi le 12 novembre 1744.

2. Alexis-Antoine de Chastellard, dit le marquis de Salières (1687-1756), faisait ces fonctions dans les armées d'Allemagne depuis dix ans.

3. M. Lacour-Gayet a exposé le triste état des flottes dans son livre récent : *la Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV.* Voyez ci-après, p. 151, etc.

4. Voyez les *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 33 et 40-41, le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 71-72, et l'imprimé du temps : *Lettre d'un habitant de Louisbourg contenant une relation... de la prise de l'Ile-Royale par les Anglois, 28 août 1745.* On vient de réimprimer cette pièce rarissime d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

que se forment nos matelots, et l'on ne peut plus en faire, si on n'en a point l'occasion[1].

Il seroit difficile d'exprimer la consternation que répandirent hier les gazettes de la prise de l'Ile-Royale. On accompagne cette nouvelle de tant de circonstances, que les plus incrédules sont obligés de se rendre; il y en a cependant qui s'efforcent pour trouver des raisons de suspendre leur jugement. Ils tirent même ces raisons de ce qui devroit les convaincre, rappelant les folies qui se firent à Londres sur la prétendue prise de Carthagène[2], et disent qu'il en pourroit être de même par rapport à Louisbourg. Il y en a d'autres, de mauvaise humeur, qui disent qu'on n'auroit pas dû laisser une place de cette importance sans troupes, sans vivres et sans munitions. Il y avoit longtemps qu'elle étoit menacée; le temps d'une seule partie de plaisir qu'on eût faite de moins eût suffi pour donner à ces choses toute l'attention nécessaire. L'on ajoute à ces plaintes que l'on auroit lieu de se consoler, si nous avions actuellement une flotte suffisante pour tenter de regagner ce que nous avons perdu avant que les Anglois aient le temps de s'y établir. Si l'on s'est rendu, dit-on, faute de vivres, l'on pourroit réduire les Anglois au même point en envoyant une petite flotte avant qu'on ait le temps d'y porter des vivres. L'on fait encore mille autres raisonnements, qui sont une suite du chagrin, et non de la mauvaise volonté. Il y en a qui vont jusqu'à dire qu'il seroit plus avantageux pour nous que le roi n'eût rien conquis en Flandres, et qu'il eût conservé cette île. D'autres se contentent de faire monter cette perte à environ quarante millions pour la France, vu que l'Ile-Royale étoit la seule où nous eussions une pêche de morue établie. L'on dit que plusieurs personnes sont allées hier à l'audience de M. le comte de Maurepas pour tâcher de distinguer sur son visage si la nouvelle est vraie ou fausse. L'on assure qu'il dit au duc de Gesvres qu'elle pouvoit être vraie, mais qu'il n'en avoit cependant aucun avis. M. Le Coulteux, banquier[3], disoit qu'il venoit de recevoir une lettre de Londres, du 7, par laquelle on lui certifie la prise de Louisbourg, et on lui fait le détail des dernières opérations du siège.

15 août 1745.

Paris a été très sensible à la nouvelle du séjour que le roi vouloit bien faire à Paris à son retour de l'armée.

---

1. Les Anglais ne rendirent Louisbourg qu'en 1749. Par sa situation à l'entrée du Saint-Laurent, l'Ile-Royale commandait l'accès de nos établissements du Canada. M. Lacour-Gayet a raconté cet épisode de la guerre dans un chapitre (p. 177-184) du livre indiqué ci-dessus.

2. Ci-après, p. 141.

3. Rue Montorgueil; sans doute Jean-Étienne Le Couteulx.

On a une grande confiance dans la réussite du siège d'Ostende, et on a appris avec grande joie la prise de Dendermonde[1].

La prise de Louisbourg afflige beaucoup les commerçants et a fait diminuer les actions. Cependant la diminution n'est pas bien considérable, n'étant baissées, dans la semaine, que d'environ 50 livres.

La mort de M. Gaillande[2] ayant obligé de nommer de nouveaux supérieurs à la communauté de Sainte-Barbe, ils ont été installés hier, et cette installation s'est passée fort tranquillement[3].

On a notifié des ordres au général de Sainte-Geneviève, au sujet de la tenue du chapitre de la congrégation, et il a fait sa soumission de s'y conformer[4].

Avant-hier, dans l'assemblée des chambres, l'on s'est plaint de ce que, pour l'imposition des boues et lanternes[5], on avoit fait arrêter des rôles au Conseil, au lieu de suivre la forme prescrite par la déclaration. Les choses se sont passées assez tranquillement dans cette assemblée, et on est convenu de remettre la question sur le tapis à la huitaine[6].

On a arrêté plusieurs filous.

Deux vidangeurs ont été étouffés dans une fosse d'aisance, et il y a eu deux ou trois incendies, qui n'ont pas eu de suites.

L'on prétend que M. le maréchal de Saxe se rendra aussi avec le roi à Lille, qu'il s'y tiendra divers conseils, où l'on règlera toutes les opérations à faire pour le reste de la campagne, et qu'ensuite M. le maréchal ira se mettre à la tête de l'armée pour exécuter ce qui aura été réglé dans les conseils. L'on cherche les raisons qui peuvent engager S. M. à quitter son armée. Quelques personnes qui prétendent être

---

1. Cette place capitula le 12 août (*Gazette*, p. 435).

2. Jean-Noël Gaillande, docteur et sénieur de Sorbonne, prieur de Saint-Martin de Morlaix, est mort le 3 juillet, à soixante-quatre ans. Il a été parlé de lui dans le tome I, p. 84, etc.

3. Le 9 août, le ministre écrit à M. de Marville de se rendre au collège Sainte-Barbe pour prévenir les directeurs et procureurs que le roi a fait choix de M. Parquet, curé de Saint-Nicolas-des-Champs et grand vicaire du diocèse de Paris, et de M. Machet, docteur de Sorbonne, pour remplacer l'abbé Gaillande comme supérieur et comme inspecteur (Arch. nat., O[1] 89, fol. 279). Le même jour, il envoie ordre au commissaire Doublon de se saisir de ceux des papiers du défunt qui pourraient intéresser les affaires de l'Église et de l'État (*ibid.*, ordres du roi, au 15 août).

4. Lettres du roi à l'abbé de Sainte-Geneviève sur la tenue de ce chapitre, 8 août et 5 septembre; lettre et mémoire à M. de Marville sur le même sujet, 5 septembre (O[1] 89, fol. 277 v°, 308 v° et 310; O[1] 390, fol. 349).

5. Tome I, p. 191 et 194.

6. Les registres du conseil secret du parlement ne contiennent pas trace de cette délibération. Voyez ci-après, p. 144.

instruites assurent qu'elle ne se propose d'autre vue que de laisser, comme l'on dit, les coudées franches à M. le maréchal, qui ne laisse pas que d'être gêné dans l'exécution de ses projets par la présence du roi. Il faut, dit-on, que, dans tout ce qu'il se propose de faire, il ait pour premier objet de mettre en grande sûreté la personne du roi et celle de Monsieur le Dauphin; que cela lui emporte des hommes et le gêne dans ses marches, et que, par conséquent, il ne peut apporter toute la diligence qui est si nécessaire dans des opérations secrètes.

La nouvelle de la prise de l'Ile-Royale s'est confirmée hier, au grand regret de tout le monde, car il semble que le public soit plus sensible à cette perte qu'on ne l'a été à tous les avantages qui ont été remportés. L'on tâche d'excuser M. de Maurepas; mais, par les excuses que l'on allègue, on ne fait que donner occasion d'invectiver, sinon contre lui, du moins contre ceux qui sont censés travailler sous ses ordres. L'on dit, entre autres raisons, que les vaisseaux de la Compagnie, pendant le séjour qu'ils firent sur la fin de l'année dernière au port de Louisbourg, consommèrent beaucoup de farines, et en enlevèrent même des munitions de guerre; que M. de Maurepas, en ayant été informé, ordonna qu'on lui fît un état de tout ce qui pouvoit manquer dans l'île; que, suivant cet état, la dépense qu'il y avoit à faire devoit monter à huit cent mille livres; que M. le contrôleur général refusa nettement de donner cette somme; que, M. de Maurepas l'ayant réduite à six cent cinquante mille livres, M. le contrôleur général ne fut pas plus traitable, et que, pendant toutes ces discussions, les dépenses qui avoient été jugées nécessaires n'étant point faites, l'île s'étoit trouvée dépourvue de tout à l'approche des ennemis.

Ces raisons mettent en colère bien des gens, qui disent que M. de Maurepas est souverain dans sa partie, qu'il ordonne tout ce qu'il juge à propos pour la sûreté des ports et de la marine, et que l'on exécute ses ordres avant de savoir comment les dépenses seront acquittées; mais que, quand même cela ne seroit point vrai, cette raison ne vaudroit rien pour le présent, vu que la Compagnie des Indes a payé jusqu'au dernier sou tout ce que les vaisseaux ont dépensé à Louisbourg : d'où l'on conclut qu'il y a eu nécessairement de la négligence de la part de quelques employés de la marine; et, malgré cela, l'on n'aura pas aujourd'hui la satisfaction de voir punir les coupables.

L'on distribuoit hier à la Compagnie des Indes des extraits d'une lettre de la Rochelle du 7, par laquelle on fait un grand étalage d'une flotte de cent trente voiles qui est dans ce port, et dont une partie a dû partir le 9 pour aller porter du secours à l'Ile-Royale. Cette même lettre assure que M. de Beauharnois[1] a envoyé trois vaisseaux char-

1. L'intendant des armées navales : ci-dessus, p. 7.

gés de vivres à Louisbourg, et que l'on a des avis certains que l'un des trois a été pris en route, mais que les deux autres sont parvenus, en sorte que l'île se trouve ravitaillée pour plus d'un an. Elle fait ensuite un petit détail d'une attaque des Anglois, qui ont été repoussés par les sauvages seuls, qui sont au nombre de plus de deux mille dans l'île sans compter les troupes réglées et les milices, qui montent à environ quinze cents hommes. L'on n'ajoute pas plus de foi à cette lettre qu'on n'en a ajouté à celle de la bataille gagnée par le roi de Prusse, laquelle ne se confirme point; elle fut débitée aux Tuileries par Charbonnier, auteur de *la Fumigation*.

16 août 1645.

On regarde aujourd'hui la prise de Louisbourg comme trop certaine, et le ministre même ne s'en défend pas[1]. Si les vivres et les autres provisions n'eussent pas manqué, les Anglois auroient également échoué dans cette expédition comme dans celle de Carthagène[2]. Il n'en falloit même que pour six semaines, parce que les brouillards commençoient à incommoder beaucoup les assiégeants, et un mois de temps de plus auroit mis la maladie et péri cette armée navale. On assure que cette expédition coûte aux Anglois quarante millions. Il y avoit dix-huit vaisseaux de guerre, avec quantité d'autres bâtiments, et plus de huit mille hommes de troupes, qu'ils avoient pris dans le nord de l'Angleterre. Par cette prise, le commerce du Canada se trouve enfermé, et il est à craindre que, si les Anglois font des propositions avantageuses aux habitants, ceux-ci se soumettront[3].

L'on disoit hier que M. le comte de Clermont n'est revenu de Flandres que parce que le roi l'a renvoyé. Il s'étoit avisé de trouver mauvais que l'on confiât la conduite du siège d'Audenarde à M. de Lowendal. Il avoit demandé cet emploi; il avoit même réitéré ses instances pour obtenir l'honneur de commander au siège d'Ostende, et avoit mêlé un peu d'aigreur à la demande qu'il en avoit faite à M. d'Argenson. Le roi lui dit, quelques jours après, qu'il étoit fâcheux qu'il ne fût pas parfaitement remis de son indisposition, que le séjour de l'armée pouvoit l'incommoder davantage, et qu'il lui conseilloit de retourner à Paris jusqu'à ce qu'il fût entièrement guéri.

18 et 19 août 1745.

L'on a reçu plusieurs lettres de la Rochelle, par lesquelles on

---

1. *Luynes*, p. 33. La *Gazette* ne l'annonça que le 28 août, dans une correspondance datée de Londres le 13.

2. L'expédition dirigée en 1741 par les Anglais contre Carthagène-des-Indes; l'amiral Vernon y perdit six navires et sept mille hommes, sans pouvoir s'emparer de la place. Voir le *Mercure* de mars 1742, p. 610-612.

3. Ce ne sera que dans la guerre suivante.

apprend que la garnison qui étoit à Louisbourg est arrivée dans ce port. Si l'on en croit les officiers, c'est avec nos propres armes que les Anglois nous ont battus, dans le temps qu'ils ne songeoient qu'à la retraite[1]. Ils racontent que les Anglois, rebutés de la résistance de la garnison et manquant de munitions et de vivres, avoient rappelé presque tous les vaisseaux qui étoient répandus autour de l'île, et les ordres commençoient à se donner pour la retraite, lorsqu'ils aperçurent un des nôtres qui faisoit force voiles vers l'île. Ils volèrent à lui, et, en très peu de moments, ils l'environnèrent de manière que, ne pouvant se dégager, il fut contraint de se rendre. Ce vaisseau étoit chargé de munitions et de vivres. Il y avoit, entre autres choses, huit cents barils de poudre. Les Anglois se distribuèrent toutes ces provisions, et recommencèrent le siège tout de plus belle. Enfin, le commandant de la garnison manquant de tout, et pensant bien que, le vaisseau qui lui venoit au secours étant pris, on ne lui en renverroit pas sitôt un second, il prit le parti de rendre la place. L'on assure que, depuis plus d'un an et demi, ce commandant demandoit à la cour des munitions et des vivres, et que l'on remettoit de mois en mois à lui en envoyer. Le vaisseau que les Anglois ont pris si à propos pour eux est *le Vigilant ;* il étoit commandé par M. de la Maisonfort, gendre de M. Chicoyneau[2]. On paroît fort indisposé contre cet officier, qui auroit dû jeter ses provisions à la mer quand il a vu qu'il ne pouvoit échapper. Bien des gens nient totalement la prise de Louisbourg et regardent la capitulation qui a paru dans les nouvelles publiques comme une représaille de la régence d'Angleterre pour les bruits qui ont couru en France sur le Prétendant. On dit que S. A. R. a fait demander à M. le comte de Maurepas ce qui en est, et que ce ministre a répondu qu'il n'en avoit aucunes nouvelles. Il a même, dit-on, écrit à Mme la maréchale de Maillebois[3] qu'il n'en étoit rien. Si le fait étoit vrai, M. le comte de Maurepas ne manqueroit pas de rendre publique la fausseté de la prise de cet important port, et l'on voit, par les lettres de Nantes, de Rochefort et de la Rochelle, que

---

1. La *Gazette* (p. 446-447) confirma les détails qui vont suivre. Cf. le *Journal de Barbier*, p. 71-75, et le chapitre XXVIII du *Siècle de Louis XV*.

2. François Chicoyneau, premier médecin du roi depuis avril 1732, surintendant des eaux minérales, chancelier de la Faculté de Montpellier et associé libre de l'Académie des sciences, qui mourut le 14 avril 1752, à quatre-vingt-six ans, avait marié sa fille aînée à Alexandre du Bois-des-Cours, marquis de la Maisonfort, qui était capitaine de vaisseau depuis 1731 et se retira en 1752.

3. Marie-Emmanuelle d'Alègre (1692-1756), mariée depuis 1713 au fils du ministre Desmaretz qui a été fait maréchal en 1741. Elle sera créée en 1750 dame de Mesdames de France.

près de deux cents navires marchands qui se disposoient à mettre à la voile ont retardé leurs cargaisons à cette nouvelle. Il y a longtemps qu'ils étoient flattés par M. le comte de Maurepas d'une escorte. Il faut attendre que le temps mette cette affaire dans tout son jour.

20 août 1745.

Le maréchal de Saxe et le duc de Richelieu ne sont guères bien ensemble. Ils se sont trouvés en conflit de jurisdiction, et la chose a été, dit-on, poussée assez loin. Voici comme on la raconte. M. le maréchal de Saxe avoit permis à une petite troupe de comédiens de s'établir à Gand et d'y ouvrir un spectacle d'opéra-comique. M. de Richelieu, de son côté, avoit autorisé une nombreuse troupe de comédiens qui ne jouoit que de grandes pièces. Comme l'opéra-comique faisoit du tort à ceux-ci, ils firent des représentations au duc, qui leur donna un privilège exclusif et défendit à l'opéra-comique de jouer davantage. M. le maréchal étant instruit, par les plaintes de l'opéra-comique, de ce qu'avoit fait le duc de Richelieu, il lui envoya demander de quel droit il s'avisoit de faire fermer un spectacle qu'il autorisoit. A quoi le duc répondit qu'il avoit ce droit par sa qualité de premier gentilhomme de la chambre du roi. M. le maréchal répliqua que cette qualité lui donnoit de l'autorité à la cour, mais qu'elle ne lui en donnoit aucune à l'armée; que, conséquemment, il n'a aucune inspection sur les comédiens qui suivent l'armée, lesquels ne peuvent être autorisés que par lui, qui la commande. En même temps, il défendit aux comédiens d'afficher, et ordonna à l'opéra-comique de rouvrir son théâtre. L'on dit que le duc de Richelieu a pris cette affaire fort à cœur, que l'on doit s'attendre qu'il n'oubliera rien pour s'en venger, et qu'il fera immanquablement ses efforts pour susciter quelques brigues contre notre maréchal [1].

21 août 1745.

On dit que M. de Richelieu est de retour à Paris; les uns attribuent ce voyage à un petit démêlé qu'il a eu avec M. de Saxe, et les autres aux préparatifs qu'il s'est chargé de faire pour la réception du roi à Paris.

22 août 1745.

Les actions ont été cette semaine à peu près sur le même pied que la précédente, et elles étoient hier à 1,250 l.

La mortalité des vaches a recommencé en Normandie, du côté de

---

1. Voyez A. Font, *Favart, l'Opéra-Comique*, etc., p. 128. Il y a une complainte sur la suppression de ce théâtre (juin 1745) dans le *Chansonnier*, ms. fr. 12648, p. 193-195.

Rouen; elle continue toujours à Paris et aux environs, et les vaches du curé de Saint-Sulpice sont attaquées[1].

La pluie commence à alarmer pour la récolte, et hier les boulangers ont renchéri le pain.

Dans l'assemblée des chambres de vendredi au sujet de la taxe des boues et lanternes, il a passé que l'on s'assembloit chez M. le premier président pour voir les mesures qu'il convenoit de prendre par rapport aux avertissements qui avoient été envoyés pour le payement de cette taxe, par lesquels il paroissoit qu'au lieu de se conformer aux dispositions de la déclaration de 1743 pour faire arrêter les rôles de l'imposition sous les yeux du premier président et du procureur général, les rôles avoient été arrêtés au Conseil. L'assemblée s'est passée assez tranquillement[2]. Il y a eu cependant un avis, ouvert par M. Angran[3], et suivi d'environ trente personnes, qui étoit de remettre entre les mains du procureur général les avertissements qui avoient été envoyés, pour qu'il eût à les dénoncer à la Compagnie et s'informer en vertu de quoi ils étoient envoyés. L'abbé de Vougny[4] a représenté que, pendant que les assemblées se tiendroient, il étoit à craindre que les préposés au recouvrement ne voulussent faire des poursuites, et qu'il feroit bien de voir les mesures à prendre pour les en empêcher; mais cet avis a tombé, et n'a été suivi que de très peu de personnes.

Une demoiselle Dary, qui étoit ci-devant à l'Opéra, étant morte sur la paroisse de Saint-Roch presque subitement et sans avoir reçu ses sacrements, les prêtres, après être convenus de l'enterrement, qui leur avoit même été payé, ont refusé d'aller prendre le corps, et elle a été enterrée par un seul prêtre dans la fosse où l'on met les enfants qui meurent sans baptême.

Un marchand de bière, rue Beaurepaire, a violé un enfant de dix ans d'un de ses voisins; il a été arrêté, et on lui instruit son procès.

Il se forme des bandes de voleurs dans Paris et aux environs[5]. Il y en a eu quelques-uns d'arrêtés; on est à la suite des autres, et l'on

---

1. Ci-dessus, p. 135.

2. La cour décida que ses commissaires s'assembleraient le 27 août, au bailliage du Palais, pour proposer les partis à suivre (Arch. nat., X1a 8474, fol. 319 v° et 320), et, le 30, le premier président fit décider de demander une déclaration interprétative (*ibid.*, fol. 362 v° à 364).

3. Angran d'Alleray, conseiller à la 1re des enquêtes depuis 1735.

4. Louis-Valentin de Vougny, conseiller clerc depuis 1726, chanoine de Notre-Dame et abbé de la Rivour depuis 1741.

5. Lettres de M. de Maurepas à M. de Sauvigny et à Guerry, 22 et 26 août, pour prescrire les mesures qui pourraient mettre fin aux vols et meurtres commis autour de Paris (O1 390, fol. 347 et 371).

soupçonne qu'il y a des racoleurs et des moissonneurs mêlés dans ces différentes bandes. Il y a eu un laboureur d'assassiné et volé dans une ferme près Corbeil.

Le tonnerre a tombé, mardi dernier, dans les bois du Vésinet, sur un voiturier, qui en a été tué, et ses deux chevaux.

Bien des personnes ont remarqué que, dans tous les différents passages de la reine, de la Dauphine et de Mesdames par Saint-Cloud, elles n'y ont point arrêté[1], et que M. et Mme de Chartres ne s'y sont pas rendus à leur rencontre : ce qui semble confirmer le bruit qui a couru, il y a quelque temps, de l'exil de M. le duc de Chartres à Saint-Cloud.

On sait comme le roi de Prusse en use avec les ambassadeurs qui sont auprès de lui, et qui ne lui sont point dévoués. C'est un malheur pour un ambassadeur de ne point un peu sacrifier les intérêts de son maître pour se maintenir en faveur : s'il en use autrement, le roi de Prusse va au-devant de tout ce que peut désirer sa cour; mais, en même temps, il demande le rappel du ministre. Quand quelqu'un l'approche, il lui prend affectueusement la main droite avec les siennes; mais, s'il croit avoir lieu de se plaindre de cet homme, il le pince au visage de façon qu'il lui fait bien du mal. Il en est ainsi arrivé à M. de Rosenberg[2]; mais mylord Harrington, avec qui il avoit usé de même, le trouva mauvais, au point que le roi de Prusse s'en défit bientôt, et il est souvent arrivé que, quand quelque ministre s'est avisé de se plaindre à sa cour, ces cours, qui ne veulent point se brouiller avec ce prince, aiment mieux sacrifier leurs ministres.

Les Parisiens paroissent charmés de revoir le roi à Paris; mais, en même temps, ils seroient bien aises qu'il restât à l'armée jusqu'à la fin de la campagne, par la crainte qu'il ont que les choses ne changent de face quand le roi sera absent, à cause du grand nombre de jaloux qu'ont MM. de Saxe et Lowendal.

Le roi arrivera à Paris au commencement du mois prochain. M. le duc de Gesvres et M. le prévôt des marchands se sont rendus chez M. de Maurepas pour savoir le jour de l'arrivée de S. M., et quelle sorte d'entrée elle feroit dans Paris. M. de Maurepas leur répondit qu'il savoit bien que le roi ne tarderoit pas à venir, qu'il ignoroit le jour de son départ de l'armée, et qu'il n'avoit point encore reçu d'ordre par rapport à la réception qu'il conviendroit de lui faire[3].

---

1. D'après le duc de Luynes (*Mémoires*, t. VII, p. 34), la reine était allée à Saint-Cloud le 20; il ne dit rien de ces bruits d'exil.

2. Le comte de Rosenberg, ambassadeur extraordinaire de la reine de Hongrie à Pétersbourg, fut rappelé le 28 octobre (*Gazette*, p. 502, 565, 602).

3. Voyez ci-après, p. 150, la lettre du ministre au prévôt des marchands, du 1er septembre.

Les uns prétendent que le roi est résolu de faire une entrée triomphante à cheval au milieu de sa maison; et, en ce cas, il devra y avoir sans doute plusieurs arcs élevés dans les rues de son passage, ce qu'on ne sauroit exécuter, si S. M. arrive aussi tôt qu'on le dit. D'autres assurent que le roi, considérant la dépense immense qu'une semblable cérémonie occasionneroit à la Ville, se contentera d'arriver le soir aux flambeaux. Un particulier a assuré qu'il avoit entendu dire au prévôt des marchands, qui étoit au pavillon de S. A. R., que, si le roi faisoit une entrée triomphante, il ne croyoit pas que la Ville pût en être quitte à moins de deux millions : à quoi il a été répondu qu'il falloit que le prévôt des marchands eût perdu la tête de mettre le taux si haut, et qu'il disoit cela apparemment pour que cela revînt au roi, et qu'il se dégoûtât de faire une pareille entrée.

Quelques personnes prétendent que le roi passera une partie de l'hiver à Paris parce qu'il sera bien plus aisé à S. M. d'y voir qui bon lui semblera, qu'à Versailles, où l'on remarque trop les dames qui sont à la cour.

Voltaire arriva avant-hier d'Étiolles, où il étoit allé mercredi. On dit qu'il est fort assidu à faire sa cour à Mme de Pompadour, et que, de plus, il est aussi chargé de faire celle du duc de Richelieu, qui ne sauroit, dit-on, se maintenir à la cour que par des appuis de l'espèce de Mme de Pompadour. L'on dit même que, sous prétexte de donner ses soins à l'arrangement de quelques affaires particulières, il a fait depuis peu un voyage ici, et qu'il n'a pas quitté cette dame un seul moment. Il prend toutes les mesures imaginables pour mériter sa faveur et pour se rendre nécessaire dans les vues qu'elle a de se conserver le cœur du roi.

Hier, des personnes qui parloient de la perte de Louisbourg l'exagéroient à un tel point, qu'à les entendre, l'on diroit que, par cette prise, les Anglois viennent de saper l'un des fondements le plus sûr de l'État, et que le commerce est ruiné de manière à ne pouvoir jamais se relever[1]. A cela ces personnes ajoutent qu'il faudra que M. de Maurepas soit bien adroit, s'il élude le coup que doit naturellement lui porter cet échec. « Mais qui pourroit, dit-on, le lui porter? » Il n'y a qu'un cri pour reprendre : « Le duc de Richelieu. Il est son ennemi; cela suffit, et l'on peut compter qu'il ne manquera pas de saisir l'occasion de le perdre en exagérant la perte qui vient de se faire par la faute de M. de Maurepas. » Il faut ajouter cependant que de tels discours ne font aucune impression sur le monde, qui en rit avec raison, et qu'ils ne sont tenus que par des hommes

1. C'est la perte du commerce des fourrures et de la morue, dit Barbier, et la faute en est toute à M. de Maurepas.

que le mauvais état de leurs affaires, et peut-être leur misère cachée, rendent mécontents de tout le monde.

M. le prince de Conti est encore moins épargné que M. de Maurepas[1]. L'on voit des gens qui, en public et en particulier, en tiennent les plus mauvais propos. L'on dit qu'il compte pour rien la vie des hommes, et que ce n'est qu'à force de sacrifier du monde qu'il a quelquefois réussi, que ses projets sont mal conçus, qu'il est toujours indécis dans l'exécution, qu'il est d'un emportement insupportable, et qu'il traite le général, l'officier et le soldat avec la même hauteur; qu'il est toujours plus livré à ses plaisirs qu'à son devoir, qu'il a fait venir des filles de Paris dans son quartier, et qu'il est toujours dans la débauche avec elles et avec quelques jeunes seigneurs de son armée, tels que MM. de Bissy[2] et de Polignac[3]. Personne n'ose contredire ceux qui parlent ainsi, parce qu'on appréhende de leur fournir occasion d'en dire davantage.

Il est cependant vrai que le prince de Conti n'est plus si généralement estimé qu'il l'étoit l'année dernière, et tout le monde dit que la cour est un peu mécontente de ses manœuvres. L'on donne pour certain qu'il n'a l'estime d'aucun de ses officiers généraux.

28 août 1745.

L'on assure que l'on ne marchera point aux ennemis et que l'on ne formera aucune entreprise avant que le roi soit parti du camp, parce que l'éloignement de S. M. donnera bien plus d'aisance à M. le maréchal de Saxe pour l'exécution de ses projets. Il ne sera plus obligé de songer à la conservation du roi et du Dauphin, ni d'employer pour cela un corps de troupes considérable. D'ailleurs, M. de Saxe, pour mieux s'assurer de la réussite, attendra que son armée ait été jointe par le corps de troupes qui est aux ordres de M. le comte de Lowendal.

On dit que M. le contrôleur général, voulant se reposer, a demandé au roi la permission de se retirer, et que S. M., eu égard au long temps que ce ministre a travaillé, la lui a accordée, et a nommé, pour lui succéder, M. de Boullongne, intendant des finances : ce qui ne sera cependant qu'au 1er janvier prochain[4].

---

1. Ci-dessus, p. 134. — 2. Ci-dessus, p. 125.

3. Il ne s'agit point du Polignac attaché au comte de Clermont, mais peut-être de son frère puîné, François-Camille, d'abord titré chevalier, puis marquis de Polignac, né en 1719, et déjà brigadier, qui vient de se marier, et a été forcé par sa jeune femme de quitter la gendarmerie et l'armée; ou bien du cadet des trois, Louis-Denis-Auguste (1720-1759), qui est chevalier de Malte et n'aura un régiment qu'en 1748.

4. Le duc de Luynes n'enregistra ce bruit que deux mois plus tard (t. VII, p. 119). Voyez ci-après, p. 197.

On avoit publié ces jours passés la nouvelle d'une bataille en Flandres, qui n'avoit d'autre fondement que le voisinage des deux armées. On dit que les Anglois et leurs alliés, ne se trouvant pas assez battus, veulent encore revenir à la charge. On assure que, peu de jours après le départ du roi, il y aura une affaire décisive en Flandres; car M. le maréchal de Saxe a, dit-on, déclaré à quelques personnes de sa confidence que le roi finissoit sa campagne, mais que lui alloit commencer la sienne.

On dit que M. d'Argenson, ministre de la guerre, a besoin de toute sa prudence pour empêcher les brigues de nos généraux contre MM. de Saxe et de Lowendal, ces premiers étant jaloux de la considération que S. M. témoigne publiquement à ces deux étrangers[1].

Les habitants de Bruges ont autant marqué d'amour pour le roi que ceux de Gand ont affecté de l'indifférence[2]. Les premiers, grands comme petits, ont accouru une lieue au-devant du roi; les maisons des plus pauvres étoient garnies de mousse découpée de façon que l'on voyoit partout des *Vive le Roi!* Les rues étoient tapissées des meubles les plus précieux, et même les femmes y mettoient leurs plus belles robes. A Gand, aucun n'est venu au-devant du roi; des draps sales tapissoient les rues, aucuns cris d'allégresse ne se faisoient entendre, tout y annonçoit leur répugnance à reconnoître le nouveau changement[3].

Il y a longtemps que M. le maréchal de Saxe représente au roi de s'en retourner, craignant toujours pour sa personne et celle de Monsieur le Dauphin, et ne pouvant faire usage de quinze mille hommes employés à leur garde.

M. le prévôt des marchands s'attend que le roi fera son entrée à cheval, et qu'il sera obligé d'aller à la rencontre de S. M. aussi à cheval. Comme il n'en a jamais monté, il va au manège des Tuileries pour prendre des leçons de la Guérinière le fils[4]. Plusieurs dames

---

1. Le 25 furent expédiées pour Maurice de Saxe les provisions de capitaine et gouverneur du château de Chambord, avec quatre mille livres de pension (Arch. nat., O[1] 89, fol. 289-291).

2. Ci-dessus, p. 135.

3. *Gazette*, p. 412-413. Le duc de Luynes dit (t. VII, p. 25, 9 août) : « S. M. fut reçue à Bruges avec de grandes démonstrations de joie du peuple; le roi dit qu'il n'avoit pas été aussi bien reçu dans aucun autre endroit. On demanda aux Gantois pourquoi il n'avoient pas montré autant de joie au changement de souverain; ils répondirent qu'il y avoit longtemps qu'on disoit *les fous de Bruges*, que cette épithète leur étoit due, et que, si tout autre souverain y entroit, ils y marqueroient la même joie. »

4. Le père, François de Robichon, sieur de la Guérinière, auteur de plusieurs traités célèbres sur l'art du cavalier et fondateur de la méthode française, était écuyer du roi, et mourut le 2 juillet 1751, à Versailles.

projetèrent hier de l'aller voir dans cet exercice. C'est, dit-on, sur les onze heures du matin qu'il y va. On ajoute que, comme il sera obligé de paroître en robe, il s'exerce aussi en robe.

M. de Maurepas à M. de Voltaire.

20 août 1745.

Est-il possible, Monsieur, qu'avec autant d'esprit vous n'aperceviez pas le mauvais effet que fait pour votre réputation et pour votre poème la multitude des corrections et des éditions? Les [*non lu*][1] sont en place, et Coustou n'y changera rien; lorsque les [*non lu*] y seront, Bouchardon les livrera de bonne grâce, et pour toujours, au public[2]. En vérité, les merveilles de la campagne, depuis la bataille de Fontenoy, la prise d'Ostende et l'heureux retour du roi, méritoient de votre part mieux que quelques vers ajoutés à un ouvrage, dont, avec quelque parure nouvelle, vous n'empêcherez pas que la beauté n'ait le démérite d'une vieille jouissance[3].

J'ai donné ordre à M. Anisson de vous remettre encore trois cents exemplaires de votre poème, comme vous l'avez désiré.

M. de Maurepas à M. l'archevêque de Bourges[4].

31 août 1745.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 11 de ce mois.

Vous serez surpris que nous n'ayons pas encore aujourd'hui de nouvelles que le fils du chevalier de Saint-Georges soit débarqué en Écosse. On ne sait si l'on doit mettre ce retardement sur le compte des événements de la mer, ou s'il étoit de son projet de débarquer d'abord dans quelques îles au nord de l'Écosse avant que de passer à terre. Il est sûr qu'on n'en a ni vent ni voie. A l'égard de la demande qu'on fait ici pour lui de secours, malgré les difficultés que j'y vois, il ne dépendra pas de moi qu'on ne fasse tout ce qu'il sera possible.

Les bulletins vont vous apprendre la prise d'Ostende et le retour du

---

1. Il ne m'a plus été possible, à partir du 1er août 1745, de faire la revision des copies prises, il y a près de trente-cinq ans, sur les originaux. — Peut-être ici faudrait-il lire : *cartons;* mais que viennent faire ensuite les noms de Coustou et de Bouchardon?

2. L'édition du Louvre comporte un encadrement et, au frontispice, une médaille du roi monté sur un quadrige et couronné par la Victoire.

3. L'exemplaire coté Ye 4843, à la Bibliothèque nationale, porte, en indication manuscrite, les très nombreuses modifications faites au texte primitif pour la 5e édition.

4. Frédéric de la Rochefoucauld-Roye : tome I, p. 26. C'est lui qui offrira un asile à M. de Maurepas lors de la disgrâce de 1749. Il est à Rome comme ambassadeur, et a été proposé pour un chapeau depuis 1743.

roi, qui doit arriver ici le 7 ou le 8 du mois où nous entrons. Le peu de temps ne permet pas de grands préparatifs; cependant on élève quelques arcs de triomphe, et l'on tapissera les rues sur son passage. Le lendemain, il soupe à l'Hôtel de ville, qui lui donne un feu d'artifice; et nous voilà partis pour Versailles, où nous resterons, ou à Choisy, jusqu'au 1er octobre, que nous irons à Fontainebleau.

Je suis fâché que notre pauvre abbé [*non lu*] n'ait pas hérité de M. Gaillande[1]. Continuez-lui, je vous prie, votre bonne volonté pour la première occasion. Il vaque assez souvent en Bretagne des bénéfices à la nomination du saint-père.

Vous connoissez, mon cher cousin, la tendre amitié que j'aurai pour vous toute ma vie.

M. de Maurepas au prévôt des marchands.

1er septembre 1745.

Le roi arrive toujours mardi, 7 de ce mois. Il a décidé qu'il entreroit à Paris en carrosse et qu'il le traverseroit par les rues qui lui ont été proposées. Il soupera le mercredi à l'Hôtel de ville, avec la reine, Monsieur le Dauphin, Madame la Dauphine, Mesdames et les dames qui seront nommées. Ils verront le feu d'artifice que vous faites préparer, et il approuve qu'il y ait des tables servies, à l'Hôtel de ville, pour les ambassadeurs et les ministres étrangers que vous y ferez inviter. Le canon de la ville sera placé sur le rempart, entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin, et sera tiré lorsque Madame la Dauphine entrera dans Paris, où elle arrivera mardi matin. Elle y sera reçue par le corps de ville présent et M. le gouverneur, à la porte Saint-Honoré. La reine, qui ne s'y rendra qu'une heure après, sera reçue avec les mêmes cérémonies, et le canon de la Ville annoncera aussi l'arrivée du roi à la porte Saint-Martin. On ne peut être, etc.

Nouvelles qui se débitent dans les cafés, promenades et autres lieux.

2 septembre 1745.

On prétend qu'à l'arrivée du roi il y aura de grands changements dans le ministère. On parle de MM. d'Argenson, de Maurepas et Orry, les premiers, c'est-à-dire le ministre de la guerre, parce que l'autre n'en est que l'accessoire, pour être mortellement brouillés avec le maréchal de Saxe sur ce que ce général a montré au roi les fautes de ce ministre et sa négligence en tout. A l'égard de M. de Maurepas et de M. Orry, le roi est très piqué de la prise de Louisbourg. Le premier s'excuse sur les demandes réitérées qu'il a faites

1. Ci-dessus, p. 139.

à M. le contrôleur général d'une somme de huit cent mille livres pour approvisionner ce poste important, et sur les lettres écrites par ce ministre, à ce sujet, au roi, contenant les refus de M. Orry, qui prétend que M. de Maurepas ne lui a jamais rien demandé.

On dit dans Paris que l'on auroit dû prendre un autre temps que celui-ci pour faire publier l'édit qui établit des droits d'entrée à Versailles[1], et ne pas choisir le moment, pour ainsi dire, que le roi y arrive.

On ne sauroit imaginer combien on clabaude partout contre le mauvais état où l'on prétend qu'est notre marine[2]. L'on dit que, si les Anglois en étoient parfaitement instruits, ils ne manqueroient pas de venir insulter nos vaisseaux jusque dans nos ports, qu'il est surprenant qu'avec les sommes immenses que l'on fournit tous les ans à la marine, on fasse si peu de chose. Les commerçants disent que tout concourt à les ruiner, les impôts, d'une part, et les pertes qu'on leur laisse essuyer, de l'autre.

A propos de l'arrêt du parlement qui ordonne des réjouissances publiques pour l'arrivée du roi, et que les maisons seront tapissées[3], on rapporte que, quand Gustave-Adolphe fit son entrée à Stockholm, le peuple vint en foule au-devant de lui, avec des acclamations inexprimables, lui offrir l'hommage de son amour et de son zèle. Ce prince disoit : « Toutes ces acclamations sont bien flatteuses. J'y suis « très sensible; mais c'est trop pour un homme mortel. Réservez-les « pour Dieu. Je ne suis qu'une argile qui se brise au moindre vent. » Aussi fut-il tué quinze jours après, dans une bataille[4].

Mme d'Étiolles est arrivée. Elle a un carrosse avec quatre grands laquais portant plumets et galonnés en argent. On dit qu'elle doit venir aux Tuileries et y avoir une chambre, à côté de M. le duc de Richelieu, qui communiquera dans celle du roi.

Le roi ne revient, dit-on, que pour travailler à l'arrangement de ses finances, et dans lequel on s'attend à un coup d'éclat qui ne sera pas à l'avantage des intéressés dans ses affaires.

---

1. Arch. nat., O1 89, fol. 299.

2. Ci-dessus, p. 137, etc.

3. Arrêt du 2 septembre (Arch. nat., X1a 8474, fol. 373). Les boutiques devaient être fermées, les maisons tapissées et illuminées pendant trois jours dans les rues où devait passer le roi. En rapportant ces prescriptions, l'avocat Barbier fait observer (p. 77) que « le parlement, ayant la grande police, n'a pas voulu laisser au lieutenant général de police et au prévôt des marchands le droit d'ordonner les fêtes et cérémonies. »

4. Cette légende est inadmissible. Gustave-Adolphe, tué à Lutzen, près de Leipzig, le 16 novembre 1632, ne pouvait avoir fait son entrée dans sa capitale quinze jours auparavant.

Le nouvel impôt établi à Versailles[1] fait beaucoup murmurer contre M. le contrôleur général, en ce qu'il ne paroît point qu'il sera supprimé à la paix, comme cela devroit être puisque l'édit est motivé pour les besoins de la guerre.

L'on dit que M. le premier président a fait prier M. le lieutenant général de police de passer chez lui, et qu'il s'est plaint de ce que l'on n'illuminoit pas exactement toutes les maisons les jours qui étoient ordonnés. M. de Marville a répondu qu'il en étoit parfaitement instruit, mais que le mauvais exemple ne venoit que des magistrats eux-mêmes, qui négligent, pour la plupart, de se conformer aux ordonnances, sachant bien qu'ils sont à l'abri des amendes; que cependant, s'il plaisoit à la Cour de l'ordonner, il tiendra la main à ce que, dans la suite, personne n'y manque impunément. M. le premier président dit qu'il en feroit faire rapport à la Cour, et qu'il verroit ce qu'il seroit à propos d'ordonner.

Voilà M. de Maurepas bien pleinement justifié touchant la prise de Louisbourg, dont chacun lui attribuoit la faute. Tout le monde a bien remarqué hier, dans la *Gazette de France*[2], notre Évangile en matière de nouvelles, que, lorsque Louisbourg s'est rendu, il y avoit encore des munitions et des vivres pour plus de six mois; que la garnison même eût été suffisante pour la défense, si les Anglois n'eussent pas fait passer leurs canons dans des marais qu'on avoit crus jusque-là impraticables, et du côté desquels on avoit toujours négligé les fortifications, dans le préjugé qu'elles étoient inutiles. L'on dit que M. de Maurepas, instruit de tout ce qui se disoit de lui dans le public au sujet de la prise de cette île, a envoyé au roi un mémoire dans lequel il rappelle toutes les précautions qu'il a prises pour mettre nos îles en général, et celle de Louisbourg en particulier, à couvert d'insultes et en état de faire une bonne défense, tous les rapports qu'il a faits au Conseil à ce sujet, et tous les ordres qu'il a expédiés en conséquence des délibérations qui ont été prises. L'on ajoute que le roi a répondu à son mémoire par une lettre des plus gracieuses, où S. M. dit, entre autres choses, qu'elle se souvient parfaitement de tout ce qui est rappelé dans le mémoire; qu'elle sait fort bien qu'on ne peut, en aucune façon, lui imputer la cause de la perte qu'on vient d'essuyer; qu'elle est très satisfaite de sa conduite, et qu'elle l'exhorte à continuer de lui donner des marques de son zèle dans le ministère qui lui est confié.

9 septembre 1745.

On remarqua mardi que, très peu de temps après l'arrivée du roi

---

1. Ci-dessus, p. 151.
2. Page 463.

au château des Tuileries[1], M. le comte de Maurepas eut une conversation particulière avec S. M., dans l'embrasure d'une fenêtre, qui dura assez longtemps. Il sembloit que le roi affectât la chose afin de faire plaisir au ministre; car S. M. rioit de temps à autre en lui parlant, et paroissoit très contente de ce que M. de Maurepas lui disoit. Il y avoit des personnes présentes qui ont été bien satisfaites de cette conversation, à cause des bruits qui s'étoient répandus à l'occasion de la prise du Cap-Breton.

Mme de Pompadour étoit à l'Hôtel de ville, mais non dans la salle où le roi mangea[2]. M. le duc de Gesvres, en remettant un ouvrage de Roy à M. Binet[3], lui dit : « Portez, je vous prie, cela là-haut à « Madame la marquise, et dites-lui que je suis si occupé qu'il ne « m'est pas possible de monter à présent auprès d'elle. Faites-lui en « mes excuses. » — « Je n'y manquerai pas, dit M. Binet; elle vous « saura bon gré de votre attention. » Mme de Pompadour sera présentée lundi à la cour, et l'on s'attend à y voir dans peu bien des changements. Elle doit la plus grande partie de sa faveur à M. de Monmartel. La moindre marque qu'elle lui puisse donner de sa reconnoissance, c'est assurément de le faire contrôleur général; aussi dit-on qu'il le sera dans peu, et que M. Orry, qui prévoit le coup, est d'une assiduité extraordinaire à lui faire sa cour, mais que toute cette assiduité ne lui servira que très peu. L'on dit que M. de Maurepas n'est ni bien ni mal dans l'esprit de cette dame, et que, s'il fait bien, il tâchera de s'y tenir toujours de même, parce que, s'il vouloit chercher à la mettre davantage dans ses intérêts, il ne manqueroit pas de s'attirer de nouveaux jaloux et de réveiller toute l'animosité du duc de Richelieu contre lui, ce qui occasionneroit immanquablement sa chute. M. de Maurepas, dit-on, est dans une place que personne ne peut mieux remplir que lui.

On a remarqué un air de tristesse à Monsieur le Dauphin. Les uns disent qu'il n'aime point Madame la Dauphine, les autres qu'il a fait une inclination en Flandres, et d'autres prétendent qu'il en veut

---

1. Louis XV fit son entrée à Paris le 7 septembre, vers quatre heures du soir, par le faubourg Saint-Martin (*Gazette*, p. 473-475). Les réjouissances publiques sont décrites dans la *Gazette*, p. 486-488, dans le *Journal de Barbier*, t. IV, p. 78-82, et dans le *Mercure*, p. 171-179. Le *Chansonnier*, ms. 12649, renferme une épître au roi, une requête des Parisiens, etc. Voyez aussi le *Bulletin* de la Société, année 1896, p. 155-156. M. de Marville reçut le roi à son entrée dans la ville.

2. Le 8 septembre, le roi et la famille royale soupèrent à l'Hôtel de ville et y virent un feu d'artifice (*Gazette*, p. 475; *Mercure*, p. 87-122). Les *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 51-56, disent que Mme de Pompadour mangea *incognito* dans une chambre en haut.

3. Le premier valet de chambre du Dauphin, parent de Mme de Pompadour.

à Mme de Penthièvre[1]. Il s'en faut beaucoup qu'on ait été aussi satisfait de Monsieur le Dauphin que du roi.

Le bruit de Paris est que Louisbourg est repris, et que c'est l'ouvrage de M. de Beauharnois[2], qui s'est mis à la tête des sauvages et qui en a chassé les Anglois. Cette opinion seule répand une joie qu'on ne peut décrire.

Mme la marquise de Pompadour doit être présentée aujourd'hui à la reine et à la famille royale par Mme la duchesse de Chevreuse[3]. Elle sera du voyage de Fontainebleau, qui est fixé au 1er octobre. On dit dans le public la réponse que la reine doit lui faire, n'ayant pu gagner autre chose sur elle que de lui dire qu'elle porte là un bel habit, et que Madame la Dauphine répondra que les grâces du visage de cette dame relèvent infiniment les beautés de cet habit[4]; et, pour caractériser ces réponses, la reine répondra froidement, Madame la Dauphine gravement, Madame première bonnement, Madame seconde follement[5]. Les dames de la cour sont toutes enchantées de

---

1. Marie-Thérèse-Félicité de Modène, petite-fille du Régent, mariée depuis la fin de 1744 avec le fils du comte de Toulouse.

2. Le frère aîné : ci-dessus, p. 140.

3. Erreur : ci-après, p. 155 et 158. La duchesse de Chevreuse était Henriette-Nicole Pignatelli d'Egmont et fut faite dame d'honneur en 1751.

4. Les deux filles du roi, Anne-Henriette et Marie-Adélaïde.

5. La chanson suivante est jointe au dossier Maurepas :

Sur ce que Mme la princesse de Conti se chargea de présenter à la reine Mme d'Étiolles, emploi bien indigne d'une princesse du sang, et sur ce que cette princesse s'abaissa jusqu'à lui ramasser son gant, qu'elle avoit laissé tomber en entrant dans la chambre de la reine.

On s'inquiétoit l'autre jour
Qui présenteroit à la cour,
Lon lan la derirette,
Le bel objet du roi chéri,
Lon lan la deriri.

Or, à la reine premièrement
Falloit mener pompeusement
Lon lan la derirette,
Ensuite à Mesdames aussi,
Lon lan la deriri,

Cette étoile du firmament
Faite marquise récemment,
Lon lan la derirette,
Dont le canal est anobli,
Lon lan la deriri.

C'étoit un cérémonial,
Comme un article principal,

Mme de Pompadour ; on lui trouve l'esprit excellent et le meilleur caractère dont une femme puisse l'avoir composé.

C'est le 13 que Mme de Pompadour doit être présentée à la cour. On assure que toutes les femmes de qualité sont extrêmement mécon-

---

Lon lan la derirette,
Avant de partir pour Choisy,
Lon lan la deriri.

Une femme de qualité
Eût fort bien l'office accepté,
Lon lan la derirette;
Mais cela n'auroit pas suffi,
Lon lan la deriri.

Pour un emploi si beau, si grand,
Notre roi, ce fier conquérant,
Lon lan la derirette,
Au milieu des siens a choisi,
Lon lan la deriri.

Voulant augmenter le renom
D'une princesse de Bourbon,
Lon lan la derirette,
Il jeta les yeux sur Conti,
Lon lan la deriri.

Elle a rempli sa fonction
Avec grande distinction,
Lon lan la derirette,
D'un air qui fut fort applaudi,
Lon lan la deriri.

La Pompadour, d'un air galant,
Entre et laisse tomber son gant,
Lon lan la derirette,
Que n'avoit pas mis par oubli,
Lon lan la deriri.

La princesse, voyant cela,
Au plus vite le ramassa,
Lon lan la derirette :
« Tenez, Madame, le voici. »
Lon lan la deriri.

Après ce service important,
Le monarque reconnoissant,
Lon lan la derirette,
Lui dit : « Cousine, grand merci. »
Lon lan la deriri.

tentes du choix que le roi a fait : elles sont piquées de ce qu'elles vont être obligées de faire leur cour à une femme sans naissance. Elles auroient toutes souhaité que S. M. eût jeté les yeux sur Mme de Périgord[1], en sorte que l'on doit s'attendre à voir bien des cabales.

Pour Mme de Lauraguais, l'on dit que, comme elle ne veut point perdre son droit aux petites parties, parce qu'elle s'en trouve bien, elle a été la première à subir le joug que l'inclination du roi impose à toute la cour, du moins aux dames.

La nouvelle qui s'est répandue que M. le marquis de Beauharnois avoit repris Louisbourg par les derrières n'est pas absolument désavouée par M. le comte de Maurepas, qui dit n'en avoir pas de nouvelles directes, qu'il sait seulement que c'est une nouvelle de mer.

Le roi ne partira pour Choisy que jeudi. L'on croit que, pendant la retraite de S. M., il pourroit bien se faire quelque changement dans le ministère. Quelques personnes s'imaginent voir l'inquiétude sur le visage du contrôleur général et sur celui de M. de Maurepas; cependant, si l'on veut examiner l'un et l'autre sans préjugés, l'on ne sauroit rien conclure de plus qu'à l'ordinaire de leur maintien.

Vers à l'occasion de la place où l'on a mis le portrait de M. le contrôleur général à la salle des tableaux; on l'a placé au-dessus d'un abbé, et à côté de celui du roi[2].

De la Tour au Salon met un prêtre sous toi,
Et place ton portrait avant celui du roi.
Chacun soutient à tort que c'est bizarrerie,
Parce qu'il n'en sent point toute l'allégorie.
On te voit tous les jours, tel que Law l'apostat,
Foulant l'Église aux pieds, gouverner seul l'État,

L'assurant positivement
Qu'il l'estimoit infiniment,
Lon lan la derirette,
Et qu'il prendroit soin de son fils.
Lon lan la deriri.

1. Marie-Françoise-Marguerite, fille unique du prince de Chalais, mariée le 28 décembre 1743 à son cousin, Gabriel-Maurice de Talleyrand, comte de Périgord, menin du Dauphin, etc. Elle avait été nommée dame du palais en 1744, par le roi lui-même et malgré l'opposition de la reine. Le duc de Luynes la dit fort agréable.

2. Dans le *Chansonnier Maurepas*, ms. fr. 12649, p. 62, et dans la série originale, ms. fr. 12692, p. 309. Le catalogue du Salon de 1745 a été réimprimé par M. Guiffrey. Les portraits du roi, du Dauphin et de M. Orry occupaient les nos 164, 165 et 166.

Et c'est ce que le peintre exprime sans rien dire ;
Ou peut-être qu'encore, par un trait de satire,
Il songeoit au Calvaire où Jésus autrefois
Fut, entre deux voleurs, placé sur une croix.
Si Dieu n'en eut que deux, un au roi doit suffire,
Et d'ailleurs, tel est mon avis,
Un gros en vaut bien deux petits.

M. de Maurepas à M. l'archevêque de Bourges.

14 septembre 1745.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 25 du mois passé quelques jours plus tard qu'elle ne devoit arriver, le courrier de Rome ayant retardé. Mme l'abbesse de Soissons[1], qu'apparemment vous avez accoutumée à recevoir exactement de vos nouvelles, ne les recevant pas au jour marqué, m'a écrit sur-le-champ pour savoir s'il ne vous étoit rien arrivé. Vos lettres l'avoient aussi tôt rassurée que ma réponse.

Je vous ai rendu compte, en un mot, de l'aventure de Louisbourg; mais, pour que vous soyez au fait du détail, je vous envoie la relation écrite et vraie de ce siège.

Nieuport est pris depuis le retour du roi. Je ne vous mande pas les petits détails des mouvements de nos troupes en ce pays-là, dont nous ne recevons plus de bulletins.

Le prince Édouard est enfin en Écosse; on ne sait point encore s'il rassemble beaucoup de monde auprès de lui, et, jusqu'à présent, la fermentation n'est pas encore bien vive en Angleterre.

Je ne sais si l'on a jugé à propos de vous donner des ordres en cas d'élection; mais, puisque vous n'en avez pas reçu à la date de votre lettre, il n'y aura pas de temps à perdre pour vous en envoyer.

Je connois le prêtre grec de qui est le mémoire que vous m'envoyez. Je sais que c'est un honnête homme; j'ai même écrit en sa faveur à l'abbé de Canillac[2] avant que vous futes arrivé à Rome; mais je sais aussi qu'il est en tracasserie avec les Jésuites qui sont dans les Échelles. J'ignore encore de quel côté est la raison; je vois de l'inconvénient à lui donner les lettres de protection qu'il demande

1. Françoise-Marguerite de la Rochefoucauld-Roye, sœur de l'archevêque, était abbesse de Notre-Dame de Soissons depuis 1737 et avait avec elle deux de ses sœurs religieuses.

2. Claude-François de Montboissier-Beaufort et Canillac, qui avait été fait auditeur de rote en juillet 1733 et avait fait fonction de chargé des affaires à Rome jusqu'à l'arrivée de Monsieur de Bourges, devint doyen de la rote, eut un cordon bleu, et mourut à Paris le 27 janvier 1761.

pour ce pays, où elles lui serviroient peut-être à augmenter les troubles ; ces lettres, d'ailleurs, étant assez inutiles à sa propre tranquillité, ayant des consuls et étant sous leur protection.

J'ai fait remettre à Mme de la Rochefoucauld le rouleau que vous lui avez envoyé.

Soyez toujours persuadé, mon cher cousin, que mon amitié pour vous durera autant que ma vie.

M. de Maurepas à M. Anisson[1].

15 septembre 1745.

M. de Voltaire demande encore cent cinquante exemplaires de son poème[2] ; je crois que vous l'aurez prévu, et que les planches ne sont pas rompues, et que vous pourrez les lui donner. Je ne sais si ce sera son dernier mot. On ne peut être, etc.

Nouvelles qui se débitent, etc.

16 septembre 1745[3].

Le bruit se répand plus que jamais que nous nous sommes rendus maîtres de la Jamaïque et que les Canadiens ont repris Louisbourg. L'on assure que l'aviso qui apportoit la nouvelle de la prise de la Jamaïque est tombé entre les mains des Anglois, et que c'est par des lettres de quelqu'un de l'équipage qu'on a appris cette importante nouvelle. L'on trouve plus de vraisemblance à la prise de Louisbourg, parce qu'il y a déjà quelque temps que l'on disoit que les Anglois avoient dessein d'abandonner cette île, qu'ils en enlevoient tout ce qui pourroit leur être de quelque usage, et qu'ils avoient commencé à détruire les fortifications de la ville. Il pourroit se faire, dit-on, que, pendant que les Anglois étoient occupés à cette espèce de déménagement, les Canadiens soient venus en force et se soient emparés de ce qui restoit encore dans l'île et dans la ville ; mais on n'entend citer aucune autorité sur tout cela.

On est certain que c'est Mme la princesse de Conti qui a présenté Mme de Pompadour mardi, à six heures du soir, à la reine, à Madame la Dauphine et à Mesdames[4]. Cette dame n'avoit rien d'embarrassé.

---

1. Jacques Anisson, troisième du nom dans la direction de l'Imprimerie royale (1733-1788).

2. Ci-dessus, p. 149.

3. Ce jour-là, M. de Marville alla saluer le roi de Pologne à Dampierre et eut l'honneur de dîner avec lui (*Luynes*, t. VII, p. 62).

4. Ci-dessus, p. 154-156. La présentation eut lieu le 14 septembre (*Mé-*

Il lui est arrivé un petit accident en voulant ôter son gant pour prendre le bas de la robe de la reine et la baiser : elle l'a tiré de force, et a brisé un bracelet, que l'on a ramassé sur-le-champ. Elle a paru mercredi à la messe de la reine avec une aussi grande aisance que si elle eût été toute sa vie à la cour; elle est partie hier pour Choisy.

On est très surpris que le gouvernement ait permis la vente d'un manifeste qui court sous le nom du chevalier de Saint-Georges. Il y règne une indécence que les zélés, et même les outrés, ne peuvent s'empêcher de blâmer. Au surplus, l'auteur de cette pièce fait parler le prince avec peu de dignité, et ne s'est point aperçu qu'il le fait parler contre ses intérêts[1].

On a montré hier des lettres de Bordeaux et de la Rochelle qui assurent que l'île de la Jamaïque est prise. Tout le monde nie cet événement, ou du moins en doute jusqu'à ce qu'il plaise au ministre de la marine de le publier. Un secrétaire de M. de Maurepas assuroit hier que ce ministre n'en avoit pas encore reçu la moindre nouvelle. On lui demanda s'il l'attendoit; il répondit que, comme on n'avoit donné aucun ordre pour attaquer cette île, on ne devoit aucunement s'attendre à en apprendre la conquête.

L'on est à présent éclairci sur le fait de la Jamaïque. Il est, en effet, très vrai qu'on l'a prise, mais c'est un vaisseau qui porte ce nom, et l'on a été trompé dans bien des ports de mer en croyant bonnement, comme ici, que c'étoit l'île qui avoit été prise.

On a reçu la nouvelle que le vaisseau *le Tonnant,* que M. le duc d'Anville devoit monter, ayant été jeté à l'eau, s'étoit brisé par mauvaise construction, et l'on prétend que nous n'avons en France que peu d'habiles charpentiers pour la marine.

Deux officiers se sont rencontrés le 20, près du café de Dupuis. L'un des deux demanda à l'autre s'il avoit réussi dans son voyage de Versailles. Celui-ci répondit qu'il lui avoit été tout à fait inutile parce qu'il n'avoit pu aborder qu'une seule fois M. d'Argenson (sans doute le ministre de la guerre), qui, par malheur pour lui, avoit dîné ce jour-là hors de chez lui et se trouvoit tellement pris de vin, qu'on n'en pouvoit tirer aucune raison, ni bonne ni mauvaise. « Je n'en « suis pas surpris, répondit l'autre; je sais qu'il est fort coutumier

---

moires de Luynes, p. 60-61; *Journal de Barbier*, p. 84; *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 409; Goncourt, *les Maîtresses de Louis XV*, t. I, p. 204). La présentatrice ne se gêna point pour dire qu'elle ne connaissait pas du tout Mme de Pompadour.

1. Ce manifeste fut distribué à son débarquement (*Gazette*, p. 479 et 507); on prétendait qu'il était de la rédaction de Voltaire, et il a été imprimé comme tel dans les éditions de 1776 et suivantes.

« du fait. Mais ce qui m'étonne, c'est qu'il ose se montrer dans cet « état. Que ne se cache-t-il? Que ne fait-il comme M. de Maurepas, « qui ne fait ses parties que la nuit, qui a soin de rentrer toujours « chez lui avant le jour, et qui ne se montre jamais qu'en homme « qui quitte le travail pour le reprendre l'instant d'après? »

M. de Maurepas à M. l'archevêque de Bourges.

20 septembre 1745.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 1er de ce mois. Ma précédente vous dit de Louisbourg tout ce qui en est. Je suis tout à fait philosophe sur cette aventure, dont l'examen, fait sans prévention, n'a rien qui puisse être à mon désavantage. Il paroît même que tout ce que le premier mouvement et l'ignorance des faits avoient fait dire d'abord est entièrement tombé.

Nous avons eu une alarme sur la santé du roi, qui, heureusement, n'a pas duré. Vendredi, à Choisy, il se sentit incommodé d'une fluxion dans la tête et sur les dents; il s'y joignit un peu de fièvre, et [il] fut saigné le samedi, à neuf heures du matin, et ce ne fut que quelques heures après la saignée que cette nouvelle nous vint à Paris. La fièvre reprit le soir de samedi, et la saignée fut réitérée sur les onze heures du soir. La nuit qui a suivi a tout calmé, et cette indisposition, qui ne l'a point empêché de permettre qu'on restât dans sa chambre et qu'on y jouât, n'aura, dit-on, aucune suite. La reine et la Dauphine ont dîné à Choisy, et Mesdames y dînent aujourd'hui. Cet événement n'aura d'autre effet que de prolonger le séjour de Choisy, qui finissoit aujourd'hui[1]. On ne sait point si le roi retournera à Versailles d'ici, ou à Fontainebleau, dont, jusques à présent, le jour n'est point changé.

Je vous suis obligé de m'avoir mandé le départ du second fils du chevalier de Saint-Georges[2]. Les mouvements de l'aîné ne font point encore grand bruit, et l'on ne sait aucun détail de ce qui se passe en Écosse.

La demande du neveu de M. de Lage est un peu prématurée, et la prise du vaisseau vénitien n'est pas une époque qui puisse servir de motif à une distinction particulière; mais, comme il est à portée de

---

1. *Mémoires de Luynes*, p. 62-64, 66, 69.

2. Ce second fils est Henri-Benoît Stuart, duc d'York et prince d'Albany, qui, ayant reçu le chapeau en 1747, fut connu depuis sous le titre de cardinal d'York. Il vient de quitter Rome, et l'annonce de ce départ dans la *Gazette de France* donne lieu à bien des conjectures (*Barbier*, p. 87). De Gênes il passera à Avignon, et enfin arrivera en cour le 24 octobre.

tirer quelques coups de canon, je ne demande pas mieux que de saisir une occasion de cette espèce pour l'avancer.

Vous connoissez, mon cher cousin, les sentiments de la tendre amitié qui m'attache à vous pour toujours.

Nouvelles qui se débitent, etc.

24 septembre 1745.

M. de Maurepas est indisposé; il fut saigné avant-hier[1]. Il y a bien du monde qui dit que son indisposition est une suite de quelques chagrins, et qu'il a reçu plusieurs mortifications depuis que le roi est de retour; que S. M. a été extrêmement sensible à la perte de Louisbourg, et qu'elle l'a témoigné vivement à M. de Maurepas et lui a laissé entrevoir qu'elle étoit persuadée que cette perte étoit une suite de sa négligence. Il ne manque pas aussi de personnes qui soutiennent le contraire de tout cela. L'on dit que, si, à la paix, l'on veut traiter de la reddition de Louisbourg, cette affaire souffrira de grandes difficultés, parce que l'expédition n'a point été entreprise par la nation angloise, mais par quelques particuliers de la Nouvelle-Angleterre, avec lesquels il ne sera pas possible de traiter par échange, mais seulement par dédommagement.

Le vaisseau *le Tonnant*, qui est un des plus grands que nous ayons, a été presque entièrement brisé et fracassé en rentrant au port de Brest. On ne croit pas qu'il puisse jamais être relevé. On dit que c'est une très grande perte.

Il y a ici une furieuse brigue contre M. le maréchal de Saxe; MM. d'Argenson déploient toutes leurs forces contre lui, et le bruit des bonnes maisons est que M. le maréchal de Belle-Isle doit aller prendre le commandement de l'armée de Flandres. Si cela arrive, on doit s'attendre à un découragement dans la nation.

Il paroît un plan nouveau, qui doit être présenté à M. le comte de Maurepas, pour rétablir la marine sur le même pied qu'elle étoit lors du cardinal Mazarin, sans qu'il en coûte beaucoup au roi ni au peuple.

27 septembre 1745.

Il paroît singulier qu'il faille que tous les événements qui regardent la guerre présente dépendent d'un prince qui n'est que du second ordre, et bien des gens trouvent beaucoup à redire que l'on ait mis la France dans une pareille position, et que le ministre n'ait pas eu l'adresse de faire jouer au roi de Prusse un tout autre rôle[2]. M. le

1. *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 76.

2. Ci-dessus, p. 145. Voyez l'étude publiée en 1880 par Edg. Zevort sur

maréchal de Saxe insiste beaucoup à ne point faire le siège d'Ath; cependant toutes les lettres de Flandres annoncent qu'on va le faire[1]. On dit que ce général a encore envoyé un courrier à la cour le 22, pour en attendre le résultat. La brigue contre M. de Saxe lui reproche les contributions. Il ne s'en est point caché, puisqu'il a dit au roi que M. le vicomte de Turenne en a agi ainsi sous Louis XIV[2] et que, le roi étant à l'armée, le général qui est sous ses ordres profite des contributions que l'on exige, et que c'est là un droit qui lui est acquis. On prétend qu'elles lui ont produit plus de quatre millions. Les officiers généraux sont moins ligués contre lui que contre M. le comte de Lowendal. L'on parle toujours des mouvements que la brigue fait contre M. de Saxe, et l'on voudroit que le roi en imposât à ceux qui lui sont opposés, pour éviter que ce général, qui est entièrement isolé ici, ne vienne à se dégoûter et ne prenne le parti de se retirer.

30 septembre 1745[3].

On prétend qu'on ne sauroit armer à Brest une escadre de six vaisseaux, parce qu'on y manque de matelots. On ne comprend pas comment cette partie-là est menée, et que l'on ne prenne pas la précaution d'avoir en réserve vingt à vingt-cinq mille matelots, parce que les deux flottes marchandes en ont enlevé dix-sept mille six cents.

M. le comte de Maurepas, qui étoit un peu mieux hier matin, étoit plus mal sur le soir; on croit que c'est une fièvre maligne. Ce ministre, dit-on, a le cœur ulcéré de ce que le public rejette sur lui les fautes immenses commises dans la marine, sans vouloir lui rendre la justice d'être persuadé que, s'il n'a point pourvu à tout, ce n'a point été sa faute.

M. de Maurepas continue d'être indisposé. Il fut purgé hier. Il seroit impossible d'ôter de l'esprit de tout le monde que son indisposition n'a d'autre origine que quelques reproches un peu vifs que le roi lui a faits sur le mauvais état de la marine.

Quelques personnes désintéressées regardent l'établissement des entrées de Versailles[4] comme une chose misérable. L'on prétend que

---

le Marquis d'Argenson et le ministère des Affaires étrangères du 18 novembre 1744 au 10 janvier 1747, p. 347-372.

1. Sur les opérations du maréchal de Saxe en Flandre pendant le mois de septembre, voir le *Mercure* d'octobre, p. 157-162.

2. Au contraire, Turenne affectait de ne point prélever de contributions pour son compte.

3. Ce même jour, 30 septembre, Mme de Marville eut l'honneur d'être présentée à la reine. Le duc de Luynes (p. 75) donne tous les détails de cette importante « fonction. »

4. Ci-dessus, p. 151-152.

ces impôts ne produisent pas au roi plus de cent mille écus; et qu'est-ce que cette somme pour les coffres du roi[1]? Un fermier général ne voudroit presque pas faire murmurer son valet de chambre pour si peu de chose. Il seroit si facile au roi de retirer de beaucoup plus grosses sommes sans faire murmurer personne. Par exemple, ne seroit-il pas naturel que les fermiers généraux, ces quarante favoris de la Fortune, fissent dans ces temps critiques quelque chose pour l'État, qui fait tout pour eux et qui semble les choisir préférablement à tous autres pour se procurer le souverain plaisir de faire des heureux? Quand, au lieu de retirer dix pour cent d'intérêt de leurs fonds, ils ne retireroient que sept et demi, ne leur en resteroit-il pas encore assez pour soutenir la bombance de leur table? Leurs fonds sont actuellement de huit cent mille livres; en ne retirant que sept et demi, il entreroit tout d'un coup huit cent mille livres dans les coffres du roi. En vérité, tous ceux qui raisonnent sur cette matière sont indignés de la patience que l'on a à la cour de voir tant de richesses s'amasser dans les coffres de quarante particuliers. Et qui sait jusqu'où elles vont? Ils ont vingt-cinq mille livres d'honoraires et plus de deux mille écus en revenant-bon, comme sel, vin, etc. Ils ont quatre-vingt mille livres pour intérêt de leurs fonds, dont, quand même ils les auroient empruntés, il leur resteroit encore au moins la moitié. Ils ont de plus le profit de la ferme, que personne qu'eux et quelques commis de confiance ne connoît. N'est-ce pas là trop de revenu pour des personnes qui n'ont aucun train à soutenir, et qui même auroient honte de le porter à un certain point de magnificence? Que font-ils donc de leurs trésors? Ils sont, sans doute, entassés dans leurs coffres, inutiles à l'État, et à ceux mêmes qui les possèdent.

La maladie de M. le comte de Maurepas continue toujours; on en attribue la cause à une pique qu'il eut, ces jours derniers, au Conseil, avec M. le contrôleur général, au sujet de la marine. M. de Maurepas s'excusa, dit-on, sur ce que l'argent nécessaire lui avoit été refusé, et M. Orry dit lui avoir donné deux millions plus qu'à l'ordinaire.

Il y a bien des gens qui disent que M. de Saxe est contrecarré auprès du roi dans la plus grande partie de ses projets, qui tendoient à finir la campagne par une bonne bataille, dont il auroit fait les dispositions : ce qui fait dire que les choses n'en iront pas mieux, les intentions de ce général étant plus justes et plus droites que celles des personnes qui suggèrent au roi de ne pas suivre ses conseils.

---

1. Ces entrées furent supprimées, Versailles ayant eu, jusque-là le privilège de la franchise, comme étant le lieu de naissance du roi régnant (*Luynes*, t. VII, p. 73).

XCVI.

A Paris, le 5 octobre 1745.

M. le procureur général de la Cour des monnoies[1], que j'envoyai chercher hier au soir, m'a dit qu'il en trouvoit et en avoit beaucoup plus qu'il ne falloit pour faire décréter les particuliers trouvés dans la maison des Porcherons et dans celle de la rue Copeau[2], et, en conséquence, il m'a demandé de les envoyer en prison : ce que j'ai fait. Il y en a eu cinq d'arrêtés, et il m'a promis qu'ils seroient décrétés demain au plus tard.

En rentrant chez moi, on m'amena la femme Ferrand, avec une autre femme dont je ne me souviens point du nom. Cette dame Ferrand avoit été prise il y a environ quinze jours, donnant à jouer au pharaon. Le surlendemain, elle avoit délogé et avoit recommencé son tripot dans sa nouvelle demeure[3]. La banque étoit de quatre-vingt-une livres, et le plus haut dupé des pontes étoit un sergent d'infanterie. J'ai cru, attendu la récidive et la mauvaise compagnie, devoir envoyer la femme Ferrand et sa compagne en prison. Si vous aviez vu cette compagne, vous lui auriez donné l'aumône[4].

C'étoit hier la Saint-François[5]. Il y a eu le matin assez de monde à Saint-Médard, et personne de remarque; l'après-midi, il n'y a eu presque personne.

Recevez mon compliment sur la bonne nuit que vous avez passée. Vous voilà dans la convalescence, et l'air de Passy achèvera de vous rétablir; mais surtout ne vous pressez pas trop d'aller à Fontainebleau.

Je suis, etc. MARVILLE.

---

1. M. Gouault, depuis 1744.
2. Voyez la lettre suivante.
3. Ordre du 11 août pour perquisitionner rue Saint-André-des-Arts, chez la femme Ferrand, qui donne à jouer (O^1 89, ordres du roi, au 21 septembre). Ordre analogue du 4 octobre au commissaire Rochebrune (*ibid.*, au 17 octobre).
4. Le 12 novembre, il condamna la Ferrand et deux autres veuves, nommées Lefranc et Poictiers, à trois mille livres d'amende, et une quatrième, du nom de Fontenay, à cinq cents livres seulement.
5. Fête du patron du diacre Pâris, mort le 1er mai 1727.

XCVII.

A Paris, le 6 octobre 1745.

Monsieur,

Voici une lettre que je reçois de M. de Saint-Florentin[1], qui, selon toutes les apparences, a été écrite avant qu'il eût reçu celle par laquelle je l'ai instruit du détail de ce qui s'est passé par rapport au nommé Jourdan. Il a été décrété ce matin de prise de corps, aussi bien que tous les particuliers qui ont été arrêtés avec lui[2]. Je le mande à M. de Saint-Florentin, et dès lors il m'est impossible de pouvoir faire pour Jourdan ce qu'il me propose. Le procureur général de la Cour des monnoies prétend qu'il y a encore une autre maison, dans la rue du Mail, où l'on travaille dans le même goût. Il m'a demandé de la faire observer, et, si le cas le requiert, de donner des ordres. Je crois que vous ne le désapprouverez pas.

Je n'ai pas osé sortir à cause du froid, ce qui m'a privé de l'honneur de vous voir. J'apprends que vous continuez à aller de mieux en mieux. Mes eaux ne me permettront point de vous aller voir avant votre départ pour Passy; mais, si, dans l'après-midi, je ne suis pas trop fatigué, j'irai m'informer comment vous avez

---

1. Texte de la lettre : « A Fontainebleau, le 5 octobre 1745. — Je viens d'apprendre, Monsieur, que, sur les rapports qui vous ont été faits, vous avez fait arrêter le nommé Jourdan. Peut-être les ustensiles de chimie que l'on a trouvés chez lui ont donné lieu au soupçon que l'on a pu former; mais je puis vous assurer que c'est un honnête homme, incapable de rien faire de mal et que je connois depuis longtemps. Je l'ai même fait travailler plusieurs fois pour l'analyse de plusieurs morceaux de mines qui m'avoient été envoyés de différentes provinces de mon département. Il a fait un livre utile pour le public sur les secrets de M. de Grimaldi. Enfin, je vous en réponds, et le ferai représenter toutes les fois que vous le jugerez à propos. Je l'avois même chargé actuellement de la suite d'une opération. Je vous prie donc de vouloir bien lui faire rendre la liberté, et d'être persuadé des sentimens avec lesquels je suis, etc. SAINT-FLORENTIN. »

2. Ordre du 4 octobre pour faire emprisonner Jourdan et sa femme, Saint-Aubin et sa femme, demeurant ensemble entre les Porcherons et Montmartre; ordre du 6 pour lever les scellés mis chez eux et remettre les effets saisis aux officiers de la Cour des monnaies; ordre du même jour pour transférer les prisonniers à la Conciergerie (O[1] 89, ordres du roi, au 17 octobre).

soutenu le voyage. Nous n'avons eu hier presque personne à Saint-Médard.

Je suis, etc.

MARVILLE.

XCVIII.

9 octobre 1745.

Monsieur,

Voici le cours des effets des deux dernières semaines, les *Nouvelles ecclésiastiques*, l'état du produit de la loterie des communautés religieuses du mois de septembre dernier, une feuille particulière extraite des discours publics, deux pièces sur M. de Voltaire[1], une pièce de vers sur le retour du roi[2], une Harangue du lord Chaylon au parlement d'Écosse, et le Canevas d'une cause intéressante. A l'égard de la lettre d'un Hollandois, comme vous avez lu la pièce, j'ai cru inutile de vous l'envoyer. J'espère, à mon retour, vous trouver en parfaite convalescence.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Bouffi d'orgueil ainsi que de colère,
L'autre jour, le brave Voltaire
Crut qu'il devoit parler sur le haut ton
Pour intimider le libraire
Qui contre lui débita, ce dit-on,
Certain écrit critique sévère,
Que le public trouva fort bon.
« S'il vous arrive encore, lui dit-il, téméraire,
« D'imprimer contre moi le moindre rogaton,
« Je vous ferai mourir sous le bâton. »
A ce discours rempli d'audace
L'imprimeur répondit : « Si j'étois dans le cas,
« Je craindrois peu l'effet d'une telle menace;
« Vous savez bien qu'on n'en meurt pas[3]. »

---

1. Une de ces pièces suit.
2. Le *Chansonnier*, ms. fr. 12692, renferme plusieurs pièces imprimées le 7 et le 9 septembre, avec visa de M. de Marville.
3. Allusion à la bastonnade jadis reçue par Voltaire lui-même.

XCIX.

A Paris, le 12 octobre 1745.

Par la lettre ci-jointe de Mme l'abbesse de Notre-Dame de Soissons[1], que M. le comte de Maurepas m'a fait l'honneur de me renvoyer, il paroîtroit qu'elle entend seulement demander le rappel d'une simple lettre d'exil en faveur du nommé Sellier, ci-devant imprimeur à Soissons[2].

J'aurai l'honneur d'observer au ministre que ledit Sellier, imprimeur, n'est point exilé par ordre du roi, mais qu'en vertu du jugement d'une commission établie pour lui instruire son procès et à ses complices, il a été condamné par contumace, le 6 août 1744, à être attaché au carcan et à un bannissement de cinq ans hors du ressort du parlement de Paris, pour avoir imprimé clandestinement plusieurs mauvais ouvrages, entre autres la comédie intitulée : *la Présomption punie*[3].

J'ajouterai que la nommée Richebourg, qui avoit fourni le manuscrit de cette comédie, et qui, par le même jugement, avoit été condamnée à cinq ans de bannissement, a fait solliciter au mois d'avril dernier M. le chancelier, pour obtenir le rappel de son ban, et qu'il lui a été refusé.

MARVILLE.

M. de Maurepas à M. O'Bryen[4].

14 octobre 1745.

Ce n'est que par vous, Monsieur, que je suis informé qu'il est décidé que mylord Drummond[5] doit passer en Écosse avec cinq ou six cents hommes de son régiment. Il est vrai que M. le comte de Saint-Florentin m'avoit dit qu'il en étoit question, et, sur ce seul avis, j'avois déjà écrit quelques lettres à Dunkerque pour qu'on prît par avance

---

1. Ci-dessus, p. 157.
2. Voyez notre tome I, p. 170.
3. Un acte, traduction de l'allemand par l'abbé Bordelou; la Haye, 1743.
4. Irlandais que le Prétendant entretenait depuis longtemps comme son représentant, mais *incognito*.
5. Ce comte, réputé janséniste, s'était compromis avec les convulsionnaires en 1739 (*Archives de la Bastille*, t. XV, p. 33-40). Le duc de Perth, de même nom, se joignit au parti du Prétendant.

quelques mesures en cas que cet embarquement fût ordonné; mais je n'ai à cet égard ni aucuns ordres du roi, ni aucune instruction de MM. d'Argenson, qui pourroient les avoir reçus. Je suis encore moins informé du projet d'envoyer les trois cents hommes de bonne volonté dont vous me parlez, non plus que les douze Irlandois qui étoient à la suite des places de Flandres, et vous m'en donnez la première nouvelle. Les ordres que je dois donner pour faciliter ces transports dépendent de ceux que je recevrai, et je ne tarderai pas à les envoyer lorsque je les aurai reçus[1]. Je suis fâché de n'avoir pu vous recevoir; mais, quand il m'auroit été possible d'avoir l'honneur de vous voir, je n'aurois pu vous faire d'autre réponse.

On ne peut être, etc.

M. de Maurepas à M. le marquis d'Argenson.

16 octobre 1745.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 15 de ce mois, par laquelle vous me mandez que le roi a décidé qu'il falloit se préparer au transport des six mille hommes. J'ai écrit en conséquence à M. le comte d'Argenson et à M. Orry, chacun pour ce qui les regarde; mais j'aurois besoin de savoir si l'exécution de ce projet sera extrêmement pressée, parce que M. Howals, dont je compte me servir, demanderoit à faire un tour chez lui de quinze jours[2]. Je vous supplie de me mander si je dois le laisser partir, et de vous entendre sur cela avec Monsieur votre frère.

Je suis bien sensible aux sentiments que vous voulez bien me témoigner sur mon retour. Comme on me purge un peu tous les matins, et que je suis encore bien foible, je ne puis fixer le jour que je reviendrai à Fontainebleau, où je voudrois n'arriver que parfaitement rétabli.

J'ai l'honneur, etc.

M. de Maurepas à M. le comte d'Argenson.

16 octobre 1745.

M. le marquis d'Argenson me mande, Monsieur, que le parti est pris d'envoyer les six mille hommes en Écosse, et que le roi a ordonné qu'on préparât tout pour ce transport. Sur ce que m'en avoit dit vaguement M. de Saint-Florentin, il y a quelques jours, j'avois déjà

---

1. Les rapports sur ces marchés d'affrètement sont dans le registre B[4] 57 des archives de la Marine.

2. Par la lettre précédente, il semble que le personnage nommé ici soit celui dont il a été question p. 127, sous le nom de Howel. Voyez ci-après, p. 172.

écrit à Dunkerque pour qu'on prît quelques précautions d'avance et pour prévenir qu'on pourroit incessamment recevoir des ordres à cet égard. M. O'Bryen m'a écrit hier qu'il étoit décidé que mylord Drummond y passeroit avec cinq ou six cents hommes de son régiment[1], et de plus, qu'on y devoit envoyer trois cents hommes des piquets des régiments irlandois, et qu'enfin on avoit accordé des passeports à douze officiers irlandois qui étoient à la suite des places de Flandres et qui avoient aussi demandé à passer. Comme je ne sais ces faits que par lui, je vous supplie de vouloir bien me mander ce qui en est, afin que je puisse donner des ordres positifs, quoique j'aie déjà écrit qu'on se conformât à ceux que M. le comte d'Aunay pourroit avoir reçus directement[2].

J'ai l'honneur, etc.

M. de Maurepas à M. l'archevêque de Bourges.

16 octobre 1745.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 29 du mois passé. Vous aurez vu pourquoi je n'ai pas entendu au Conseil la relation que vous faites à M. d'Argenson des extravagances des Romains à l'élection de l'empereur et des prouesses de M. le cardinal Acquaviva[3]. Je ne sais même si je pourrai me rendre à Fontainebleau avant huitaine : non pas que je sois encore malade, mais il me reste une foiblesse que j'ai peine à vaincre, et mon appétit n'est point encore revenu. Je suis persuadé que la promenade ramèneroit bientôt l'un et l'autre, et c'étoit pour me ménager ce spécifique que je me suis établi à la campagne; mais il fait un temps détestable. Je suis persuadé qu'il fait aujourd'hui très beau à la Villégiature, et je ne puis m'empêcher de vous envier un bonheur dont j'ai plus besoin que vous.

Nous apprenons d'hier quelques succès du prince Édouard. Il a battu un corps de troupes qu'on avoit envoyé contre lui, et il s'est emparé de la ville d'Édimbourg[4]. Cette nouvelle fermente beaucoup

1. Ce lord rejoignit le jeune Prétendant le 5 novembre.

2. Jean-Charles de Mesgrigny, comte d'Aunay, lieutenant général de 1744, commandait depuis lors à Dunkerque et avait été chargé de préparer l'expédition (Arch. de la Marine, B³ 429).

3. Trojan d'Acquaviva d'Aragon, cardinal depuis 1732, protecteur de la nation d'Espagne et chargé des affaires des cours de Madrid et de Naples à Rome. Le duc de Luynes rapporte, en 1744 (t. V, p. 343), que M. de Maurepas négociait depuis longtemps avec ce cardinal sur la possibilité de provoquer ou de soutenir une révolution jacobite en Angleterre.

4. *Gazette*, p. 519, 541, 542, 569. Voyez *Marie-Thérèse impératrice*, t. II, p. 122-128 et 278, et les pièces de vers réunies dans le *Chansonnier*, ms. fr. 12 649, p. 149-163 et 190-202.

dans Paris; mais il ne paroît pas qu'elle opère beaucoup sur la nation, et les gens de son parti, s'il en a un tel qu'on l'assure, veulent apparemment des avantages plus marqués pour se déclarer. De notre côté, nous avons pris Ath sans résistance. Il s'est rendu avant que nous fussions maîtres du chemin couvert : aussi a-t-on fait à la garnison la capitulation la plus honorable.

Mme de Nivernois vient enfin d'accoucher d'un garçon; vous jugez aisément de la joie de toute la famille[1].

Le séjour du roi à Fontainebleau est raccourci. Il revient vers le 15 du mois prochain; ainsi, si je pars dans huit jours, je n'y aurai pas resté longtemps.

Vous connoissez, mon cher cousin, la tendre amitié qui m'attache à vous pour toujours.

C.

A Paris, le 19 octobre 1745.

Monsieur,

Nous n'avons encore pu rien trouver sur nos livres de chambres garnies qui nous indique qu'il y ait à Paris un Jean Riquère ou Requère[2]. On a cependant cherché avec la plus grande exactitude, et je viens d'ordonner de nouvelles recherches.

---

1. Le duc de Nivernais (1716-1798), qui avait cessé de servir en 1743, était marié depuis quinze ans à Hélène-Angélique-Françoise Phélypeaux de Pontchartrain, sœur consanguine de M. de Maurepas, et il n'était venu de cette union qu'un fils, mort en naissant, et deux filles, qui épousèrent plus tard le duc de Gisors et le duc de Cossé. Le fils dont M. de Maurepas annonce la venue tant souhaitée, et qui venait de naître le 14 octobre, mourut de la petite vérole en 1753, et ainsi finit toute espérance de continuation du nom.

2. Cet individu avait écrit une lettre au roi d'Angleterre pour lui offrir de lui livrer le prince Édouard. Le bâtiment qui transportait cette lettre fut pris par un corsaire français, et la lettre envoyée à M. d'Argenson. Comme elle était écrite en hébreu, il fallut avoir recours à des juifs pour la déchiffrer. Recquer n'était autre qu'un nommé Bacharach, bijoutier juif de Paris. Il réussit à se cacher pendant plusieurs jours, mais fut enfin arrêté, comme on va le voir (p. 175). Auparavant, la femme Vidal, sa maîtresse, un fruitier chez lequel il avait logé et différentes autres personnes qu'on croyait ses complices avaient été envoyés à la Bastille. Bacharach prétendit avoir voulu seulement soutirer cinq cents louis au roi d'Angleterre, et, en effet, il n'avait pas les moyens d'exécuter ce qu'il proposait. Il resta à la Bastille jusqu'en janvier 1749, et fut alors chassé du royaume. On

Je n'ai point de nouvelles de Fontainebleau. Mon officier n'est point encore revenu, et je n'ai point reçu de lettre de M. d'Argenson. J'aurois cependant été fort aise d'être un peu instruit de ce qui s'y est passé. J'ai renvoyé les deux juifs chez eux, comme vous me l'avez dit. M. du Fort ne revient de Fontainebleau que jeudi; La Reynière[1] est à Rosny, et n'en revient que ce soir : ainsi, je n'ai pu rien apprendre de la poste[2].

J'ai envoyé à la Bastille et j'ai chargé un secrétaire de parler à la femme Vidal et de tâcher, s'il est possible, de l'engager à s'expliquer sur l'adresse donnée par la lettre que M. d'Argenson m'a renvoyée, en lui faisant entendre que, si elle ne s'explique pas d'une façon précise et ne nous met pas à portée de trouver le prétendu Riquère, elle peut être assurée qu'elle ne sortira point de la Bastille[3]. J'irai y joindre mon secrétaire sur les une heure; il me rendra compte de ce qu'il aura pu tirer d'elle, et je lui reparlerai en conséquence.

En attendant des nouvelles de M. d'Argenson, nous travaillerons à l'examen des papiers de nos prisonniers. Je lui enverrai la traduction des lettres écrites en hébreu, et lui rendrai toujours compte des opérations que nous aurons faites[4].

On m'amena hier, en rentrant chez moi, le particulier demeurant dans la rue Mazarine qui avoit donné le matin, sous le nom de l'abbé Houdé, un papier à porter chez la dame Vidal. Je le renvoyai chez lui, et je découvris que ce billet n'avoit été écrit que pour pouvoir avoir un rendez-vous chez ladite dame Vidal, sous le nom dudit abbé, auquel elle fournissoit quelquefois des filles. Ainsi, vous voyez que cette dame Vidal brocante de plus d'une espèce de marchandise.

---

trouvera beaucoup de détails sur cette affaire dans les *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 271-286, et dans le dossier Bastille 11 581.

1. Gaspard Grimod, seigneur de la Reynière et de Clichy, fermier général et directeur des postes, qui mourut d'indigestion le 10 février 1754, avait dans ses attributions le « cabinet noir. »

2. Par le cabinet noir.

3. Ordre du 18 octobre, au commissaire de la Vergée, de se transporter chez Marie Gault, femme d'Antoine Vidal, pour y faire perquisition des papiers suspects qui peuvent s'y trouver; ordre de mettre la femme Vidal à la Bastille (Arch. nat., O¹ 89, ordres du roi, au 24 octobre).

4. Fr. Ravaisson a publié dans les *Archives de la Bastille*, p. 273-275, deux lettres de M. de Maurepas à Marville, 17 octobre, et la réponse de Marville que nous avons ici.

Avez-vous vu M. Howals[1] et en avez-vous appris quelque chose sur ce que vous vouliez lui demander?

Je suis, etc.

MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques et dans les cafés.

21 octobre 1745.

Les Malouins viennent de faire de nouvelles propositions au ministre de la marine, qui n'ont pas été reçues, parce qu'elles tendoient au détriment de la compagnie des Indes.

M. le comte de Clermont ayant déterminé, il y a quelques jours, d'aller souper à Berny, sa cuisine prit les devants. Étant arrivé, il lui prit fantaisie de revenir souper à Paris; la cuisine en reprit aussitôt le chemin. On arrêta les viandes aux barrières : le prince arrive, et, piqué de l'insulte qu'on lui faisoit, ordonna à ses gens de bâtonner le receveur. Les gardes prirent la fuite, et le receveur reçut tant de coups, qu'il en est mort. On ne dit pas comment le roi aura pris cette affaire, qui ne fait point d'honneur au prince On sait seulement qu'il ne va point à Fontainebleau. Dans les bonnes règles, on devroit rouer ceux qui ont assommé ce malheureux[2].

Il s'est répandu un bruit que M. le comte de Clermont est exilé de la cour à cause de la manière dont il a fait traiter un commis des barrières. Quelques personnes cependant soutiennent que ce prince n'est point exilé, mais qu'il est si mal reçu à la cour, qu'il doit s'en bannir lui-même pour peu qu'il lui reste de sentiment. Ces personnes racontent, à ce sujet, que, ces jours passés, le roi s'entretenoit avec ses courtisans et étoit d'une gaieté extraordinaire; que M. le comte de Clermont survint; que sur-le-champ le visage de S. M. se couvrit d'un sérieux si accablant, que personne n'osoit plus dire un seul mot; que ce sérieux dura tout le temps que le prince fut présent, et qu'aussitôt qu'il fut retiré, le roi, qui ne lui avoit pas dit un seul mot, reprit la même gaieté qu'auparavant et continua de s'entretenir avec sa cour dont il étoit environné. L'on trouve qu'il est aisé de conclure que M. le comte de Clermont est perdu dans l'esprit du roi, et qu'il vaudroit autant pour lui être exilé.

---

1. Ci-dessus, p. 168. Serait-ce l'armateur nantais Antoine-Vincent Walsh (1703-1759), qui avait organisé le passage du jeune Prétendant, et qui, le lendemain du jour où ceci est écrit, fut élevé par le père de ce prince, étant à Rouen, à la pairie d'Irlande, avec titre de comte? Voyez la *National Biography*, t. LIX, p. 213.

2. Le duc de Luynes (*Mémoires*, t. VII, p. 102-104) donne deux versions différentes de cette affaire.

Le bruit court, et non sans fondement, que les deux derniers vaisseaux que la Compagnie des Indes attendoit cette année sont allés à Louisbourg, et que par conséquent ils sont perdus. En vérité, la patience du public n'y tient plus. L'on ne conçoit pas comment il n'a pas été possible de faire trouver quelque petit bâtiment à la rencontre de ces vaisseaux, pour les avertir. L'on pouvoit, dit-on, si aisément envoyer autour du cap quelques corsaires, qui, à tout péril et fortune, auroient attendu les vaisseaux de la Compagnie et les auroient fait changer de route[1] !

24 octobre 1745.

Mme de Pompadour est tombée dans un bassin de Fontainebleau mercredi dernier, et l'on dit que Madame la Dauphine, la voyant tomber, dit que c'étoit un poisson qui retournoit à son élément, par allusion à son nom de fille[2].

27 octobre 1745.

Le roi revient le 10 à Choisy. Sa santé n'est pas des meilleures. Il y a eu quelques vives altercations entre Mme la duchesse de Lauraguais et Mme la marquise de Pompadour[3]. Le roi a lavé la tête à la première, que l'on regarde comme disgraciée. On avoit dit que M. le duc d'Ayen étoit exilé; mais cela ne s'est pas confirmé[4].

On dit que c'est M. le duc d'Anville qui commandera la flotte de Brest, et que ce seigneur est allé à Fontainebleau recevoir ses derniers ordres. Il y a, dit-on, sur chaque vaisseau, le double de l'équipage en matelots : ce qui fait présumer que c'est pour monter quelques vaisseaux qui en manquent. On dit qu'il a ordre d'attaquer les Anglois quelque supérieurs qu'ils seroient, et où il les trouvera[5].

On commente beaucoup sur le voyage de M. d'Argenson[6] en Italie,

---

1. Mêmes critiques dans le *Journal de Barbier*, p. 99, mais quelques jours plus tard.

2. Voyez des vers sur ce séjour dans le *Chansonnier*, ms. 12692, p. 439.

3. Le duc de Luynes, à cette date (p. 111), constate qu'après avoir paru l'emporter sur Mme de Pompadour à Choisy, Mme de Lauraguais est assez maltraitée depuis l'arrivée à Fontainebleau et soupe beaucoup moins qu'à l'ordinaire dans les cabinets.

4. Le mois précédent (*Luynes*, p. 64), la reine avait vivement tancé M. d'Ayen (Louis de Noailles, fils du maréchal) parce qu'il habituait le Dauphin à des plaisanteries et des discours satiriques dont l'influence eût été pernicieuse.

5. L'incertitude sur la destination de l'escadre de Brest dura jusqu'à la fin de l'année (*Luynes*, p. 153).

6. Antoine-René de Voyer, marquis de Paulmy, fils du ministre des affaires étrangères, qui était alors maître des requêtes, selon le duc de Luynes, qui parle de ce voyage (p. 96). Il devint ambassadeur et chancelier de l'ordre de Saint-Louis en 1748.

que l'on croit avoir un autre motif que celui de voyager, attendu la rigueur de la saison, dont son tempérament foible et délicat ne s'accommoderoit guères. Ce qui fait croire cependant qu'il ne seroit point chargé de négociations pour aucune cour, c'est sa jeunesse et sa figure, que l'on ne trouve point assez importante, dit-on, pour un tel caractère, ayant d'ailleurs de l'esprit.

On assure que Mme de Pompadour est grosse et que le roi commence bien à s'en dégoûter. On remarque que Madame la Dauphine est la seule qui lui parle toujours avec hauteur, s'étant acquis l'estime générale des autres personnes de la cour, et celle de la reine en particulier[1].

28 octobre 1745.

On est sûr que Mme la duchesse de Lauraguais est exilée ainsi que deux dames du palais de Madame la Dauphine, que l'on ne nomme point, dont cette princesse est très fâchée[2]. On assure que Mme la marquise de Pompadour crache le sang et qu'elle a une maladie dangereuse. Le roi a toujours les gencives attaquées; mais ce n'est point le scorbut, comme quelques personnes l'avoient publié.

M. le duc de Richelieu maîtrise beaucoup à l'Opéra, où il y a une grande dispute entre Lavalle, Malter[3] et le directeur. Les deux premiers ont traité celui-ci de fripon, et M. de Richelieu leur en a fait une rude réprimande, en leur disant que le tort qu'ils avoient étoit de l'avoir dit tout haut.

30 octobre 1745.

Bien des gens disent véritable l'incommodité de M. le duc d'Orléans, et en rapportent des traits bien singuliers, comme celui d'avoir ordonné à son écuyer de lui faire amener un carrosse pour aller voir, disoit-il, Mmes les duchesses de Gontaut et d'Alincourt[4]; mais l'écuyer n'en fit rien, et ce prince oublia ce qu'il avoit prescrit. Il y a d'autres

---

1. Ceci est confirmé à plusieurs reprises par le témoignage du duc de Luynes, serviteur affectionné de la reine. Le bruit courait (*Barbier*, p. 97) que cette bonne attitude était inspirée par Mme Poisson et Mme de Tencin.

2. Mme de Lauraguais ne fut point exilée; le roi lui-même travailla à la raccommoder avec Mme de Pompadour (*Luynes*, p. 112).

3. Lavalle, qui passa ensuite au théâtre des Grands-Danseurs du roi (É. Campardon, *les Spectacles de la foire*, t. II, p. 35), et François Duval-Malter, premier danseur de l'Opéra (*ibid.*, p. 89).

4. Ces deux dames étaient mortes depuis longtemps : la première, née Gramont, le 25 août 1740, et la seconde, Marie-Joséphine de Boufflers, le 17 octobre 1738; toutes deux dames du palais. Le duc de Luynes rapporte, précisément à la fin d'octobre 1745 (p. 85), comme exemple de l'effet produit par une vie renfermée sur la mémoire du prince, qu'il soutenait que Mme d'Alincourt n'était pas morte, et qu'il voulait qu'elle restât toujours inscrite sur l'état des pensions payées par son trésorier.

traits par rapport à son monde, dont il se défie, disant que tous le trompoient. Il ajoute que Mme la duchesse de Chartres est accouchée d'un prince, et non d'une princesse, et qu'on l'avoit mutilé pour faire croire que c'est une fille. Il dit qu'il est environné de spectres et de gens qui cherchent à attenter à sa vie. Ce sont là les effets d'une dévotion portée à l'excès[1].

CI.

29 octobre 1745.

Enfin nous tenons Bacharach, et on vient de le conduire à la Bastille[2]. Il a été arrêté hier au soir, sur les neuf heures. Je ne vous ferai pas ici le détail de tous les mouvements que nous avons eus pour le prendre[3]; mais nous le tenons, c'est le principal. Je remets ce détail au moment où je vous verrai à Fontainebleau. Je l'ai interrogé verbalement, et, après plusieurs dénégations, il est convenu d'être l'auteur des deux lettres. Des complices, il dit n'en avoir point, et n'avoir eu d'autre projet que d'attraper cinq cents louis au roi d'Angleterre, et il assure n'avoir aucun accès auprès du Prétendant. J'ai fait faire une perquisition dans une maison où l'on m'a dit qu'il avoit plusieurs papiers et effets[4]; on s'en est saisi en sa présence, et ils ont été portés à la Bastille. On n'a pas encore levé le scellé de l'hôtel de Provence[5]. J'ai aussi donné des ordres pour arrêter un fruitier nommé Fourniquet[6], qui l'a accompagné à son dernier voyage d'Angleterre. Je l'interrogerai demain très scrupuleusement, et je laisse les gardiens que j'ai mis auprès de Recquer et de la Vidal. Cette dernière nous a servis de son mieux, et je crois qu'il faut lui tenir parole et à Recquer, et je propose à M. d'Argenson de les mettre en pleine liberté après l'interrogatoire de Bacharach. Bien entendu qu'il

---

1. Ci-après, p. 208. Voyez l'étude sur ce prince publiée par M. Choppin de Janvry dans la *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1890.

2. Ci-dessus, p. 170, note 2.

3. Ordres du roi des 18, 28 et 29 octobre (Arch. nat., O1 89).

4. Chez la femme Février.

5. Cet hôtel était situé rue de Sèvres.

6. Ordre de perquisitionner chez Fournerin, au faubourg Saint-Martin, pour y rechercher Fourniquet, 27 octobre; ordre de mettre Fourniquet à la Bastille, 29 octobre (dossiers Bastille 11569 et 11581; *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 281).

ne les chargera pas; car, s'il les chargeoit, je les ferois réintégrer à la Bastille. Je crois le válet de Bacharach fort dans sa confidence; mais la Villemette, que nous détenons depuis douze jours[1], est fort innocente, et je crois qu'on pourroit, si vous ne vous y opposez pas, la mettre demain en liberté. L'interrogatoire fait, s'il se trouvoit quelqu'un de chargé, je le ferois arrêter, et j'aurois l'honneur de vous en rendre compte.

M. de Champeron, conseiller au parlement[2], a été faire la visite du Grand-Châtelet et a fait sortir du cachot et du secret treize particuliers qui y étoient détenus de l'ordre du roi. Par ce moyen, tous ces coquins se sont communiqués, et, quoique, aussitôt après la séance, je les aie fait remettre au cachot séparément, il n'est pas douteux qu'ils se seront arrangés et que, si les preuves n'échappent pas tout à fait, elles deviendront du moins beaucoup plus difficiles. Il est triste de se donner bien du tourment pour qu'il arrive pareille aventure. Le fait est neuf, et vous savez que le parlement n'a aucun droit sur les prisonniers de l'ordre du roi[3]. En tolérant cette aventure, il prétendra bientôt pouvoir les mettre en liberté. M. de Rosanbo[4] en a été aussi fâché que moi, et ce n'est pas peu dire. M. le chancelier a promis une attribution au prévôt de l'Ile : ce qui fait que je n'ai pas eu l'honneur de vous en écrire. D'ailleurs, depuis quatre jours, j'ai toujours été à la poursuite de Bacharach.

Je suis, etc.

MARVILLE.

M. de Maurepas à M. de Marville[5].

29 octobre 1745.

Je suis fort aise, Monsieur, que vous ayez enfin Bacharach et que nous soyons éclaircis du fait par son propre aveu. Tout ce que vous avez fait à cette occasion ne le pouvoit être mieux. J'en ai rendu

---

1. Ordre d'entrée à la Bastille, 18 octobre (*Archives de la Bastille*, t. XV, p. 271).

2. Tome I, p. 70.

3. Voyez ce qui a été dit dans la Préface, p. xxv, du privilège que le parlement avait de surveiller les emprisonnements et de vérifier si toutes les formalités y avaient été suivies.

4. Louis Le Peletier de Rosanbo (1717-1760), président à mortier depuis 1736, et qui présidait la chambre des vacations.

5. Réponse publiée par Ravaisson : *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 280.

compte au roi. Je ne l'ai point vu depuis votre lettre; aussi je ne puis vous mander ce qu'il en pense. Je m'en rapporte à ce que vous déciderez sur l'élargissement de ceux qui ne vous paroîtront pas [compris] dans l'affaire, après les interrogatoires suffisants.

A l'égard de ce qu'a fait M. de Champeron, j'en suis aussi très fâché, et je compte bien en parler à M. le premier président aussitôt que je le verrai.

Vous connoissez, etc.

M. de Maurepas à M. l'archevêque de Bourges.

1er novembre 1745.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 12 du mois passé et celle que vous y aviez jointe[1]. Je crois que vous avez raison : elle étoit destiné à m'être envoyée, et, si je vous la rends, c'est afin que vous la gardiez en original pour rendre authentique en temps et lieu la copie que je n'ai pas manqué d'en faire faire pour mes archives : les éloges faits par les princes de la terre sont trop rares pour ne pas être précieux. J'espère qu'en supposant que vous m'avez fait part des sentiments dont ce prince m'honore, vous voudrez bien lui témoigner ceux que la reconnoissance m'inspire et lui dire que je désire trop que les projets du prince son fils réussissent pour que mon zèle dans cette occasion ait d'autres bornes que l'impossible. Vous savez ce qu'il faut dire comme ambassadeur et comme ami.

On nous apprend encore quelques succès du prince[2] : il met en déroute tout ce qu'on lui oppose; mais, à la vérité, on ne lui a pas encore opposé de grandes forces, et rien ne s'émeut en sa faveur en Angleterre.

Je saurai incessamment si l'on doit vous envoyer la *Gazette de France*. Si cela n'est pas d'usage, je me chargerai de vous l'envoyer régulièrement. Voici, pour commencer, la dernière, avec la promotion que le roi vient de faire[3]. Vous y trouverez mon frère, comme de justice, et ce n'est pas un grand compliment à nous faire[4]. J'en suis cependant fort aise, parce qu'il falloit que cela fût fait.

Vous aurez reçu une suite de nouvelles de ma santé qui aura ras-

---

1. Lettre du chevalier de Saint-Georges remerciant M. de Maurepas du secours donné pour l'expédition de son fils en Écosse.

2. *Gazette*, p. 518-519, 541-542 et 557-558.

3. Promotion d'officiers généraux connue le 28 octobre.

4. Paul-Jérôme Phélypeaux, dit d'abord le chevalier, puis le marquis de Pontchartrain (1703-1775), ancien capitaine-lieutenant des gendarmes anglais, était compris comme lieutenant général dans la promotion, mais avait un pouvoir depuis le 1er mai précédent.

suré l'intérêt que vous voulez bien y prendre, et dont je vous suis tendrement obligé.

CII.

A Paris, 7 novembre 1745.

Je suis toujours à la suite de l'affaire de Bacharach, et j'espère qu'elle pourra nous mener à découvrir quelques espionnages. J'ai fait réintégrer la Vidal à la Bastille. Je ne l'ai point encore interrogée, voulant avoir auparavant quelques faits sur lesquels je puisse la prendre en mensonge dans le cas où elle ne me parleroit pas avec sincérité comme elle me l'a promis. Le valet de Bacharach paroît plus embarrassé qu'il ne l'étoit, mais ne se déboutonne pas davantage. Bacharach se dit malade et prétend avoir la fièvre. Les officiers et le médecin de la Bastille pensent qu'il n'est point malade, mais qu'il le fait. Je ne puis avancer en rien dans cette affaire que je n'aie quelqu'un pour me traduire de l'hébreu. L'abbé Sallier[1] est en quête depuis trois jours pour m'en trouver, et je n'ai point encore de ses nouvelles. Pour ce qui est de l'allemand, il m'a promis des traducteurs sur la fidélité desquels je pourrois compter, et tous les papiers de Bacharach ne sont qu'en hébreu et en allemand.

On a donné lundi à la Comédie-Françoise une pièce nouvelle intitulée : *la Tarentule*[2]. Quoique j'aie réglé que, dans le parterre, on ne distribueroit pas plus de cinq cent cinquante billets, il y en a eu six cents et plus de donnés, ce qui a causé une confusion épouvantable, laquelle, jointe au mauvais succès de la pièce, a rendu le spectacle des plus indécents. Vous sentez que, si les Comédiens ne se conforment point aux ordres qu'on leur donne, il m'est impossible de répondre en rien de la tranquillité des spectacles. Mercredi, on a redonné la même pièce : elle n'a pas mieux réussi, elle a même été sifflée avec scandale, et on a conduit en prison un jeune homme âgé de seize ans, étudiant en

---

1. Claude Sallier (1685-1761), titulaire de la chaire de langue hébraïque au Collège de France, académicien et garde à la Bibliothèque royale, dont il fit paraître un catalogue de 1739 à 1753. Il ne possédait pas l'hébreu vulgaire.

2. Un acte en prose, de Martel (Parfaict, *Dictionnaire des théâtres*, t. V, p. 358).

droit, et qui siffloit; mais, ce qui est plus intéressant encore, et dont je crains les suites fâcheuses, est ce qui se passe à la porte du spectacle. Une espèce de complaisance que j'ai eue l'été dernier pour M. le duc de Nevers[1] peut bien y avoir donné lieu, et je vous prierai de vouloir bien lui faire dire qu'il n'est pas possible de laisser subsister ce qui a été fait[2]. Le détail de ce qui s'est passé lundi et samedi, que je vous adresse, et sur lequel je vous prie de m'adresser des ordres, vous fera sentir l'importance dont il est de prendre des mesures, et je vous avoue que je tremble qu'il n'arrive quelque affaire fâcheuse. J'ai recommandé beaucoup de sagesse aux officiers préposés pour la garde du spectacle, et j'ai fait réafficher les ordonnances du roi; mais je crois qu'il seroit nécessaire que vous m'adressiez quelques instructions particulières.

J'ai fait déposer au greffe du Châtelet le procès-verbal contre le prétendu chevalier du Coulombier, et j'attends que, sur les conclusions du procureur du roi, il ait pu être décrété, pour le faire transférer de la Bastille dans les prisons du Châtelet[3].

J'ai été chercher, mercredi matin, M. de Saint-Florentin à Paris, pour lui parler de l'affaire de Jourdan et de Saint-Aubin[4]. Il étoit reparti pour Fontainebleau; mais j'ai vu le procureur général de la Cour des monnoies. Jamais Jourdan et Saint-Aubin n'ont été détenus à la Conciergerie qu'en vertu d'un décret décerné contre eux[5]. Ce décret a été converti en décret d'ajournement personnel; mais cette conversion ne les lave pas de l'accusation. Les recommandations faites de leurs personnes dans la prison sont autorisées par un arrêt du parlement, et, pour que ces recommandations pussent tomber, il faudroit qu'ils eussent été décher-

---

1. Philippe-Julien-François Mazarini-Mancini (1676-1768), d'abord dit le duc de Donzy, puis le prince de Vergagne, créé duc de Nevers en 1720, a passé en 1730 le duché à son fils Nivernais (ci-dessus, p. 170), lequel a épousé alors une sœur consanguine de M. de Maurepas, mais est des premiers partisans de Mme de Pompadour. Voyez le livre que lui a consacré Lucien Perey, p. 47.

2. Voyez le rapport de Duveau, ci-après, p. 181.

3. Il était regardé comme complice de Bacharach (*Archives de la Bastille*, t. XV, p. 271). L'ordre de le mettre à la Bastille est du 10 novembre (O1 89, ordres du roi, au 15 novembre).

4. Ci-dessus, p. 165.

5. Le 24 octobre, le ministre avait prescrit de mettre Jourdan en liberté, s'il n'était retenu que de l'ordre du roi.

gés de l'accusation ; ne l'étant point, à moins que M. le procureur général ne voulût s'y prêter, chose dont je ne voudrois pas répondre, il me paroît impossible qu'ils sortent qu'ils n'aient payé leurs dettes.

La note que vous trouverez jointe à ma lettre[1], et que je tiens d'une main sûre, vous confirmera ce que je vous ai dit de l'étourderie du gardien des Capucins de Gien, et qu'il a été réellement autorisé par le nonce[2] pour la faire. Je n'ai point de lettre du nonce; mais je me regarde comme assuré qu'elle existe. J'en écris à M. l'évêque de Mirepoix et à M. le cardinal de Tencin.

Vous recevrez une grande lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire aujourd'hui sur les jeux, avec un mémoire qui y est joint[3]. On a encore pris deux tripots cette semaine[4].

Six soldats aux gardes ont enlevé hier sept femmes gâtées détenues de l'ordre du roi ou de police à la Salpêtrière, et que l'on transféroit à Bicêtre pour les traiter. Ils en auront sûrement fait leurs choux gras, et c'est le moyen de bien accommoder le régiment !

Quatre ou cinq particuliers ayant bu longtemps dans un cabaret, il y a quatre ou cinq jours, et l'un d'eux étant plus ivre que les autres, il paria de boire de suite douze verres de vin. On les lui versa : il les but, et, le lendemain, il est mort.

On a arrêté un particulier qui venoit de voler de la vaisselle d'argent avec effraction. On a aussi arrêté deux ou trois fous furieux, et je les ai envoyés à l'Hôpital.

Paris veut toujours que le Prétendant fasse de grands progrès. Je vous adresse une ode qui a été faite sur lui, qui fait du bruit; je n'en connois point l'auteur[5].

L'on dit M. de l'Étenduère[6] arrivé avec un convoi de qua-

---

1. Ci-après, p. 184-185.

2. Mgr Durini, archevêque de Rhodes, demeurant à l'hôtel de Pons, rue des Saints-Pères.

3. Cette lettre, qui n'existe pas dans nos papiers, a été publiée par M. Funck-Brentano dans la *Nouvelle revue rétrospective*, t. XIII, p. 371-379.

4. Ordres des 5 et 6 novembre, pour perquisitionner chez la dame Cherrier et chez la dame Fontenay, qui donnent à jouer (O[1] 89, ordres du roi, au 15 novembre). Voyez ci-dessus, p. 164-165.

5. Deux odes, imprimées à Dublin et à Édimbourg, sont dans le *Chansonnier*, ms. fr. 12692, p. 443-450 et 487-500.

6. Henri-François des Herbiers, marquis de l'Étenduère (1682-1750), qui vient d'être fait chef d'escadre, et qui se signalera particulièrement en 1747.

rante-huit vaisseaux marchands chargés de trente millions[1].

L'on est toujours dans la plus grande méfiance du roi de Prusse.

Les actions se soutiennent de 1,065 à 1,080 livres[2]. Vous trouverez ci-joint la feuille des *Nouvelles ecclésiastiques*.

Je crois que Mme Hérault[3] se tirera d'affaire, et, dès lors, si vous me le permettez, je pourrai effectuer le voyage dont je vous ai parlé.

Il me paroît que le retour du roi est décidé pour le 20. En ce cas, au lieu d'aller à Fontainebleau le dimanche 14, j'irois le lundi 15 ou le mardi 16; par ce moyen, j'en repartirois le 17 ou le 18. Selon toutes les apparences, vous reviendrez à Paris le 19 pour en repartir le 26, et je m'arrangerai pour y être de retour le 25. Si vous n'y trouvez point d'obstacle, ce voyage me fera un grand plaisir.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Rapport de Duveau.

Ce 3 novembre 1745.

J'ai l'honneur de vous envoyer un petit détail de ce qui s'est passé à l'extérieur de la Comédie depuis que j'ai eu celui de vous parler. Vous sentez, Monsieur, combien la déférence que l'on a pour M. le duc de Nevers[4], que je respecterai toute ma vie, mais dont je ne puis m'empêcher de vous rendre le détail ci-après, m'a déjà attiré d'ennuis, et vous sentirez le cas où je me trouverai par la suite, si ce seigneur n'a pour agréable d'ordonner à son cocher de prendre la file lorsque les quatre places réservées seront remplies par des princes ou ducs qui seront arrivés avant lui. Vous savez qu'après ce qui m'est arrivé à son égard, que je n'irai pas lui faire ce compliment. Il est cependant nécessaire que cela soit, ou que je laisse placer devant la Comédie, et boucher l'entrée, tous les carrosses des ducs et princes

---

1. *Gazette*, p. 587-588. Voyez le livre de M. Lacour-Gayet, p. 186, et le rapport de la navigation du convoi : Arch. de la Marine, B4 57, fol. 298-304.

2. Les gazettes, y compris la nôtre, donnaient les cours des valeurs anglaises à Londres. Ainsi, le 5 novembre (*Gazette*, p. 600), les actions de la mer du Sud faisaient quatre-vingt-dix-huit et cinq huitièmes, celles de la Banque cent trente-huit et demi, celles de la Compagnie des Indes orientales cent soixante-deux un quart, les Annuités cent quatre et demi; la baisse fut générale, mais peu considérable.

3. Sa belle-mère : Préface, p. XLVI-XLVIII.

4. Ci-dessus, p. 178-179.

étrangers qui viendront : je nomme princes étrangers MM. Camille[1], de Ligne[2], Monaco[3], et autres semblables, dont les cochers s'étoient soumis à l'ordonnance du roi, mais aujourd'hui qui changent de système et n'ont autre chose à dire sinon que M. le duc de Nevers n'est pas plus grand seigneur que leur maître.

FAIT :

Samedi, il arriva à la Comédie, dans le temps du troisième acte, un seigneur, que j'ai appris depuis être lieutenant général, qui ordonna à son cocher de rester vis-à-vis Procope[4]. Je lui représentai qu'il falloit qu'il eût pris la file, suivant l'ordonnance du roi. Il me répondit qu'il avoit coutume de se placer dans cet endroit, et que mon prédécesseur l'avoit toujours toléré. Je lui présentai l'ordre du roi, et lui dis que, si mon prédécesseur avoit fait son devoir, je ne serois pas à sa place. Aussitôt il ordonna à son cocher d'aller prendre à la file ; mais je me dis en même temps que, s'il voyoit d'autres carrosses dans cet endroit, il feroit mettre le sien à côté, et que la règle devoit être générale et sans prédilection.

Hier, que l'on donna la première représentation de *la Tarentule*, pièce en un acte[5], les places réservées furent remplies par les carrosses de M. le comte de Clermont, de Mme la duchesse de Luxembourg[6], autres ducs, et de Mlle Le Duc. Plusieurs carrosses de ducs furent prendre la file sans aucune difficulté. Il arriva, dans le temps du deuxième acte, M. le prince Camille. Son cocher se plaça vis-à-vis la Comédie, et, lui ayant dit qu'il falloit qu'il prenne la file, il me répondit que son maître ne tarderoit pas à sortir; que, s'il restoit, il iroit la prendre. Pour cet effet, il tourna son carrosse au rebours, suivant l'usage, et, comme j'étois au théâtre pour voir si son maître restoit à la Comédie, arriva M. le duc de Nevers : le cocher fut masquer le carrosse de Mme la duchesse de Luxembourg. Ce que voyant, celui de M. le prince Camille se plaça au milieu de la face de la Comédie, et, par ce moyen, embarrassoit le cours du défilé. Le sieur La Janière voulut le faire retirer; il lui ordonna même, de la part du roi, de le faire. Le laquais qui se trouva présent dit : « Et moi, je lui défends de ma part. » J'en fus averti; je me pré-

---

1. Le prince Camille-Louis de Lorraine-Marsan.
2. Claude, prince de Ligne, chevalier de la Toison d'or.
3. Honoré-Camille-Léonor Grimaldi de Matignon, devenu prince de Monaco depuis le mois d'octobre 1733.
4. Ci-après, p. 211.
5. Ci-dessus, p. 178.
6. Marie-Sophie-Émilie Colbert de Seignelay, mariée en 1724 à Charles-François de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg.

sentai, et parlai à ce cocher, qui me dit qu'aussitôt que j'aurois fait déplacer le carrosse de M. le duc de Nevers, il iroit prendre la file. La même chose est arrivée aujourd'hui à l'occasion de M. le chevalier de Monaco[1], à cette différence près que le cocher de M. le prince de Monaco avoit pris la file, et qu'il vint ensuite se promener et, ayant vu le carrosse de M. le duc de Nevers qui s'étoit placé à la tête des défilés, attaqua la sentinelle, lui dit des paroles dures. De quoi ayant été averti, je dis à ce cocher que c'étoit l'exécution des ordonnances du roi. Il m'a répondu par un f....., qu'il s'en soucioit peu, et que, la première fois qu'il viendroit, il se placeroit au milieu et vis-à-vis de la face de la Comédie, s'il n'en trouvoit point d'autres. Je vous prie de vouloir bien me donner des ordres précis de la façon dont je me dois comporter tant envers les seigneurs qu'avec leurs cochers, afin de m'y conformer, pour n'être point en butte comme je le suis et exposé tous les jours par le mépris que l'on fait de l'ordonnance du roi et de ceux qui en sont chargés.

DUVEAU.

Rapport de Duveau.

6 novembre 1745.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'est passé aujourd'hui à la Comédie. Les quatre places qu'on a coutume de faire garder étant prises, il est arrivé, sur les cinq à six heures, un carrosse de campagne, qui a descendu deux dames à la Comédie. Le cocher a été se ranger à la tête de la file, malgré qu'on lui ait dit que cela ne se pouvoit pas parce qu'il boucheroit le passage qui doit être libre pour arriver au parterre. Après s'y être mis, il a répondu qu'il appartenoit à M. le duc de Richelieu, et qu'il y resteroit. Je lui ai dit que je savois le respect que je devois à ce seigneur, mais, comme ce n'étoit point lui qui étoit venu, qu'il falloit qu'il fût à la file, et qu'il n'avoit qu'à lire l'ordonnance du roi qu'on venoit, dans le moment, de publier à son de trompe. Il m'a répliqué qu'il resteroit à sa place, qu'il ne s'embarrassoit pas des ordonnances, et qu'il ne savoit pas lire; et cela, Monsieur, en des termes des plus insolents et des plus indécents. Plusieurs personnes qui étoient présentes à cette scène ont dit qu'on ne pouvoit pas voir un cocher plus insolent, et à quoi servoient l'ordonnance qui venoit d'être affichée, l'officier et les gardes, puisqu'elle n'étoit point exécutée? Un instant après, il a quitté son siège en proférant des invectives à la sentinelle. Dans ce moment, les chevaux ont pris leur course, et, s'il n'y avoit pas eu du monde assez

1. Charles-Maurice Grimaldi : t. I, p. 156.

vigilant pour les arrêter, ils auroient pu blesser quelqu'un. Ce cocher paroissoit épris de vin, ce qui a fait qu'on n'a point insisté à le faire déplacer. Lors du troisième acte est venu se placer à la tête d'une autre file le carrosse de M. le prince Camille : qu'ayant fait des représentations avec politesse au cocher pour l'engager à y correspondre par respect pour son maître, lui parlant chapeau à la main, en lui faisant connoître qu'il enfreignoit l'ordonnance du roi qui venoit d'être publiée et affichée, de laquelle je le priois de prendre lecture, il m'a répondu que cela étoit inutile, qu'il ne connoissoit point d'autres ordres que ceux de son maître, étant autant qu'un prince du sang, qu'il avoit ordre de prendre la première place qu'il trouveroit, n'y en eût-il qu'une seule devant la Comédie, qu'il y mettroit son carrosse, et que, tant et si longtemps qu'on auroit de la déférence pour M. le duc de Nevers, il n'en agiroit pas autrement. Lui ayant représenté qu'il avoit tort à cet égard, puisque le carrosse de M. le duc de Nevers n'y étoit pas, il m'a répliqué qu'il agiroit toujours de même, à moins qu'il n'eût d'ordres de M. le prince Camille, son maître. Ces discours ont été tenus en présence d'une infinité de domestiques, où il y avoit nombre de cochers, ce qui ne peut que produire un très mauvais effet.

Une autre scène qui est arrivée à la fin de la grande pièce : les spectateurs sortant du parterre, un jeune homme s'est avisé, après avoir lu l'ordonnance du roi, qui avoit été affichée dans l'extérieur de la Comédie, s'est mis en devoir de la déchirer, ce qu'il eût fait sans que le sieur La Janière l'en a empêché, et en a même enlevé un petit morceau. Comme on l'a gardé à vue, et que j'en ai été averti, je me suis rendu dans le café qui est sous l'amphithéâtre, où il étoit; auquel ayant demandé les motifs pourquoi il vouloit enlever ce placard, plusieurs autres jeunes gens se sont intéressés pour lui, qui ont dit qu'il n'en savoit pas les conséquences : pour quoi je me suis borné de lui dire, en présence de ces mêmes personnes, que, si cela lui arrivoit, et à tous autres, que je les arrêterois et les conduirois en prison. On m'a dit depuis qu'il se nommoit de Tournon et qu'on le croyoit mousquetaire.

DUVEAU.

Note du 7 novembre.

Les Capucins ont fait depuis peu de grandes et publiques impertinences[1]. Le P. Séraphin, gardien, m'a avoué avoir consulté le nonce pour savoir si les habitants de Gien, diocèse d'Auxerre, pouvoient gagner le jubilé chez eux au bout du pont, diocèse de Bourges, où

1. Voyez ci-dessus, p. 180.

ils sont approuvés, et non dans celui d'Auxerre, et qu'ayant reçu du nonce une réponse affirmative, il avoit déclaré au peuple, à haute voix, à l'autel, dans son église, le 3 octobre, qu'on pouvoit y venir gagner le jubilé d'Auxerre malgré tout ce que le curé de Saint-Louis diroit ou pourroit dire, étant, lui gardien, bien autorisé dans ce qu'il annonçoit, et ne craignant point le curé de Saint-Louis.

M. de Maurepas à M. de Voltaire.

7 novembre 1745.

Le roi vient de vous accorder, Monsieur, la médaille que S. M. avoit fait frapper à l'occasion de la journée de Fontenoy[1]. Cette faveur convenoit parfaitement à celui qui a si dignement célébré cette victoire. Je suis charmé, en vous l'envoyant, de pouvoir vous féliciter sur cette marque de bonté que S. M. vous donne.

Je fais rassembler les extraits de quelques événements de la marine qui peuvent entrer dans l'ouvrage que vous avez entrepris, et qui sont nécessairement liés à son objet[2]. Cette liaison seule peut leur donner quelque mérite. Vous en recevrez incessamment le mémoire, et, si, après l'avoir lu, vous avez besoin de quelques éclaircissements, je vous les donnerai moi-même avec plaisir.

**M. de Maurepas à M. de Marville.*

Fontainebleau, 9 novembre 1745[3].

Je ne sais si les découvertes que vous espérez faire en approfondissant l'affaire de Bacharach vous dédommageront des peines qu'elle vous donne[4]. L'abbé Sallier trouvera difficilement un traducteur sûr de l'hébreu moderne. C'est une honte à nos savants d'entendre l'ancien, dont on fait si peu d'usage, et d'ignorer celui dont la connoissance peut intéresser d'un moment à l'autre.

Je crois qu'il faut attendre que les Comédiens qui sont ici soient de retour à Paris, pour signifier aux principaux de se conformer très exactement aux ordres qu'ils ont sur le nombre de personnes qu'ils doivent laisser entrer dans leur parterre ; ce seroit ne rien faire que de parler à ceux qui sont restés à Paris[5].

Je ferai parler à M. le duc de Nevers sur l'impossibilité qu'il y a de

---

1. Légendes : *Decus imperii gallici. — Hostes ab ipsomet rege fusi.*
2. Sans doute *le Siècle de Louis XIV*.
3. Dans la collection des minutes non enregistrées, cette lettre est un peu différente de l'original qui a passé par les mains de M. Charavay.
4. Ci-dessus, p. 175 et 178. — 5. Ci-dessus, p. 178.

lui conserver les préférences qu'on donnoit à son équipage à la porte de la Comédie. Je pourrai lui en parler moi-même à mon retour. Je suis persuadé qu'il ne fera point de difficulté de se soumettre à la règle, qu'il faut dorénavant maintenir avec attention, puisque le moindre relâchement fait exemple et donne lieu à des discussions. Nous verrons s'il n'y aura point d'inconvénient à rendre sur cela les ordres du roi plus détaillés et plus sévères[1].

Je ne pense pas qu'il y ait rien à faire pour Jourdan et Saint-Aubin, et leur affaire a pris une route qu'on ne peut empêcher qu'elle ne suive.

Vous avez très bien fait de donner avis à M. le cardinal de Tencin et à M. l'évêque de Mirepoix de la note qu'on vous a envoyée sur les Capucins de Gien. Cette affaire les regarde, et ils y mettront l'ordre qu'ils jugeront à propos[2].

Je vous suis obligé des autres nouvelles dont vous me faites part, qui n'exigent pas de réponse. L'ode sur le prince Édouard est assez plate et n'a rien d'un peu remarquable que la dernière strophe.

La nouvelle du convoi arrivé à Brest[3] sous l'escorte de M. de l'Étenduère est très vraie, et l'estimation de la valeur de ce convoi est juste, autant qu'on peut en juger jusqu'à présent.

CIII.

A Paris, 10 novembre 1745.

Je pense, comme vous, qu'il sera très hasardeux de faire quelques découvertes sûres dans l'affaire de Bacharach; je crois toutefois qu'il n'y faut rien négliger. Le pis-aller sera que ma peine soit perdue.

J'attendrai le retour des Comédiens pour les différents arrangements à prendre avec eux pour l'exécution des ordres que j'ai donnés par rapport à la police du spectacle. Vous voyez combien le moindre relâchement est dangereux par rapport aux conséquences, et je vous suis très obligé de vouloir bien vous charger de parler à M. le duc de Nevers. Avec un mot de vous, il se prêtera à la règle, et, par ce moyen, nous remédierons à bien des

---

1. Ci-dessus, p. 181-184.
2. Ci-dessus, p. 184-185.
3. Ci-dessus, p. 180-181. L'escadre victorieuse était arrivée à Brest le 31 octobre.

inconvénients. Ce sera à vous, Monsieur, de peser s'il convient de me faire adresser de nouveaux ordres.

Il me paroît difficile, aussi bien qu'à vous, de pouvoir tirer d'affaire Jourdan et Saint-Aubin.

Je suis très aise que vous approuviez le parti que j'ai pris par rapport à l'affaire des Capucins de Gien.

Le P. Couvrigny[1], confesseur de la Bastille, est dans un état qui menace ruine. Le P. Lavaud[2], supérieur de la maison professe, est venu me demander de vous engager à conserver cette place à sa maison, et il propose pour la remplir un P. Le Houx[3], ci-devant supérieur de la maison professe. D'autres personnes proposent un P. Griffet[4], homme d'esprit, et qui est fort ami de M. l'archevêque de Bourges. Ce sera à vous, Monsieur, de décider sur le choix; comme le P. Couvrigny n'est pas encore mort, nous avons du temps devant nous[5].

Tous nos négociants sont très aises de l'arrivée du convoi de M. de l'Étenduère.

Voilà une Lettre des Écossois à la czarine que je vous adresse, dans le cas où vous ne l'auriez pas encore vue; vous trouverez aussi ci-joint la feuille des *Nouvelles ecclésiastiques*.

Le coche d'eau de Nogent a manqué de périr le 4 de ce mois, entre Choisy et Villeneuve-Saint-Georges, parce qu'il étoit trop chargé. J'ai fait avertir le fermier de cette voiture de me venir parler, pour tâcher que, par la suite, semblable aventure n'arrive point.

J'ai oublié de vous parler, dans ma dernière lettre, d'une aventure arrivée, il y a quatre jours, à une escouade du guet à pied dont le sergent étoit ivre. Cette escouade a insulté, au bas du pont Saint-Michel, et a accablé d'injures un officier du régiment de Médoc, qui, quoiqu'il fût fort à portée, dans le quartier où il étoit, d'avoir mainforte et de tomber sur cette escouade, a été

---

1. Jean-Charles de Couvrigny (1680-1745).

2. Jean Lavaud (1681-1751), ancien recteur de Louis-le-Grand et de la Flèche, ancien provincial, avait été mis tout récemment à la tête de la maison professe.

3. Louis-Alexis Lehoux (1682-1762), ancien recteur à Compiègne, Rennes et Rouen.

4. Henri Griffet (1698-1771), l'historien de Louis XIII, de Louis XIV, etc.

5. Le P. Couvrigny mourut moins d'un mois après; c'est le P. Griffet qui fut choisi pour le remplacer (Arch. nat., O[1] 89, fol. 359 v° et 375, et O[1] 390, fol. 498, 499, 522, 523, 535 et 536). Voyez ci-après, p. 189.

assez prudent pour ne se point faire justice à lui-même, et l'a demandée. En conséquence, le sergent et deux archers ont été conduits en prison. Ils y resteront tant que l'officier de Médoc le désirera, et le sergent sera cassé.

La partie de M. de Nesle va toujours son train; elle est même plus nombreuse que jamais, et il y va déjà grand nombre des officiers qui arrivent. Un sieur Châtenay, employé à la poste, dont je vous ai parlé au dernier travail, et qui avoit taillé chez Mme de Saint-Prix, est le banquier de cette partie, aussi bien que le sieur Norberti, écuyer de M. de Nesle, et un sieur Dumoulin.

M. le contrôleur général m'a écrit pour me prier de faire constater sans éclat l'aventure de M. le comte de Clermont à la barrière[1]. De vous à moi, je me serois bien passé de la commission. Je tâcherai cependant de m'en acquitter, en le priant de ne me point compromettre.

On a trouvé un homme d'environ quarante-cinq ans noyé dans la rivière, auprès du Marché-Neuf.

Un soldat de milice s'est battu à la place Maubert contre un soldat aux gardes. Je n'ai pas pu savoir le détail de ce combat; mais le soldat de milice a été blessé si grièvement, que, dans l'instant qu'il a été porté à l'Hôtel-Dieu, il y est mort.

On a volé des meubles dans une maison près des Porcherons, et les voleurs n'ont point été arrêtés.

Deux particuliers ont arrêté cette nuit, dans la rue de Bucy, un homme qui passoit, l'ont jeté par terre d'un coup de poing et lui ont volé son chapeau, sa perruque et son épée. La perruque a été retrouvée; mais le chapeau et l'épée ont été perdus, et les voleurs n'ont point été attrapés.

Je n'ai point eu l'honneur de vous écrire samedi, parce que je désirois d'aller à Fontainebleau; mais, ayant vu que je n'y avois pas réellement d'affaires pressées, et en ayant beaucoup ici, j'ai pris le parti d'y rester. Je vous remercie de la permission de voyage que vous me donnez, et, pour en profiter, je me rendrai lundi matin, de bonne heure, à Fontainebleau. J'y avancerai dans la journée et le lendemain mes affaires le plus que je pourrai, et, comme il fait clair de lune, je pourrai, dans la nuit du mardi au mercredi, m'acheminer du côté de Gien[2], pour en revenir le

---

1. Ci-dessus, p. 172.

2. Deux ans et demi auparavant, il avait acquis du duc d'Estissac les

mercredi de la semaine suivante, ou le jeudi, si vous me donnez jusqu'à ce jour-là.

Je suis, etc. MARVILLE.

**M. de Maurepas à M. de Marville.*

Fontainebleau, 11 novembre 1745[1].

Je n'ai, jusqu'à présent, reçu aucune sollicitation pour la place du sieur Couvrigny[2], et je ne crois pas, si elle vient à vaquer, qu'elles soient nombreuses. On en sera d'autant moins gêné pour le choix.

Il ne seroit pas, à ce que je pense, fort difficile de fixer à peu près le poids et les personnes qui doivent être embarquées dans les coches d'eau, pour ne pas laisser leurs maîtres mariniers surcharger arbitrairement leurs bateaux, et pour les mettre dans le cas d'être punis lorsque cela leur arriveroit.

Nous parlerons, à notre premier travail, du jeu de M. de Nesle, qui, sur ce que vous m'en dites, ne peut qu'augmenter tous les jours.

. . . . . .

Le roi de Pologne s'est adressé à moi pour avoir deux lanternes de la nouvelle construction[3]. Il a envoyé quelqu'un chez les gens qui ont le privilège, qui n'ont pas voulu en donner sous prétexte que leur privilège n'est pas enregistré. Ils croient sans doute, par ce refus, intéresser en leur faveur, et c'est peut-être par cette raison qu'ils ne m'ont point envoyé celle que je leur avois fait demander pour mon escalier de Fontainebleau. Pour moi, je m'en passerai d'autant mieux que le voyage va finir; mais je voudrois pourtant que le roi de Pologne fût satisfait, et vous me ferez plaisir d'envoyer chez ces gens-là afin de les engager à lui donner les deux qu'il leur a fait demander.

Nouvelles qui se débitent à Paris, aux promenades publiques et dans les cafés.

10 novembre 1745.

.... On dit[4] que ce ministre a écrit à Mme la comtesse de Mailly que le château d'Édimbourg s'étoit rendu et qu'on y avoit trouvé des

---

comté et grand bailliage de Gien-sur-Loire, où il finit par résider chaque année pendant quelque temps. Voir la Préface, p. LXXX.

1. La minute, un peu différente, fait partie de la série appartenant à MM. de Chabrillan.

2. Ci-dessus, p. 187.

3. Sans doute les lampes et lanternes à réverbère inventées alors par Rabiqueau et par Bourgeois de Châteaublanc. Voyez ci-après, p. 193.

4. Le commencement manque.

sommes considérables et toutes sortes de munitions de guerre et de bouche; qu'ensuite le duc de Perth avoit été détaché, avec un corps de douze mille hommes, par le prince Édouard, pour aller à la rencontre de trois bataillons hollandois et trois mille Anglois, qu'il avoit défaits près de Berwick : après quoi, il s'étoit rendu devant cette ville, qui lui avoit ouvert les portes[1].

Il est à craindre qu'on ne nous reproche de n'avoir pas profité de quinze jours de vents favorables qu'il a fait pour passer en Écosse, pendant lesquels les Anglois ont passé des côtes de Hollande en Angleterre, et nos bâtiments sont restés en rade sans avoir d'ordre.

On parle du mariage de Mlle de Boullongne[2] avec M. de Monmartel[3].

Il y a plusieurs édits et déclarations qui doivent être enregistrés au parlement mardi prochain, dont on ne sait pas la teneur.

Le 19, le roi traita la reine et toute la cour à Choisy, et S. M. lui donna, en cette occasion, les marques de la plus tendre amitié[4]. Le public en est extrêmement satisfait; on applaudit de ce qu'elle aime toujours la reine, et on est persuadé que, si le roi étoit encore maîtrisé par Mme de Mailly ou Mme de Châteauroux, il n'auroit pas ces sentiments et ces égards. La maîtresse présente ne prend point, dit-on, à tâche de mettre le trouble et le divorce dans le ménage, et on lui en sait gré[5].

On disoit à la Comédie-Françoise que Mme de Pompadour inspiroit au roi le goût du spectacle, et qu'on joueroit à Choisy des comédies où le roi, Mesdames, les dames de la cour et les seigneurs représenteroient, et que ce seroit Dufresne[6] et la de Seine[7] qui feroient répéter les rôles[8].

On dit que le roi, fatigué des représentations de l'Opéra contre les Comédiens italiens et des plaintes de ceux-ci de ce qu'on leur a ôté les parodies, etc., avoit dit qu'il ne vouloit plus entendre parler de toutes ces tracasseries, et qu'ils eussent, les uns et les autres, à contenter le public et à jouer tout ce qu'ils voudroient. De cette façon,

---

1. *Gazette*, p. 569-570 et 595.

2. Marie-Edmée (1725-1755), fille de l'intendant des finances, épousera en mars 1746 le marquis de Béthune.

3. Paris-Monmartel, veuf depuis quelques années d'une nièce à lui qui était jolie femme et pleine de mérite, venait de perdre son fils unique en septembre. Voir ci-après, p. 194.

4. *Mémoires de Luynes*, p. 125, 129 et 130.

5. *Ibid.*, p. 126.

6. Abraham-Alexis Quinault, dit Dufresne (1693-1767), débuta à la Comédie-Française en 1712 et s'était retiré en 1741.

7. Catherine-Jeanne Dupré de Seine débuta à la Comédie en 1725 et s'était retirée en 1736; elle avait épousé Quinault-Dufresne vers 1726.

8. C'est l'origine du théâtre des Petits-Cabinets.

le sieur Berger[1] et l'abbé de la Garde perdront leur procès pour l'Opéra-Comique[2]. On craignoit déjà que les Comédiens italiens ne prissent congé de la France.

L'on avoit dit d'abord que M. de Sourches[3] n'avoit été exilé que parce qu'il n'avoit pas voulu souffrir la visite de ses équipages à Péronne[4]; mais le véritable point est une dispute qu'il a eue avec M. du Fort au sujet de Mme de Pompadour. M. du Fort disoit qu'il aimoit beaucoup sa femme, et qu'il seroit très mortifié qu'elle fût la maîtresse de qui que ce soit, du roi même. M. de Sourches dit qu'il seroit encore bien honoré si des seigneurs comme lui vouloient bien prendre sa femme pour maîtresse, parce qu'une petite grisette de financière telle que sa femme ou Mme d'Étiolles pouvoit tout au plus prétendre à être maîtresse d'un mousquetaire. L'on ajoute que Mme de Pompadour, instruite de ces mauvais propos, en témoigna du chagrin au roi et demanda que M. de Sourches ne parût point devant elle[5].

Le bruit court qu'il va paroître une ordonnance du roi par laquelle toutes les charges de sa maison seront rendues héréditaires moyennant le payement annuel d'un droit comme la paulette. On a représenté au roi que la facilité d'accorder des survivances, même aux femmes, les avoit rendues comme héréditaires; qu'il valoit autant les déclarer telles, et profiter de l'occasion pour en faire un revenu dans les coffres du roi. Sur cela, bien des personnes raisonnent, et doutent que cette ordonnance ait lieu, disant pour raison que les charges de la maison du roi ne sont appelées charges que par tolérance, et qu'elles sont au vrai des commissions; l'on voit que, lorsqu'un officier meurt dans l'exercice d'une de ces charges, si elle se trouve dans le casuel du roi, elle n'est point vendue, mais donnée à un autre. D'ailleurs, le roi, en rendant les charges de sa maison

---

1. Berger est le directeur de l'Opéra dont il a été parlé p. 174. D'Argenson raconte sa banqueroute et sa mort en 1747 : « C'étoit l'homme de M. de Maurepas; on ne sauroit dire lequel de ces deux articles ce ministre a conduit le plus mal, ou la marine, ou l'Opéra. »

2. Ci-dessus, p. 143.

3. Louis du Bouchet de Sourches, fils du grand prévôt qui mourut en 1746, petit-fils de l'autre grand prévôt de qui viennent les Mémoires qu'on a publiés sous son nom, et gendre de M. de Maillebois.

4. C'est le 26 ou 27 octobre qu'il a été exilé à son arrivée de l'armée de Flandre.

5. Selon le duc de Luynes, qui raconte les choses tout autrement (t. VII, p. 102 et 103), « le roi accompagna cette disgrâce de beaucoup de marques de bontés pour M. de Sourches, disant que cette punition étoit nécessaire pour l'exemple, mais qu'elle ne lui feroit aucun tort pour les grades militaires. » Il passa lieutenant général en 1748.

héréditaires, seroit sans doute obligé d'accorder un dédommagement à ceux de ses officiers qui en ont dans leur casuel, et S. M. s'ôteroit à elle-même le moyen le plus simple de donner des récompenses aux officiers de sa maison de qui elle seroit bien servie.

11 novembre 1745.

On assure que nos armateurs sont extrêmement découragés et qu'ils ne font pas, à beaucoup près, le profit qu'ils avoient lieu d'attendre. L'on cite, entre autres, la compagnie qui a armé *l'Émeraude*. Cette frégate a tenu la mer six mois, pendant lequel temps elle a pris dix-neuf vaisseaux ennemis et en a rançonné plusieurs; pendant ce temps, il ne lui est pas arrivé un accident qui ait occasionné de la dépense. Cependant l'on voit que, tous les frais d'armement, le cinquième du roi (car la frégate appartient à S. M.) et le dixième de l'amiral déduits, il reste si peu à la compagnie, que ceux qui la composent sont très peu encouragés à risquer encore de l'argent. Du moins, j'en vois quelques-uns qui protestent qu'ils n'en risqueront que très peu. Si ceux qui ont armé le plus heureusement sont mécontents, que doit-on penser de ceux qui ont eu des combats à essuyer, des équipages à refaire, et qui n'ont eu que très peu de bonnes rencontres? Cependant tout ce qui se dit du mécontentement de la compagnie qui a armé *l'Émeraude* pourroit bien être mal fondé, car il est certain qu'on n'a pas encore fait la répartition des prises qu'elle a faites, et peut-être les armateurs seront-ils agréablement trompés dans leurs espérances lorsqu'on fera le partage.

On renouvelle encore les bruits qui ont couru sur la retraite de M. le contrôleur général, il y a quelque temps, et on y joint celle de M. de Maurepas; et toutes s'annoncent pour le commencement de l'année.

Bien des financiers s'entredisent tout bas et mystérieusement qu'il se mitonne chez M. le contrôleur général une affaire qui sera très avantageuse pour ceux qui auront le bonheur d'y entrer, et qu'il y aura infiniment à gagner pour eux. L'on ne dit point cependant quelle est cette affaire.

CIV.

A Paris, le 12 novembre 1745.

Je crains fort de vous ennuyer avec tous mes détails de Comédie; mais ce que je crains encore davantage est que réellement il ne nous arrive quelque bagarre sérieuse. Voici un long rapport de ce qui s'y est passé hier, que je vous prie de vouloir bien par-

courir[1]. Vous y verrez que, si on a affaire à des gens déraisonnables, il s'en trouve aussi qui sont fort raisonnables, mais que, si on ne contraint point ceux qui n'ont point de raison, il est très à craindre que ceux qui, jusqu'à présent, en ont eu, ne cessent d'en avoir. A l'égard de l'arrangement pour le parterre, j'attendrai, comme vous me le marquez, que les Comédiens soient revenus ici pour le faire.

Il y a eu cette nuit, au bal, deux cent quatre-vingt-dix-huit personnes, dont seulement cent quatre-vingt-dix-huit payants.

J'ai parlé à ceux qui ont eu le privilège des nouvelles lanternes[2], et ils m'ont promis d'en remettre demain deux à M. Hulin, chargé des affaires du roi de Pologne[3]. A l'égard du prix, ils m'ont dit que, quand on le leur auroit fixé, le roi de Pologne seroit le maître de les leur faire payer. Je leur ai aussi, par la même occasion, parlé de votre lanterne de Fontainebleau, et il me paroît, comme vous l'avez imaginé, qu'ils pensent qu'en ne vendant point quant à présent, cela pourra engager à finir leurs affaires plus promptement.

Je vous remercie des espérances que vous me donnez pour mon voyage. Je prendrai lundi vos ordres pour mon travail, soit dans ce jour-là, soit le lendemain. J'aurai l'honneur de vous parler du jeu de M. de Nesle et du mémoire de la dame Tanneguy du Chastel que vous m'avez renvoyé[4].

Je pense, comme vous, que l'on pourroit faire un règlement qui fixât tant le nombre des personnes que le poids des marchandises que l'on pourroit embarquer sur les coches d'eau[5].

Je suis, etc.

MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques et dans les cafés.

14 novembre 1745.

Les habitants de Versailles disent que l'on n'a établi de nouveaux

---

1. Le mémoire ne s'est pas trouvé joint à la lettre.
2. Ci-dessus, p. 189.
3. Voyez les *Mémoires de Luynes*, t. VIII, p. 153.
4. Tanneguy du Chastel, dont il a été question au tome I, p. 28-29, fut transféré à l'Hôpital par un ordre du roi du 28 novembre, aux dépens de sa famille, qui consentit à payer une pension de deux cents livres.
5. Ci-dessus, p. 187-189.

droits dans cette ville que pour l'établissement et entretien des opéras qu'on y va donner pendant l'hiver, attendu que les ordonnances qui se délivrent pour ces dépenses sont tirées sur les entrepreneurs et adjudicataires de ces nouveaux droits.

26 novembre 1745.

Tout le monde veut que M. de Monmartel soit prêt à se remarier; mais ce n'est plus, comme jusqu'à présent, avec Mlle de Boullongne[1], c'est avec Mlle de Fulvy[2]. L'on dit que Mme de Pompadour a résolu de remarier M. de Monmartel, et que, quoi qu'il puisse alléguer pour s'en exempter, il faudra que la complaisance lui tienne lieu d'inclination[3].

Aujourd'hui, à l'Opéra, le lieutenant-colonel du régiment de Lowendal est venu se placer dans une des premières loges, qu'on appelle la loge du Lustre, et il a amené avec lui une demoiselle dont tout l'extérieur dénotoit une fille de joie, mais d'une physionomie détestable et très mal mise, presque déchevelée, et un pied de rouge, avec beaucoup de mouches. Cette figure a attiré d'abord toute l'attention du parterre; mais, malgré que tous les yeux fussent tournés sur elle, le lieutenant-colonel lui faisoit beaucoup de caresses scandaleuses, en sorte que le sergent de garde a été obligé de monter à la loge, où il a fait ses représentations à l'officier, qui ne les a pas bien reçues, en lui disant qu'il étoit Polonois et proche parent du roi. On ajoute que, quelques moments après, la scène ayant recommencé, le sergent a remonté à la loge, et, comme il se disposoit à faire sortir les deux acteurs pour calmer le public, M. de Potocki[4] est venu de l'amphithéâtre, qui a parlé en polonois au lieutenant-colonel; lequel, après avoir rêvé un moment, a jugé à propos de se retirer avec sa fille de compagnie.

M. de Maurepas à M. O'Bryen.

28 novembre 1745.

Je viens de recevoir, Monsieur, des nouvelles de Dunkerque qui m'apprennent le retour du dogre *la Sainte-Geneviève*. Il étoit parti le

---

1. Ci-dessus, p. 190.

2. Cette fille de l'intendant des finances est Adélaïde-Henriette-Philiberte Orry, née le 29 juillet 1730; elle épousa, en 1749, M. du Barail, maréchal de camp.

3. Il se remaria seulement, le 17 février suivant, avec une très vieille demoiselle de Béthune-Selles, dont naquit le marquis de Brunoy, et le marquis de Béthune épousa Mlle de Boullongne.

4. Le duc de Luynes parle en 1749 et 1750 de plusieurs membres de cette illustre famille que la reine et son père attiraient alors en France.

17 de Montrose, où il a débarqué les passagers et les effets dont il étoit chargé. Le capitaine a dit que *le Neptune* étoit resté à Stonhyre[1]. pour y attendre une personne qu'il devoit repasser en France, mais qu'il ne tarderoit pas d'arriver, le vent étant très bon pour le retour. Ce dogre n'apporte d'autre lettre qu'une pour le P. Blacq, qui ne dit rien du tout, et une du sieur Goold à M. de Bart, datée de Montrose, du 30 octobre, vieux style, par laquelle le sieur Goold mande qu'on l'a assuré que le prince Édouard est à la tête de vingt mille hommes et qu'il partoit le lendemain d'Édimbourg pour aller au-devant du général Wade[2], qui a un pareil nombre de troupes[3]. M. Bart, qui m'écrit du 25, me mande qu'enfin le vent s'est rangé du côté du sud; qu'il y en a fort peu à la vérité, mais qu'on espère qu'il augmentera, et qu'il pourra me mander le lendemain le départ de *la Fine*, de *la Renommée* et de *l'Espérance*, qui devoient partir les premiers, et, si le vent se soutient, qui seront bientôt suivis des autres[4]. Je compte que vous voudrez bien faire part de ces nouvelles à M. le cardinal Albani[5]. Je ne manquerai pas de continuer de vous mettre en état de l'informer de toutes celles qui me parviendront. J'ai l'honneur, etc.

M. de Maurepas à M. l'archevêque de Bourges.

28 novembre 1745.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 10 de ce mois. Je ne suis pas moins fâché que vous du retardement de nos courriers réciproques; les nouvelles que je reçois de vous ne sont pas assez fréquentes pour ne pas désirer qu'elles arrivent du moins au temps marqué. Je ne suis pas en peine que vous ne fassiez une réception distinguée au fils de votre ministre[6]. Vous avez trop d'intérêt à lui plaire pour y manquer; mais vous avez de plus à songer que les fils de nous autres ministres sont des êtres intelligents et éclairés, et qu'ils savent priser un ambassadeur tout ce qu'il vaut dès la première vue : ainsi, tenez-vous bien. Je suis fort aise que vous soyez aidé par les circonstances à éloigner, comme on vous le prescrit, la reconnoissance du Grand-Duc.

---

1. Ci-après, p. 204.
2. Georges Wade (1673-1748), dont ce fut la dernière campagne. Il avait le grade de feld-maréchal.
3. Voyez les nouvelles du 27 octobre dans la *Gazette* du 20 novembre, p. 594.
4. Ci-après, p. 204.
5. Annibal Albani, neveu de Clément XI, était camerlingue et venait de faire paraître une *Histoire abrégée des variations du jansénisme*.
6. Le fils du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères : ci-dessus, p. 173-174.

Je ne vous parle point, cet ordinaire-ci, du prince Édouard. Nous n'en avons point de nouvelles, non plus que d'Angleterre, dont les vents obstinés retiennent les lettres depuis quelque temps dans leurs ports. Nous sommes constamment à Versailles, et je vois que j'irai moins à Paris cet hiver que vous n'irez à la villégiature. Je ne crois pas en être dédommagé par les spectacles qu'on y verra, s'ils ressemblent à celui que nous venons de voir, et Voltaire aura besoin d'un bref, s'il veut que nous trouvions bon le poème qu'il vient de nous donner[1].

Ma santé est toujours très bonne, et ma tendre amitié pour vous, mon cher cousin, durera autant que ma vie.

M. de Maurepas à M. Berger[2].

A Fontainebleau, le 30 novembre 1745.

J'ai rendu compte au roi, Monsieur, de la demande que vous m'avez faite de ne point donner d'opéra les jeudis depuis et y compris jeudi prochain jusques à la fin du mois de décembre. J'ai représenté à S. M. que vous ne demandiez cette permission que pour pouvoir trouver le temps suffisant aux répétitions nombreuses qu'il falloit faire pour venir à l'exécution des opéras et ballets qu'on doit donner à la cour pendant cet hiver, ainsi que pour donner quelque repos aux acteurs, que trop de fatigue mettroit hors d'état d'exécuter leurs rôles dans les spectacles préparés pour Versailles et pour lesquels vous voulez les conserver. S. M. approuve l'arrangement que vous proposez, et vous pouvez supprimer les représentations des jeudis jusques au 1er janvier prochain.

Je suis, etc.

Nouvelles qui se débitent, etc.

4 décembre 1745.

Le bruit de Paris est que M. le contrôleur général se retire, et que

---

1. *Le Temple de la Gloire*, ballet représenté le samedi 27, au Manège, devant toute la cour. Le roi daigna complimenter Rameau de la musique, mais ne dit mot à Voltaire, auteur des paroles, quoiqu'il assistât au souper, et, en effet, ce livret fut fort peu goûté. « Le sujet, dit le duc de Luynes (p. 132), est le Temple de la Gloire où les conquérants ne sont point admis par le seul titre de leurs victoires. Belus, Bacchus en sont exclus, et Trajan y est reçu comme joignant les plus grandes vertus aux plus grands exploits. » Voyez la *Gazette*, p. 622, le *Mercure* de décembre, p. 141-152, et la critique de Fréron.

2. Ci-dessus, p. 174 et 191.

M. de Boullongne le remplace[1]. Voici ce que des gens qui paroissent instruits disent : « M. Paris du Verney[2] a eu, il y a huit jours, une dispute vive avec M. le contrôleur général au sujet du pain[3] qu'il porte dans ses états à raison de trente-deux deniers. M. le contrôleur général lui dit qu'il savoit gens qui feroient la même fourniture à vingt-huit deniers. M. du Verney lui dit qu'il n'avoit qu'à les prendre, et qu'il ne se mêleroit plus de rien. La conversation fut portée au plus vif; M. du Verney ajouta qu'il ne travailleroit de la vie avec lui[4]. »

Il y a quelque temps que l'on avoit conçu l'espérance de voir bientôt M. le duc de la Rochefoucauld[5] rappelé de son exil; mais on voit à présent que l'on s'est trompé, et tous les mouvements que ses amis se sont donnés ont été inutiles. Mme de Pompadour fit un jour remarquer au roi que le jabot de sa chemise étoit différent de ses manchettes; le roi dit : « Voilà ce qui arrive lorsque le maître manque. » Les amis du duc qui entendirent ce que le roi avoit dit ne manquèrent pas de lui écrire qu'il étoit temps de se donner quelques mouvements pour obtenir son rappel. L'on assure qu'après un peu de résistance au conseil de ses amis, il se détermina enfin à s'adresser directement au roi; mais on ne s'aperçoit point encore que ses tentatives aient réussi[6].

L'on assure que, de tous les ministres, M. le cardinal de Tencin est celui qui regrettera le moins M. le contrôleur général, parce qu'il le trouvoit toujours contre lui au Conseil. L'on est prévenu que les mouvements de l'Écosse sont le fruit de la reconnoissance de S. É. L'on sait que cette entreprise doit être appuyée par des sommes considérables, et qu'il a déjà fallu faire passer bien de l'argent. En conséquence, M. le cardinal et M. Orry ne pouvoient être

---

1. Ces bruits couraient depuis plusieurs mois (ci-dessus, p. 147, et ci-après, p. 198).

2. Joseph Paris (1684-1770), le troisième des frères de ce nom, et celui qui est le plus célèbre pour les services qu'il rendit aux armées et pour la création de l'École militaire en 1751.

3. Le pain de munition.

4. Ce récit est confirmé par les *Mémoires de Luynes*, p. 119, 127 et 136, et par le *Journal de Barbier*, p. 105-106. On ne sut positivement la retraite d'Orry que le 4 décembre (*Luynes*, p. 134 et suiv.).

5. Alexandre, duc de la Rochefoucauld (1690-1762), grand maître de la garde-robe, exilé depuis 1744, comme le duc de Châtillon.

6. Sa disgrâce ne prit même pas fin en décembre 1747, quand le roi, sur la prière de Mme de Pompadour, permit au duc de Châtillon de revenir. Quoique relégué à la Roche-Guyon, M. de la Rochefoucauld continuait à diriger les services de la garde-robe; mais il avait tout au plus la permission d'aller chez quelques amis, entre autres chez M. de Maurepas, à Pontchartrain.

bien ensemble, et on assure qu'un jour ils se sont dit des paroles très dures au Conseil.

Les principaux aspirants à la place de M. Orry sont MM. de Boullongne[1] et Trudaine[2]. Ce dernier a toute la dureté d'âme que l'on peut désirer dans un contrôleur général, qu'aucune pitié ne doit arrêter, qui doit d'un œil sec établir partout l'empire de la misère. Il a de l'industrie; mais il en faut beaucoup dans les conjonctures présentes. Il a de plus un grand appétit pour s'enrichir : ce qui fait penser qu'il ne négligera point les intérêts de l'État, parce qu'ils se trouveront toujours inséparables des siens, et qu'il ne pourra accumuler de l'argent dans ses coffres qu'à proportion de ce qu'il en fera entrer dans les coffres du roi.

M. de Boullongne, au rapport de tout le monde, n'a presque aucune de toutes ces qualités. Il est ferme; mais il n'est point dur. Il est inexorable; mais ce n'est que quand on lui demande quelque chose d'injuste. Il a de l'esprit; mais il pèse trop ce qu'il dit et ce qu'il fait. Il a la réputation d'entendre la finance; mais il n'a d'autre attention que de réussir dans cette partie[3].

On continue de dire que M. de Machault[4] n'acceptera point la place de contrôleur général, parce qu'il est sujet à des migraines qui l'incommodent fort et que Monsieur son père[5] n'est pas d'avis qu'il se charge d'un fardeau aussi pesant dans les conjonctures présentes.

On dit que M. d'Argenson de la guerre va être nommé vice-chancelier, comme cela s'est pratiqué du temps de M. Voysin[6].

Des gens qui reviennent de Versailles disent qu'on n'y est point content du choix qu'on a fait d'un contrôleur général[7]. L'on n'est

---

1. Jean de Boullongne, fils d'un peintre célèbre mort en 1733, était premier commis des finances et intendant des ordres du roi quand on l'avait fait intendant des finances en mai 1744; il ne devint contrôleur général qu'en 1757, se démit au bout de dix-huit mois, et mourut le 22 février 1769, à soixante-dix-huit ans.

2. Daniel-Charles Trudaine, ancien intendant d'Auvergne et intendant des finances depuis 1734, devint plus tard directeur des ponts et chaussées et membre de l'Académie de sciences. C'était le fils d'un prévôt des marchands et le père de M. Trudaine de Montigny.

3. Barbier cite un autre candidat, Megret de Serilly, beau-frère des Paris et intendant à Besançon.

4. Ci-dessus, p. 1.

5. Louis-Charles de Machault (1667-1750), ancien lieutenant général de police (1718), conseiller d'État (1720), premier président du Grand Conseil (1740).

6. Voysin avait été complètement pourvu de la chancellerie quand le grand-père de M. de Maurepas se retira en 1714, et il n'y eut jamais de vice-chancelier, à moins qu'on n'entende par là le garde des sceaux.

7. Commission de contrôleur général des finances pour M. de Machault, 6 décembre (Arch. nat., O[1] 89, fol. 355 v°).

pas si difficile à Paris, où l'on raisonne mieux qu'à Versailles, disant que M. de Machault est parent et créature de MM. d'Argenson, qu'ils le soutiendront et l'aideront de leurs conseils, qu'on ne doit point appréhender qu'il fasse des démarches contraires au bien de l'État[1]. Toutes ces considérations font qu'on oublie que la dureté est, dit-on, héréditaire dans sa famille[2].

On assure que le roi n'a point encore disposé des bâtiments[3], et que le duc de Richelieu et M. d'Argenson se trouvent en concurrence. Il arrivera, dit-on, que, pour les mettre d'accord, le roi les donnera au nouveau contrôleur général, qui probablement aura grand besoin d'augmentation de finance dans ses coffres.

Tout le monde est extrêmement surpris de ce qui se débite que M. Orry ne se retire point riche comme on l'avoit pensé jusqu'à présent. L'on donne pour certain qu'il n'a pas plus de vingt mille écus de rente[4], et que le roi, qui en a été surpris, lui fait quarante mille livres de pension[5]; mais l'on ne fait peut-être pas attention que, si M. Orry avoit dans ses coffres ou en fonds de terre tout ce qu'il a dépensé pour M. de Fulvy[6] et M. de la Galaizière[7], l'on ne seroit pas moins étonné de son opulence qu'on l'est de sa prétendue pauvreté[8].

---

1. En effet, c'est grâce à d'Argenson que M. de Machault avait été nommé. Voyez ce que le président Hénault dit de lui et de son administration et l'étude récente publiée sur lui par M. Marion. Il devint garde des sceaux en 1750, ministre de la marine en 1754, et se retira en 1757.

2. Deux intendants de ce nom s'étaient rendus redoutables pour leur rigueur : voir *la Rébellion d'Hesdin*, par A. de Boislisle (1897), p. 80-81.

3. Orry était surintendant des bâtiments depuis 1737.

4. C'est aussi ce que disent le duc de Luynes et Barbier.

5. Brevet conservant à Orry la pension de 20,000 livres dont il jouissait comme ministre d'État, 11 décembre (O^1 89, fol. 359).

6. Son frère.

7. Le mari de Mlle de Fulvy, Antoine-Martin Chaumont, marquis de la Galaizière, ancien maître des requêtes et intendant en Lorraine, fait conseiller d'État en 1743. Il retourna en Lorraine comme chancelier et garde des sceaux du duché, puis fut nommé conseiller au conseil royal des finances en 1776.

8. Voici ce que M. de Maurepas avait écrit, le 6 décembre, à son cousin l'archevêque de Bourges (Papiers Chabrillan) : « On s'empressera sûrement de vous mander le changement de contrôleur général. Voici le vrai. M. Orry, qui méditoit sa retraite, l'a enfin demandée. Le roi, après lui avoir donné le temps de la réflexion, la lui a accordée, en l'assurant, par écrit et de bouche, qu'il étoit content de ses services et qu'il désiroit le revoir souvent. On ne peut sortir de place plus simplement et mieux qu'il ne fait. Il a la pension de ministre et il garde sa place de conseiller d'État. Son successeur a été ignoré pendant vingt-quatre heures; ce n'est que d'hier au soir que le roi a déclaré que c'étoit M. de Machault d'Arnouville, l'intendant de Maubeuge, à qui l'on a

M. de Maurepas à M. l'archevêque de Bourges.

13 décembre 1745.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 24 du mois passé. Je suis très content de l'accueil qu'on a fait à mes remerciements et à ma bonne volonté. Les effets sur lesquels on veut m'exciter dépendent moins de moi que des autres, et, tout bien calculé, je ne mériterois qu'une très petite part à la reconnoissance qu'on veut avoir. Toutes les gazettes vont vous apprendre la marche avancée du prince Édouard jusques à Carlisle[1]. Ce mouvement met la question en état de se décider d'un moment à l'autre.

Le nouveau contrôleur général est arrivé hier. Je l'ai présenté. Il est encore dans l'étonnement de tout ce qui l'environne. Le directeur général des bâtiments est, dit-on, nommé *in petto;* mais, excepté peut-être celui qui le sera, tout le monde l'ignore.

J'espère bien que, si mon frère devient jamais maréchal de France, on ne lui ôtera point le nom de capitaine[2]. Il y est si fort accoutumé, qu'il ne répondroit pas à un autre.

Adieu, mon cher cousin; je désire que votre santé soit aussi bonne que la mienne, et que vous soyez bien persuadé du tendre attachement que je vous ai voué pour toujours.

Nouvelles qui se débitent, etc.

14 décembre 1745.

Le bruit court que M. Chauvelin[3] est mort à Orléans. C'est, dit-on, un grand homme de moins en France, mais dont la perte doit peu toucher, puisque, depuis plusieurs années, on a dû le regarder comme mort. L'on convient qu'il faut qu'il ait été bien coupable, puisque le roi l'a jugé digne de sa haine jusqu'à la mort. L'on assure qu'il y a peu de mois qu'il fit encore une tentative pour obtenir la permission de venir à Paris, ou du moins à Grosbois, afin d'être plus à la portée du secours des médecins, mais que, sa demande ayant été rebutée, le chagrin qu'il en a conçu n'a pas peu contribué à accélérer la fin de ses jours languissants[4].

---

dépêché un courrier. Je le connois beaucoup, et je suis en même temps fort content que ce soit lui, et fort fâché que M. Orry ne le soit plus. J'ai tout lieu de me louer de l'amitié et de la confiance du dernier. On ne sait encore qui aura les bâtiments. »

1. *Gazette*, p. 627-628, correspondance d'Édimbourg, 23 novembre.
2. Ci-dessus, p. 177.
3. Ci-dessus, p. 95.
4. Cinq ou six mois plus tard, il obtint la permission de venir à Paris avec sa femme, et il ne mourut qu'en 1762.

Le roi a nommé à l'intendance de Tours M. de Magnanville, fils de M. Savalette, fermier général[1]. Cette faveur du roi pour un financier a déjà bien occasionné des lardons : « Voilà, dit-on, le roi ouvertement déclaré pour la finance; Mme de Pompadour va achever de la tirer du mépris et de l'abjection. »

La cour a été si mécontente de l'opéra des *Titans*, représenté samedi dernier à Versailles pour la première fois[2], qu'on ne croit pas qu'on le remette davantage[3].

CV.

Paris, 15 décembre 1745.

J'apprends dans le moment la mort de Mme Hérault[4]. Elle est morte hier à dix heures du matin. Je ne sais pas encore quand Mme de Marville arrivera; le courrier que l'on m'a renvoyé me donne même beaucoup d'inquiétudes sur sa santé. J'ai renvoyé sur-le-champ à Arras, et, si on me rapportoit de mauvaises nouvelles, je vous prierois de m'obtenir du roi la permission d'y aller; j'espère cependant que je n'aurai pas besoin de congé, attribuant l'état dans lequel Mme de Marville s'est trouvée aux premiers mouvements de sa douleur.

Le petit juif de M. de Belle-Isle est arrivé hier. Je l'ai envoyé à la Bastille, et j'irai un moment, dans la journée, pour le mettre en état de travailler vis-à-vis de Bacharach; il a été content de toutes les propositions que je lui ai faites[5].

Les ordres par rapport à M. Pernot du Buat ont été exécutés avec toutes les précautions demandées par la famille, et on doit me donner un mémoire instructif pour l'interroger[6].

---

1. Charles-Pierre Savalette de Magnanville, maître des requêtes, fut nommé en effet à Tours, puis, en 1756, remplaça, comme garde du Trésor royal, son père, qui avait été auparavant commis de M. Fagon, l'intendant des finances, puis fermier général.

2. *Jupiter, vainqueur des Titans*, joué le 11 dans la salle du Manège (*Gazette*, p. 646). Les paroles étaient de M. de Bonneval, intendant des menus, et la musique de MM. de Blamont et de Bury.

3. Il fut néanmoins joué une seconde fois (*Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 150-151).

4. Belle-mère de Mme de Marville : t. I, p. XLVI-XLVIII, et ci-dessus, p. 181.

5. Ci-dessus, p. 185-186. C'est le chevalier de Belle-Isle qui a adressé la veille un juif anglais nommé Jacob Lévi, procuré par son frère; on le renvoya au bout de dix jours.

6. Ce personnage, arrêté le 11 décembre sur la prière de sa famille, pour

Le public paroît content du choix que l'on a fait de M. Rouillé pour le mettre à la tête de la Compagnie des Indes[1].

Vous savez la mort de M. de Rieux[2], et le pauvre M. Turgot a eu hier la nouvelle que son fils étoit à Metz à toute extrémité, de la petite vérole[3].

J'ai écrit à M. l'archevêque de Tours pour lui demander un rendez-vous au sujet de l'aumônier de Madame de Beaumont[4], et je n'ai pas eu de ses nouvelles. Mme la maréchale de Maillebois[5] vous verra par rapport à son frotteur. Elle m'a demandé jusqu'à jeudi pour prendre son parti; mais je crois que cela finira par ne pas rendre de plainte. Je lui ai bien notifié que, si elle n'en rendoit pas, elle s'exposoit à des reproches de votre part, et que vous m'aviez ordonné de le faire mettre en liberté.

On a arrêté hier un soldat suisse qui, avec trois autres particuliers, exerçoit les plus grandes violences envers un particulier qu'il vouloit engager de force. On commence l'instruction; mais elle pourra bien être interrompue par la réclamation du privilège des Suisses[6]. Vous en ordonnerez ce qu'il vous plaira; mais, attendu ses complices, qui sont François, nous n'avons pu nous dispenser de commencer l'instruction.

Un laquais du marquis de Polignac a donné hier, dans un cabaret, un coup de poing dans l'estomac d'un sergent aux gardes. Ce sergent l'a fait prendre par la garde du régiment et conduire chez M. de Polignac. Il a été reconnu par le suisse pour être réellement de la maison, et, pendant que le sergent demandoit à parler à M. de Polignac, qu'on lui a dit qu'il n'y étoit pas, le laquais s'est sauvé dans la maison. La garde a voulu le ravoir : le

---

mettre fin au désordre de ses affaires, avec avis à M. de Marville d'agir dans le plus profond secret, fut relâché le 25 janvier suivant.

1. *Luynes*, p. 144-145. — M. de Fulvy venait de se démettre des fonctions de directeur. Antoine-Louis Rouillé de Jouy, nommé à sa place, était intendant du commerce et parent du nouveau contrôleur général. Il devint plus tard ministre.

2. Tome I, p. 13; *Mémoires de Luynes*, p. 142; *Journal de Barbier*, p. 109. Ce fils de Samuel Bernard avait entièrement mangé une énorme fortune.

3. Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands (1729-1740), conseiller d'État (1744), mort en 1751. — Son fils malade à Metz était sans doute Michel-Jacques (1719-1773), maître des requêtes depuis 1743.

4. Henriette-Louise-Marie-Françoise-Gabrielle de Bourbon-Condé (1703-1772), abbesse de Beaumont-lès-Tours depuis 1733.

5. Ci-dessus, p. 142.

6. Un recueil de ces privilèges fut imprimé à Yverdun en 1770.

suisse s'y est opposé et a reçu deux coups de bayonnette, dont un lui a un peu fendu le nez.

On a donné lundi, à la Comédie-Françoise, *Alzaïde*[1], qui a assez passablement réussi. Les Comédiens ont pris le tiers en sus. Tout s'est passé assez tranquillement; il y a seulement eu une petite dispute avec le cocher du chevalier de Fleury[2].

Vous m'avez renvoyé les papiers que je vous avois laissés au sujet du confesseur de la Bastille; mais je croyois que vous me renverriez l'ordre pour le P. Griffet, et je ne l'ai point reçu[3]. Oserois-je vous demander si vous le lui avez adressé directement?

L'homme qui avoit donné un coup de lame d'épée à son voisin, rue Saint-Denis, doit être rompu aujourd'hui.

Je suis, etc.

MARVILLE.

CVI.

Ce mardi, à minuit [15 décembre].

Je rentre dans le moment du collège de Beauvais[4], et, pour vous mettre au fait de ce qui s'y est passé, je joins à ma lettre le procès-verbal que j'en ai donné. Vous y verrez avec quelle exactitude la visite a été faite, et le seul fruit que l'on en puisse tirer est d'être de plus en plus convaincu que les maîtres de ce collège sont pour la plupart jansénistes bien décidés, ayant trouvé dans presque toutes leurs chambres un exemplaire seulement des livres les plus décidés du parti, et des estampes de M. Pâris et autres. La même chose s'est trouvée chez les demoiselles Coffin. Il y a aussi plusieurs écoliers chez lesquels j'ai trouvé un *Catéchisme de Montpellier*, que je respecte, et une estampe représentant *la Fin de vie*, qui n'est pas une trop bonne pièce. Il a aussi été jeté par les fenêtres, dans la rue, quelques livres de l'ancien jansénisme, qui ont été ramassés par le guet, et, dans le passage

---

1. Par Linant, un scélérat que Voltaire avait donné pour précepteur au fils de son amie Mme du Châtelet, et qui affichait devant tous l'impiété et le libertinage (*Souvenirs de Jacob-Nicolas Moreau*, t. I, p. 24).

2. Pons-François de Rosset (1727-1774), sixième fils du duc de Fleury, reçu chevalier de Malte en 1731 et lieutenant de vaisseau, passa général des galères en 1751.

3. Ci-dessus, p. 187. Le P. Griffet avait été nommé le 3 décembre.

4. Le collège que rappelle encore aujourd'hui le vocable de Saint-Jean-de-Beauvais.

indiqué pour aller à la chambre du sous-portier, nous avons trouvé un seul exemplaire des *Nouvelles ecclésiastiques* depuis 1728. Du reste, la visite s'est faite avec le moins d'éclat qu'il a été possible, et M. Coffin[1] s'est très bien comporté, personne de son collège n'ayant rien su[2].

Je suis, etc. MARVILLE.

M. de Maurepas à M. O'Bryen.

15 décembre 1745.

Peut-être aurez-vous reçu, Monsieur, les nouvelles qui viennent de m'arriver de Dunkerque; mais, dans l'incertitude qu'elles vous soient parvenues, je ne veux pas vous laisser ignorer que j'apprends qu'il vient d'arriver deux des bâtiments de transport qui sont partis le 11 de Stonhyre et de Petrechardel[3]. On rapporte qu'ils ont débarqué les troupes et l'artillerie dont ils étoient chargés, que *la Fine* et *la Renommée* doivent aussi arriver à Montrose, et qu'enfin tout le convoi a débarqué heureusement[4]. Ils ont même pris une frégate angloise de seize canons qui vouloit barrer le port de Montrose. Je suis charmé de pouvoir vous donner cette bonne nouvelle.

Au surplus, tout le reste s'achemine, et vraisemblablement il n'y aura plus de retardement.

J'ai l'honneur, etc.

CVII.

19 décembre 1745.

Mme de Marville est arrivée cette nuit, à deux heures et demie, très fatiguée et avec de la fièvre. Ainsi je vous prie de me permettre de profiter de la permission que vous m'avez donnée de ne point aller aujourd'hui à Versailles; je m'y rendrai demain matin, sur les dix heures, à moins que Mme de Marville ne se trouvât

---

1. Charles Coffin, poète latin (1676-1749) et ancien recteur de l'Université, avait succédé à Rollin comme proviseur du collège de Beauvais. Voyez son article dans le *Moréri* de 1759.

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques* du 15 février 1746 reconnurent que, « si M. de Marville avait fait toute sa visite avec l'exactitude la plus scrupuleuse, il n'avait eu que des procédés très honnêtes, et que, d'autre part, il s'était beaucoup loué de la discipline et du bon ordre du collège. »

3. Sans doute Stonchaven et Peterhead, au N. de Montrose.

4. Les trois vaisseaux *la Fine*, *l'Espérance* et *la Renommée*, partis de Dunkerque le 26 novembre (ci-dessus, p. 195), étaient arrivés à destination le 7 décembre, portant lord Drummond (Arch. de la Marine, B^3^ 429 et B^4^ 57).

plus mal dans la journée, ce qui, à ce que j'espère, n'arrivera pas.

Le mariage de M. de Polastron avec ma belle-sœur est fort avancé, cependant pas encore arrêté absolument; mais, comme je crois qu'il le sera dans la journée, j'ai voulu vous en prévenir, en vous priant toutefois de n'en point parler[1]. Je serois fâché que vous apprissiez par un autre que moi une chose qui nous intéresse.

Mme Hérault a fait un testament par lequel elle institue Mme de Marville sa légataire universelle[2]. Sa fortune étoit si médiocre, que ce legs ne fera pas un objet considérable; mais je compte tant sur vos bontés, que je ne saurois vous rien laisser ignorer de ce qui nous regarde.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques et dans les cafés.

19 décembre 1745.

La direction générale des bâtiments[3], que tout Paris disoit avoir été donnée à M. le marquis d'Argenson, vient seulement d'être donnée à M. Le Normant, oncle de Mme de Pompadour[4], lequel n'est plus connu à la cour que sous le nom de Tournehem[5]. On assure que sa place de fermier général va être donnée à M. d'Étiolles, qui en fait les fonctions depuis quelques mois[6]. Il est actuellement à Avignon, où

---

1. Jeanne-Charlotte Hérault, sœur cadette de Mme de Marville (1726-1753), épousa, le 18 janvier 1746, avec dix-huit mille livres de rente en dot, Jean-François-Gabriel, comte de Polastron, colonel du régiment de la Couronne, fils d'un sous-gouverneur du Dauphin mort en 1742. Elle mourut le 14 avril 1753, ne laissant qu'une fille, qui devait devenir en 1767 la comtesse de Polignac.

2. Elle laissait cependant un fils, Jean-Baptiste-Martin Hérault de Séchelles (1737-1759), qui périt à Minden. Voyez la Préface, p. XLVIII.

3. Vacante par la retraite du ministre Orry : ci-dessus, p. 199.

4. Ci-dessus, p. 81.

5. *Mémoires de Luynes*, p. 143 et 151; *Journal de Barbier*, p. 110; *Gazette*, p. 659. La commission de directeur général des bâtiments pour M. Le Normant de Tournehem est du 19 décembre (Archives nationales, O1 89, fol. 367); il y avait eu, le 17, un règlement des attributions du directeur des bâtiments, des premiers gentilshommes de la chambre et des capitaines et gouverneurs des maisons royales (*ibidem*, fol. 361).

6. Il devint fermier général en 1749. Il avait été reçu, sur preuves de noblesse, le 8 mai 1737, chevalier d'honneur au présidial de Blois.

il s'amuse beaucoup. Il a pour maîtresse une comédienne jolie; il fait une dépense prodigieuse. Personne ne le blâme d'avoir pris son parti, et un chacun dit : « Si j'étois en sa place, je traiterois tous les fermiers généraux comme des petits garçons. » Un inconnu disoit, il y a quelques jours, dans un café, que, s'il étoit ami de M. d'Étiolles, il lui conseilleroit de recueillir la plus grande partie des fonds qui sont dans les caisses de la ferme dans son district, et de passer ensuite dans le pays étranger.

L'on a répandu hier le bruit que Mme de Pompadour doit venir demain au Palais-Royal faire visite à l'Altesse Royale. On continue de dire qu'elle est grosse de quelques mois et que le roi a résolu de la faire duchesse de Nemours en cas qu'elle accouche d'un fils. Il y a bien des gens qui assurent que le roi n'attendra pas qu'elle accouche pour lui donner ce titre[1].

On assure que MM. Pajot doivent reprendre les postes au 1er janvier, et il paroît que tout le monde applaudit à cette justice, avec d'autant plus de raison qu'on remarque que l'on n'est pas si bien servi depuis que les fermiers généraux ont entrepris cette affaire, que du temps de MM. Pajot[2].

20 décembre 1745.

On étoit instruit, depuis du temps, qu'il se tenoit à l'hôtel de Soissons[3] des assemblées de francs-maçons[4], qui devenoient de jour en jour plus nombreuses, et dont tous les voisins étoient scandalisés. En conséquence, on a pris des mesures pour tâcher de les surprendre. Mardi 8 de ce mois, s'y étant transporté, on a trouvé quarante-deux francs-maçons assemblés ensemble et tous prêts à faire une réception. On a saisi leurs livres et la plus grande partie de leurs ustensiles[5]. Une partie de ces francs-maçons a été amenée chez le lieutenant de police, qui leur a fait une réprimande. Dans la compagnie, il y avoit trois bénédictins; du reste, des marchands et autres gens d'assez bas étage. Les francs-maçons sont fort intrigués de cette aventure, et ont même fait des menaces à ceux qui les avoient surpris[6].

---

1. La dernière titulaire du duché était morte en 1707; mais il avait été retiré dès 1672 et donné au duc d'Orléans en supplément d'apanage.

2. Cette famille, dont M. d'Ons-en-Bray (ci-dessus, p. 44) était le plus brillant représentant, avait dirigé l'administration des postes, de compte à demi avec les Rouillé, pendant trois générations, jusqu'en 1738.

3. Ci-dessus, p. 91.

4. Ci-dessus, p. 106.

5. Voyez les *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 333.

6. Déjà en 1744, ils avaient menacé de représailles M. de Marville : *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1897, p. 228.

Depuis du temps on observe, dans le faubourg Saint-Laurent, une maison où il paroissoit qu'on observoit un grand mystère, et que l'on ne communiquoit avec personne. On s'y est introduit, lundi 7 de ce mois, à deux heures du matin, et on y a trouvé trois hommes et trois femmes de la secte des Élisiens, avec trois jeunes enfants qu'ils élevoient dans leurs principes. On y a aussi trouvé plusieurs recueils de convulsions, des reliques de Port-Royal et de M. Pâris. Ces six personnes, parmi lesquelles il y a un prêtre, ont été conduites à la Bastille, et les enfants ont été mis en pension[1].

Le même jour, un page de la livrée de Condé, ayant trouvé deux filles du monde assez jolies sur un banc aux Tuileries, s'est tenu derrière elles pendant quelque temps, et, ces filles s'étant mises à se promener, il les a suivies. Le peuple, s'imaginant que c'étoit effectivement quelques princesses de la maison de Condé, a fait un cercle et les a suivies avec beaucoup d'empressement; mais, s'étant aperçu de la méprise, les respects se sont convertis en huées. Les filles se sont sauvées d'un côté, et le page de l'autre.

On a arrêté le soldat aux gardes qui, la semaine dernière, avoit assassiné deux hommes dans la rue des Gravilliers.

21 décembre 1745.

On dit que M. le duc de Richelieu, qui a eu la direction des ballets pendant son année[2], n'a pas peu contribué au désordre qui règne à l'Opéra. M. le comte de Maurepas l'a laissé faire pour ne point altérer leur raccommodement.

M. de Maurepas à M. de Marville.

24 décembre 1745.

J'ai parcouru, Monsieur, le manuscrit que vous m'avez envoyé, qui a pour titre : *Histoire par médaillons des glorieuses campagnes du roi.* Cet ouvrage m'a paru sans imagination, sans goût et sans style, et par conséquent peu digne de son objet. Il est vrai que je n'y ai rien remarqué qui pût empêcher de le rendre public. Cependant, comme, sur cette matière, on ne peut pousser l'examen trop loin, et que, dans les dessins, leur description et les légendes rendues, les expressions et les termes sont de rigueur, je crois qu'il seroit à propos que vous communiquassiez ce manuscrit à M. de Boze[3]; son

1. Comparez, en 1746, les *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 288-294, et voyez notre t. I, p. 8 et 68. L'avocat Barbier donne (tome II, p. 524-529) des renseignements édifiants sur cette secte, que le beau-père de M. de Marville avait rudement traquée.

2. Comme premier gentilhomme de la chambre.

3. Comme secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, qui s'occu-

approbation ne laisseroit rien à désirer sur les conséquences qui pourroient s'ensuivre de l'impression.

Vous connoissez, etc.

Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques et dans les cafés.

25 décembre 1745.

On dit que le roi ira le 8 janvier à Marly, d'où il partira le 15 pour la Flandre, sans équipage et sans autre suite que le guet de sa maison : ce qui fait présumer à juste titre qu'il y a une expédition importante sur le tapis.

On croit que MM. de la Rochefoucauld et de Châtillon profiteront du départ de M. le duc de Richelieu pour solliciter leur rappel[1], et les ordres sont déjà donnés à l'hôtel du premier à Paris, pour son arrivée.

26 décembre 1745.

Enfin, voilà M. le duc d'Orléans tout à fait déclaré imbécile dans toutes les meilleures compagnies. Il y avoit longtemps, dit-on, qu'il y travailloit[2]. On en raconte un trait bien singulier. Il y a quelques jours que M. du Saussoir[3] vint, de la part de Mesdames de France, complimenter M. le duc d'Orléans sur la mort de sa petite-fille[4]. Il lui répondit que Mesdames lui faisoient infiniment de l'honneur; qu'il leur étoit bien obligé, mais qu'elles n'avoient pas à partager avec lui une douleur bien grande, parce qu'il pensoit encore comme il avoit pensé au mois de juillet. Or, l'on assure qu'au mois de juillet, lorsqu'on lui annonça que Mme la duchesse de Chartres venoit d'accoucher, il se prit à rire, et dit qu'il savoit bien ce qu'il en devoit croire : qu'il étoit persuadé que l'enfant étoit supposé par la duchesse de Chartres et par la princesse de Conti, prétendant que M. de Chartres n'est pas conformé comme les autres hommes et qu'il est absolument impuissant. On ajoute encore, pour prouver que l'esprit lui baisse, qu'il fait enrager tous les moines de Sainte-Geneviève. Il est leur espion et leur censeur perpétuel. A son avis, ils font trop bonne chère, sortent trop souvent, et n'étudient point. Il contrefait toutes leurs grimaces au chœur : celui-là lève les yeux en chantant, celui-ci braille, l'autre tousse et se mouche d'une façon indécente.

Mme Poisson fut inhumée hier à Saint-Eustache, sans beaucoup de

---

pait de préparer l'*Histoire de Louis XV par médailles*, comme elle avait fait celle de Louis XIV.

1. Ci-dessus, p. 197.

2. Ci-dessus, p. 174-175.

3. L'écuyer de Mesdames, que le duc de Luynes appelle Dusaussoy ou du Saussoy.

4. Mademoiselle, née le 13 juillet et morte le 14 décembre.

cérémonie[1]. Son corps fut porté dans l'église un peu avant la grand'-messe. Le convoi n'étoit composé que de cinq ou six personnes en deuil[2].

Tout le monde dit que le roi vient de donner à Mme de Pompadour le duché de Cœuvres, avec Nanteuil et presque toute la dépouille de la maréchale d'Estrées[3], que S. M. a achetée de la maison de Noailles. On ajoute qu'elle ne changera point de nom pour cela, mais s'appellera duchesse de Pompadour au lieu de marquise.

M. Poisson, son frère, a obtenu l'agrément de la charge de trésorier de la grande écurie et la survivance de son oncle pour la direction générale des bâtiments[4]. L'on croit fort que des fortunes poussées si rapidement ne seront pas de longue durée. On réfléchit que, présentement, on risqueroit plus d'insulter un fermier général qu'un homme de condition, et que, si la finance n'est pas un corps respectable, c'est le corps qui présentement est le plus redouté du royaume.

On raconte que Voltaire, étant ces jours passés à la cour, se donna les airs d'adresser la parole au roi, mais que S. M. lui tourna le dos en lui jetant un regard aussi méprisant qu'il le méritoit et sans lui dire un seul mot. L'on en fait des risées partout, et l'on est charmé que cette aventure ait un peu humilié sa sotte vanité[5]. Il est vrai qu'il se donne des airs insolents; il dit fort bien à M. le duc de Nivernois et à M. le président Molé, quand ils vont chez lui : « Vous « n'avez pas le sens commun; il faut être aussi sots que le sont com- « munément les gens de condition pour penser de telle et telle « façon; » et autres impertinences semblables.

Bien des gens prétendent, sans pouvoir en dire la raison, que le roi laissera la cour à Marly pour faire une expédition, et qu'il reviendra ensuite achever l'hiver à Versailles; et ils ajoutent que les gardes françoises et suisses se mettront en marche du 10 au 15 janvier[6].

---

1. Ci-dessus, p. 71-75. Elle était morte subitement le 24 décembre (*Barbier*, p. 115; *Luynes*, t. VII, p. 155, 156, 158 et 202).

2. Mme de Pompadour demanda en grâce que cet événement ne « dérangeât pas la cour. » Voyez ci-après, p. 216.

3. Lucie-Félicité de Noailles, veuve depuis 1737, morte en 1745, ayant fait le maréchal de Noailles son légataire universel. Le duché datait de 1645.

4. Ci-dessus, p. 199. Abel-François Poisson (1727-1781) n'avait pas encore dix-neuf ans. Il sera introduit à la cour, sous le titre de marquis de Vandières, en 1746, et sa sœur l'enverra ensuite voyager en Italie, avec Soufflot, Cochin et l'abbé Le Blanc, comme Colbert y avait envoyé jadis son fils Seignelay. Connu plus tard sous le titre de marquis de Marigny, ce fut un grand amateur des beaux-arts.

5. Aussi a-t-il daté une lettre du 1er décembre « de Versailles, et jamais à la cour. »

6. En effet, on préparait une expédition en Écosse, mais pour le duc de Richelieu, et non pour le roi, comme nous allons le voir.

Le bruit court dans le public que M. de Fulvy a diverti dix-huit cent mille livres des deniers de la Compagnie[1], dont on lui demande compte aujourd'hui. On dit encore que M. Orry, son frère, est si riche en argent comptant et en effets, qu'il ne connoît pas lui-même son bien.

On dit que Mme de Pompadour sera faite duchesse incessamment, et qu'elle cédera à son frère le marquisat de Pompadour.

Il vient assez souvent au café de Procope[2] une figure d'abbé portant calotte et habit galonné en or, une redingote brune par-dessus. On le nomme M. le Prieur. Il paroît pris de vin toutes les fois qu'il y vient. Il se dit aumônier de vaisseau et avoir été sur *l'Élisabeth* lors du passage du prince Édouard[3]. Son uniforme ne scandaliseroit point en mer; mais il n'est pas du goût de tout le monde ici, à Paris.

M. de Maurepas à M. l'archevêque de Bourges.

27 décembre 1745.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 8 de ce mois. Vous recevrez, avec ma lettre du 22, celle du 15, qui ne fut pas assez tôt mise à la poste; les courriers d'Italie retardent aussi pour nous, quelquefois, de quatre ou cinq jours, par les mêmes raisons qui les empêchent de nous apporter promptement de vos nouvelles[4]. Je n'ai garde de vous parler des succès que nous avons en Italie; vous en savez tous les détails beaucoup avant nous. Cette campagne, que l'hiver et les mauvais temps n'interrompent pas, est tout au plus glorieuse.

Je n'oublierai point M. Cazette[5]; j'en reçois en effet de très bons témoignages, et vous l'aimez : ce sont des motifs décisifs pour faire du mieux en sa faveur. Je songe aussi à l'affaire de M. le cardinal de Lanti[6], et je vous dirai incessamment ce que j'aurai fait à son égard.

Nous n'avons point depuis quelque temps de lettres d'Angleterre. Puisqu'on vous montre jusqu'aux lettres que j'écris, on ne vous laisse pas ignorer la position du prince Stuart, qui se soutient toujours et s'approche sans trouver de grands obstacles. Nous voilà enfin à la veille d'un grand événement. On achève de préparer à Dunkerque et

---

1. La Compagnie des Indes.

2. Le fameux café de la rue des Fossés-Saint-Germain, en face de la Comédie, dont le propriétaire était alors Alexandre-Julien Procope-Couteaux, qui y mourut en 1753 (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 447; Alf. Franklin, *le Café, le thé et le chocolat*, p. 289 et 292).

3. Ci-dessus, p. 126-128.

4. Voir ci-dessus, p. 195.

5. Serait-ce le fameux Jacques Cazotte (1720-1792), fils d'un greffier des états de Bourgogne, élève des Jésuites et homme de lettres amateur? Il fut nommé en 1747 contrôleur de la marine aux Iles du Vent.

6. Frédéric Lanti, fait cardinal en 1743, et ancien nonce extraordinaire à Paris.

dans les ports voisins tout ce qui est nécessaire à l'embarquement de douze mille hommes que commande M. le duc de Richelieu[1]. J'ai fait sans bruit, pour ce qui me regardoit, une diligence singulière; tout est prêt de ma part, en sorte que, si rien n'arrête dans les opérations des autres, le débarquement se pourroit faire avant que le mois fût expiré. Il y a trois jours que M. de Richelieu est parti; Mylord Clare ne l'est que d'hier. Je n'ai, jusqu'aujourd'hui, aucune nouvelle qui fasse penser que les Anglois se préparent à s'opposer à cette descente, soit par mer ou par terre, ce qui est assez étonnant, car il y a longtemps qu'on parle ici, très haut, de cette entreprise.

Vous connoissez, etc.

CVIII.

Ce 30 décembre 1745.

Vous trouverez ci-joint la copie d'une lettre que j'ai reçue hier au soir de Mlle de la Gardie[2]. Je me conformerai à vos ordres sur la réponse à lui faire. Quant à M. de Scheffer[3], s'il me demande des ordres, je compte lui dire, si vous l'approuvez, qu'en pareille occasion je ne puis en donner sans y être autorisé par le ministre. Comme cette affaire est mixte entre M. le marquis d'Argenson et vous, je lui en écris en même temps qu'à vous.

Le chevalier de Malte volé dans la rue des Haudriettes est M. le chevalier de Franciers[4].

Nos jeunes gens ont mis de l'eau dans leur vin : ils sont venus hier à la Comédie-Italienne en très petit nombre, et n'y ont pas fait de bruit. J'ai vu ce matin l'abbé de Breteuil[5], qui m'a promis de tancer son neveu d'importance, et m'a promis de me l'envoyer demain matin pour que j'en fasse autant[6].

---

1. *Luynes*, t. VII, p. 152-153, 156-157. Cette entreprise avortera. Voir le livre de M. Lacour-Gayet, *la Marine militaire*, p. 158-160.

2. Ci-après, p. 212.

3. Ulric, baron de Scheffer, n'était que plénipotentiaire ou chargé des affaires de Suède depuis 1744; mais on lui donnait la qualité d'envoyé. Il se retira en 1752, cédant la place à son frère cadet. C'était un grand ami du président Hénault et de la marquise du Deffant.

4. Peut-être Charles de Belloy de Francières, reçu chevalier de Malte en 1700.

5. Anne-François-Victor le Tonnellier, de la branche de Chanteclerc, abbé de Saint-Volusien, venait de prendre les fonctions d'agent général du clergé en février 1745. Il devint évêque de Montauban en 1762 et mourut dans les prisons révolutionnaires en 1794.

6. On peut voir à ce sujet une lettre de M. de Maurepas à M. de Marville dans le registre de la Maison du Roi O^1^ 390, p. 535.

Vous trouverez ci-joint une feuille des *Nouvelles ecclésiastiques*.

Pendant qu'on fouilloit à la barrière des Gobelins une chaise de poste qui entroit dans Paris, un homme qui suivoit la chaise étant descendu de cheval et ayant attaché son cheval à un anneau, on lui a volé son cheval.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Lettre de Mademoiselle de la Gardie.

Paris, ce 29 décembre 1745.

J'ai cru, Monsieur, ne devoir pas vous laisser ignorer le parti que j'ai pris de me jeter aux Filles de Sainte-Marie de la rue du Bac pour y faire abjuration. Ce parti est approuvé et su de la reine, ainsi que de M. le cardinal de Rohan et de M. l'évêque de Mirepoix. Je dois aller demain à Versailles pour me jeter aux pieds de la reine, et, comme il seroit possible que le baron de Scheffer, ministre de Suède, pût, sur quelques prétextes, extorquer un ordre de me faire arrêter demain en allant à Versailles, je vous prie, Monsieur, d'être en garde sur toutes les choses que pourroit vous dire ou demander M. le baron de Scheffer. MM. d'Argenson et de Maurepas sont, Monsieur, prévenus et informés de tout ceci et du parti que j'ai pris.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(*Signé*) B. S. DE LA GARDY[1].

CIX.

A Paris, le 31 décembre 1745.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que nous sommes menacés de deux nouveaux saints. Le premier, qui ne fait pas encore grand bruit, est le fameux curé d'Asnières. Il est mort à l'Hôtel-Dieu il y a huit ou dix jours, et a été enterré sans pompe. Je ne suis pas encore sûr du lieu de la sépulture; mais je travaille

1. Par les *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 330, et VII, p. 285, on voit que la mère de cette demoiselle était une ancienne amie de la reine, et que le père, comme plusieurs autres membres de la même famille, avait rendu des services à la France en Suède. Deux filles étaient arrivées avec leur mère depuis quelques années; celle dont il s'agit ici abjura le protestantisme au commencement de 1746, et, comme elle y perdait quatorze mille livres de rente, le roi lui donna trois mille livres de pension.

à m'en informer, afin de prévenir l'établissement d'un culte[1].

Le second saint est un abbé Tissart, diacre d'office à Saint-Josse, et qui, quoique sans pouvoirs, faisoit des instructions clandestines[2]. Il s'étoit mis à l'Oratoire, d'où il avoit été renvoyé à cause de son fanatisme. Un de ses frères, aumônier des écuries de M. le duc d'Orléans, lui avoit prêté son appartement aux écuries du prince[3]. C'est dans cet appartement qu'il est mort mardi au soir, à onze heures. Il n'a été enterré qu'hier matin, à neuf heures et demie, à Saint-Eustache. Depuis le moment de sa mort jusqu'à celui de son enterrement, il y a eu un grand concours de dévots et dévotes chez lui. On y a continuellement psalmodié des psaumes, et il a été gardé par deux prêtres de Saint-Josse[4] en habit long, sans surplis. On a tiré son portrait après sa mort, et on prétend qu'il va paroître gravé. On lui a coupé les cheveux et les ongles des pieds et des mains. On a aussi pris sa calotte, son bonnet et sa coiffe de nuit, que l'on s'est partagés, et, du tout, l'on en a fait des reliques. Le curé de Saint-Josse vouloit avoir le corps; mais le curé de Saint-Eustache s'y est opposé, prétendant qu'il ne se laisseroit pas enlever un pareil trésor. L'enterrement a été simple et s'est fait sans scandale. Il y avoit cent cinquante ou deux cents figures jansénistes, parmi lesquelles on m'a assuré que M. de Majainville[5], conseiller de grand'chambre, et l'avocat Prévost[6] s'étoient trouvés. Tous ceux qui suivoient le convoi se disoient que c'étoit un grand saint de moins sur la terre, et, sitôt qu'il a été enterré, ils se sont jetés sur la fosse, et les uns ont mis de la terre dans leur bouche, et les autres en ont rempli leurs poches. Le corps a été enterré près la chapelle des fonts, et j'ai mis deux personnes auprès de la fosse pour examiner ceux qui y viendront, avec ordre, si on leur demandoit ce qu'ils y font, de dire qu'ils y sont en vertu des ordres que je leur

---

1. Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1746, p. 169-176, où est racontée la vie de Jacques Jubé, curé d'Asnières depuis 1701, mort le 17 ou le 20 décembre 1745.

2. Maurice Tissart, qui s'était retiré sur la paroisse Saint-Josse et y fut inhumé (*ibidem*, p. 174).

3. Dans la rue Neuve-des-Petits-Champs.

4. Église située dans la rue Aubry-le-Boucher.

5. Charles le Bègue de Majainville, fils d'un trésorier général des bâtiments.

6. Sans doute Claude-Joseph Prévost (1674-1753), exilé en 1731, lors de la grève de l'ordre, et élu bâtonnier en 1741. En 1752, il répandit une consultation sur la réserve de quelques évêques à l'endroit de la Bulle.

ai donnés. Je crois que c'est le seul moyen de couper court à l'origine de cette dévotion, dont les suites ne pourroient être que très fâcheuses[1].

Sur la lettre dont vous m'avez honoré, j'ai fait mettre hier au soir en liberté le sieur Châtanay[2], qui m'a paru très peiné quand il a su que c'étoit par la voie de M. de la Reynière[3] qu'il avoit obtenu sa liberté.

M'est-il permis de devancer la nouvelle année pour vous la souhaiter bonne et heureuse?

Je compte vous faire ma cour dimanche à Versailles, et, si le roi va à Choisy mardi comme on le dit, je porterai fort peu d'ouvrage avec moi, et je vous demanderai le moment qui vous conviendra à Paris pour travailler.

Je suis, etc. MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques et dans les cafés.

31 décembre 1745.

Les sieurs Bonnebault et Rouillé, qui avoient été mis en prison pour avoir taillé et tenu le jeu chez M. de Nesle, ont été mis en liberté[4]. M. de Nesle soutient que ce n'est point pour avoir joué chez lui qu'ils ont été arrêtés. Il cherche partout des banquiers, en les assurant qu'ils ne hasardent rien; sa partie est toutefois bien tombée, et il a beaucoup de peine à rassembler des joueurs, quoique, indépendamment du lansquenet, l'on joue toujours aux dés chez lui, quand l'occasion s'en présente.

Il y a beaucoup moins de bœufs que l'an passé dans les marchés. Le prix en renchérit considérablement, et l'on menace de le voir encore augmenter et diminuer le nombre de la marchandise qui viendra au marché. La mortalité des vaches continue toujours à Paris et aux environs, et, depuis quelques jours, la morve s'est déclarée dans une écurie du faubourg Saint-Honoré[5].

---

1. « M. de Marville, disent les *Nouvelles*, y a fait tenir pendant quelque temps des exempts et des mouches pour empêcher les fidèles de prier sur le tombeau de ce grand serviteur de Dieu, apparemment dans la crainte qu'il ne s'y fît des miracles. »

2. Ordre du 31 décembre (O[1] 90, fol. 369).

3. Ci-dessus, p. 171.

4. On a vu ci-dessus, p. 78, qu'ils avaient été relâchés par ordre du 25 mai.

5. Le 8 juin précédent, l'intendant de Paris avait prescrit les mesures à prendre contre cette maladie (*Mercure* de juillet, p. 202-205).

On avoit eu de l'inquiétude pour les hommes par rapport à une maladie qui s'étoit déclarée dans la vallée de Montmorency, à un village appelé Saint-Leu-Taverny, où, en quatre jours, il étoit mort dix-neuf personnes. On y a envoyé des médecins et, depuis, il n'y est mort personne. C'étoit une fièvre, que les chirurgiens du pays traitoient fort mal.

On a arrêté cette semaine trois particuliers distributeurs de livres jansénistes et de reliques de MM. Pâris et de Senez[1]; ils ont été conduits à la Bastille.

Un soldat aux gardes, compagnie de Rasilly[2], ayant bu jeudi dans un cabaret, rue des Gravilliers, avec deux brouetteurs qu'il vouloit engager et qui, pour se soustraire à ses violences, se sauvoient du cabaret, il les a poursuivis dans la rue et leur a porté deux coups d'épée par derrière : l'un est mort sur-le-champ, et l'autre, qui a été conduit à l'Hôtel-Dieu, est très mal. Ce soldat s'est sauvé, et on le fait chercher.

M. Gundel continue à recevoir des lettres sous l'adresse des sieurs Hilner et Vieder, banquiers, rue Saint-Sauveur. Il en a aussi reçu une par la voie du sieur Camber, logé à l'hôtel de Münster, rue Mazarine. Il y a un particulier d'assez mauvaise figure qui vient souvent lui parler aux Tuileries, où il lui remet des lettres. J'ai donné ordre qu'on l'observât.

Il y a un Anglois et deux Angloises logés au Parc-Royal, faubourg Saint-Germain, arrivés depuis peu de Hollande, et avec lesquels M. Thompson[3] paroît être en grande relation; j'ai donné ordre de les observer. M. Thompson voit très souvent Mme de Monconseil[4]; on dit même qu'elle lui remet des lettres et qu'elle entretient des correspondances avec tous les ministres des cours étrangères, dont elle communique les nouvelles à M. Thompson. M. Thompson, depuis quelques jours, a vu plusieurs fois M. de Bussy[5], et fort souvent MM. Gundel, Stainville et Fesch[6]. M. de Stainville,

---

1. L'oratorien Jean Soanen (1647-1740), élève de Quesnel, fait évêque de Senez en 1695, exilé en 1714 pour refus de la bulle, appelant en 1717, réappelant en 1720, condamné en 1727 par le concile d'Embrun, exilé, et représenté dès lors comme un saint.

2. Armand-Gabriel, comte de Rasilly (tome I, p. 166), commandait le troisième bataillon.

3. Tome I, p. 172.

4. Ou Mauconseil. Fille de Mme de Curzé, sœur de Mme de Polignac et femme d'un ancien introducteur des ambassadeurs, elle avait été dame d'atour de la reine de Pologne duchesse de Lorraine, et, comme telle, parvint à prendre rang à la cour de Versailles, ainsi que le raconte le duc de Luynes.

5. Premier commis des affaires étrangères.

6. M. Fesch était chargé des affaires du duc de Würtemberg. M. de Stain-

M. Gundel, l'ambassadeur et l'envoyé de Portugal[1] ont été voir M. Solar[2] le jour de son départ.

M. Orry a obtenu l'agrément du roi pour vendre à M. Le Normant de Tournehem sa charge de trésorier de l'Ordre, dont il conservera le cordon.

Épitaphe de Mme Poisson[3].

Ci-gît qui, sortant du fumier,
Voulant faire fortune entière,
Vendit son honneur au fermier
Et sa fille au propriétaire[4].

On assure que M. Orry a eu ordre de se défaire de sa charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, ou que du moins on lui a fait entendre qu'on ne le verroit pas volontiers en faire les fonctions. Elle sera achetée par M. de Tournehem; mais auparavant elle sera remise au premier président du parlement, que l'on veut décorer. Il s'en faut bien qu'on pense à présent aussi favorablement de M. Orry qu'on le faisoit dans le temps de sa retraite : l'on a été ébloui par les compliments qu'il a reçus de la famille royale et de toute la cour; mais on commence à dire qu'il a été bien véritablement chassé, et que le roi, qui, en public, n'a témoigné que beaucoup de contentement de sa gestion, lui a parlé en particulier avec une extrême sévérité, principalement sur ce qu'il avoit dit à un ministre étranger qu'il étoit fort embarrassé de trouver des fonds pour la campagne prochaine. Ce n'est cependant point là l'unique grief; les principaux sont ses brouilleries avec MM. d'Argenson[5].

---

ville doit être le marquis de Choiseul-Stainville, ancien envoyé de Lorraine et grand chambellan de la cour de Toscane, ou son fils, le comte Jacques, qui avait le régiment de Navarre et devint brigadier, puis lieutenant général.

1. Don Louis d'Acunha. Le duc de Luynes parle (tome X, p. 11-12) de la situation exceptionnelle que ce ministre avait à la cour et à Paris. Il mourut à quatre-vingt-quatre ans, en 1749.

2. Le commandeur Solar, ambassadeur du roi de Sardaigne : t. I, p. 89.

3. Ci-dessus, p. 208.

4. Cette épitaphe est citée aussi par Barbier, t. II, p. 479. Voyez Raunié, *le Chansonnier Maurepas*, t. VII, p. 62-64.

5. Voyez les quatre pages consacrées à Orry dans les *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 196-199. C'est, dit celui-ci, le crédit des vivriers Paris, uni à celui de Mme de Pompadour, qui fit tomber ce contrôleur général, dans l'espoir qu'on le remplacerait par leur ami Boullongne ; mais « un ministre plus fin que tout cela » fit nommer M. de Machault, comme on le verra bientôt.

APPENDICE

ORDONNANCES, ARRÊTS ET SENTENCES DE POLICE

RENDUS EN 1745[1].

15 janvier 1745. — Sentence de police qui condamne à l'amende plusieurs logeurs pour avoir contrevenu aux règlements prescrivant de tenir un registre des particuliers auxquels ils louent des chambres garnies.

15 janvier 1745. — Sentence de police condamnant à cinquante livres d'amende le sieur Trottereau, traiteur, pour avoir acheté à la Halle de la viande de porc contrairement aux règlements.

15 janvier 1745. — Sentence de police condamnant les sieurs Moullé, marchand fripier, et Chablet, maître fourbisseur vendant sur le Pont-Neuf, à cinquante livres d'amende chacun, pour avoir contrevenu aux règlements sur le commerce des hardes et meubles en vieux en achetant des armes et équipements à un soi-disant soldat aux gardes sans avoir pris son nom et sa demeure.

15 janvier 1745. — Sentence de police qui condamne à cinquante livres de dommages et intérêts le sieur Ruelle, marchand épicier, pour avoir vendu de la viande de porc.

15 janvier 1745. — Sentence de police condamnant à quinze livres de dommages et intérêts envers la communauté des maîtres charcutiers Louis de Renty, charcutier forain, pour avoir mis en vente de la viande de porc non coupée.

---

1. D'après les imprimés de la collection Rondonneau : Arch. nat., AD + 876 à 880. Les articles marqués d'un astérisque proviennent d'une liasse de sentences et d'ordonnances de police conservée aux Archives nationales sous la cote Y 9499, mais connue trop tard pour être utilisée dans notre tome Ier. Le Répertoire du commissaire Dupré (tome I, p. 209, note) s'arrête à l'année 1744.

29 janvier 1745. — Sentence de police qui condamne à l'amende un soldat aux gardes nommé Joly, dit *Mirliton*, pour avoir enlevé du carreau des Halles de la viande de porc et l'avoir colportée par les rues.

29 janvier 1745. — Sentence de police rendue contre un compagnon jardinier (ms. fr. 8090, fol. 67).

12 février 1745. — Sentence de police qui fait défense aux charretiers de s'entremettre du prix ni du débit de la marchandise de foin, et condamne à cinquante livres d'amende le nommé Martin et sa femme pour avoir contrevenu aux règlements à ce sujet.

12 février 1745. — Sentence de police qui condamne la marquise de Châteauvieux à trois mille livres d'amende pour avoir tenu chez elle, rue Taranne, une assemblée de jeu de pharaon.

12 février 1745. — Jugement de police qui déclare valable la saisie faite sur le nommé Hébert, marchand forain de bestiaux, de trois bœufs par lui déclarés au-dessous du prix de vente, et le condamne à cinquante livres d'amende.

19 février 1745. — Ordonnance de police qui prescrit la fermeture des boutiques le mardi 23 février et l'illumination des fenêtres le soir du même jour, en réjouissance du mariage du Dauphin avec l'infante d'Espagne.

19 février 1745. — Sentence de police qui condamne le nommé Maubert, cabaretier à Montmartre, à cent cinquante livres d'amende pour avoir donné à boire chez lui à une heure indue.

19 février 1745. — Sentence de police qui condamne à l'amende plusieurs logeurs pour n'avoir pas fait la déclaration des gens qui logent chez eux en chambres garnies, ou n'avoir pas tenu à jour les registres prescrits par les règlements.

5 mars 1745. — Ordonnance de police qui défend aux nourrices de la campagne et aux meneurs et meneuses de se charger d'enfants sevrés sans avoir passé par les bureaux des recommandaresses.

9 mars 1745. — Sentence de police qui déclare valable la saisie faite sur le nommé Dugast, marchand fruitier, de trente-trois livres de beurre qu'il a fait entrer dans Paris sans le déclarer aux bureaux des barrières, et qu'il a vendu sans l'avoir porté sur le carreau de la Halle, et le condamne pour ce fait à cinq cents livres d'amende.

12 mars 1745. — Ordonnance de police autorisant les syndic et adjoints des imprimeurs et libraires de Paris à faire saisir tous les livres, livrets, almanachs dits *Colombats*, *Étrennes mignonnes*, et

autres, tant brochés que reliés, chez toute personne sans qualité, et à faire citer les contrevenants en la chambre de police.

16 mars 1745. — Ordonnance de police qui prescrit aux bouchers et marchands de bestiaux fréquentant les marchés de Sceaux et de Poissy de rapporter au bureau du fermier des droits les laissez-passer qui leur ont été délivrés pour la première année du bail, afin de les faire timbrer pour la deuxième année.

16 mars 1745. — Ordonnance de police prescrivant aux guichetiers du Grand-Châtelet de ne point laisser exposer dans la cour les cadavres qui seront apportés par les archers de la maréchaussée, mais de leur ouvrir sans retard la porte de la basse-geôle, et de les y transporter avec l'aide desdits archers.

19 mars 1745. — Sentence de police qui condamne à cinq cents livres d'amende deux marchands de bois de Villejuif pour n'avoir pas fait déclaration, au bureau du fermier des droits sur les bois, de la quantité qu'ils en avoient dans leurs chantiers.

19 mars 1745. — Sentences de police qui condamnent à la saisie et à vingt livres de dommages et intérêts deux traiteurs-pâtissiers pour avoir acheté de la viande de porc à la Halle et avoir salé du lard eux-mêmes.

19 mars 1745. — Sentence de police qui condamne à trente livres d'amende une nommée Duval pour avoir logé chez elle en chambres garnies sans tenir de registre ni avertir le commissaire du quartier.

19 mars 1745. — Sentence de police condamnant à cinquante livres d'amende un nommé Jean Borel, savoyard, pour avoir logé chez lui, rue Saint-Placide, d'autres savoyards sans s'être conformé aux règlements sur les chambres garnies.

23 mars 1745. — Sentence de police qui déclare valable la saisie d'une voiture de plâtre, avec les chevaux et la charrette, faite sur un nommé Cochois, plâtrier à la Courtille, pour l'avoir fait sortir de sa carrière sans faire de déclaration et sans payer les droits au fermier, et le condamne en outre à douze livres d'amende.

*26 mars 1745. — Sentence de police qui condamne à cent livres d'amende le nommé Duhan, traiteur rue du Bouloi, pour avoir contrevenu aux ordonnances relatives à l'usage du gras dans les auberges pendant le carême.

28 mars 1745. — Arrêt du conseil d'État défendant à tout imprimeur et libraire de réimprimer, vendre ou débiter l'*Histoire de Louis XI* par le sieur Duclos, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, jusqu'à ce que ce livre ait été revu et corrigé par les exami-

nateurs nommés à cet effet, la première édition ayant été faite seulement en vertu du privilège général accordé à l'Académie.

*2 avril 1745. — Sentence de police qui condamne le nommé Lesage, fruitier-oranger près le Temple, à cent cinquante livres d'amende pour avoir loué à des femmes et filles de mauvaise vie les chambres d'une maison dont il est propriétaire rue Maubuée, et lui interdit de louer aucune chambre dans cette maison sans l'autorisation du commissaire du quartier.

17 avril 1745. — Ordonnance de police qui défend aux habitants de la banlieue de Paris d'apporter dans la ville aucune viande de boucherie pour la vendre et colporter, à peine de deux cents livres d'amende.

10 mai 1745. — Sentence de police qui condamne Jean-François Desfossés, dit *Picard,* ci-devant domestique, à présent soldat au régiment d'Auvergne, à être rompu vif pour avoir assassiné son frère Jean-Pierre Desfossés.

14 mai 1745. — Sentence de police condamnant à l'amende et à des dommages et intérêts le nommé Pierre Maury, charcutier sans qualité, pour avoir colporté et vendu dans Paris quatre pains de vieux-oint et divers ustensiles.

14 mai 1745. — Sentence de police qui condamne à cinquante livres d'amende le nommé Bourrelly pour avoir exercé sans titre ni qualité le métier de barbier-perruquier.

18 mai 1745. — Arrêt du parlement qui défend à toute personne, sous peine du fouet et du bannissement, et des galères en cas de récidive, de composer ni débiter des gazettes ou nouvelles à la main.

18 mai 1745. — Ordonnance de police ordonnant l'illumination des fenêtres le jeudi 20 mai, en réjouissance de la victoire remportée à Fontenoy par l'armée commandée par Sa Majesté.

*19 mai 1745. — Sentence de police condamnant à cent livres d'amende le nommé Brochot, marchand de vin, pour avoir donné à boire à heure indue dans la cave qu'il possède rue de Bretagne.

22 mai 1745. — Arrêt du conseil d'État qui commet le sieur Chabirand dans la charge de contrôleur des deniers de police à la place des sieurs de Langlade et Jouette.

*22 mai 1745. — Ordonnance de police défendant aux porteurs d'eau de puiser de l'eau, et à toute personne de se baigner pendant l'été dans la rivière entre les Grands-Degrés et le Pont-Neuf, et entre le port Saint-Paul et le quai de l'École.

22 mai 1745. — Ordonnance de police renouvelant les ordonnances antérieures relatives à l'arrosement des rues de la ville pendant les chaleurs (voir ci-dessus, t. I, p. 223, au 21 mai 1743).

*22 mai 1745. — Ordonnance de police défendant de laisser sur le carreau des Halles et dans les rues des écosses de pois et de fèves et des pieds et feuilles d'artichaux.

15 juin 1745. — Sentence de police qui déclare valable la saisie faite à Longjumeau, sur divers marchands forains, de 4,880 livres de beurre, 138,600 œufs, 22 charrettes, 48 chevaux attelés et 7 chevaux de somme, pour avoir contrevenu aux règlements qui prescrivent que toutes les denrées qu'on aura fait entrer dans les limites de la banlieue de Paris, fixées à Longjumeau, Boissy, Claye, Montmorency, Louvres et autres lieux à égale distance de Paris, doivent être amenées sur le carreau de la Halle et ne peuvent être vendues dans lesdites limites.

15 juin 1745. — Sentence de police qui condamne à cinq cents livres d'amende chacun un cabaretier du Petit-Charonne et un voiturier, et déclare valable la saisie faite sur eux de 5,992 œufs, pour en avoir fait entrepôt dans les limites de la banlieue de Paris contrairement aux ordonnances.

18 juin 1745. — Sentence de police qui déclare valable la saisie faite sur la veuve Alesme de cinq porcs qu'elle avoit élevés chez elle, et qu'elle débitoit en contravention aux privilèges des maîtres charcutiers.

18 juin 1745. — Sentence de police qui condamne à trois mille livres d'amende le sieur Leroy, traiteur rue Saint-Germain-l'Auxerrois, pour avoir accepté de servir à dîner à une assemblée de *freymaçons* qui s'était réunie à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Écus.

18 juin 1745. — Sentence de police qui condamne à trente livres d'amende la veuve Dallé, marchande de bois, pour avoir embarrassé le port au Foin de tas de bois et de fagots, contrairement aux ordonnances.

18 juin 1745. — Sentence de police condamnant à cinquante livres d'amende le nommé Louis Delaunay, bachoteur, pour avoir injurié et maltraité les jurés-contrôleurs de la marchandise de foin.

19 juin 1745. — Ordonnance de police qui prescrit aux nourrisseurs de la ville, faubourgs et banlieue de Paris les précautions à prendre pour éviter le renouvellement de la maladie des bestiaux : enlèvement immédiat des fumiers dans les étables où il y a eu des

bêtes malades, défoncement, jusqu'à trois pouces d'épaisseur, du sol desdites étables, grattage et nettoyage à l'eau de chaux des murs, plafonds, portes, mangeoires, etc., à trois reprises et pendant trois jours, et, après qu'elles seront sèches, obligation de les « parfumer » aussi trois jours de suite.

25 juin 1745. — Sentence de police qui condamne à cinq cents livres d'amende et à la saisie de dix paniers de beurre les sieurs Ballin et Leroy, jurés de la communauté des fruitiers-orangers, pour n'avoir pas justifié desdits paniers aux commis des entrées de Paris par la présentation de leurs lettres de voiture, et pour avoir enlevé lesdits paniers du carreau de la Halle avant que la visite, le prix et le lotissement eussent été faits, comme le prescrivent les ordonnances.

25 juin 1745. — Ordonnance de police qui défend aux épiciers d'avoir dans leurs magasins plus de trente pintes de vinaigre à la fois.

26 juin 1745. — Ordonnance de police qui enjoint d'illuminer les maisons le lundi 28 juin, en réjouissance de la prise de Tournay.

30 juin 1745. — Sentences de police qui condamnent divers boulangers à deux cents livres d'amende chacun, pour avoir exposé en vente des pains au-dessous du poids.

2 juillet 1745. — Sentence de police qui condamne la nommée Saflot à trois mille livres d'amende pour avoir tenu chez elle une assemblée de jeu de pharaon.

6 juillet 1745. — Ordonnance de police, rendue à la requête de l'abbesse de Saint-Antoine, qui interdit de vendre dans le faubourg Saint-Antoine de la viande de boucherie ailleurs que dans les deux boucheries dont le privilège exclusif a été concédé à l'abbaye par lettres patentes du roi.

10 juillet 1745. — Ordonnance de police qui proroge pour six mois, à partir du 1er juillet, le délai accordé par l'ordonnance du 30 janvier pour la marque des ouvrages de bonneterie.

20 juillet 1745. — Ordonnance de police prescrivant l'illumination des maisons le samedi 24 juillet, en réjouissance de la prise de Gand.

31 juillet 1745. — Ordonnance de police qui prescrit d'illuminer les maisons le mardi 3 août, en réjouissance de la prise d'Audenarde.

*31 juillet 1745. — Ordonnance prescrivant les mesures d'ordre et de police à exécuter à l'occasion du feu d'artifice qui doit être tiré

le 3 août, devant l'Hôtel de ville, en réjouissance de la prise de Gand et d'Audenarde.

*13 août 1745. — Sentence de police qui condamne à vingt livres d'amende chacune trois marchandes de légumes du marché du cimetière Saint-Jean, pour s'être battues et injuriées pendant le marché.

13 août 1745. — Sentence de police déclarant non coupable le sieur Labbé, épicier, chez lequel les maîtres vinaigriers avaient fait saisir des barils vides de vinaigre comme ayant contrevenu à l'ordonnance qui défend aux épiciers d'avoir chez eux plus de trente pintes de vinaigre à la fois.

*14 août 1745. — Sentence de police ordonnant aux sieurs Ruggieri, artificiers, d'évacuer dans les quarante-huit heures la maison où ils préparent leurs artifices rue de Reuilly, à cause des dangers qui peuvent en résulter pour les voisins, et de se transporter dans un endroit isolé hors de la ville, conformément aux ordonnances du parlement.

*21 août 1745. — Ordonnance de police prescrivant l'illumination des maisons pour le 23 août, à l'occasion de la prise de Dendermonde.

27 août 1745. — Sentence de police qui condamne à l'amende et à des dommages et intérêts le nommé Henry, charcutier, pour avoir embauché un garçon sans que celui-ci lui eût présenté un congé par écrit de son ancien maître, comme le prescrivent les ordonnances.

27 août 1745. — Sentence de police qui condamne à vingt livres d'amende les nommés Saint-Remy et consorts, marchands forains de porcs, pour avoir amené au marché des porcs « sursemés de grains de ladrerie. »

*31 août 1745. — Ordonnance de police avançant d'un jour les marchés qui devoient se tenir le mercredi 8 septembre, à cause de la Nativité de la Vierge.

*1er septembre 1745. — Ordonnance de police qui enjoint aux habitants d'illuminer leurs maisons le vendredi 3 septembre, à l'occasion de la prise d'Ostende.

*1er septembre 1745. — Ordonnance prescrivant les mesures de police à prendre, le 3 septembre, à l'occasion du feu d'artifice qui sera tiré sur la place de Grève, en réjouissance de la prise d'Ostende.

3 septembre 1745. — Ordonnance de police prescrivant de tendre les maisons et d'illuminer les fenêtres le jour de l'entrée du roi.

3 septembre 1745. — Sentence de police qui condamne à cent livres

d'amende le nommé Bidois, piqueur d'un atelier de pavage, pour avoir contrevenu aux ordres d'un commissaire au Châtelet qui lui avait prescrit d'enlever l'excédent de sable resté après un pavage effectué dans le faubourg Saint-Martin.

3 septembre 1745. — Sentence de police déclarant valable la saisie de cuirs faite chez la nommée Marie Picard, commissionnaire en cuirs, pour avoir vendu des cuirs par regrat, contrairement aux privilèges des corroyeurs-baudroyeurs.

*7 septembre 1745. — Ordonnance prescrivant les mesures de police à observer à l'occasion du feu d'artifice qui sera tiré sur la place de Grève, le 8 septembre, jour de l'entrée du roi à Paris.

7 septembre 1745. — Sentence de police qui condamne à cent livres d'amende les sieurs Gervaise et Letellier, fruitiers-orangers, pour avoir enlevé du carreau de la Halle soixante-cinq paniers de beurre avant que tous les marchands forains fussent arrivés et que le prix et le lotissement eussent été faits, et sans avoir justifié de lettres de voiture.

14 septembre 1745. — Ordonnance de police renouvelant, à peine de deux cents livres d'amende, les défenses faites de jouer dans les rues et places à des jeux dont les passants puissent être incommodés ou blessés, ou les lanternes publiques cassées.

*16 septembre 1745. — Ordonnances prescrivant l'illumination des maisons le 18 septembre, en réjouissance de la prise de Tortone, et indiquant les mesures de police à observer pour le feu d'artifice qui sera tiré à cette occasion.

18 septembre 1745. — Ordonnance de police réservant aux adjudicataires de la fabrique des poudres et salpêtres l'achat, l'enlèvement et l'emploi des cendres provenant des foyers des marchands, industriels et particuliers de la ville et faubourgs de Paris.

23 septembre 1745. — Arrêt du parlement qui condamne Jacques Renouvain, dit *l'Éveillé,* soldat aux gardes françoises, à être pendu et étranglé, pour avoir assassiné Léonard Hubert.

*30 septembre 1745. — Ordonnance de police interdisant la vente des melons qui resteroient encore dans les jardins, leur manque de maturité pouvant amener des maladies dangereuses.

2 octobre 1745. — Ordonnance de police prescrivant l'illumination des maisons le lundi 4 octobre, en réjouissance de la prise de Parme et de Plaisance.

12 octobre 1745. — Ordonnance de police prescrivant l'illumination des maisons le jeudi 14 octobre, en réjouissance de la prise de Pavie et de la victoire remportée sur le roi de Sardaigne.

16 octobre 1745. — Ordonnance de police prescrivant l'illumination des maisons le lundi 18 octobre, en réjouissance de la prise d'Ath.

29 octobre 1745. — Jugement de police déclarant valable la saisie faite sur les nommés Prévost et David, bouchers à Saint-Germain-en-Laye, de cinq bœufs qu'ils avoient achetés hors des marchés, et condamnant lesdits bouchers à cinq cents livres d'amende chacun.

*9 novembre 1745. — Ordonnance de police avançant d'un jour les marchés qui doivent se tenir le mercredi 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.

12 novembre 1745. — Sentence de police condamnant Marie-Anne Moynet et Jean Poulain, son mari, à cent livres d'amende pour diverses contraventions aux règlements sur la marchandise de foin.

12 novembre 1745. — Sentence de police condamnant le nommé Fleury, limonadier rue Saint-Honoré, à trente livres d'amende, pour avoir donné à boire à une heure indue.

— Autre du même jour contre le nommé Lefèvre, rue de l'Arbre-Sec.

12 novembre 1745. — Sentence de police condamnant la veuve Rioux, charretière, à cinquante livres d'amende, pour n'avoir pas obéi aux injonctions des jurés-contrôleurs de la marchandise de foin.

12 novembre 1745. — Sentence de police condamnant la dame Fontenay à cinq cents livres d'amende, pour avoir tenu chez elle une assemblée de jeu.

12 novembre 1745. — Sentence de police condamnant la veuve Ferrand à trois mille livres d'amende, pour avoir tenu chez elle une assemblée de jeu de pharaon.

— Autre contre la veuve Lefranc.

— Autre contre la dame Poictiers.

12 novembre 1745. — Sentence de police condamnant le nommé Bordier, voiturier par terre, à vingt livres d'amende, pour avoir cassé et endommagé des lanternes publiques dans le quartier du Louvre.

*12 novembre 1745. — Sentence de police qui condamne à qua-

rante livres d'amende le nommé Lefèvre, limonadier, rue Saint-Honoré, pour avoir donné à boire à heure indue.

*12 novembre 1745. — Ordonnances de police prescrivant l'illumination des maisons le 16 novembre, en réjouissance de la prise de Valence, et indiquant les mesures de police à observer à l'occasion du feu d'artifice qui sera tiré ce jour-là sur la place de Grève.

24 novembre 1745. — Supplique adressée au lieutenant général de police par le sieur Lartigue, chapelier, au sujet de l'élection du doyen de la communauté et des agissements du sieur Trutat, maître chapelier.

3 décembre 1745. — Sentence de police déclarant valable la saisie faite sur Pierre Aubert, chirurgien, et sa femme, maîtresse lingère, de deux cent cinquante-neuf aunes de toile non présentées aux jurés-auneurs et visiteurs des toiles.

3 décembre 1745. — Sentence de police condamnant divers marchands merciers et les gardes de la mercerie à payer au fermier de la marque des cuivres les droits de première marque pour toutes les marchandises de cuivre contenues dans leurs inventaires.

14 décembre 1745. — Ordonnance de police défendant à tous cabaretiers, limonadiers, traiteurs, charcutiers, pâtissiers, etc., d'avoir leurs boutiques ouvertes pendant la nuit de Noël après huit heures du soir, à peine de deux cents livres d'amende.

ANNÉE 1746.

Les lettres de Marville au ministre manquent presque complètement pour cette année; on remarquera que les nombreux rapports qui en tiennent lieu sont presque exclusivement politiques et ne portent que rarement sur les événements divers ou les faits de la police parisienne.

Nouvelles qui se débitent à Paris, aux promenades et dans les cafés.

8 janvier 1746.

La consternation est plus grande à Paris qu'à la cour au sujet de l'accommodement du roi de Prusse avec la reine de Hongrie et le roi de Pologne[1], ce qui prouve combien on porte les choses à l'excès : il n'y a pas six jours que c'étoit un crime de dire que le roi de Prusse pourroit s'accommoder, et c'en est un autre aujourd'hui que de ne pas convenir que c'est le plus méchant prince qui ait paru[2]. L'on sait parfaitement que la cour s'y est toujours attendue, et l'on prétend que, si l'on a mal fait en ne donnant pas suffisamment de troupes à M. le prince de Conti pour retenir les Autrichiens sur le Rhin et empêcher l'élection du Grand-Duc, ç'a été là une vengeance de M. le comte d'Argenson, qui avoit fortement insisté pour que M. le maréchal de Maillebois restât sur le Rhin, et le prince en Italie : ce qui prouve combien il est dangereux pour un État d'être la victime du ressentiment du ministre; car, à l'égard des autres affaires, excepté celle d'Angleterre[3], qui est encore de sa façon et de celle du cardinal de Tencin, tout est assez bien conduit.

Le curé de Saint-Sulpice a perdu presque toutes ses vaches[4]. Du reste, la mortalité des bestiaux continue dans les environs de Paris,

1. *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 195; *Journal de Barbier*, t. IV, p. 118-121; *Gazette*, p. 17, 25-30, 38-40, 61-66; duc de Broglie, *Marie-Thérèse impératrice*, t. II, p. 362-406, et *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. I, p. 1-10.

2. Frédéric, abandonné par la France et craignant une alliance anglo-russe, a traité avec Marie-Thérèse dès que celle-ci s'est montrée prête à rendre la Silésie. La France n'a plus un allié en Allemagne.

3. Ci-dessus, p. 210.

4. Ci-dessus, p. 144. Le registre de la Maison du Roi O[1] 391 contient plusieurs lettres de M. de Maurepas à l'intendant Bertier de Sauvigny sur cette suite de l'épizootie en 1746.

sans, cependant, faire de grands ravages, et le prix de la viande diminue.

Les boulangers et les marchands de blés avoient voulu profiter des pluies qu'il a fait pour augmenter le prix du blé : il a monté mercredi à 16 l.; il s'est soutenu hier sur le même pied, et, si le temps, qui est devenu favorable, continue, il y a apparence qu'il diminuera plutôt que d'augmenter.

On est fort satisfait de la prise d'Ostende; mais la perte des vaisseaux de la Compagnie des Indes[1], et celle de deux autres bâtiments sur lesquels on prétend que les commerçants de Paris étoient intéressés, répand la consternation dans les négociants.

Les actions, qui étoient, il y a huit jours, à 1,250 livres, sont tombées à 1,110 livres et 1,120 livres, et les dividendes à 34 et 35 livres.

Il y a des bandes de voleurs qui rôdent dans les environs de Paris. Ils ont arrêté quelques particuliers, la semaine dernière, sur le chemin de Saint-Denis, et il y a deux jours que deux carrosses ont été arrêtés aux environs de Villejuif. On a même tiré sur le cocher et le postillon; mais, heureusement, personne n'a été ni volé ni blessé.

Il a aussi été fait plusieurs vols à Paris, et quelques voleurs ont été arrêtés.

Deux cordeliers s'étoient liés avec deux filles et les voyoient, tantôt chez elles, tantôt chez un aubergiste qui leur prêtoit sa maison. D'autres fois, le même aubergiste leur donnoit des habits cavaliers, avec lesquels ils se déguisoient, et, en cet équipage, faisoient des parties de campagne. J'en ai été instruit : les deux filles et l'aubergiste ont été envoyés à l'Hôpital; le supérieur a renvoyé les deux cordeliers de Paris, et ils seront mis en pénitence[2].

11 janvier 1746.

Le roi vient de suspendre les privilèges accordés aux Hollandois par le traité de 1739, concernant leur commerce. Par le traité d'Utrecht[3], il fut stipulé que la France feroit un tarif avec les Anglois et les Hollandois. La France n'a point voulu, jusqu'ici, en faire avec l'Angleterre, et, en 1739, M. le cardinal de Fleury fit un tarif avec les Hollandois,

---

1. Dans le courant de 1745, les Hollandais s'étaient emparés des trois vaisseaux *le Dauphin, l'Hercule* et *le Jason*, appartenant à la Compagnie des Indes. La France adressa en vain des réclamations sur cette prise, qui, selon elle, était la violation d'un article du traité de commerce de 1739 et du traité d'Utrecht (*Gazette* de 1745, p. 571-572, 631-634, et de 1746, p. 8-10, 54-57, etc.). Cette affaire va durer longtemps.

2. Voyez une affaire analogue dans la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 471.

3. *Corps diplomatique* de Du Mont, t. VIII, 1re partie, p. 377-379.

et un traité en conséquence, dont la suspension vient d'être ordonnée[1]. Les motifs qui l'ont déterminée sont pris des différentes infractions que la République a faites sur les capitulations de Tournay et de Dendermonde, et au sujet des trois vaisseaux de la Compagnie des Indes de France[2]. Les gens sages voudroient bien que la France ne se fût pas portée à cette extrémité, qui annonce une nouvelle guerre, qui ne finira pas sitôt[3]. On dit qu'il y a à la cour un parti puissant pour continuer la guerre, à la tête duquel MM. d'Argenson, qui y intéressent bien des personnes qui ont toutes la confiance du roi.

On ajoute aux raisonnements sur l'embarquement[4] qu'il n'étoit pas du goût de M. d'Argenson, et l'on se demande s'il ne pourroit pas se faire qu'il l'eût fait échouer en mettant obstacle à la diligence avec laquelle il auroit dû se faire; car il est évident que, si tout eût été prêt huit jours plus tôt, rien ne se seroit opposé au passage[5].

Quand le roi a appris la maladie de M. l'archevêque de Paris[6], il a dit qu'il seroit fâché qu'il mourût, mais que, si le cas arrivoit, il lui donneroit un successeur qui surprendroit autant les jansénistes que les molinistes[7]. Le public s'attend que le diocèse perdra bien de sa tranquillité, si c'est Monsieur de Langres[8] qui lui succède.

On assure que le roi, qui a des attentions toutes particulières pour Mme de Pompadour, lui destine le duché de Cœuvres[9], et qu'il lui a fait présent de deux cent mille écus au commencement de l'année.

M. l'archevêque de Paris est hors d'affaire. Il communie tous les mois, parce qu'il ne dit plus la messe. On lui donne nombre de successeurs :

M. l'archevêque d'Arles[10], rapport à M. le duc de Richelieu ;

---

1. Arrêt du 31 décembre (*Gazette* de 1746, p. 8-10; *Journal de Barbier*, éd. Charpentier, t. IV, p. 122).

2. Ci-dessus, p. 228, note 1.

3. On croyait même la déclaration de guerre déjà imprimée et prête à paraître, lorsque l'article publié dans la *Gazette*, sous la rubrique de la Haye, à la date du 30 décembre, annonça un revirement des Hollandais dans le sens le plus pacifique.

4. Ci-dessus, p. 210-211.

5. Voyez les interprétations diverses que les Parisiens donnaient à cette reculade, dans le *Journal de Barbier*, p. 116-118, 122-124.

6. M. de Vintimille du Luc.

7. Ci-après, p. 230 et 252.

8. Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, dont il a été parlé ci-dessus, p. 67-70, pour la feuille des bénéfices.

9. Ci-dessus, p. 209.

10. Jacques-Bonne Gigault de Bellefont, archevêque d'Arles depuis 1741. C'est lui qui passera à l'archevêché de Paris en mars 1746. C'était un cousin éloigné de M. de Bellefont, le mari de la nièce de Richelieu.

L'archevêque de Tours, mais on en doute à cause qu'il vient d'être fait commandeur de l'Ordre[1];

L'archevêque de Rouen, parce que la reine le désire, mais la cour ne l'aime pas[2].

L'évêque de Mirepoix voudroit y placer Monsieur de Bayeux[3], pour s'acquitter des obligations qu'il a à la maison de Luynes.

L'archevêque de Bourges[4] est, de tout temps, désigné par le public; il est le père de la noblesse, des ecclésiastiques et du peuple; reste à savoir si M. le duc de la Rochefoucauld et M. de Maurepas auront assez de crédit.

D'autres pensent à Monsieur de Langres parce que, dans son voyage de Fontevrault, il a culbuté deux fois avec sa chaise, et que le roi a dit : « Je plains le bonhomme des risques qu'il a courus. »

On dit Voltaire exilé à cinquante lieues de la cour; d'autres disent qu'il a eu simplement ordre de n'y paroître que quand il y seroit mandé[5].

16 janvier 1746 et jours suivants.

On assure que M. le maréchal comte de Saxe a écrit au roi une lettre bien vive contre M. le comte d'Argenson, sur le départ inutile des colonels et autres officiers pour la Flandre[6], ce qui les a constitués en dépense sans nécessité, et ce qui a donné lieu à ébruiter un projet que l'on méditoit et à faire prendre toutes les précautions qui pouvoient le faire échouer[7]. Ce général arrive, dit-on, ici au premier jour, et vient proposer au roi de commettre tout autre que lui pour le commandement de l'armée attendu que M. d'Argenson cherche, dans toutes les occasions, à faire manquer les opérations qui intéressent sa réputation, et qu'il ne lui convient pas de la compromettre en essuyant de pareilles contrariétés.

Les Espagnols qui sont à Paris sont mécontents de la faveur accordée à M. de Maillebois. Ils n'aiment point de voir multiplier au

---

1. Louis-Jacques Chapt de Rastignac : t. I, p. 92; fait commandeur de l'Ordre le 1er janvier 1746.

2. Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque depuis 1733, plus tard cardinal.

3. Paul d'Albert de Luynes, frère cadet du duc. Il passera archevêque de Sens en 1753 et aura le chapeau en 1756.

4. Frédéric-Jérôme de la Rochefoucauld-Roye, qui était généralement aimé et estimé (*Revue rétrospective*, t. V, p. 424). Nous avons déjà donné nombre de lettres que lui écrivait son cousin Maurepas.

5. Se sentant mal avec Maurepas, il hâtait son travail sur le *Siècle de Louis XV* pour pouvoir le présenter au roi sans retard et justifier son titre d'historiographe.

6. *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 194-195; *Journal de Barbier*, t. II, p. 479-480.

7. C'est le projet de surprendre Saint-Ghislain, dont il sera parlé p. 231.

dehors leurs dignités, et ils prétendent que la grandesse n'est donnée chez eux qu'à tout ce qu'il y a de plus grand dans le royaume[1]; et quel honneur pour la nation, disent-ils, de voir confondu avec les Torrès, les Medina et autres de cette naissance, le maréchal de Maillebois, petit-fils d'un secrétaire du roi[2], ce qui augmente leurs raisons de mécontentement contre la reine d'Espagne, et ils espèrent qu'à la mort de Philippe V, on n'aura aucun égard à tous les honneurs donnés pendant le gouvernement italien[3].

Le temps, qui s'est mis à la gelée depuis quelques jours, fait espérer que M. de Saxe entreprendra quelque chose contre Saint-Ghislain, et qu'il aura sa revanche de l'expédition qu'il a manquée par la mésintelligence des généraux qu'il avoit sous ses ordres; car le bruit est général que c'est un tour qu'ils ont joué à ce maréchal : ce qui fait dire que l'envie et le point d'honneur de nos généraux nous ont toujours été funestes depuis le commencement de cette guerre[4].

M. d'Étiolles est à Paris depuis quelques jours. Il est venu féliciter M. de Tournehem, son oncle, sur ses nouvelles dignités[5], et mettre quelque arrangement dans ses affaires. Il compte n'être ici que peu de temps, et retourner à Lyon aussitôt qu'il aura fait ses fonds dans les fermes.

On assure que M. le maréchal de Saxe arrive ici au premier jour, chargé de mémoires contre M. le comte d'Argenson. Ce général veut développer au roi l'abus que l'on fait de sa confiance, et, s'il n'est point écouté, il demandera à se retirer à Chambord.

Il court un bruit qu'il doit y avoir incessamment un changement dans le ministère, par la mésintelligence qui règne entre M. d'Argenson, ministre de la guerre, et M. le maréchal de Saxe : ce qui fait présumer que, si nous n'avons pas la paix, comme on l'espère, avant peu, ou M. de Saxe remettra le commandement, ou M. d'Argenson quittera le ministère de la guerre[6].

---

1. Il venait d'être fait grand de première classe (*Gazette*, p. 35; *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 196 et 283). Le brevet qui lui permit d'accepter la grandesse est du 8 janvier (Arch. nat., O[1] 90, p. 8); mais on retarda en Espagne la délivrance des lettres.

2. Jean Desmaretz, grand-père du maréchal et père du contrôleur général des dernières années de Louis XIV, avait été trésorier de France à Soissons (1634). Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. VII, p. 130-131, et t. XI, p. 256-257; le livre de Camille Rousset sur *le Comte de Gisors*, p. 3-12. Un Nicolas Desmaratz avait été secrétaire du roi jusqu'en 1640.

3. C'est-à-dire sous l'influence de la reine Farnèse.

4. C'est ce que raconte Barbier, p. 479. Cf. ci-dessus, p. 227.

5. Ci-dessus, p. 205.

6. Ci-après, p. 232.

M. Poisson[1] prêta serment au roi, la semaine dernière, en qualité de survivancier à la direction générale des bâtiments[2]. Le même jour, le roi le gratifia d'un brevet de huit mille livres de pension sur le Trésor royal, et, pour mettre le comble à ses faveurs et rendre ce jour encore plus remarquable pour M. Poisson, S. M. l'admit le soir à sa table chez Mme de Pompadour[3].

Le bruit court toujours qu'il doit y avoir quelque changement dans le ministère de la guerre, dont on dit que M. le prince de Conti se plaint autant que M. le maréchal de Saxe[4].

On dit que M. de la Galaizière, intendant de Lorraine[5], a demandé à se retirer, et que le roi de Pologne fait ce qu'il peut pour l'engager à rester, mais que la façon dont il est haï dans ce pays-là l'a déterminé à prendre ce parti. On ne dit point encore par qui il doit être remplacé.

On dit que, sur les vives plaintes que M. de Saxe a portées au roi contre M. le comte d'Argenson, ce ministre a eu ordre de ne rien expédier de cette armée-là sans l'aveu et le consentement du roi. On dit aussi que M. le maréchal de Noailles s'est étroitement lié avec M. de Saxe contre ce ministre, et qu'ils sont brouillés au point que ce maréchal ne le voit pas. On assure que, dès que M. le maréchal de Saxe sera arrivé, ou il culbutera M. d'Argenson, ou il se retirera, et que les choses en sont à ce point-là. On prétend même que le roi évite toutes les occasions où l'on peut lui parler contre ce ministre. M. le prince de Conti et la princesse sa mère sont aussi du parti qui lui est opposé.

On parle toujours de la disgrâce de M. de Voltaire[6], occasionnée par une difficulté qu'il a eue avec M. de Maurepas au sujet de l'expédition de la charge de gentilhomme ordinaire[7].

---

1. Abel Poisson de Vandières, frère de Mme de Pompadour : ci-dessus, p. 209.

2. Le brevet de survivance est du 10 janvier (Arch. nat., O[1] 90, p. 13-14). Le serment fut prêté le 15 (*Gazette*, p. 47 ; *Luynes*, t. VII, p. 200 ; voyez aussi le ms. Fr. 13703, fol. 5).

3. *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 199.

4. Ci-dessus, p. 230-231.

5. Ci-dessus, p. 199.

6. Ci-dessus, p. 230.

7. Le brevet de la charge de gentilhomme ordinaire vacante par le décès du sieur Dubois-Daveluy ne fut expédié que onze mois plus tard, le 22 décembre, pour « le sieur François Arrouet (*sic*) de Voltaire, historiographe de France et l'un des quarante de l'Académie françoise. » « Le roi, » y est-il dit, « désirant continuer à lui donner des marques de sa bienveillance, a voulu, en même temps, faire connoître son attention à récompenser ceux qui se dévouent à l'étude des lettres, qui contribuent à leur pro-

L'on ne cesse de dire que M. le maréchal de Saxe et M. le comte d'Argenson ne s'accordent point, et l'on appréhende fort que cette division ne devienne funeste à l'État. Personne ne sait le sujet de leur mésintelligence; mais, comme on est assez accoutumé à juger par prévention, tout le monde est persuadé que M. d'Argenson ne peut manquer d'avoir tort : l'on suppose qu'il aura voulu faire exécuter par autorité quelque entreprise de son invention; que M. le maréchal, qui entend mieux le métier de la guerre, s'y sera opposé pour bonnes raisons, et que de là est venue cette division, sur les suites de laquelle la présence du roi seule peut rassurer le public pendant la campagne prochaine.

22 janvier 1746 et jours suivants.

Il paroît, selon ce qu'en dit le public, que le changement dans le ministère de la guerre est totalement décidé, et que le retour ne se fera point de Marly que cela ne soit arrangé. On dit que M. le prince de Conti et MM. de Saxe, Richelieu et Lowendal se sont réunis pour opérer ce changement, que M. d'Argenson est nommé vice-chancelier, qu'il assistera toujours au Conseil comme ministre, et qu'il sera remplacé pour le département de la guerre par M. le chevalier de Belle-Isle[1]. Cette révolution n'est point du tout regardée comme une disgrâce.

On se dit à l'oreille que, mardi prochain, il y aura un grand changement dans le ministère, et que M. d'Argenson sera obligé de se retirer. On parle de M. de Séchelles[2] pour le remplacer. On fait tout ce que l'on peut pour détacher Mme la marquise de Pompadour du parti de ce ministre. Cette dame a toujours une santé languissante : cela n'a rien d'étonnant, ayant été obligée de changer de façon de vivre, d'agir et de penser; on la fait boire beaucoup dans les petits appartements, et surtout des liqueurs.

La nouvelle fut répandue hier, dans tout Paris, que MM. d'Argenson étoient disgraciés, surtout le ministre de la guerre, et même qu'il étoit arrivé le soir de Marly[3].

---

grès, et qui joignent à cet avantage le zèle et l'attachement au service de S. M. » (Arch. nat., O[1] 90, fol. 305). La nomination à la charge d'historiographe remontait au 1er avril 1745, et l'élection académique ne se fit que le 25 avril 1746. Les biographes disent que Voltaire s'empressa de vendre la charge de gentilhomme ordinaire et d'en tirer soixante mille livres.

1. Ci-dessus, p. 201. Louis-Charles-Armand Foucquet (1693-1747), frère cadet du maréchal et très bon officier, est lieutenant général depuis 1742, mais sera tué, dans dix-huit mois, entre Oulx et Exilles.

2. Ci-dessus, p. 2, et ci-après, p. 234.

3. Voyez p. 231-232.

La nouvelle de la retraite de M. d'Argenson occasionne bien des raisonnements partout où il en est question. On dit que ce bouleversement dans le ministère est ce que nous pouvons désirer de mieux dans les circonstances présentes. Chacun allègue ses raisons : les uns disent que M. d'Argenson tend à un despotisme parfait, et que, de son chef et sans rien communiquer au Conseil, il a maintes fois donné des ordres, comme on dit, à tort et à travers; d'autres prétendent que ce ministre n'entend rien absolument au métier de la guerre (et où l'auroit-il appris ?), et qu'il est cependant si prévenu en sa faveur, qu'il ne croit point que les plus expérimentés lui puissent rien apprendre. Les vieux officiers sont, selon lui, de vieux radoteurs, qui ne savent faire la guerre qu'à l'ancienne mode, les jeunes sont des étourdis, et ceux que l'on pourroit placer entre ces deux extrémités sont des sots. En un mot, aucuns militaires, si l'on s'en rapporte à eux-mêmes, ne sont sortis de chez ce ministre satisfaits. Lorsque quelquefois la nécessité l'a obligé d'accorder ce qu'on lui demandoit, il l'a fait de si mauvaise grâce, qu'on ne savoit lequel étoit le plus désirable ou d'un refus, ou d'une faveur de sa part. Il est d'autres personnes qui, sans entrer dans le détail des défauts personnels qui peuvent rendre M. d'Argenson peu propre au ministère de la guerre, se contentent de dire que, dans le cas où il se trouve d'une mésintelligence ouverte avec M. le maréchal de Saxe, le bien de l'État exige qu'il soit éloigné. Il est certain que cette brouillerie particulière peut avoir d'étranges suites; mais, si l'on ne peut les prévenir que par l'éloignement de l'un des deux personnages, qu'on examine lequel peut être le plus facilement remplacé. La question seroit peut-être embarrassante, si M. d'Argenson valoit un Louvois; mais elle sera bientôt décidée, si l'on écoute au moins cette fois les vœux du public. L'on sait bien que nous ne manquons point de maréchaux de France, ni de bons officiers qui tendent à le devenir; mais ils n'ont pas tous été à Fontenoy, si ce n'est qu'on veuille dire que le maréchal de Noailles peut avoir appris son métier dans l'école où il s'est trouvé pendant la dernière campagne. Que l'on substitue, au contraire, à M. d'Argenson M. de Séchelles, intendant de Lille, l'on aura un ministre élevé, pour ainsi dire, parmi les militaires, chéri de tous ceux qui l'approchent, accoutumé à pourvoir aux besoins des troupes, capable, en un mot, de remplir dignement cette place importante, qui peut être regardée comme une des sources de nos bons ou mauvais succès.

L'on ne parloit pas moins hier de MM. d'Argenson que le jour précédent. Le bruit de leur disgrâce est si fort répandu, que tout le monde s'en entretient. On désigne des sujets pour remplir leurs places : l'on donne à M. de Séchelles le département de la guerre, et

à M. le comte de Belle-Isle[1] celui des affaires étrangères; M. le comte d'Argenson sera vice-chancelier et garde des sceaux; pour le marquis, il fera les fonctions de conseiller d'État et assistera au Conseil en qualité de ministre, lorsqu'il y sera appelé. Tel est l'arrangement qui se fait partout. Deux officiers qui arrivèrent hier 23 de Marly assurent qu'il n'en étoit point question à la cour, et qu'il ne paroissoit pas que MM. d'Argenson fussent moins bien regardés qu'à l'ordinaire.

On dit qu'il faut une charge à M. de Tournehem, à la cour, où il puisse placer utilement et honorablement les fonds qu'il retire des fermes, et celle qu'il a en vue est la charge de premier maître d'hôtel : l'on dit que le roi n'est pas content de M. de Livry[2], et que sa mauvaise conduite, qu'on ne fait pas difficulté d'appeler débauche[3], l'a rendu odieux à toute la cour; que, pour cette raison, on l'oblige à se défaire de sa charge, et que c'est à M. de Tournehem que l'on a donné l'agrément d'en traiter. L'on dit qu'en cas qu'il achète cette charge, M. Poisson de Vandières entrera aussitôt en exercice de la direction générale des bâtiments[4].

Le sieur Fréron[5], continuateur des feuilles de l'abbé des Fontaines[6], a été arrêté pour s'être lâché dans ses écrits contre M. le comte de Caylus[7] et l'abbé de Bernis[8], ignorant sans doute que le premier est l'ami de cœur de M. de Maurepas, et que l'autre est de la cour de Mme de Pompadour[9].

---

1. Ou le chevalier, ci-dessus, p. 233.

2. Paul Sanguin, marquis de Livry (1709-1758), avait succédé à son père, comme premier maître d'hôtel du roi, le 3 juillet 1741.

3. On jouait un jeu terrible chez lui (*Mémoires du duc de Croÿ*, p. 55; *Mémoires de Dufort de Cheverny*, t. I, p. 172-173).

4. Ci-dessus, p. 232.

5. Élie-Catherine Fréron (1719-1776), si connu pour ses luttes contre Voltaire.

6. L'abbé Pierre-François Guyot-Desfontaines, qui venait de mourir le 16 décembre 1745, était directeur du *Nouvelliste du Parnasse* et l'un des adversaires les plus ardents de Voltaire, qui l'appelait l'abbé de Bicêtre.

7. Anne-Claude-Philippe de Tubières, comte de Caylus (1692-1765), membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1742.

8. François-Joachim de Pierre de Bernis n'est encore que chanoine de Brioude, sans bénéfices ni fonctions; mais Mme de Pompadour lui a fait obtenir un logement aux Tuileries, avec quinze cents livres de pension, et il est de l'Académie française depuis 1744. Sa première mission diplomatique sera en 1751.

9. Fréron commençait à faire paraître une sorte de journal ou de revue intitulée : *Lettres de la comtesse de X****, et il y avait plaisanté sur la pension obtenue par Mme de Pompadour pour l'abbé de Bernis. M. de Maurepas écrivit à Marville, le 21 janvier (Arch. nat., O[1] 391, fol. 34 v°) :

On continue toujours à publier le changement dans le ministère, et l'on ajoute que M. le cardinal de Tencin aura les affaires étrangères.

Le bruit est presque toujours le même par rapport à MM. d'Argenson. L'on ne dit plus qu'ils sont éloignés du ministère, parce qu'on a eu le temps d'éclaircir le contraire, mais qu'ils le seront dans très peu de temps et que leurs places seront données, savoir : la guerre au comte de Belle-Isle, et les affaires étrangères à M. de Chavigny[1]. On assure que M. le maréchal de Saxe a fait savoir au roi, le plus respectueusement qu'il lui a été possible, qu'il se retireroit du service, si on laissoit M. d'Argenson en place, et qu'il a représenté à S. M. combien il seroit dur à un homme comme lui de recevoir des ordres, non pas du Conseil par le canal de M. d'Argenson, mais de M. d'Argenson lui-même, qui s'arroge le droit d'en donner de son chef. Tout le monde croit que M. de Saxe n'est pas venu à la cour, ces jours passés, comme il y étoit attendu, parce qu'il refuse d'y paroître tant qu'il sera obligé de travailler avec M. d'Argenson.

Le bruit court, par gens qui doivent le savoir de bonne part, que M. Chauvelin doit se rendre ici à la fin du mois, et qu'on lui a loué un hôtel. On ne sait pas si c'est pour rester simplement à Paris, ou pour rentrer dans le ministère ; mais il y a plus d'apparence que c'est une satisfaction que le roi veut bien lui accorder pour essayer si l'air natal lui rendra la santé ; car il est d'une infirmité à ne pouvoir plus se livrer aux affaires[2].

« Je joins ici les ordres que S. M. m'a commandé d'expédier pour faire arrêter et conduire au château de Vincennes les sieurs Fréron et Destrées, et pour faire perquisition de leurs papiers et effets. » Ordre fut donné, le 25, de ne laisser communiquer Fréron avec personne du dehors ni du dedans, mais de lui accorder « tous autres agréments. » Il fut relâché le 11 mars, avec injonction de se rendre à Quimper, son pays natal ; mais, comme il avait de la famille à Bar-sur-Aube, il obtint de faire son temps de relégation dans cette ville. Voyez Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, t. II, p. 162 ; les *Archives de la Bastille*, par Ravaisson, t. XII, p. 262, 265-268, 271, 276, 279, 281 ; le dossier de la Bastille 11593, et la lettre de Voltaire au roi de Prusse, 17 mars 1746. Les *Lettres à la comtesse de X**** continuèrent à paraître jusqu'en 1749. Elles furent alors supprimées ; mais Fréron les remplaça par les *Lettres sur quelques écrits du temps*, que la reine, disait-on, estimait beaucoup.

1. Théodore Chevignard, dit de Chavigny, fils d'un juge de Beaune qui essaya de se faire passer comme descendant de la maison éteinte de Chavigny-le-Roy, était entré dans la diplomatie et avait débuté à Ratisbonne en 1726. Il est ambassadeur à Lisbonne depuis 1740, mais a eu, en 1743 et 1744, des missions en Allemagne pour la négociation du traité de Francfort. Il passera à Venise en octobre 1749.

2. Ci-après, p. 243.

L'on dit que M. de Richelieu s'est plaint très amèrement de ce que, étant arrivé au port pour s'embarquer[1], il a trouvé qu'on n'avoit pas encore préparé la moitié de ce qui étoit nécessaire. Cependant, si on en croit le bruit public, il s'est plaint seulement de M. d'Argenson, que les provisions de guerre regardoient seul; car, pour ce qui étoit de la marine, il a écrit ici à des amis que M. de Maurepas avoit donné des ordres si précis pour tout ce qui étoit de son district, que, quoiqu'ils ne fussent point amis, il ne croyoit pas s'en pouvoir assez louer[2].

On prétend que les bruits qui ont couru sur MM. d'Argenson n'ont aucun fondement. Il n'y a eu au Conseil que des paroles très vives entre M. le maréchal de Noailles et le ministre de la guerre; cela fut porté à un tel point d'indécence, que le Roi leur dit que c'en étoit trop, et se retira dans son cabinet. On sait qu'une personne attachée à MM. d'Argenson leur a fait part des discours qui couroient sur leur compte dans Paris[3] : ils ont répondu qu'ils en étoient infor-

---

1. Ci-dessus, p. 210-211. Il devait s'embarquer à Dunkerque avec le prince Henri, frère du Prétendant, et porter à ce dernier, en Écosse, des secours en troupes et en munitions (*Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 152 ; duc de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, p. 18-25).

2. Les *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 188, disent la même chose. Les registres B³ 442-443 des archives de la Marine contiennent toute la correspondance relative aux armements extraordinaires pour l'Écosse et l'Angleterre.

3. Cette chanson, sur l'air : *Tout cela m'est indifférent*, est jointe à la lettre :

Messieurs les ministres du temps.
Je suis fâché du contre-temps ;
Il faut encore vous y résoudre
De voir le grand astre Foucquet,
Qui saura bien vous en découdre
Et donner à tous le torquet.

Amés et féaux d'Argenson,
Qui portez des cornes au front,
Nonoostant ce bel étalage,
A présent tenus sur les fonds,
Pourriez bien avoir en partage,
Un beau jour, des coups de talons.

L'aîné fait rire en ses propos;
C'est un franc diseur de bons mots,
Menant les affaires étrangères
On ne peut pas plus rondement,
Et même des gens très sincères
Disent que c'est asinement.

més, mais qu'il n'y avoit rien de vrai, et qu'ils étoient tous les deux très bien avec M. le maréchal de Saxe.

Mme la marquise de Pompadour est toujours un peu incommodée depuis sa grossesse; on la dit de quatre mois et demi[1].

29 janvier 1746 et jours suivants.

M. de Champeaux[2], qu'il paroît que l'on veut employer aujourd'hui dans les négociations délicates, est très honnête homme, mais peu fin, dit-on, et par conséquent peu propre pour de pareilles missions[3].

L'on dit très sérieusement que l'on se prépare, dans les ports d'Angleterre, à venir jeter des bombes sur quelques-unes de nos villes maritimes. Tout le monde est dans un étonnement extraordinaire de ce que, dans une conjoncture si pressante, l'on ne se met point en devoir d'équiper tout ce que nous avons de vaisseaux, bons ou mauvais. Notre inaction ne contribue pas peu, dit-on, à rendre les Anglois insolents à notre égard, et il est tout naturel qu'ils se prévalent, non seulement de ce que nous n'osons pas paroître devant eux, mais même de ce que nous n'avons pas le courage d'armer tandis qu'ils tiennent nos ports bloqués[4].

Le cadet n'est pas un butor;
Il est vraiment garçon retor,
Qui toujours, par souples manœuvres,
A su marcher légèrement,
N'ayant jamais su d'autres œuvres
Que de virer adroitement.

Pour les négociations.
Et gouverner des légions,
Tels sont nos deux grands personnages,
Avec leur merveilleux talent,
Que l'écureuil guette au passage
Pour les faire tomber dedans.

1. Ni M. de Luynes, ni Barbier n'ont enregistré ce bruit.

2. Tome I, p. 121-122.

3. On l'a envoyé secrètement de Genève à Turin, et c'est lui qui a négocié l'armistice dont nous allons voir l'échec.

4. Le moindre secours venu de France eût probablement fait pencher la balance en faveur du prince Édouard, déjà vainqueur à Falkirk, tant il y avait d'indécision ou d'apathie dans le peuple anglais. Reconnut-on la difficulté de faire passer les transports à travers les flottes ennemies, comme ce fut le cas de l'expédition des frères Fitz-James (ci-après, p. 249, etc.), ou bien les ministres eurent-ils peur de mécontenter les protestants allemands? Quoi qu'il en soit, ils perdirent à la fois l'Allemagne et l'Écosse, et le Prétendant

On s'attend toujours à voir dans le ministère le changement dont il a été parlé pour le 1er du mois prochain; cependant d'autres assurent que Mme de Pompadour a raccommodé tout cela en conciliant les parties divisées.

On dit que le roi a envoyé en secret à M. le maréchal de Saxe un plan de campagne que M. le comte d'Argenson lui avoit remis en lui taisant d'où il partoit, et que ce général a répondu au roi que c'est là l'ouvrage d'un ignorant ou d'un ennemi de l'État.

La grossesse de Madame la Dauphine doit être déclarée dans peu[1]. Cette princesse ne se fait point aimer de la cour, ni de tout ce qui l'environne. Il semble, dit-on, que toute la fierté espagnole se trouve réunie en sa personne. Elle ne se familiarise avec qui que ce soit, pas même avec Mesdames; à peine souffre-t-elle les badinages de Monsieur le Dauphin, et l'on croit que cette petite désunion de ménage a donné de l'inquiétude au roi pendant tout le voyage de Marly.

Mme de Pompadour est malade depuis quelques jours d'une fièvre continue et d'un crachement de sang, ce qui feroit appréhender qu'elle ne fût pulmonique et ne communiquât au roi cette maladie, qui, suivant plusieurs exemples, se peut communiquer[2].

On dit que M. le duc de Richelieu est outré d'avoir manqué le bâton[3]; il crie aussi fort qu'un aveugle qui a perdu le sien. L'on a fait aussi une chanson sur l'embarquement[4] :

Le prince Édouard est content
De notre diligence;
L'on a fait l'embarquement,
Aussi le débarquement,
En France, en France, en France.

Il y a de fréquentes conférences à Berlin entre les ambassadeurs de France[5] et d'Espagne et le comte de Podewils[6], en conséquence

---

succomba à Culloden. Le duc de Broglie a fait un exposé de cette situation dans le tome Ier de *Maurice de Saxe*, p. 12-25.

1. La maison du futur enfant de France était déjà organisée en partie (*Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 198 et 211).

2. Le duc de Luynes ne parle pas de cette maladie.

3. Et cependant le duc de Luynes disait, deux mois auparavant (p. 126), qu'il se défendait assez hautement d'aspirer à ce bâton.

4. Sur l'air des *Fraises*. Ce couplet a été cité par le duc de Broglie et est imprimé dans le *Chansonnier* de M. Raunié.

5. C'était depuis 1740 le marquis de Valory, Guy-Louis-Henri (1692-1774); colonel d'infanterie depuis 1712, il fut promu en 1748 au grade de lieutenant général. Le duc de Broglie s'est constamment servi de sa correspondance diplomatique.

6. Henri, comte de Podewils (1695-1760), ancien ambassadeur en Bavière

desquelles le roi de Prusse a envoyé un courrier au roi, avec une lettre écrite de sa main, à laquelle le roi a répondu également de sa main[1]. On augure que ce sont des propositions de paix générale. On dit que le Grand-Duc y est plus porté que la reine de Hongrie[2], et on prétend que les plus grandes difficultés se trouvent chez le roi d'Angleterre, qui ne peut digérer la démarche que la France a faite d'introduire le Prétendant en Écosse, et l'on assure que ce prince a écrit une lettre très forte à ce sujet à la reine de Hongrie, pour l'exhorter à n'écouter aucune proposition, d'autant qu'il se promet que, par les grands subsides qu'il lui fera accorder par la nation, il la mettra en état de faire à la France une guerre cruelle, longue et avantageuse. L'on croit que le dernier décret qui a été remis à la diète de l'Empire, le 15 du mois dernier, est le fruit des représentations du roi d'Angleterre. La fin de cette pièce vive vient de paroître : l'on y voit que les termes ne sont point ménagés contre la France, qui y est expressément dénommée en plusieurs endroits.

L'on dit à présent, à la cour, que l'on sait à quoi s'en tenir sur les brouilleries de M. le maréchal de Saxe avec M. d'Argenson; que ce n'étoit là qu'un lazzi donné au public pour cacher les desseins de ce général, qui a paru très étonné de l'arrivée des colonels en Flandres, feignant toujours que c'est sans sa participation, parce qu'en même temps on feignoit de faire quelque entreprise sur Saint-Ghislain, que l'on auroit pris, disoit-on, si M. Phelippes[3] se fût avancé avec plus de diligence[4]. Celui-ci essuya bien des discours sur son retardement, dont il n'étoit point offensé, parce qu'il savoit à quoi s'en tenir. Pour lors, quelques colonels furent renvoyés, et, quand M. de Saxe a eu appris que les ennemis ne soupçonnoient plus aucune entreprise, il s'est hâté d'exécuter un des grands projets, à ce qu'on prétend, qui aient été faits, et dont le succès est regardé comme certain.

L'on ne fait que rire dans le public de l'accident arrivé à Marly au prince de Conti[5]. Sa blessure à la tête et sa rotule démise ne

---

(1720), en Turquie (1724) et en Suède (1729), devenu ministre en 1730, dirigera jusqu'à sa mort la politique prussienne, avec la confiance entière de Frédéric II.

1. Le duc de Broglie a cité dans *Marie-Thérèse impératrice*, t. II, p. 319-321 et 366-371, la correspondance échangée entre les deux souverains durant que Frédéric II préparait sa défection et la conclusion des traités de Dresde.

2. Ils sont époux.

3. Ci-dessus, p. 122.

4. Ci-dessus, p. 230 et 231.

5. Ni le *Journal de Barbier*, ni la *Gazette*, ni les *Mémoires du duc de Luynes* ne parlent de cet accident.

touchent personne de compassion : l'on ne voit arriver ces sortes d'accidents qu'à nos princes[1]; il faut qu'ils aient cette partie bien délicate. L'on ne croit pas que ce prince soit en état de faire la campagne. L'on dit assez haut qu'on n'y perd pas beaucoup; les officiers surtout en paroissent ravis. Il y en a qui disent qu'il a prévu qu'on lui feroit la mortification de ne lui point donner de commandement, et qu'il a pris la sage précaution de se ménager une excuse, en sorte que ce qu'on regardoit comme un accident deviendra par la suite un événement utile.

6 février 1746.

On a remarqué que, dans l'article de la *Gazette de France* d'hier où il est parlé des mouvements de nos troupes en Flandres[2], il n'est fait mention que du seul maréchal de Saxe. Jusqu'à présent on a vu qu'en semblable cas le gazetier ne manquoit pas de dire que, « le roi ayant envoyé ses ordres à un tel officier de se porter en tel endroit, » etc.; mais, ici, l'on dit que, « le maréchal de Saxe ayant depuis long-« temps formé le projet de s'emparer de tous les postes situés le long « du canal de Wilvorde, il a fait toutes les dispositions convenables[3], » etc. L'on sait que ces sortes d'articles sont envoyés du bureau de la guerre au gazetier, et l'on regarde comme une affectation très marquée de la part de M. d'Argenson le soin qu'il a pris de ne faire en celui-ci aucune mention ni du roi, ni du Conseil, ni d'ordres envoyés à M. de Saxe. L'on veut sans doute que cette expédition soit regardée comme sortie de son estoc seul, pour que, si elle n'a pas tout le succès désiré, on ne puisse en imputer la faute au ministère.

8 février et jours suivants.

L'accommodement de M. de Saxe avec M. d'Argenson est entièrement fini par l'entremise de M. de Lowendal, qui a mangé chez ce ministre lors de son dernier voyage, et la santé de M. de Saxe y fut portée à ronde redoublée. Il court même dans le public copie de la lettre satisfaisante que M. d'Argenson a écrite à M. de Saxe.

Sur la nouvelle qui s'est répandue au café du Palais-Royal de l'accommodement de la France avec le roi de Sardaigne[4], il s'est formé plusieurs pelotons, où chacun a fait ses réflexions. L'on rappela que M. de Champeaux, notre résident à Genève[5], a fait un long séjour à Turin[5], qu'ensuite il est venu ici sous prétexte d'affaires particulières,

1. Voyez ci-dessus, p. 87, 88 et 111, celui qui a immobilisé le duc de Chartres et le comte de Clermont.

2. *Gazette*, p. 71.

3. Pour assurer la prise de Bruxelles.

4. *Barbier*, p. 128, 131.

5. Ses négociations sont exposées dans les *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 266-306.

qu'il est reparti brusquement laissant ses laquais et n'étant accompagné que du valet de chambre de son frère. Il avoit dit, en partant, qu'il alloit en Allemagne, et l'on a su depuis qu'il alloit à Lyon. L'on rappela alors divers entretiens que le roi a eus en particulier avec Madame[1], après lesquels on a remarqué à cette princesse un air inquiet et sérieux. L'on se persuade que le bruit qu'on a fait courir qu'on alloit lui faire sa maison n'étoit que pour mieux cacher les batteries que l'on faisoit jouer secrètement pour terminer son mariage avec le fils du roi de Sardaigne[2]. La lenteur avec laquelle on fait marcher nos troupes de renfort en Italie est encore regardée comme une confirmation qu'on marche par des voies qui nous sont inconnues. Nos politiques se demandent quels peuvent être les motifs du roi de Sardaigne pour se prêter à un accommodement, surtout depuis la paix du roi de Prusse, au moyen de laquelle il doit être secouru de toutes les forces de la reine de Hongrie; et on répond que l'exemple du roi de Prusse peut, au contraire, occasionner un puissant véhicule dans cette affaire. Il a vu ce monarque, partout victorieux, se détacher de l'alliance de la France pour s'accommoder avec la reine de Hongrie. Pourquoi le roi de Sardaigne, qui est partout malheureux, ne songeroit-il pas à se détacher de l'alliance de la reine pour se réunir à la France et à l'Espagne[3]? D'ailleurs, il considère que son pays va devenir le théâtre de la guerre, qu'il se trouve hors d'état de recruter ses troupes et de payer le peu qui lui en reste, ne recevant plus de subsides anglois.

Malgré toutes les expéditions militaires, on parle toujours de la paix, et on dit que, pour y parvenir, on donnera une dame de France au prince Charles, à qui la reine de Hongrie abandonnera les Pays-Bas et Luxembourg garantis par la France, dont ils relèveront, et à laquelle ces pays seront réversibles à défaut d'enfants mâles.

M. de Saint-Séverin[4] refuse d'aller à Moscou parce qu'on ne lui a point tenu ce qu'on lui avoit promis : on lui avoit fait espérer le

---

1. Anne-Henriette de France, seconde fille du roi, née le 14 août 1727, morte sans alliance le 10 février 1752.

2. Victor-Amédée-Marie, né en 1726, était fils du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, monté sur le trône en 1730 par l'abdication de son père Victor-Amédée. Le jeune prince épousa en 1750 l'infante Marie-Antoinette-Ferdinande d'Espagne.

3. *Journal de Barbier*, p. 128 et 131.

4. Alphonse-Marie-Louis de Saint-Séverin d'Aragon, d'origine parmesane (7 novembre 1705-7 mars 1757), s'était fait naturaliser Français en 1737 et avait obtenu un grade de colonel à la suite du régiment de Piémont; il fut notre ambassadeur en Suède en 1741, en Pologne en 1744, plénipotentiaire à Aix-la-Chapelle en 1748, et obtint au retour le titre de ministre d'État. Voyez les *Mémoires de Luynes*, t. IX, p. 274, note.

cordon bleu[1]. La cour lui a donné huit jours pour y penser, et c'est mardi prochain qu'il doit donner une réponse positive au ministère. S'il persiste dans son refus d'aller en Moscovie, on se contentera de lui donner cinq mille livres de pension.

L'on dit que le roi forme la maison de Madame, qui lui a demandé avec bien des instances de permettre que Madame Adélaïde vienne avec elle : le roi y a consenti après vingt-quatre heures de réflexions, en disant à Madame de lui servir de gouvernante.

Ces princesses logeront, dit-on, au Luxembourg, et auront avec elles Mmes de Duras[2], de Biron[3], de la Rivière[4], et autres. On ne voit pas que ce discours soit fondé, parce qu'on sait que les dames de France n'ont point de maison[5].

13 février et jours suivants.

On prétend qu'il y a des lettres de Rochefort qui disent qu'on y a pendu quinze soldats, tant François que Suisses, tranché la tête à un officier françois, pendu un officier suisse et écartelé un sergent, le tout de la garnison de Louisbourg, qui ont été convaincus d'avoir donné des avis aux Anglois de la situation de Louisbourg et de leur en avoir facilité l'entrée[6]. Cependant le député du commerce de la Rochelle[7] assure n'en avoir eu aucun avis, ce qui pourroit bien être une nouvelle faite au café.

Le bruit court que le roi a révoqué la lettre d'exil de M. Chauvelin[8], et qu'il revient ces jours-ci à Paris; c'est aux mouvements que s'est donnés M. le procureur général qu'il doit cette faveur. Le public est aussi peu éclairé maintenant sur la cause de sa disgrâce qu'il l'étoit il y a neuf ans; mais tout le monde s'accorde à dire qu'il faut qu'elle ait été bien grave, pour que le roi, qui est la bonté même, ait sévi si rigoureusement contre lui[9]. On expie de grands crimes par

---

1. Il l'eut en janvier 1748, pour aller au congrès d'Aix.

2. Angélique-Victoire de Bournonville, mariée en 1706 à Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras, qui est maréchal de France de 1741.

3. Pauline-Françoise de la Rochefoucauld-Roye avait épousé, en 1740, Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, plus tard maréchal.

4. Louise-Céleste de la Rivière, cousine éloignée de son mari, Joseph-Yves-Thibault-Hyacinthe, marquis de la Rivière, commandant de la deuxième compagnie des mousquetaires, mourut en 1753.

5. Les princesses Victoire, Sophie, Louise avaient été baptisées ensemble le 14 août 1745 (Arch. nat., O^1^ 90, fol. 122-125).

6. Ci-dessus, p. 99-173, *passim*.

7. C'était, depuis 1729, Nicolas Claessens, directeur de la Chambre de commerce de la Rochelle.

8. Ci-dessus, p. 236.

9. Pour se venger de ce que le garde des sceaux lui avait « escamoté la

une pénitence semblable à celle qu'il vient de faire. Le chagrin lui a tellement tourné et corrompu la masse du sang, que tout son corps n'est qu'une plaie, et, si le cardinal vivoit encore, on pourroit, en le lui montrant, comme Pilate montra autrefois Notre-Seigneur aux Juifs, lui dire : « Voilà cet homme que vous avez voulu perdre dans « votre colère. L'état où il est maintenant mérite-t-il autre chose « que de la pitié? » L'on assure que ce qui a engagé M. le procureur général à solliciter vivement à la cour le rappel de M. Chauvelin est le dessein qu'il a formé de marier son fils à la fille de cet infortuné ministre[1], qui, en cette considération, remettra à son gendre la charge de président à mortier; car, pour son fils[2], il ne promet rien de bon : c'est un si pitoyable sujet, qu'on juge qu'il ne sera jamais propre à rien.

Il y a des gens qui disent que, si M. de Saxe réussit, ce sera un coup de bonheur, mais que, s'il ne réussit pas, il mettra l'armée à deux doigts de sa perte, et qu'il n'y a qu'un étranger qui puisse jouer à si gros jeu le sort de l'État, parce qu'il faut enfin que cette armée reparoisse au printemps.

On ne sait point les raisons qui ont pu déterminer M. de Monmartel à faire un mariage si dépourvu de bon sens[3]. Un homme comme lui, qui se soutenoit assez par lui-même sans avoir besoin d'autre soutien, vient cependant d'acheter le père, le frère et les sœurs[4].

L'on raconte qu'un jour de la semaine dernière, Monsieur le Dauphin prit fantaisie de se promener à pied dans Versailles. Il n'étoit accompagné que de quatre gardes et de deux ou trois de ses officiers. Il parcourut toutes les rues et alla jusque dans le marché, où il demanda à des femmes le prix de quelques légumes qu'elles avoient

---

guerre » en 1733, Fleury lui a « escamoté la paix » en 1735, car Chauvelin, à défaut de l'Italie du Nord, qu'il visait, a assuré pour un prochain avenir la réunion de la Lorraine à la France.

1. Anne-Espérance Chauvelin épousera d'abord, en 1747, le marquis de Maulévrier, et secondement, en 1763, le comte de L'Aigle.

2. Charles-Louis Chauvelin, seigneur de Grosbois, né en 1718, fut tué en duel en novembre 1750, n'ayant eu que le gouvernement de Brie-Comte-Robert (1734).

3. Ci-dessus, p. 194.

4. Il va épouser, quatre jours plus tard, Marie-Armande de Béthune, née en 1709, qui appartenait à un rameau de la branche de Selles, et qui resta veuve en 1766. Son père, Louis, comte de Béthune, était mort depuis 1734, lieutenant général des armées navales; elle n'avait pas de sœurs, mais seulement un frère, dont il va être question ci-après. C'était une cousine issue de germaine de la maréchale de Belle-Isle. Voyez les *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 214-215.

devant elles. Il donna un écu à chaque pauvre qui se présenta, et l'on dit qu'il en donna plus de deux cents.

Les nouvelles qui se débitent du siège de Bruxelles ne sont point du tout favorables. L'on devoit attaquer le chemin couvert du 11 au 12; il ne l'étoit pas encore le 13. Rien ne se trouve prêt. Nos batteries ont été d'abord si mal disposées, que, depuis qu'on a commencé à les établir, on n'est occupé qu'à réparer les dommages que nous fait le grand feu de la place. A peine avons-nous commencé à tirer quelques coups. Les tranchées ont aussi été si mal dirigées, que M. le maréchal n'a pu s'empêcher de témoigner hautement qu'il étoit très mécontent des ingénieurs.

L'on prévoit que ce siège sera très meurtrier pour nous. Toutes les lettres du camp disent que, si M. le maréchal avoit voulu accorder les honneurs de la guerre à la garnison, nos troupes seroient déjà dans la ville. Il y a bien des gens qui croient que, après que nous aurons perdu bien du monde, l'on sera obligé d'en venir là[1]. Peut-on espérer qu'une garnison dont le fonds est de quinze mille sept cent trente hommes se rendra prisonnière de guerre et ne fera pas la moindre tentative pour percer? L'on ne voit pas souvent de semblables manœuvres à celle qui s'est faite à Linz, où dix mille hommes se rendirent sans tirer un seul coup de mousquet[2].

On parle beaucoup du mariage de M. de Monmartel, que l'on dit n'avoir été fait que pour le mettre à couvert des recherches qui pourroient être faites sur la rapidité de sa fortune. Les nouveaux mariés sont partis ce matin pour Brunoy, afin d'éviter le cérémonial des visites, et n'en reviendront que le 24, pour paroître le 25 à l'Opéra[3].

L'on continue de gloser beaucoup sur le mariage de M. de Monmartel. La plupart des Béthunes s'y opposoient; le duc de Charost[4],

---

1. *Gazette*, p. 82; *Barbier*, p. 125, 128-129, 131; *Luynes*, t. VII, p. 219.

2. Ci-dessus, p. 59 et 123. « Lorsque l'armée marcha en Bohême pour faire le siège de Prague (1741), le comte de Ségur fut choisi pour commander dans la Haute-Autriche. Chargé, avec environ dix mille hommes, tant François que Bavarois, de défendre la rivière d'Ems depuis son confluent dans le Danube jusqu'aux montagnes de Styrie, c'est-à-dire plus de quinze lieues de pays, il fit humainement, secondé de milord Clare, tout ce qu'un général habile peut faire pour une vigoureuse défense; mais, attaqué par près de trente mille hommes, sa communication avec l'armée coupée par l'abandonnement de Budweiss et de Freystatt, obligé de se renfermer dans Linz, ville sans défense, il y tint jusqu'au 23 janvier 1742, qu'il capitula aux conditions de ne point servir d'un an » (Pinard, *Chronologie militaire*, t. V, p. 235).

3. *Mémoires de Luynes*, p. 214-215 et 225.

4. Armand de Béthune, ci-dessus, p. 12, chef du conseil des finances depuis 1730, s'en est démis le 1er avril 1745.

chef de cette maison, les assembla tous un jour, et leur dit que, puisqu'ils s'opposoient au mariage de Mlle de Béthune avec M. de Monmartel, il falloit que chacun se cotisât pour lui faire une rente qui la pût mettre en état de vivre suivant sa condition, et qu'on ne se sépareroit point qu'on ne fût convenu de ce que chacun lui donneroit, ou que tout le monde n'eût consenti au mariage. Ceux qui s'y étoient opposés jusque-là le plus vivement, ne se trouvant pas d'humeur de diminuer leur revenu pour augmenter celui de Mlle de Béthune, aimèrent mieux donner leur consentement au mariage, et, dès ce moment, il fut conclu[1]. L'on assure que le seul marquis de Béthune[2], frère de la nouvelle épouse, a persisté à s'y opposer (c'est qu'il ne craignoit pas la taxe[3]). Pour obtenir son suffrage, M. de Monmartel lui a fait les offres les plus avantageuses. L'on dit qu'il lui a proposé d'épouser Mlle de Boullongne et qu'il s'est offert à faire toute la dépense de la noce; que, de plus, il a promis à M. de Béthune de lui acheter la première place vacante dans le militaire et de le loger, lui et les siens, dans son hôtel aussi longtemps qu'il le jugeroit à propos. L'on ajoute qu'un procédé si généreux a gagné le cœur du marquis, qui a consenti à tout ce qu'on a voulu. Aussi bien son opposition n'eût été d'aucun poids. On ne croit pourtant pas qu'il accepte le mariage qui lui est proposé avec Mlle de Boullongne[4].

On dit que le roi a fait un présent très considérable à M. de Monmartel à l'occasion de son mariage, et voici comment. M. le duc d'Antin, en qualité de surintendant des bâtiments, avoit fait orner son hôtel d'une quantité de tableaux magnifiques appartenant au roi. Depuis la mort du duc, tous ces tableaux avoient été reportés au Garde-Meuble. Un seigneur de la cour, ami sans doute de M. de Monmartel, dit un jour au roi que l'hôtel d'Antin[5], qu'habite maintenant M. de Monmartel, étoit bien nu depuis qu'on avoit retiré tous les tableaux dont on vient de parler. S. M. demanda où on les avoit

---

1. Le mariage eut lieu le 16 février. Montmartel reconnut une dot de cent mille livres, donna à sa fiancée cinquante mille livres de diamants, et lui attribua un douaire de dix mille livres de rente, quatre mille livres pour le logement et soixante mille de préciput (ms. fr. 13703, fol. 25).

2. Armand-Louis de Béthune, marquis de Chabris, guidon des gendarmes, plus tard chevalier des ordres, épousera bientôt Marie-Edmée de Boullongne, fille du contrôleur général. Devenu veuf en 1753, il se remaria, en 1755, avec Marie-Thérèse Crozat, autre fille de financier.

3. Cette branche était extrêmement pauvre (*Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 215).

4. Cependant, le contrat fut signé le 27 février (*Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 236 et 239). Il y a une idylle sur ce mariage, par Tanevot, dans le ms. fr. 12649, p. 227-231.

5. Dans la rue qui porte encore le même nom.

placés; le charitable seigneur répondit qu'ils étoient au Garde-Meuble. « Ils seront tout aussi bien chez M. de Monmartel, répliqua S. M.; « ainsi, qu'on les y porte. » Quelques personnes prétendent que le roi ajouta qu'il lui en faisoit présent. L'on estime ces tableaux au moins quatre cent mille francs.

On prétend qu'à Madrid le peuple n'est point tranquille[1]. La reine a été alarmée de quelques conférences secrètes que deux principaux de cette capitale ont eues avec le prince des Asturies[2], qui respecte autant le roi son père qu'il hait sa belle-mère, et c'est là le seul motif qui l'a retenu, quelque instance vive et pressante qui lui ait été faite de rompre le silence et de se montrer le père de la nation. Les ministres, de concert avec la reine, font, dit-on, un usage si abusif des finances, qu'il ne reste pas dans le pays les deux cinquièmes des trésors que l'on apporte des Indes. Le surplus est envoyé à l'Infant[3] et employé par la reine à l'exécution de ce projet, et on sait que les ministres n'y perdent point[4].

On dit que M. de Richelieu n'a feint d'être malade pour revenir que parce que son projet de passer en Angleterre avec le convoi de troupes dont il devoit avoir le commandement n'a point été suivi à la cour : ce qui fait dire dans le public qu'il est malade d'une indigestion du bâton de maréchal de France, qu'il voyoit de la mer, et qu'il n'a pu attraper[5].

Vers sur l'air des Pèlerins[6] :

Quand je vis partir l'Excellence
De Richelieu,
Je prédis sa mauvaise chance,
Hélas, mon Dieu!

---

1. La reine Farnèse faisait échec à toutes les négociations pacifiques d'une partie du ministère français.

2. Ferdinand de Bourbon (1713-1759), qui succédera à Philippe V le 9 juillet de la présente année.

3. Don Philippe, troisième fils de Philippe V et gendre de Louis XV (1720-1765) : tome I, p. 181, et ci-dessus, p. 115-117. Il deviendra duc de Parme par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

4. On ne voit aucune allusion à ces mouvements secrets dans les correspondances adressées de Madrid à la *Gazette*, p. 40-42, 50-51, 75-76, 86-87; mais le duc de Broglie y a consacré tout le chapitre III de son premier volume de *Maurice de Saxe*.

5. *Mémoires de Luynes*, p. 221 et 225, *Barbier*, p. 103, 107, 110, 114-117, 122-126, et ci-dessus, p. 237 et 239. Voir une lettre du comte d'Argenson au duc de Richelieu, en date du 14 janvier : Archives de la Marine, B[4] 58, fol. 10-11.

6. Le premier couplet a été cité par le duc de Broglie, comme celui qu'on a lu plus haut.

Ce pilote ignore les vents
De l'Angleterre;
Il ne sait qu'embarquer les gens
Pour l'île de Cythère.

Il faut pourtant payer la peine
De ce marin;
Il n'est pas juste qu'il revienne
Et qu'il n'ait rien.
Nous lui donnons pour pension
Le soin des filles;
Un bourdon sera son bâton,
Ses lauriers des coquilles.

Si vous comptiez sur la prudence
De ce cerveau,
Vous en auriez trop d'espérance.
Princes héros.
N'employez cet esprit follet,
Et son Voltaire,
Qu'à vous amuser au ballet
Du Temple de la Gloire.

* *M. de Maurepas à M. de Marville.*

Versailles, 18 février 1746.

Voici le procès-verbal de visite du collège de Beauvais que je vous renvoie[1]. J'ai rendu compte au roi de toute cette affaire, sur laquelle nous nous entretiendrons au premier travail.

J'ai lu la *Lettre de Georges second* que vous m'avez envoyée. Il est sûr que ces sortes d'ouvrages commencent à se multiplier, et que, par eux-mêmes, ils sont bien mauvais. Je saurai si M. d'Argenson a connoissance de tout ce qui s'en imprime et s'il l'approuve, et j'en parlerai, s'il le faut, à M. le chancelier[2].

---

1. Ci-dessus, p. 203. Sur ordre du roi en date du 13 (Arch. nat., O[1] 98, fol. 48 v°), M. de Marville avait perquisitionné à ce collège, au collège de Presles et dans les maisons voisines, pour y découvrir des écrits, estampes ou imprimés « contraires à la religion, aux mœurs et à l'État » qui se distribuaient dans Paris et dans les provinces. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, en racontant sa visite (p. 41 et 57-60), se sont louées de sa courtoisie et de ses procédés honnêtes, qui n'ont pas nui à l'exactitude, ni à la minutie des recherches. Même perquisition fut faite aux environs de l'hôtel de Soissons (O[1] 90, fol. 50 v°).

2. Barbier dit (p. 108) : « Il y a apparence que tous ces écrits ne s'impriment et ne se distribuent sous le manteau que par permission et à mesure que les affaires avancent; cela devient excessivement curieux et intéressant. »

Nouvelles, etc.

27 février 1746 et jours suivants.

M. le duc de Richelieu n'est guère content, dit-on, du séjour qu'il a fait en Flandres. Il s'étoit proposé de parvenir tout de suite au bâton de maréchal, et l'on donne à entendre, dans quelques maisons de Paris, que, s'il a été envoyé en Flandres, ce n'a jamais été pour aller en Écosse. Il a dit confidemment à une personne qu'il étoit joué, et que les ministres avoient d'autres vues quand il a été envoyé[1].

On dit que les Anglois font le siège de Pondichéry; on sait qu'il y a nombre de vaisseaux anglois dans ces parages. Il y a toute apparence que le gouvernement aura pourvu à mettre cette place en état de faire une vigoureuse défense; car, si les Anglois venoient une fois à s'en rendre les maîtres, la France pourroit renoncer pour toujours au commerce des Indes, et la Compagnie françoise seroit entièrement culbutée[2].

L'on croit que le roi ne fera pas la campagne cette année; l'on a suspendu depuis quelques jours tous les préparatifs que l'on faisoit pour ses équipages, et la revue des gardes est différée[3]. Tout cela fait conjecturer que S. M. n'est pas éloignée de consentir à un congrès.

Il se trouve des personnes qui hasardent de dire que peut-être la cour n'est point trop fâchée que l'entreprise du prince Édouard commence à paroître désespérée, parce que, s'il continuoit à avoir du succès, il pourroit être une pierre d'achoppement à la paix : il faudroit, par honneur, le soutenir, et ne point quitter les armes qu'il ne fût rétabli dans ses droits en tout ou en partie; au lieu que, les mauvais succès le mettant hors d'état de prétendre à rien, l'on a un prétexte très plausible pour abandonner ses intérêts. L'on dit qu'on est plus éloigné que jamais de risquer un transport de nos troupes en Écosse. Presque tous nos ports sont encore masqués, et les dangers qu'a courus le duc de Fitz-James[4] effraient beaucoup; car l'on

---

1. Ci-dessus, p. 247.

2. La Bourdonnais ne reçut qu'au commencement de 1746 les renforts qu'il avait demandés; il ne put se mettre en mer que le 24 mars, avec une escadre de vaisseaux de la Compagnie, et, ayant été rejeté par la tempête sur Madagascar, c'est seulement en juillet qu'il rejoindra enfin Dupleix à Madras.

3. Voyez ce que dit le duc de Broglie, dans *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. I, p. 402-403, de la raison qui empêcha le roi d'aller à l'armée.

4. Charles, quatrième fils du maréchal de Berwick (1712-1787), créé duc

assure que le bâtiment qu'il montoit, lorsqu'il partit le 18 du mois dernier, fut attaqué et vivement poursuivi par un vaisseau anglois jusqu'à l'entrée du port de Dunkerque.

On dit Mme de Tencin très malade[1]. Si elle meurt, elle sera regrettée de tous nos beaux esprits. La plupart de ceux qui sont en réputation se trouvoient tous les jours assemblés chez elle : ce n'étoit point pour y jouer, mais pour s'entretenir sur toutes sortes de sujets de littérature et sur tous les ouvrages nouveaux, en sorte que l'on peut dire que sa maison étoit comme un tribunal où l'on prononçoit sur le mérite de tous nos auteurs. M. de Fontenelle[2] y a présidé fort longtemps. L'on dit qu'au 1er jour de chaque année, Mme de Tencin faisoit présent, à chacun des beaux esprits qui fréquentoient sa maison, de deux aunes de velours pour se faire une culotte : M. de Fontenelle en avoit plus besoin que tous les autres, parce que, depuis un certain temps, il est obligé d'en changer très souvent. On prétend que M. le cardinal perdra beaucoup en perdant sa sœur, parce qu'il la consultoit dans toutes sortes d'affaires, et ses conseils et ses intrigues l'ont beaucoup aidé à parvenir à ce haut point de fortune que son mérite personnel soutient si bien.

6 mars 1746 et jours suivants.

L'on a fait hier beaucoup de commentaires sur les gazettes de Hollande et de France. L'on sait fort mauvais gré au gazetier françois de ce qu'il semble affecter de donner à son ouvrage les tournures les plus capables de susciter de nouveaux envieux au maréchal de Saxe, lorsqu'il est obligé d'en parler. Il disoit hier dans sa gazette : « M. le maréchal a choisi M. de Lowendal pour commander dans Bruxelles[3]... » Il eût été plus naturel de dire que M. de Lowendal « avoit été nommé ou choisi pour...; » car, à la rigueur, l'expression du gazetier veut faire penser que M. de Saxe affecte un despotisme qui ne convient qu'au roi lui-même.

On n'est point content dans le public que le ministre n'ait point fait part de la capitulation de Bruxelles[4] et de ce qu'on est obligé,

---

de Fitz-James en 1736, était maréchal de camp depuis 1744, et avait épousé, le 1er février 1741, la fille aînée du marquis de Matignon. Nous avons vu (p. 130) le jeune Prétendant loger dans son château. Il deviendra maréchal en 1775. Voir ci-après, p. 253 et 265.

1. Elle a alors soixante-cinq ans et ne mourra qu'en décembre 1749.

2. Bernard le Bovier de Fontenelle (1657-1757), le célèbre auteur de la *Pluralité des mondes*, était secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences depuis 1697 et membre de l'Académie française depuis 1691.

3. *Gazette*, p. 119.

4. La ville avait capitulé le 20 février (*Gazette*, p. 107-108; *Mémoires de*

pour être instruit, de lire le gazetier de Hollande, de sorte que l'on ne sauroit encore sur quoi tabler. On distribue une relation imprimée, laquelle, au premier mot, a révolté tout le monde[1].

L'on est dans un étonnement étrange de ce que M. Boyer[2] se maintient à la cour. Il y est haï et détesté de tout le monde; ceux mêmes qui l'approchent le plus près en disent le plus de mal. L'on va jusqu'à mettre sa probité en question et à demander s'il est honnête homme. L'on n'hésite presque pas de dire qu'il faut qu'il ne le soit point pour se maintenir en place après tout ce qui lui est arrivé avec divers officiers de Monsieur le Dauphin, et dont on a été instruit dans le temps. On dit tout ceci à l'occasion d'une réponse qui fut faite, il y a peu de jours, par un écuyer de main du roi. Cet écuyer avoit présenté, dès le commencement de l'année dernière, à Monsieur de Mirepoix, un frère peu riche et ecclésiastique; le distributeur des grâces bénéficiales avoit promis qu'il songeroit au jeune abbé. Cependant l'écuyer, au retour de la campagne, trouvant son frère aussi peu avancé qu'il l'étoit avant son départ, n'a cessé d'importuner le prélat. Celui-ci, ne trouvant plus dans son génie de ces réponses vagues qui flattent l'espérance des suppliants, dit brusquement à l'écuyer : « Vous devenez, Monsieur, par trop importun. Il ne fau- « droit que trois hommes comme vous pour me faire déserter la cour! » A quoi l'écuyer répondit : « S'il ne faut que cela, Monsieur, j'aurai « bientôt trouvé les trois hommes. Si trois ne suffisent pas, je vous en « promets six, et, en cas de besoin, toute la cour. » Il avoit raison de parler ainsi, car il n'y a peut-être jamais eu d'homme qui se soit maintenu si longtemps à la cour avec si peu de partisans et aussi peu de mérite[3].

Quand le roi entra l'autre jour dans la salle du spectacle, il laissa passer toute la cour et se tint derrière un de ses gardes. Monsieur le Dauphin vint à passer, levant la tête et regardant de tous côtés : le roi s'approcha et lui donna une nasarde. Monsieur le Dauphin fut d'abord étonné; le roi fit un éclat de rire, et tout le monde rit aussi. On y remarqua que Mme la marquise de Pompadour étoit extrêmement sérieuse, et le roi fort gai. On en fut fort surpris parce que l'on sait que l'un se règle sur l'autre.

Luynes, t. VII, p. 233-234; *Mercure* du mois, p. 168-181; *Nouvelles à la main*, ms. fr. 13703, fol. 42 et 43; *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, p. 25-48).

1. Bibl. nat., Catalogue des imprimés (Histoire), t. II, p. 389-390. Il y a des vers faits à cette occasion dans le ms. fr. 12649.

2. L'évêque de Mirepoix.

3. Ses procédés d'inquisition et d'espionnage l'avaient fait détester de la cour dès 1743 (*Revue rétrospective*, t. V, p. 423).

On croit que M. l'archevêque ne peut aller encore que quelques jours[1]. Si son remplacement dépend de Monsieur de Mirepoix, ce sera ou Monsieur de Bayeux ou Monsieur de Langres : le premier, pour reconnoître tous les bienfaits de la maison de Luynes à son égard, et le second, par respect pour la mémoire de feu M. le cardinal de Fleury. Si cela dépend de M. de Maurepas, ce sera M. l'archevêque de Bourges, qui est fort aimé. On met aussi l'archevêque de Tours sur les rangs; on le craint un peu. Si la reine étoit écoutée, ce seroit l'archevêque de Rouen. On croit que l'intrigue pourroit bien donner la préférence à l'archevêque d'Arles; du moins, M. de Richelieu se donne de grands mouvements[2]. On met aussi sur les rangs M. l'évêque de Soissons[3], à cause de la recommandation de la maison de Stuart et des services du maréchal de Berwick.

Si la paix du roi de Sardaigne avec l'Espagne est conclue, comme on l'assure généralement, on dit que c'est à M. d'Argenson qu'on en est redevable, s'y étant donné tous les mouvements possibles, tant par rapport à l'utilité que nous en retirons, que parce que c'est son fils qui aura tout l'honneur de cette négociation[4].

On n'est pas favorablement prévenu sur la pièce intitulée : *la Coquette fixée*[5], que l'on donne aujourd'hui aux Italiens, parce qu'on la croit de M. le duc de Nivernois[6]. La vie de Mlle Quinault lui a fourni son sujet[7].

---

1. L'archevêque de Paris mourut le 13 mars, après avoir reçu les sacrements le 4 (*Journal de Barbier*, t. IV, p. 131-132; *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 251-252; *Gazette*, p. 133). Ç'avait été un grand adversaire des jansénistes et un fougueux constitutionnaire.

2. Pour tous ces prélats, voyez ci-dessus, p. 229-230.

3. François de Fitz-James (1709-1764), fils du maréchal de Berwick, après avoir eu la dignité ducale et la survivance des charges de son père, était entré dans les ordres en 1736, avait eu l'abbaye de Boscherville en 1738, l'évêché de Soissons en mai 1739 et la charge de premier aumônier en mars 1742. Son rôle a été considérable lors de la maladie du roi à Metz.

4. Le duc de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. I, p. 114 et suiv. D'Argenson avait signé, le 17 février, un armistice entre la France et la Sardaigne; mais il se trouva contrecarré par l' « ambition extravagante, » selon le mot de Voltaire, de la reine d'Espagne, alors que les Parisiens croyaient déjà assuré d'obtenir la Savoie et Nice pour nous, Parme, Plaisance et le Mantouan pour l'Infant (*Barbier*).

5. Attribuée à l'abbé de Voisenon et présentant des analogies avec *la Princesse d'Élide*.

6. Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini (1716-1798), duc de Nivernois en 1730, est membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis trois ans. Il est renommé pour ses poésies légères et badines.

7. Sans doute Françoise Quinault (1688-1713), qui débuta à la Comédie-

On dit que le roi a envoyé au prince Édouard des patentes de généralissime des troupes françoises, qui ne peuvent aboutir à rien de ce que l'on a pu se proposer, puisqu'il commande en chef tout ce qui est de son parti, et que ces patentes ne le garantiroient pas, s'il vient à être pris, d'être pendu sous le nom de petit-fils du meunier de Whitehall.

L'on se disoit tout bas hier, au café de Dupuis[1], que le roi avoit laissé entendre qu'il étoit arrivé malheur au dernier embarquement pour l'Angleterre et qu'on le cachoit encore par ménagement pour la famille de M. le duc de Fitz-James.

On ne peut plus douter qu'il n'ait été signé le 17 janvier une convention de la France avec le roi de Sardaigne en faveur de l'Espagne[2]. Les propositions ont commencé dès la convention de Hanovre; dès lors, la France fit ses efforts pour que le roi de Pologne résistât au roi de Prusse. La victoire que ce dernier a remportée dans la Saxe ralentit ces propositions. Depuis le traité de Dresde[3], la France a redoublé ses soins auprès du roi de Sardaigne[4]; elle lui a beaucoup donné, promettant la ratification de l'Espagne, et ce prince, ébloui par de grands avantages, n'a point examiné qu'il traitoit avec une puissance qui n'a aucunes prétentions en Italie, ni assez de troupes dans ce pays-là pour valider la convention. Le 25 du même mois, la nouvelle en vint à Rome, et le cardinal Albano[5] ne perdit pas un instant pour en rendre compte à la cour de Vienne. Les Génois ne l'ont apprise que par leur ministre qui est à Madrid. Le parti de la reine de Hongrie à Gênes en a sur-le-champ informé le général Pallavicini[6]. La cour de Madrid fut indignée de ce qu'on ne lui donnoit

---

Française en 1708; elle épousa un officier de la louveterie, Hugues de Nesle, qui se fit aussi comédien; sa sœur, Jeanne Quinault (1699-1783), qui débuta en 1718, ne se retira qu'en 1741. On a quelques lettres d'elle dans les *Œuvres de Piron*.

1. Le café du Puits, rue Saint-Honoré : ci-dessus, p. 84 et 149.

2. A la fin du tome IV de son édition des *Mémoires du marquis d'Argenson*, feu M. Rathery a donné (p. 464-469) les préliminaires signés en effet pour la France et la Sardaigne, et dont la négociation est racontée par ce ministre, p. 266-306. Le traité ne fut pas signé.

3. Traités signés le 25 décembre 1745 entre la reine de Hongrie et la Prusse, le roi de Pologne et la Prusse (*Gazette*, p. 62-66 et 188-189; *Barbier*, p. 118-122; *Marie-Thérèse impératrice*, t. II, chap. dernier).

4. « Nous n'avons plus que faire en Allemagne, disait-on; il ne reste plus que la Flandre et l'Italie. »

5. Ci-dessus, p. 195.

6. Le génois Gianluca Pallavicini (1697-1773), général d'artillerie impérial et commandant du Mantouan, refusa de combattre contre sa patrie et se retira à Milan lorsque les troupes impériales franchirent les Apennins et

que Parme, Plaisance et le Crémonois, informée d'ailleurs que, pour la conquête du Serraglio et du Mantouan, la France et la Sardaigne la lui laisseroient faire seule. La reine prit dès lors la résolution d'envoyer ici le duc d'Huescar[1], et elle donna ordre au prince de Campo-Florido de partir sur-le-champ pour Vienne. Le roi lui dit qu'il prenoit sur lui qu'il ne partiroit pas jusqu'au retour du courrier que S. M. a envoyé à Madrid, qui n'est point encore de retour. M. d'Huescar en a dépêché trois depuis qu'il est ici. On ne sait point trop où l'on en est; mais des gens bien informés assurent que la cour d'Espagne négocie actuellement à Vienne, laquelle cour de Vienne, instruite de tout ce qu'a fait le roi de Sardaigne, pourroit bien s'accommoder avec la reine d'Espagne en lui donnant la Toscane uniquement, et reprendre sur le roi de Sardaigne les trois cessions faites : l'une, en 1708, du Montferrat[2], qui appartient de droit au grand-duc de Toscane[3]; l'autre, en 1737, de partie de Milanois[4], et l'autre par le traité de Worms[5]. Tous ces incidents donnent le temps aux troupes de la reine de Hongrie d'arriver. Elles sont, dit-on, mal vêtues et sans subsistances. L'on dit aussi que M. l'évêque de Rennes[6] n'approche point du palais depuis quinze jours. M. le maréchal de Maillebois a fait faire de très grandes livrées à Lyon pour aller à Turin. L'on a publié une suspension d'armes entre les armées piémontoise, françoise et espagnole. On dit : « Si le roi de Sardaigne a fait son « traité, que ne fait-il arrêter le prince de Liechtenstein[7] et mettre à « bas les armes à son armée? S'il ne le fait pas, c'est qu'il n'a point de

---

s'emparèrent de Gênes. Sa conduite ne fut point désapprouvée à Vienne, et il conserva son poste à Milan.

1. *Barbier*, p. 131, 137; *Gazette*, p. 106-107. Don Ferdinand de Silva y Pastrana, duc d'Huescar, capitaine des gardes du corps, n'arriva en France comme ambassadeur qu'en décembre 1746; il reçut l'ordre du Saint-Esprit en 1749.

2. Quand on avait évacué l'Italie (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XVI, p. 155).

3. Comme prince lorrain.

4. Exécution des préliminaires de Vienne, donnant au roi de Sardaigne Tortone, Novare ou Vigevano et les Langhes de Ligurie.

5. Conclu le 13 septembre 1743, entre l'Angleterre, la Hongrie et la Savoie. Cette puissance devait avoir la partie du Milanais située à l'ouest du Tésin.

6. Louis-Guy Guérapin de Vauréal (1688-1760) était évêque de Rennes depuis 1732 et ambassadeur à Madrid depuis 1740; il se démit de son évêché en 1758.

7. Joseph-Wenceslas (1696-1772), colonel en 1723, lieutenant général en 1734, ambassadeur à Paris de 1738 à 1741, feld-maréchal en 1745, puis directeur général de l'artillerie.

« certitude de la part de l'Espagne, et, sans cela, il seroit perdu, s'il « en étoit autrement[1]. »

M. de Maurepas à M. de Marville.

11 mars 1746.

Je vous envoie l'ordre du roi pour faire sortir de la Bastille le sieur Fréron et le renvoyer en exil à Quimper[2].

La lettre de Voltaire est une pièce qui ne pouvoit être imaginée que par lui[3]; mais, comme la singularité n'est pas une raison de la défendre, je ne vois point d'inconvénient, s'il l'avoue et s'il la donne au public signée de lui, de permettre qu'elle soit imprimée. Je vous en rendrai le manuscrit.

Je vous suis obligé du bulletin de M. l'archevêque[4] que vous m'avez envoyé; mais je n'avois pas compté qu'après celui-là, je n'en recevrois plus, et il est de nature à faire désirer ceux qui suivent.

Je suis, etc.

Nouvelles qui se débitent à Paris, aux promenades et dans les cafés.

13 mars 1746 et jours suivants.

On dit que le roi a destiné à M. de Saxe un très riche présent : c'est une tabatière avec le portrait de S. M. Parmi les diamants dont elle est enrichie, il y en a un estimé dix mille écus; on assure que le présent est de cinquante mille écus. Les millions qu'il a acquis à la France par la prise de Bruxelles lui ont bien mérité cette faveur, et tout le monde est persuadé qu'on ne sauroit trop lui donner des marques de reconnoissance.

On est scandalisé, dans les maisons particulières et dans les cafés, que, pour la troisième fois et à propos de rien, le gazetier de France a répété que le maréchal de Saxe a nommé M. de Lowendal pour commander dans Bruxelles[5]. On sait bien que cette expression peut être susceptible d'une bonne tournure et qu'on peut l'attribuer à la grande confiance que le roi a en M. de Saxe; mais répéter ces choses avec affectation, c'est vouloir évidemment que le public se plaigne de la prédilection que M. de Saxe a pour M. de Lowendal, son ami, et exciter nos officiers à se liguer contre. Si c'est dans cette vue que le bureau de la Guerre envoie ces sortes d'articles, il n'y

1. Voyez *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. I, p. 114-185.
2. Ci-dessus, p. 235; *Archives de la Bastille*, t. XII, p. 262-268.
3. Ci-dessus, p. 232.
4. Ci-dessus, p. 252.
5. *Gazette*, p. 129.

réussira pas, parce qu'on est charmé de voir que M. de Saxe distingue M. de Lowendal, que l'on croit seul capable de le remplacer.

La cour de Madrid a été étonnée d'apprendre par M. le prince de Campo-Florido les conventions de la France avec le roi de Sardaigne[1]. Elle en est si mécontente, que Monsieur de Rennes y est vu de mauvais œil, et cela influe même sur les princes de Robecque[2], qui s'y sont rendus pour remettre au roi d'Espagne la Toison d'or qu'avoit feu leur père[3]. L'aîné se flattoit que, en arrivant, S. M. Catholique la lui rendroit : à quoi il n'y a pas même d'apparence.

Il vient de paroître une ordonnance par laquelle le roi d'Espagne enjoint à tous les archevêques et évêques de fournir un état exact de tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, dont il sera pris le dixième pour en former un corps de milice, que l'on incorporera dans les troupes. Le clergé regarde cela comme un attentat à ses privilèges ; et de quel usage peut être une pareille soldatesque? Cela manifeste à toute l'Europe la foiblesse de cette monarchie en hommes.

L'on prétend que, bien loin que l'Espagne se prête à l'accord fait par la France avec le roi de Sardaigne, elle refuse entièrement de le ratifier, et qu'il est certain que, le 10 de ce mois, le marquis de Bennes[4] a reçu ordre de la cour de Dresde de partir en toute diligence pour Vienne[5], ce qui paroît être une démarche inconnue aux cours de Versailles et de Turin. Le roi de Sardaigne pourroit être la victime de sa dissimulation avec ses alliés, et il joue à perdre ce qui lui a été donné dans le Milanois et le Montferrat[6].

On dit que, quand M. de Saxe arriva à Versailles, et qu'il aperçut M. d'Argenson, ils s'abordèrent et s'embrassèrent avec toutes les démonstrations de la plus grande cordialité[7]. Ils allèrent ensemble

---

1. Ci-dessus, p. 241.

2. Alexandre-Louis de Montmorency, né en 1724, lieutenant général, avait épousé en février 1745 une fille du maréchal de Luxembourg. Son frère était Louis-Alexandre, marquis de Morbecque, né en 1729, alors colonel du régiment de l'Ile-de-France.

3. Anne-Auguste de Montmorency, qui avait été majordome-major de la reine d'Espagne femme de Louis Ier, et était mort le 27 octobre 1745.

4. Guy de Ferrero, comte de Benna, chef d'escadre espagnol, frère cadet du prince de Masserano, parti pour être ministre en Russie en février 1744, était resté à Paris trois ou quatre ans. On l'envoya alors en Allemagne, d'où il revint en 1749 pour prendre la direction générale de la marine espagnole.

5. Au contraire, le correspondant de Vienne écrivit à la *Gazette*, le 19 mars (p. 171) : « Le comte de Bernes (*sic*), que la reine a nommé son ministre auprès du roi de Prusse, se rendra incessamment à Berlin. »

6. *Luynes*, p. 257 ; ci-dessus, p. 254.

7. Le marquis d'Argenson a fait dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 207-208) un portrait curieux du maréchal de Saxe.

dans la chambre du roi, où ils furent assez longtemps seuls avec S. M. Ensuite, l'on ouvrit la chambre, la cour entra, et le roi, comme s'il n'eût point encore vu le maréchal, lui dit : « Vous êtes donc bien « aise de me voir, Monsieur le maréchal ? Hé bien ! je vous assure que « je ne suis pas moins charmé de vous voir. » Il présenta lui-même à S. M. les tabliers des timbales qui ont été prises à Bruxelles, disant qu'il n'avoit pas voulu paroître les mains vides, et il y joignit une oriflamme que François Ier perdit autrefois dans une bataille, que l'on conservoit précieusement dans Bruxelles. Le roi parut charmé de ce présent[1].

Lorsque M. de Saxe se retira de la chambre du roi, il trouva sur son passage une si grande foule de courtisans, qu'à peine pouvoit-il avancer. Tous s'empressoient à lui faire leur cour; il recevoit des compliments de tous côtés. La galerie étoit remplie de curieux qui étoient accourus pour voir ce prodige de nos jours, ce fléau de nos ennemis, cet ange tutélaire de la France : tels sont les noms glorieux qu'on lui donne dans le public et en particulier[2]; mais il ne faut pas oublier de dire que tout le monde a été ravi d'apprendre que M. de Saxe et M. d'Argenson paroissoient en user l'un envers l'autre comme de vrais amis.

On dit que ce qui retient la conclusion de la paix du roi de Sardaigne avec l'Espagne est la propriété des duchés de Parme et de Plaisance, que la reine d'Espagne insiste à demander en son nom pour en jouir en cas qu'elle survive au roi d'Espagne.

L'on dit qu'il y aura dimanche prochain, à Versailles, un grand conseil, où l'on proposera quatre plans différents pour les opérations de la campagne prochaine : le premier sera de M. de Belle-Isle, le second de M. de Noailles, le troisième concerté entre M. le prince de Conti et M. d'Argenson, et le quatrième sera présenté par M. le maréchal de Saxe.

Le prince de Campo-Florido a été, ces jours-ci, demander à Monsieur de Mirepoix un bénéfice pour un ecclésiastique que la reine d'Espagne recommandoit. Ce prélat lui a répondu que la chose n'étoit pas possible. Étant pressé d'en donner la raison, il a allégué que l'ecclésiastique avoit été moine : « Ah ! Monsiou, répond l'ambassadeur « en s'en allant, *memento, homo*[3]. » Mme la duchesse de Modène a demandé à ce prélat certain bénéfice pour le prince son fils[4] : il lui a

1. Sur cette réception, voyez *Luynes*, t. VII, p. 253, *Barbier*, p. 132, et le duc de Broglie, *Maurice de Saxe*, t. I, p. 49.

2. « Sa présence et la réception du roi auront déplu à plus d'un seigneur de cette cour, » dit Barbier.

3. M. Boyer, avant d'être évêque, avait appartenu à l'ordre des Théatins.

4. Hercule-Renaud d'Este; ci-dessus, p. 83. Sa mère était Charlotte-Aglaé d'Orléans.

répondu que le morceau étoit trop gros. Mme la marquise de Bourdeille[1], lui présentant son fils, lui parla de sa naissance, de ses mœurs et de sa misère; M. de Mirepoix lui répondit : « Madame, il « y en a dix mille dans son même cas. »

On dit que c'est par le canal de M. de Richelieu et de Mme de Bellefont[2] que Monsieur d'Arles[3] a été nommé à l'archevêché de Paris[4] (cela étoit fait il y a déjà longtemps), que Mme de Pompadour y a encore renouvelé ses soins, et que ce prélat en a agi dans son diocèse de façon à ne pas faire espérer un bon parti au jansénisme, ce qu'il continuera ici avec d'autant plus de chaleur qu'il a reconnu que l'inaction de M. de Vintimille[5] l'a empêché de parvenir au cardinalat. Mme du Châtelet a aussi eu beaucoup de part à cette nomination, l'ayant sollicitée dans le temps qu'elle étoit des petits appartements[6].

Tout le monde, en voyant passer l'abbé d'Harcourt[7], qui officioit au convoi de l'archevêque, murmuroit de ce que ce n'étoit pas lui qui lui succédoit, et il est sûr que, si c'eût été le public qui eût nommé, il n'y en auroit point eu d'autre. On assure qu'il se retire, et ce qui donne lieu à le croire encore plus, c'est que, dans le dernier mandement du chapitre, il est au nom des Vénérables archidiacres et chanoines, au lieu que le premier étoit au nom des Vénérables doyen, chanoines, etc.[8].

---

1. Marie-Suzanne Prévost de Sanzac, veuve de Henri de Bourdeille; son fils était Henri-Joseph, né en 1715, lequel épousa plus tard Mlle d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre.

2. Marie-Suzanne-Armande du Châtelet, fille du gouverneur de Vincennes et d'une Richelieu (ci-dessous), avait épousé en 1733 Charles-Bernardin-Godefroy Gigault, marquis de Bellefont, et avait été nommée dame du palais de la Dauphine en janvier 1745. Elle mourut au mois d'avril 1754.

3. Ci-dessus, p. 229.

4. Il fut nommé le 15 mars (*Journal de Barbier*, t. IV, p. 136).

5. L'archevêque de Paris, mort le 13 mars.

6. Armande-Gabrielle de Vignerot du Plessis-Richelieu, nièce du duc et mariée en 1714 à François-Bernardin, marquis du Châtelet-Clémont, gouverneur de Vincennes, était très bien avec le roi et avec ses maîtresses. Il ne faut pas la confondre avec l'amie de Voltaire, née Breteuil (t. I, p. 64 et 153), quoique celle-ci fût également bien avec M. de Richelieu et avec la cour même. Une note du duc de Luynes (p. 269) fait connaître en détail quelle part l'évêque de Mirepoix eut à cette nomination du nouvel archevêque.

7. Louis-Abraham, fils du maréchal (1694-1750), chanoine de Notre-Dame, grand vicaire du cardinal de Noailles, abbé de Preuilly (1712), de Signy (1723), de Saint-Liguaire et de Saint-Taurin d'Évreux (1733), devint doyen du chapitre la même année, se démit de ses fonctions en 1747, et reçut en échange une place de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. A la mort de son frère aîné, en 1750, il prit le titre de duc d'Harcourt, et mourut peu après.

8. *Mémoires de Luynes*, p. 252 et 270-271.

Le marquis de Maillebois[1] marchoit à Turin avec un cortège d'ambassadeur, sans doute pour y négocier[2], quand il a reçu à Rivoli, trois lieues de Turin, un ordre du roi de Sardaigne de ne point passer outre, par un officier de ses gardes du corps, qui lui a notifié, de la part de son maître, d'une façon très dure, qu'il eût à se retirer promptement, et qu'il ne tenoit à rien qu'on ne l'arrêtât prisonnier, étant sans passeport[3]. On lui a donné quatre cavaliers pour l'escorter. Dans tout ceci, s'il y a un accord de la France avec le roi de Sardaigne et la reine de Hongrie, on présume qu'il y a eu de la trahison de la part du roi de Sardaigne, parce que, dit-on, il avoit été réglé à Rome, entre l'archevêque de Bourges et le cardinal Albano et un homme du côté du roi de Sardaigne, que les François se retireroient dans le comté de Nice et que l'on s'en tiendroit, à l'égard de l'Italie, à ce qui avoit été fait en 1696[4]; que les choses retourneroient à présent dans l'état où elles étoient pour lors; que les Autrichiens se replieroient dans le Mantouan, ainsi que les Piémontois dans le Piémont[5]. Cet accord a été fait, dit-on, avant le traité de paix du roi de Prusse, et il n'y a que le roi de Sardaigne qui y ait manqué, ayant appris le refus des Espagnols d'y acquiescer. On assure qu'il paroît en Hollande un mémoire du roi de Sardaigne sur cet accommodement[6].

---

1. Ou plutôt le comte, fils du maréchal et gendre du marquis d'Argenson : ci-après, p. 266.

2. Ci-dessus, p. 241-242.

3. *Mémoires d'Argenson*, t. IV, p. 303-304; *Mémoires de Noailles*, p. 351; le duc de Broglie, *Maurice de Saxe*, t. I, p. 182-185; Lezay, *Campagnes du maréchal de Maillebois*, t. II, p. 179 et suiv.

4. Lorsque Victor-Amédée se sépara de la Grande Alliance.

5. Le projet de M. d'Argenson, qui n'aboutit pas par suite de l'opposition de l'Espagne, était de former « une république ou association éternelle des puissances italiques, comme il y en a une germanique, une batavique et une helvétique, » pour écarter à toujours les guerres d'Italie (ses *Mémoires*, t. II, p. 267 et suiv.; *Barbier*, p. 128 et 131; duc de Broglie, *Maurice de Saxe*, t. I, p. 119 et suivantes).

6. On a vu (p. 241) que des préliminaires avaient été signés secrètement à Turin presque au lendemain de la conclusion des traités de Dresde, et M. de Maillebois, quoique devant, à raison de sa grandesse, des égards à l'Espagne, que l'on abandonnait, avait ratifié à Paris, le 17 février, la substance de cette convention. En dépit d'un avis officieux de Turin, il voulut rejoindre son armée, et, en arrivant de l'autre côté de la frontière, il trouva que les troupes austro-sardes étaient déjà en marche. De plus, les généraux espagnols Gages et Castelar ne s'entendaient pas entre eux, et l'ennemi n'eut aucune peine à s'emparer d'Asti, puis d'Alexandrie. Le gouverneur espagnol de Tortone eut l'audace d'arrêter les équipages de Maillebois et de saisir ses papiers.

La ville de Bruxelles a fait présent à M. de Saxe de trois tentures de tapisserie, de la valeur de trente mille livres. On ne croyoit pas qu'il seroit allé hier (vendredi 18) à l'Opéra, parce qu'il étoit à Versailles de jeudi matin[1]. Il y est arrivé en droiture avec M. le duc de Biron[2]. On dit qu'il a obtenu un bon du roi pour une place de fermier général en faveur du sieur Baudry, son intendant, procureur au Châtelet[3].

On parle toujours du refroidissement du roi pour Mme de Pompadour, que l'on dit occasionné par une indiscrétion de sa part sur quelque chose qui a été su, et que le roi n'avoit dit qu'à elle seule.

20 mars 1746 et jours suivants.

On assure que l'on se plaint à la cour de M. le maréchal de Maillebois au sujet de la prise d'Asti[4], disant que, s'il eût donné du secours ou répondu aux besoins de M. de Montal, le baron de Lewtrum[4] n'auroit point fait tant de progrès; mais tout ceci est l'effet d'une perfidie insigne du roi de Sardaigne, qui, dans cette occasion, s'est bien éloigné de ses principes. Il aura bien de la peine à se laver aux yeux de l'Europe d'une pareille manœuvre[5].

La prise d'Asti n'est pas telle qu'on l'avoit publiée. M. de Montal[6], ayant eu avis de l'entreprise que méditoit le roi de Sardaigne contre cette ville, où M. de Montal commandoit, en a retiré toute sa garnison pour se rendre à Valence, et le régiment Dauphin de cavalerie,

---

1. Ci-après, p. 262.

2. Louis-Antoine de Gontaut, titré d'abord comte de Biron, quatrième fils du maréchal et duc de Biron depuis 1739 par la mort de son frère aîné et la démission de l'abbé, lieutenant général en 1743, reçut l'Ordre en 1744, se signala à la bataille de Fontenoy, et reçut en récompense le commandement des gardes françaises; il eut le bâton de maréchal de France en 1757.

3. Alexandre Baudry, baptisé le 22 novembre 1693, pourvu le 10 novembre 1719 d'une charge de procureur au Châtelet, demeurait rue des Deux-Écus.

4. *Gazette*, p. 152; *Barbier*, p. 135-138 et 143-144; *Luynes*, t. VII, p. 256-259; ms. fr. 13703, fol. 56-60, 64, 65, 69. La ville avait été investie le 5 mars. Le duc de Broglie (*Maurice de Saxe*, p. 194-210) a raconté par suite de quelle surprise déloyale elle tomba aux mains des Piémontais le 9.

5. Charles-Sigismond-Frédéric-Guillaume de Leutrum (1692-1755). Voir l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XVIII, p. 499.

6. Charles-Louis de Montsaulnin, marquis du Montal (1681-1758), brigadier en 1710, maréchal de camp en 1719, lieutenant général en 1734, avait été fait chevalier des ordres en 1745; il fut disgracié après la reddition d'Asti (ci-après, p. 267), et mourut retiré dans ses terres. « Brave homme, mais d'une sottise extrême, » dit le marquis d'Argenson. Sa correspondance justificative, sur la reddition d'Asti, est publiée dans le Supplément des *Campagnes de Maillebois*, p. 513-532.

qui composoit l'arrière-garde, a été harcelé et a soutenu avec une extrême valeur tout l'effort des ennemis. On dit que nous avons aussi évacué Casal, et que tout ceci n'est que marotte que fait jouer la France afin que, le roi de Sardaigne paroissant avoir quelque avantage, la cour d'Espagne se porte à accéder plus volontiers aux propositions que la France a fait faire : ce qui paroît d'autant plus vraisemblable que M. de Montal est connu pour bon officier et incapable de se laisser surprendre. Outre cela encore, M. de Maillebois, qui étoit à Valence, et les Espagnols à Alexandrie, étoient en état de lui donner un prompt secours[1].

Il seroit bien difficile de rapporter toutes les plaintes que l'on fait contre le maréchal de Maillebois. L'on dit, entre autres choses, que la cour auroit bien dû ne lui pas laisser le soin de faire la répartition des quartiers[2]. L'on rappelle, à ce sujet, la manière dont il les distribua l'année dernière en Allemagne : ils se soutenoient si peu, que l'on fut obligé de lui dépêcher des courriers pour le faire changer de position, et, si le duc d'Arenberg[3] eût un peu mieux su son métier, il nous auroit facilement enlevé, dans ce temps-là, sept ou huit quartiers qui ne pouvoient s'entre-secourir les uns les autres.

On continue de parler sur le même ton de la situation de nos affaires en Italie[4], si ce n'est qu'on la fait encore plus mauvaise que ces jours passés; car on assure que M. de Maillebois a évacué Valence et Alexandrie[5], et qu'il rassemble son armée sous Tortone. Il semble qu'un esprit de vertige se soit emparé de tous nos généraux d'Italie. L'on ne conçoit pas comment, M. de Maillebois ayant si mal distribué ses quartiers, personne ne s'est avisé de lui en faire des représentations, ou qu'on ne lui en ait point fait venant de la cour. M. de Senneterre[6] a écrit, du 5, à un de ses amis : « Vous ne devez pas dou-

---

1. Barbier s'exprimait de même dès le 18 février (p. 137) : « On dit que M. de Montal avoit reçu à Lyon une lettre d'exil en revenant ici sur sa parole; mais cela n'est pas vrai, et on ne parle plus de lui. Plus on est étonné de sa malheureuse aventure, étant reconnu généralement pour un de nos meilleurs généraux, et plus cela donne à penser. On imagine que c'est l'effet de quelque intelligence secrète, etc. » Comparez la notice de Montal dans Pinard, *Chronologie militaire*, t. V, p. 161-165.

2. Les quartiers d'hiver de l'armée franco-espagnole. C'est, disait-on, la reine Élisabeth qui avait voulu que Gages occupât Milan, plutôt que d'hiverner en Piémont, et cette extension des lignes perdit tout.

3. Léopold-Philippe-Charles-Joseph de Ligne (1690-1753), grand bailli de Hainaut (1712), gouverneur de Mons (1718), puis gouverneur général des Pays-Bas autrichiens.

4. *Journal de Barbier*, t. IV, p. 135-138.

5. *Campagnes de Maillebois*, p. 204.

6. Jean-Charles, marquis de Senneterre, ancien ambassadeur à Turin et

« ter que la paix ne soit conclue avec le roi de Sardaigne : nos quar-
« tiers sont distribués de manière qu'il paroît bien que nous sommes
« amis, ou il faudroit que M. le maréchal fût bien insensé, s'il n'en
« avoit pas une assurance des plus positives. »

Quelques personnes prétendent excuser M. de Maillebois en disant qu'il ne devoit point paroître se défier du roi de Sardaigne dans un temps où l'on étoit en négociation de paix avec lui; mais ne doit-on pas toujours se défier d'un ennemi que l'on contraint à faire la paix, et M. de Maillebois sera toujours inexcusable d'avoir partagé son armée sans nécessité; il y avoit plus de trois mois qu'on s'en plaignoit déjà[1].

On dit hautement que la France paye deux mille livres au sieur du Breuil, auteur de la *Gazette d'Amsterdam*, qui est vue et examinée par le ministre de France à la Haye[2]. Outre cela, la France donne douze à quinze mille livres à la dame Limiers, qui fait la *Gazette d'Utrecht*[3]. Cet argent est pris sur les produits des gazettes que la ferme des postes vend dix-sept sols six deniers au sieur David, distributeur à Paris, lequel les vend au public vingt sols[4].

Sur ce que les gazettes n'ont point paru hier comme à l'ordinaire, on a dit que le ministère les avoit fait arrêter[5], et cela fait soupçonner dans le public qu'il y a encore quelque chose de plus désavantageux que ce qu'on sait, ou que les affaires d'Écosse vont si mal, qu'on ne veut point en donner une connoissance complète au public, dont l'espérance de ce côté-là est déjà bien affoiblie.

On trouve qu'il y a beaucoup plus d'amour-propre que de grandeur d'âme dans le présent de dix mille francs qu'a fait le maréchal de Saxe à l'actrice qui lui a présenté une couronne[6], ce présent étant trop

---

chevalier des ordres depuis 1745 (*Luynes*, t. VII, p. 268). Il servait depuis deux ans à l'armée du prince de Conti en Italie.

1. Voyez les *Mémoires d'Argenson*, p. 298-305, qui expliquent les conditions dans lesquelles se trouvait le maréchal.

2. César Tronchin du Breuil était mort; mais le privilège de la gazette avait été renouvelé le 17 juillet 1743 à sa veuve Louise de Roussillon et à leurs six enfants.

3. Selon Hatin, c'est le fils, Henri-François de Limiers, qui avait alors le privilège de la feuille d'Utrecht, et il le garda jusqu'en 1758.

4. Il y avait un bureau de gazettes étrangères vis-à-vis la grille des Mathurins. L'abonnement était de trente-six livres.

5. Barbier dit la même chose. La gazette ne fut mise en distribution que le jour même où *Armide* fut jouée en l'honneur du maréchal de Saxe.

6. Le 18 mars (ci-dessus, p. 260), à la représentation d'*Armide* (*Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 259; *Journal de Barbier*, p. 132-134; *Mercure*, p. 153-155; *Nouvelles à la main*, ms. fr. 13703, fol. 61-63; *Mémoires du prince de Croÿ*, publiés par M. de Grouchy, p. 30-31; *Maurice de Saxe*, p. 49-54).

au-dessus du mérite d'une actrice qui s'est ressouvenue de ce qui fut fait en pareille circonstance au maréchal de Villars[1]; mais on dit aussi, pour disculper M. de Saxe, qu'il a toujours été fort reconnoissant des faveurs des actrices[2].

On dit que, par l'affaire d'Asti, la communication du maréchal de Maillebois avec le comte de Gages est entièrement coupée.

On assure que Mme de Pompadour tranche beaucoup du grand, qu'elle a de la hauteur et de l'indiscrétion. Elle avoit dimanche plusieurs personnes à dîner, et entre autres M. le maréchal de Belle-Isle. On vint dire que M. de Saxe venoit d'arriver; cette dame marqua l'impatience qu'elle avoit de le voir en disant : « Je ne connois pas M. le « maréchal-comte de Saxe; j'ai grande envie de le voir, et il faut con- « venir que c'est là le seul général que nous ayons. » Cela étoit peu obligeant pour les présents.

---

1. En 1712, quand il vint à l'Opéra après la victoire de Denain; on jouait le même opéra.

2. Les chansons, comme les couronnes, plurent sur le maréchal de Saxe, et, dans les rues, la foule lui prodigua les mêmes hommages que les dames de l'Opéra en particulier. Voici, parmi beaucoup de pièces (ms. fr. 12469, p. 255-264), trois couplets qui se chantaient sur l'air de *Joconde;* ils avaient trait à Mlle Navarre, réputée fort aimable :

Digne favori de l'amour,
  Ainsi que de Bellone,
Que l'un et l'autre tour à tour,
  Maurice, te couronne!
Quel héros plus galant que toi,
  Quelle valeur plus rare!
Quel ami plus digne d'un roi
  De France et de Navarre.

Reviens, trop aimable guerrier,
  Pour qui Mars se déclare;
Viens joindre à ton nouveau laurier
  Le myrthe de Navarre.
Hercule, dont tu suis les pas,
  Soupiroit près d'Omphale;
Jouis, au retour des combats,
  D'une douceur égale.

Ton amante a tous les appas
  De cette aimable reine,
Comme toi le cœur et le bras
  Du brave fils d'Alcmène.
Triomphez ainsi tous les deux
  Par différentes armes,
Toi par des exploits glorieux,
  Navarre par ses charmes.

L'on assure que M. Paris du Verney[1] a déclaré avant-hier son mariage avec Mlle Jacquin[2], depuis longtemps sa maîtresse, dont il a une fille qui a épousé le fils du sieur Marquet[3]. L'on ne pénètre pas les raisons qui l'ont engagé à faire cet éclat; mais, comme l'on est plus porté à interpréter en mal qu'en bien les choses, on dit que M. de Monmartel, fier de son alliance avec les Béthune[4], avoit voulu changer de ton avec son frère, et que celui-ci, pour se venger, lui avoit donné pour belle-sœur une personne peu digne de frayer avec la femme de M. de Monmartel.

On apprend, par des lettres de Brest, que notre flotte y a été jointe par celle d'Espagne, et qu'elle est actuellement composée de trente-deux voiles, qui ont dû partir, le 20 de ce mois, pour une expédition que l'on ignore. On croit cependant que c'est pour aller au-devant d'un convoi de vaisseaux anglois partis de la Jamaïque, richement chargés, pour l'Angleterre, escortés seulement de quatre vaisseaux de guerre.

Tous les entretiens ne roulent encore que sur les affaires d'Italie, quoiqu'on ne sache rien de bien positif sur ce qui s'y passe[5]. L'on ne cesse de murmurer contre le maréchal de Maillebois : l'on dit qu'on ne doit point être surpris de ce qu'il a fait de si lourdes fautes, et qu'il est, au contraire, bien plus étonnant qu'il n'en ait pas fait de plus fâcheuses pour l'État; que, lorsqu'il se porte bien, il est presque toujours ivre, et qu'il est uniquement occupé du soin de recouvrer sa santé lorsqu'il est malade, ce qui lui arrive assez souvent; que, par conséquent, la cour, qui ne peut manquer de savoir sa façon de vivre, a eu grand tort de l'employer.

Quelques personnes disent, pour l'excuser, que c'est le conseil d'Espagne qui a réglé toutes les opérations de la campagne, et que M. de Maillebois a bien été obligé d'obéir aux ordres qu'il a reçus[6]. L'on ne doute aucunement que cela ne soit ainsi; mais on ne persuadera jamais que le conseil de Madrid se soit mêlé de la distribution des quartiers de nos troupes; il est très probable qu'on en a laissé le soin à nos officiers. D'ailleurs, quand même la reine d'Espagne s'en seroit mêlée, c'étoit à M. de Maillebois, qui se trouvoit sur

---

1. Ci-dessus, p. 197.

2. Louise-Ulrique-Éléonore Jacquin.

3. Louise-Michelle Paris du Verney avait épousé, le 21 janvier 1744, Louis Marquet, receveur général des finances à Lyon.

4. Ci-dessus, p. 245.

5. Ci-dessus, p. 252-254.

6. *Mémoires du marquis d'Argenson*, p. 311. La dépendance dans laquelle le maréchal se trouvait vis-à-vis de l'Infant fut la cause principale des malheurs de 1746 en Italie, selon le duc de Broglie (*Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. I, p. 361-362). Nous l'avons déjà constaté d'après l'ouvrage du marquis de Lezay.

les lieux, à voir si ce qui lui étoit ordonné étoit praticable pour le bien de l'État. Il n'y a point d'autre parti à prendre maintenant pour M. de Maillebois, s'il veut réparer ses fautes, que de rassembler ses troupes et de gagner une bataille.

L'on commence à diminuer un peu la faute de M. de Maillebois en en rejetant une partie sur M. de Montal. L'on dit qu'il pouvoit faire garder un pont sur le Tanaro par lequel les ennemis devoient nécessairement passer pour investir Asti, et que, s'il eût disputé ce passage, il auroit pu donner à M. de Maillebois le temps de lui donner du secours. On dit même que M. de Montal avoue en quelque façon sa faute, et qu'il a écrit à un ami que, sur les assurances que M. de Maillebois lui donnoit que la paix étoit signée avec le roi de Sardaigne, il avoit négligé de se tenir sur ses gardes[1].

Le vaisseau *le Pontchartrain*, qui faisoit parti du convoi de M. de Fimarcon, est entré dans un de nos ports, après avoir débarqué en Écosse une centaine de volontaires et la caisse militaire. L'équipage rapporte qu'il étoit aussi facile au reste du convoi d'aborder sur les côtes d'Écosse qu'il l'est à nos vaisseaux d'entrer dans nos ports. L'on ne conçoit rien à cette manœuvre. On a vu partir du port d'Ostende, le 12 février, trois bâtiments chargés du régiment de Fitz-James[2] : des trois, un continue sa route et arrive heureusement ; les deux autres, sans qu'on en sache la raison, regagnent le port, malgré les vives instances du duc de Fitz-James. Voilà M. de Fimarcon qui va mouiller à la vue des côtes d'Écosse, qui en fait le tour, et revient comme il est parti. Il aime mieux s'exposer au danger presque évident du retour qu'au danger incertain de débarquer en lieu ennemi[3]. L'on ne sait que penser d'une telle conduite.

On dit que la cour est très mécontente de M. de Montal et que c'est sur lui que l'on fait tomber tout le fâcheux de l'événement. L'alliance de M. de Maillebois avec M. d'Argenson[4] fait qu'il est beaucoup ménagé de la cour ; mais il ne l'est guères à Paris.

L'on parle déjà de substituer un autre général à M. de Maillebois,

---

1. Ci-après, p. 267.

2. Deux bâtiments de transport partis d'Ostende le 3 mars, et portant le régiment de cavalerie de Fitz-James, furent pris à la hauteur de Dunkerque par les Anglais, avec le comte de Fitz-James, frère cadet du duc et maréchal de camp depuis 1744. Voir les archives de la Marine, B[4] 58, fol. 12 et 18, celles de la Guerre, vol. 3153 et 3154, les *Mémoires de Luynes*, p. 259, la *Gazette*, p. 153, les *Nouvelles à la main*, ms. fr. 13703, fol. 55, 62 et 66, le *Journal de Barbier*, p. 131, et la *Chronologie militaire* de Pinard, t. V, p. 446 et 465.

3. Le duc de Fitz-James, rentré avec Fimarcon, obtint de revenir pour se soigner à Paris.

4. Ci-après, p. 266.

et, ce qu'il y a de surprenant, M. le maréchal de Noailles a un parti : l'on dit qu'il connoît l'Italie, qu'il n'y est point question de gagner des batailles, parce qu'elles n'y décident presque jamais de rien, mais de prendre des positions avantageuses pour tenir les ennemis en échec, et que M. de Noailles pourroit fort bien réussir dans cette sorte de guerre. On ne doit point être inquiet s'il s'accorderoit avec les Espagnols : il est d'un caractère si souple, qu'il vivroit avec eux.

D'autres voudroient qu'on donnât le bâton de maréchal à M. de Lowendal et qu'on l'envoyât commander à la place de M. de Maillebois ; mais M. de Saxe pourroit bien s'y opposer.

On assure que le roi a déclaré qu'il iroit en campagne et qu'il partiroit le 25 du mois prochain, ses équipages étant disposés pour ce temps-là ; mais on ne sait encore si ce sera en Flandres ou en Allemagne.

Le roi de Sardaigne a, dit-on, en vue de se faire déclarer duc de Gênes. On dit même que cela lui est promis. Reste à savoir comment M. de Maillebois et M. de Montal se tireront d'affaire. Le premier a son fils gendre du ministre[1] : c'en est assez pour avoir raison ; et l'autre, qui est fort honnête homme, a le public pour lui. Il est arrivé d'hier, ainsi que M. le duc d'Agenois[2], M. de Montmorency[3] et autres[4] ; le roi de Sardaigne leur a fait autant de politesses que M. de Lewtrum leur a dit de grossièretés.

Ce n'est point en Italie que va M. le maréchal de Noailles, mais à Madrid. Ce voyage fait conjecturer que l'on ne doit pas regarder la négociation avec le roi de Sardaigne comme entièrement rompue ; on est content du choix de M. de Noailles parce qu'il est connu particulièrement du roi d'Espagne et qu'il est bon pour les affaires de cabinet. Les caustiques cherchent une cause singulière à ce voyage : ils disent qu'on va régler au Conseil, à Versailles, les opérations de la campagne, que l'on ne pourroit se dispenser d'y admettre M. de

---

1. Marie-Yves Desmaretz, comte de Maillebois, colonel en 1734, brigadier en 1743, était maréchal de camp et inspecteur d'infanterie depuis 1745, et devint lieutenant général en 1748 ; il avait épousé, le 11 mai 1745, Marie-Madeleine-Catherine de Voyer de Paulmy, fille du marquis d'Argenson, secrétaire d'État des affaires étrangères, à laquelle le roi donna dix mille livres de pension le 21 mars 1746 (Arch. nat., O[1] 90, p. 76). C'est lui qui avait signé l'armistice du 17 février.

2. Étienne-Armand de Vignerot, né en 1730, duc d'Agenois depuis janvier 1740, brigadier d'infanterie depuis 1744, devint maréchal de camp en 1748 et duc d'Aiguillon à la mort de son père (1750).

3. Joseph-Maurice-Annibal, comte de Montmorency-Luxembourg et Tingry (1717-1762), colonel du régiment de Flandre et brigadier, servait depuis 1743 en Italie.

4. Ms. fr. 13703, fol. 66.

Noailles, et que, pour ne lui point donner le désagrément de n'être point écouté, on lui procure une occupation ailleurs[1].

28 mars 1746 et jours suivants.

M. de Montal a reçu à Lyon un ordre du roi de se retirer dans ses terres. On savoit bien que cela arriveroit ainsi[2]. Il a manqué, dit-on, dans la partie la plus essentielle, qui est que, quand il a envoyé un courrier à M. le maréchal de Maillebois pour l'informer de son état, il devoit en envoyer par différents endroits et en nombre. Il est vrai que les ennemis avoient rompu le pont du Tanaro pour lui couper toute retraite. Il auroit dû, dit-on, tenir plus longtemps; car, s'il n'eût capitulé que le lendemain matin, M. de Maillebois seroit venu assez à temps pour le dégager. Au surplus, l'on prétend que M. de Maillebois lui auroit dit qu'en cas qu'il vînt à être attaqué, et qu'il se vît hors d'état de défendre Asti, il n'auroit qu'à se retirer en y laissant seulement cinq cents hommes. Ce sont là les raisons qui accompagnent sa disgrâce. Reste à savoir si le fait est tel. Quelque estime que le public ait pour lui, on a d'abord senti que le père du gendre du ministre n'aura jamais tort, et rarement voit-on aussi qu'un officier en sous-ordre, quelque mérite qu'il ait et quelques raisons qu'il puisse rapporter pour sa justification, ait fait donner le tort au général[3].

Dans une lettre que M. Van Hoey écrit à Amsterdam, il observe que, ayant représenté à un ministre de France, dans une conférence qu'il a eue avec lui, que la République avoit envoyé un ambassadeur agréable à la cour pour faire voir combien elle étoit disposée à procurer la paix à l'Europe, ce ministre lui a répondu : « Comment « voulez-vous, Monsieur, qu'on écoute un homme qui a été envoyé

1. *Mémoires d'Argenson*, p. 308-310; *Barbier*, p. 137; duc de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. I, p. 220 et suivantes.

2. Ci-dessus, p. 265-266.

3. La *Gazette* du 26 mars publia (p. 152) cette correspondance, datée de Turin le 10 : « Le peu de succès de l'entreprise que le roi forma, il y a quelque temps, contre Asti, ne lui ayant point fait perdre l'espérance de recouvrer cette place, S. M. a rassemblé ses quartiers au commencement de ce mois, et elle a fait en même temps diverses dispositions qui, en persuadant aux ennemis qu'elle vouloit tenter de jeter du secours dans le château d'Alexandrie, pussent leur cacher son véritable dessein. Après quelques marches propres à les laisser dans l'incertitude de celui qu'elle méditoit, elle s'est emparée du pont par lequel les troupes françoises qui étoient dans Asti conservoient leur communication avec l'armée du maréchal de Maillebois. Elle s'est portée ensuite devant Asti, dont elle a formé le 5 de ce mois l'investissement, et le marquis de Montal, qui y commandoit, a été obligé de se rendre prisonnier de guerre avec la garnison... »

« par votre république à Bonn, et qui a si bien répondu à ses instruc-
« tions, qu'il a brouillé l'électeur de Cologne avec le feu empereur, et
« qui a été battre la caisse dans toutes les cours de l'Empire, dans
« quelques-unes desquelles il a réussi? La République croit-elle qu'on
« puisse avoir grande confiance en un homme qui a si ouvertement
« agi contre l'intérêt de la France? »

On dit que M. le duc d'Agenois est arrivé lundi au soir, et qu'il porte la justification de M. le maréchal de Maillebois et de M. de Montal. L'ordre qui avoit été donné à ce dernier de s'arrêter à Lyon vient d'être révoqué, sur ce que M. d'Argenson a pris la liberté de représenter au roi qu'il falloit écouter M. de Montal avant de le condamner, et que peut-être on apprendroit par lui bien des choses qu'on ignore[1].

On dit que la reine d'Espagne a été fort irritée de ce que, sans lui en avoir rien communiqué, notre ministre[2] a signé des conventions préliminaires avec le roi de Sardaigne. Elle ne manquera pas de faire sonner bien haut que ce sont ces conventions, dont on s'est laissé berner, qui sont la source de tout le mal qui nous est arrivé en Italie, et que, si on l'eût consultée, on n'eût pas donné dans les pièges que le roi de Sardaigne tendoit. En un mot, au dire de tout le monde, le conseil de Madrid a raison d'être aigri contre la France, et l'on ne pouvoit mieux faire que d'envoyer M. de Noailles pour l'adoucir ainsi qu'il convient[3].

M. de Montal est exilé dans ses terres, le roi lui ayant envoyé une défense de paroître à la cour. L'on trouve un peu dur qu'il soit condamné sans être entendu. On est fort prévenu qu'il a fait une faute considérable en ne tenant pas seulement trois jours, avec neuf bataillons, dans un poste où trois bataillons piémontois nous ont arrêtés près de huit jours; mais est-il probable aussi que M. de Montal, qui, jusques ici, avoit passé pour un de nos meilleurs officiers généraux, n'ait rien à alléguer pour sa justification? L'on soupçonne que ce qui fait qu'on l'empêche de venir se justifier est la crainte où l'on est qu'en se voulant montrer innocent, il ne fasse paroître M. de Maillebois coupable. Il est certain que la conduite de ce maréchal n'est pas sans reproche, au dire même des ennemis, qui ont trouvé fort étrange qu'il lui ait fallu trois jours pour rassembler treize bataillons et deux mille cinq cents chevaux, tant ses quartiers étoient mal distribués. L'on ne croit pas qu'il lui soit facile de se laver d'une pareille faute, si on l'obligeoit de se justifier.

L'on assure maintenant que M. de Montal n'est point exilé dans

---

1. Voir sa lettre dans les *Nouvelles à la main*, ms. fr. 13703, fol. 59-60.
2. Le résident Champeaux : ci-dessus, p. 238.
3. *Mémoires d'Argenson*, p. 311.

ses terres comme on l'a dit, et qu'il lui est au contraire permis de venir à la cour se justifier[1]. C'est à M. le maréchal de Saxe qu'il a, dit-on, obligation de cette faveur, presque tous nos ministres ayant fait leur possible pour le perdre dans l'esprit du roi. L'on ne croit pas qu'il vienne à bout de s'innocenter entièrement; mais du moins on est prévenu que son affaire est susceptible d'une tournure moins criminelle que celle qui se présente d'abord à l'esprit. L'on fait tout retomber sur M. de Maillebois en disant que, comme il auroit toute la gloire des événements, il doit aussi porter le blâme des mauvais. Il n'y a point d'endroit où l'on ne fasse cet argument, qui paroît invincible à tout le monde : ou M. de Maillebois a été instruit de la marche des ennemis, ou il ne l'a point été; s'il l'a été, il est indigne de commander jamais, n'ayant point pris la moindre précaution pour se garantir de surprise; si, au contraire, il a ignoré les mouvements des ennemis, qui étoient même annoncés par les gazettes plus de quinze jours avant l'expédition, il est inexcusable de n'avoir pas eu des espions. Après ce raisonnement, on conclut d'une voix à le congédier. L'aigreur est universelle contre lui, et il n'a pas un partisan. On ajoute que la disette des vivres est entière dans cette armée, qui occasionne une désertion et des maladies sans nombre, que notre cavalerie n'a pas une botte de fourrage, et que, de sept cents mulets employés au transport des munitions de guerre et de bouche, il n'en est resté que deux cents.

M. de Montal a reçu à Lyon l'ordre de se retirer dans ses terres. Il demande avec instance un conseil de guerre; mais il est fort douteux qu'on le lui accorde.

L'affaire de M. de Maulévrier[2] se réduit à ce que, le 4 et le 5, le roi de Sardaigne le fit attaquer dans Castelfranco et à San-Remo, avec un corps de deux mille cinq cents hommes de troupes réglées, quinze cents Vaudois et huit compagnies de grenadiers. Il se défendit avec tant de vigueur, qu'il obligea les ennemis à se retirer. Il fit cinq ou six cents prisonniers et prit deux postes importants. On dit qu'il n'avoit pas deux mille hommes[3].

L'on tient qu'il est encore indécis si le roi fera la campagne cette année, et que S. M. est vivement sollicitée de demeurer à Versailles. L'on dit que Mme de Pompadour lui a représenté qu'elle est d'une santé trop délicate pour la pouvoir accompagner, et qu'elle insiste

---

1. *Mémoires de Luynes*, p. 263.

2. Louis-René Colbert, comte de Maulévrier (1699-1750), maréchal de camp en 1740, servit en Allemagne de 1741 à 1745, passa à cette époque, comme lieutenant général, en Italie, où il resta jusqu'en 1747, et fut enfin envoyé comme ambassadeur à Parme en 1748.

3. *Gazette*, p. 152.

principalement sur ce qu'il convient que S. M. soit ici aux couches de Madame la Dauphine. M. de Saxe appuie beaucoup sur ces raisons, et en ajoute une autre, qui est que, S. M. étant à l'armée, il lui faut une garde considérable, qui affoiblit beaucoup le corps, et que le grand nombre d'officiers qui l'accompagnent occasionne toujours une sorte de disette dans le camp[1]. Cette raison subsistoit les années dernières, et l'on voit qu'elle n'a point retardé nos conquêtes.

Un officier du régiment Dauphin-Dragons a écrit, le 18, du camp sous Tortone, qu'ils se sont vus à la veille d'être faits prisonniers; que ce régiment faisoit partie du détachement de M. de Chevert[2], composé de quatre bataillons et de neuf escadrons. M. de Chevert, ayant prévu qu'il alloit être enveloppé, fit connoître à ses troupes l'état où il se trouvoit, qui, d'un commun accord, se firent jour à travers l'ennemi[3]. Cet officier dit avoir perdu dix dragons de sa compagnie. On lui avoit même enlevé son étendard, quand trois dragons se détachèrent et l'allèrent arracher des mains de l'ennemi. Il ajoute, dans sa lettre[4], que, dès que la France fut informée que le roi de Prusse venoit de signer son traité avec la reine de Hongrie et le roi de Pologne, elle vit qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour faire des propositions au roi de Sardaigne, ce qui fut exécuté sur-le-champ. L'Espagne désapprouva ce qui avoit été fait et prit le parti d'envoyer en France un ministre qui pût y soutenir avec force les raisons qu'elle a de s'y opposer. Le roi de Sardaigne, qui s'étoit prêté aux propositions de la France, fut informé du refus que faisoit l'Espagne de les approuver, et prit dès lors son parti de rompre toutes les mesures prises. M. le maréchal de Maillebois, continue la lettre, s'étoit un peu endormi sur cette idée de paix, car il n'étoit pas possible qu'il pût ignorer que le baron de Lewtrum s'étoit mis en marche vers la Lomelline, et que plusieurs corps le joignoient successivement. Si l'esprit pacifique n'eût pas trop pris sur lui, il étoit assez bon grenadier pour aller au comte de Lewtrum dès les premiers pas de sa marche et l'empêcher de mettre son dessein à exécution. Les Espagnols nous boudent beaucoup; ils se prévalent de la supériorité du nombre. Si on ne les retenoit et qu'on nous laissât faire, il y a longtemps qu'on auroit rougi la terre du sang combiné.

---

1. *Maurice de Saxe*, t. I, p. 402-403.

2. François de Chevert (1695-1769) n'était encore que lieutenant-colonel en 1741; mais, s'étant illustré à la défense de Prague, il devint maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748.

3. On prétendit d'abord que Chevert et ses troupes avaient été faits prisonniers (*Luynes*, p. 256-257).

4. Sa lettre est transcrite dans les *Nouvelles à la main*, ms. fr. 13703, fol. 59-60, ainsi que l'état de nos pertes, fol. 71.

M. le maréchal de Noailles est parti hier après midi[1]; il est allé coucher à Étampes. Le roi a voulu, dit-on, lui faire donner de l'argent : il a supplié S. M. d'agréer qu'il fît son mémoire pour être remboursé à son retour.

Le bruit se répandit hier que M. de Séchelles étoit arrivé le matin à la cour, et que, l'après-midi, il y avoit eu un grand conseil, auquel il avoit assisté. L'on dit qu'il a dû y faire le rapport de la situation présente des affaires en Flandre, afin que l'on puisse déterminer les opérations par où l'on commencera la campagne.

M. de Maillebois étoit encore, le 18, fort resserré à Novi[2]. Il y a envoyé le peu de cavalerie qui lui reste dans le territoire de Savone, où l'on paye les fourrages au poids de l'or. Depuis le 8 jusqu'au 14, M. de Maillebois n'a cessé de rétrograder, et son armée a passé presque toutes les nuits au bivac. On ne le croit pas trop en sûreté à Novi, et, à moins que les Espagnols ne prennent une autre position, nos troupes seront peut-être obligées de se retirer jusqu'à Gênes.

La cour envoie à Genève M. de Guymont, gentilhomme ordinaire du roi, pour y résider[3]. Ce choix n'est guères goûté de ceux qui connoissent parfaitement la matière, et ils prétendent qu'il n'est ni assez adroit, ni assez instruit pour négocier dans ce pays-là, surtout dans les circonstances critiques où nous nous trouvons actuellement.

M. le duc de Richelieu se donne beaucoup de mouvement pour faire tomber à Voltaire la place de l'Académie qu'avoit le président Bouhier[4]; mais on croit qu'il ne réussira pas.

L'on assure que M. de Montal arriva avant-hier à Versailles, et qu'il fut assez bien reçu du roi[5]. L'on dit même qu'il demande un conseil de guerre où l'on puisse examiner sa conduite; mais il n'y a pas d'apparence qu'on le lui accorde, parce qu'il ne sauroit se dis-

---

1. *Gazette*, p. 168. Le duc de Luynes (*Mémoires*, t. VII, p. 261-263) dit qu'il ne partit que le 31 mars.

2. *Gazette*, p. 175; *Luynes*, p. 264.

3. Paul-Pierre Guymont était fils d'un financier. Il dut donner sa démission de gentilhomme ordinaire (reg. O[1] 90, fol. 83).

4. Jean Bouhier, président honoraire au parlement de Dijon, était mort le 22 mars, à soixante-treize ans (*Gazette*, p. 156; *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 260). Il avait remplacé Malezieu à l'Académie française en 1727 et avait fait ses preuves dans tous les genres de littérature et d'histoire. On disait dans le public qu'une partie de sa « fumée » serait pour Voltaire; ci-après, p. 278.

5. Il n'arriva que le 9 avril, fut reçu froidement, et ne put se justifier auprès du ministre complètement. En somme, l'affaire d'Asti lui coûta le bâton de maréchal de France auquel il pouvait prétendre (*Mémoires de Luynes*, p. 282-284 et 457).

culper sans rendre M. de Maillebois coupable. Il est certain qu'il a écrit de Lyon à un ami le 26 du mois passé et lui a envoyé une copie de la lettre qu'il reçut de M. de Maillebois en réponse aux avis qu'il lui donnoit des mouvements des ennemis[1]. L'on rapporte cette lettre en ces termes : « Je sais comme vous, Monsieur, qu'Asti est « un fort mauvais poste et qu'il est très difficile de s'y défendre. Je « n'ignore pas non plus les mouvements des ennemis, et que leur objet « est peut-être de ravitailler Alexandrie; mais, quoi qu'il arrive, n'éva- « cuez point votre poste. Si l'on vous attaque, je serai prompt à vous « secourir. »

Les partisans de M. de Montal prétendent trouver sa justification dans cette lettre par l'ordre formel qu'il reçoit de ne point évacuer quoi qu'il arrive, et ceux de M. de Maillebois y trouvent au contraire sa condamnation, en disant que, si M. de Maillebois a jugé important de ne point évacuer Asti, il ne l'étoit pas moins de ne le point rendre, et que M. de Montal, l'ayant rendu sans se défendre, a fait encore pis que s'il l'eût évacué à l'approche de l'ennemi.

3 avril 1746 et jours suivants.

M. le comte d'Argenson n'est point venu jeudi dernier aux Invalides comme il a coutume de faire, parce qu'il est malade d'un rhume. On croit que M. d'Argenson, son neveu[2], pourra renouveler les négociations qu'il a déjà eues avec le roi de Sardaigne, supposé que ce prince veuille accepter les grands avantages qui lui sont offerts[3].

On dit que Mme de Pompadour est entrée dans son sixième mois de grossesse, et que, malgré cela, elle ira en campagne, l'ayant demandé en grâce au roi.

L'on écrit de Lorient, du 28, que trente barques parties de Nantes, portant des vivres et du vin pour l'escadre de M. le duc d'Anville, escortées par une frégate du roi, ont été attaquées par trois corsaires anglois, que la plus grande partie a été coulée à fond, la frégate prise, et que le surplus est entré dans le port de Lorient. Quoique cette affaire soit arrivée à la vue du port, il n'a pas été possible d'aller au secours, parce que le vent étoit contraire. Dans le même temps, le feu a pris à un magasin de la Compagnie des Indes, qui a été brûlé. On fait monter le dommage à plus d'un million. Le feu a pris par la chambre d'un commis de magasin[4].

---

1. *Mémoires de Luynes*, p. 284.
2. Ci-dessus, p. 173 et 252.
3. Ci-dessus, p. 266.
4. Lettre de M. de Ravenel, commandant de la marine à Port-Louis, du 25 mars : archives de la Marine, reg. B³ 446.

On parle beaucoup de l'affaire de M. le prince Camille[1] avec M. le chevalier de Mailly[2], qui a été capitaine dans son régiment. On la conte de deux façons. Ceux qui prennent parti pour M. de Mailly disent qu'il obtint une compagnie dans le régiment du prince Camille contre le gré du prince, qui la destinoit au neveu du major. A l'affaire de Fontenoy, M. de Mailly eut le malheur de tomber de cheval, et se blessa à la main : il passa pour avoir été blessé dans l'action, et fut récompensé en conséquence[3]. Les officiers du régiment, ameutés par le major, furent dire au prince Camille qu'il ne leur convenoit point d'avoir parmi eux un homme qui avoit eu la lâcheté de tomber de peur, et qu'il n'avoit qu'à donner sa démission ; qu'autrement, on lui feroit un mauvais parti[4]. Il suivit cet avis, et la compagnie fut donnée au neveu du major. M. de Mailly étoit venu dans le sein de sa famille ; on lui dit qu'il étoit déshonoré s'il ne demandoit raison au prince Camille d'une pareille insulte. Il repartit pour l'armée et se battit avec le prince, qui le blessa. Tout cela ne l'ayant point lavé dans l'esprit de ses amis, ni de ses parents, on l'a forcé de se battre encore avec le prince. On dit qu'il l'a cherché partout inutilement. Il le rencontra dimanche aux Théatins, et lui proposa de se battre. Le prince lui dit que l'affaire étoit finie. Étant sortis tous les deux par la porte qui répond sur le quai, le prince fit mine de mettre l'épée à la main, parce qu'il y avoit du monde, et M. de Mailly cria que le prince Camille étoit un faquin et un poltron, qu'il n'osoit pas se battre avec lui.

Les autres racontent le fait différemment. Le commencement de l'affaire est ainsi qu'on l'a dit. Le prince fit venir M. de Mailly et lui conseilla de s'absenter pendant quinze jours pour satisfaire le corps. M. de Mailly, qui étoit venu à Paris, excité par sa famille, retourna à l'armée pour en demander raison au prince Camille. Ils se battirent ; M. de Mailly le fit si mal, que le prince lui dit qu'il ne voyoit que trop que le régiment avoit raison. Depuis que M. de Mailly est de retour à Paris, on dit qu'il a cherché le prince Camille, qu'il le trouva aux Théatins dimanche dernier, et que, dans la rue

---

1. Camille-Louis de Lorraine (ci-dessus, p. 182) ne prit qu'en 1760 le titre de prince de Marsan ; il avait un régiment de cavalerie depuis le mois de juillet 1743.

2. Charles de Mailly, né le 1er février 1725. Il était fils cadet du marquis de Mailly, de la branche aînée, et d'une Bournonville.

3. Son nom ne figure pas dans la liste de blessés ou tués que la *Gazette* avait donnée alors, p. 294-295.

4. L'abbé Ledru, dans *la Maison de Mailly*, t. I, p. 225, note, a publié, à propos de cette blessure, une lettre de la mère, Victoire-Delphine de Bournonville. Le jeune homme avait combattu à Dettingen en 1743, puis avait servi en Piémont en 1744, en Flandre en 1745.

de Beaune, M. de Mailly ne voulut pas mettre l'épée à la main[1].

Mme de Mailly n'a pas manqué, pendant tout ce carême, les sermons du P. Renaud[2], son directeur, qui prêche à Saint-Leu. Un jour de la semaine dernière, l'église étoit si remplie, lorsqu'elle se présenta pour entrer, qu'elle eut besoin que le suisse marchât devant elle pour la conduire à sa place ordinaire, ce qui ne se put faire sans déranger bien du monde. Il se trouva un brutal qui dit assez haut pour être distinctement entendu : « Voilà bien du remue-ménage « pour une catin. » Mme de Mailly entendit ce discours, et, s'étant tournée vers celui qui parloit, elle lui dit avec beaucoup de douceur : « Monsieur, puisque vous connoissez mes foiblesses, priez Dieu qu'il « me les pardonne[3]. »

M. de Chauvelin arrive ici le lendemain de Quasimodo[4]. On lui prépare un hôtel pour le recevoir, et on lui a acheté trois vaches noires, parce que Monsieur et Madame sont au lait et ne prennent d'autre nourriture depuis six mois. On dit qu'il pourroit bien faire le rôle que joua Sixte V pour parvenir au pontificat, lequel, pendant la tenue du conclave, feignoit d'être incommodé, et qui, dès qu'il fut élu pape, jeta ses béquilles, et donna, pendant le reste de sa vie, les plus grandes marques de fermeté et de despotisme.

On assure qu'il y a un plan de pacification qui a été envoyé à la cour d'Espagne, où il sera présenté par le ministre des États-Généraux. Si la reine d'Espagne persiste dans ses vues ambitieuses, M. le maréchal de Noailles a ordre, dit-on, d'engager le roi d'Espagne à abdiquer. Ce changement en produiroit un bien grand dans le système actuel de l'Europe, et ce seroit, pour lors, renoncer aux vues que la France a eues de procurer un établissement au duc Philippe en Italie.

---

1. Cette dernière partie de l'affaire est racontée, presque dans les mêmes termes, par le duc de Luynes, t. VII, p. 276, 7 avril. Le chevalier fut mis à la Bastille le 3 avril, puis au château de Ham, et relégué en Picardie. Les lettres écrites par M. d'Argenson à Marville, à ce sujet, sont publiées dans les *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 323-324; cf. le dossier 11599 des Papiers de la Bastille.

2. C'est cet oratorien qui avait entrepris de ramener Mme de Mailly au bien, en 1743 (*Luynes*, t. IV, p. 449).

3. Le duc de Luynes (p. 283-284) et beaucoup d'autres mémorialistes racontent cette anecdote dans les mêmes termes.

4. Ci-dessus, p. 243-244. Il avait eu la permission de venir passer quelque temps à Paris avec sa femme (*Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 319).

CX.

8 avril 1746.

Monsieur,

J'ai été si incommodé ces jours-ci, que, ne s'étant passé rien de bien important, j'ai cru que vous voudriez bien m'excuser si je n'avois pas eu l'honneur de vous faire le détail des petits événements qui sont arrivés. Je me trouve un peu mieux aujourd'hui. J'avois cependant encore de la fièvre hier au soir, et, si, ce soir, comme je l'espère, il ne m'en reprend point, je me disposerai pour pouvoir travailler avec vous dans la journée de demain, supposé que vous puissiez me donner une heure; au reste, il n'y a rien de bien urgent. Je vous demande d'avance la permission de ne point aller la semaine prochaine à Versailles, parce que l'on m'a ordonné de me purger et médicamenter.

Chantepie vous aura sans doute informé qu'il a trouvé un soldat du régiment de Champagne assassiné dans la forêt de Bondy par un soldat de recrue qui l'accompagnoit.

Mardi, on a trouvé dans un marais du faubourg du Temple un particulier qui y avoit été égorgé. On prétend que le coup a été fait par des soldats aux gardes, et que c'est la femme du particulier égorgé qui l'a fait assassiner par ces soldats, dont un étoit son amant. J'ai pris des mesures pour faire arrêter cette femme.

On a trouvé près l'Hôpital un particulier inconnu que l'on a retiré de la rivière; il n'étoit pas encore mort, mais ne valoit guères mieux.

L'on a arrêté rue Dauphine un jeune homme qui se fait appeler le chevalier de Paysac[1] et se dit gentilhomme limousin. Il a vingt ou vingt-un ans, et n'est pas plus formé qu'un enfant de quatorze ou quinze ans. Il s'est échappé de la maison paternelle, et, étant venu à Paris sans argent, il a fait rencontre d'un homme qui s'est pris d'affection pour lui, lui a prêté environ trente pistoles et une partie de son logement dans un hôtel garni. Cet homme étant sorti, le chevalier de Paysac a profité de son absence pour crocheter une armoire, et lui a pris de l'argenterie et quelques bijoux, qu'il a été vendre. Le particulier volé, s'en étant

1. Est-ce Peysac (dép. de la Dordogne, cant. de Montignac), ou Poissac (dép. de la Corrèze, comm. de Chameyrat), qui venait d'être érigé en baronnie selon La Chenaye des Bois?

aperçu, en a parlé au jeune homme, qui est convenu du fait. Il l'a fait arrêter et conduire en prison. J'aurai l'honneur de vous parler plus en détail de cette affaire à notre premier travail, M. le lieutenant criminel inclinant beaucoup pour que le procès de ce petit malheureux ne soit point suivi à la rigueur[1].

Mlle Hélie a été suivie dimanche dernier aux Tuileries, et s'est trouvée fort embarrassée. On dit que Mme d'Auberton, qui étoit avec elle, n'en paroissoit point du tout déconcertée. Indépendamment du bruit que fait la beauté de Mlle Hélie, on dit que la singularité de son habillement peut bien avoir contribué à l'aventure.

Mme de Mailly étant arrivée le même jour un peu tard à Saint-Leu, où prêche le P. Renaud, y a été insultée. Elle a essuyé l'insulte avec une modestie qui ne se peut rendre; quelques soins que je me sois donnés, je n'ai pu encore en découvrir l'auteur[2].

L'aventure de Mme de Chartres fait beaucoup de bruit; il y a pourtant beaucoup de gens qui disent qu'elle est fausse[3].

Mme Portail a quitté le rouge et s'est retirée avant-hier au couvent du Calvaire. On prétend que c'est un arrangement pour que son mari la reprenne : ce que des gens parient qui arrivera avant six mois[4].

M. le président Le Gendre va fort mal[5], et, si vous retrouviez

---

1. M. de Maurepas ordonna de l'envoyer à la Charité de Senlis (reg. O^1^ 391, fol. 200 v°, 4 mai).

2. Ci-dessus, p. 274.

3. *Mémoires de Luynes*, p. 278-279. La duchesse s'étoit présentée à un ballet et à la Cène sans en demander permission à la reine.

4. Tome I, p. 178, et ci-après, p. 278. Soulavie, dans ses *Anecdotes de la cour de France*, p. 29 et 31-34, a raconté cette historiette. Selon Barbier (*Journal*, t. IV, p. 140-141), M. de Marville avait été compromis, le mois précédent, dans un enlèvement mystérieux du portier de la maison que cette dame occupait avec son grand-père, lequel avait sans doute révélé ses intrigues galantes : voir les *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 316. Toujours selon Barbier, c'est à la suite d'une visite de M. de Maurepas que la présidente se retira au Calvaire. Une chanson fort longue dit qu'elle avait essayé de séduire le roi, ou plutôt Gaujac, portant le costume et le masque du roi dans un bal de la cour. Jolie, âgée de trente ans environ, elle scandalisait par son libertinage et ne rappelait que trop les histoires de la première présidente Portail. Elle ne mourut qu'en 1766, à quatre-vingt-quatre ans. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. VIII, p. 31-33.

5. Paul-Gaspard-François Le Gendre de Lormoy, d'abord conseiller au parlement, puis président à la Chambre des comptes (1736), mourut le 30 avril 1746.

l'occasion de parler à M. le chancelier par rapport à M. d'Estiau[1], je vous en serois obligé.

Le bœuf s'est vendu plus cher que l'an passé; mais le veau et le mouton ont diminué, en sorte qu'on peut regarder le prix de la viande comme à peu près égal.

Le sieur Vinfrais m'a donné avis d'un particulier suspect qu'il a fait arrêter à Villejuif. Il croit que ce pourroit être un espion. Je lui ai marqué de le conduire dans les prisons de Paris, où je le ferai interroger.

On a volé dans la chambre de M. le marquis de Clermont[2], aux écuries de M. le duc d'Orléans[3], un sac de douze cents livres. Il en a soupçonné trois ou quatre particuliers, que j'ai interrogés, et qui ne m'ont point paru coupables.

Du reste, il ne s'est rien passé qui vaille la peine de vous être reporté, le tout se bornant à quelques tapages dans les cabarets et bruits de jeunes gens avec des fiacres.

Je suis, etc.

MARVILLE.

Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades et dans les cafés.

8 avril 1746 et jours suivants.

Le public distribue trois couronnes à trois maréchaux de France, savoir : une de laurier à M. de Saxe, une d'olivier à M. de Noailles, et une d'épines à M. de Maillebois.

Il court ici un imprimé qui fait assez de bruit. C'est un mémoire présenté aux juges de l'amirauté de Saint-Malo, concernant le dixième qui se paye à l'amiral pour chaque prise. L'auteur, dont le nom est Moreau[4], y établit assez bien, au gré de nos intéressés, l'injustice de ce droit qui se paye à une personne qui n'a pas la moindre

---

1. Louis-Alexandre Croiset, marquis d'Estiau, né posthume et baptisé le 23 mars 1720, était fils de Bonne-Louise Feydeau, sœur de M. de Marville, et d'un président au parlement. Il obtint, le 20 mai, la charge du président Le Gendre.

2. Paul-Gaspard, marquis de Clermont-Gallerande (1682-1756), lieutenant général, ancien capitaine des gardes du duc de Berry, puis du fils du régent, devint ensuite son premier écuyer.

3. Rue Neuve-des-Petits-Champs.

4. Ne serait-ce pas Jacob-Nicolas Moreau (1717-1803), le futur historiographe, qui était avocat depuis 1741 et commençait soit à plaider, soit à tenir des conférences pour les jeunes étudiants?

part à la dépense des armateurs, dans laquelle il est cependant tenu d'entrer suivant l'établissement du droit.

M. d'Argenson a nommé général des vivres pour l'armée du Rhin, à la place de M. Belombre, M. Bourgade, fils de M. Marquet[1], qui est un jeune homme d'environ vingt-deux ans. L'on ne doute point de sa capacité ni de son intelligence dans les affaires : il y est élevé; mais on trouve extraordinaire que l'on confie à un homme si jeune un poste qui demande tant d'expérience et une discrétion à l'épreuve[2], puisque le commandant de l'armée ne peut, comme l'on sait, se dispenser de donner à connoître ses projets au général des vivres afin que les troupes n'arrivent point au dépourvu dans les différents endroits où l'on juge à propos d'envoyer des détachements.

On est fort étonné de voir M. l'abbé Poisson nommé évêque. Un seigneur de la cour, qui croyoit qu'on l'envoyoit à Nantes[3], dit qu'il ne falloit pas envoyer du poisson où il y en avoit tant. Cette mauvaise plaisanterie n'a point fait fortune, parce qu'on prétend que cet abbé a assez de mérite pour parvenir à l'épiscopat, indépendamment du canal par lequel il a obtenu la mitre.

Les Espagnols, en Italie, ne sont pas revenus de leurs préjugés à notre égard; ils nous repoussent et nous insultent tous les jours, et il ne faut pas douter que, par une suite funeste de ce ressentiment, ils ne soient disposés à nous abandonner un jour d'action.

Mme Portail[4] s'est retirée au couvent du Calvaire[5], pas tout à fait de son mouvement, mais sur le conseil de M. de Maurepas, qui avoit, à ce qu'on prétend, un ordre du roi pour l'y faire conduire, si elle eût résisté. On dit que son suisse paroîtra après les fêtes; c'est l'assurance qui en a été donnée à sa femme[6].

On assure que c'est M. de Voltaire qui est nommé académicien[7] à la place du président Bouhier[8], et qu'il en a l'obligation à M. le duc de Richelieu, qui a engagé le roi à notifier ses intentions

---

1. Ci-dessus, p. 264. C'était le troisième fils, Jacques, baptisé le 14 décembre 1718 et surnommé Marquet de Bourgade.

2. Le duc de Luynes (tome XVI, p. 406-407) rapporte de Bourgade un beau trait de dévouement tout patriotique dans le temps où il était fournisseur du pain à l'armée du maréchal de Belle-Isle en Provence et en Dauphiné. Ses papiers sont au Cabinet des manuscrits.

3. L'évêque, Turpin de Crissé-Sanzay, venait de mourir; il fut remplacé par l'abbé Mauclerc de la Muzangère. On ne voit nulle part la nomination de l'abbé Poisson.

4. Ci-dessus, p. 276.

5. Le Calvaire du Marais : tome I, p. 2.

6. Ci-dessus, p. 276, note 4.

7. L'élection n'aura lieu que le 25 avril (*Luynes*, t. VII, p. 293).

8. Ci-dessus, p. 271.

aux Quarante[1]. MM. de Boissy[2] et l'abbé Le Blanc[3] avoient fait les visites comme candidats.

M. de Montal[4], qui est à Versailles, où il a été bien reçu, à ce qu'on dit, vient de donner une justification sur la conduite qu'il a tenue à Asti. Elle est en manuscrit, et n'est point favorable à M. de Maillebois[5]. Mme de Maillebois[6] crie beaucoup à la cour contre M. de Montal, voulant justifier son mari; mais elle a peu de monde dans son parti. La justification de M. de Montal porte en substance qu'ayant eu avis des mouvements que faisoient les troupes du roi de Sardaigne, il en informa M. le maréchal de Maillebois, qui lui fit dire, par M. le duc d'Agenois, qu'il ne devoit rien craindre, parce que les Piémontois ne pouvoient amener d'artillerie, et ce seigneur lui dit à l'oreille, par ordre du maréchal, que les Piémontois ne faisoient ces mouvements que pour s'éloigner des Autrichiens; qu'au surplus, c'étoit une chose de convention; qu'Asti est sans fossé; qu'il n'y avoit que huit pièces de canon pour défendre ce poste; que trois brèches furent d'abord faites, à monter quarante hommes de front, et que ce poste étoit insoutenable. On répond, dans le public, à M. de Montal, que c'est lui qui avoit demandé en préférence d'être placé là; qu'il est singulier que, y étant depuis si longtemps, il n'y ait point fait de fortifications de terre, pas même un fossé, et qu'avec neuf bataillons il n'ait pas tenu plus longtemps. A toutes ces raisons, on sent parfaitement que M. de Montal et M. de Maillebois peuvent avoir tort tous deux; ou peut-être y a-t-il des motifs cachés, que le public ne sauroit pénétrer[7].

M. de Montal a dîné lundi chez M. le comte d'Argenson, et le roi

---

1. Voyez la *Chronique des élections à l'Académie française*, par Albert Roussel (1886), p. 132-136, et le *Journal de Barbier*, p. 145-146.

2. Louis de Boissy (1694-1758), auteur de pièces médiocres et d'une qui eut assez de succès, *l'Homme du monde*, ainsi que de beaucoup de très méchantes satires, mais pauvre et réduit à louer sa plume, n'entra à l'Académie qu'en 1754, à la place de Destouches, et trouva alors quelque aisance dans la direction de la *Gazette* et du *Mercure*.

3. L'abbé Jean-Bernard Le Blanc (1707-1781), homme très remuant, commensal favori du comte de Clermont et du maréchal de Broglie, avait fait en 1735 une tragédie, *Aben-Saïd*, et s'était tout de suite posé comme candidat. Il se présente cette fois avec ses *Lettres d'un François sur les Anglois*, publiées en 1745; mais le marquis d'Argenson fera donner le fauteuil de Mongin à son collaborateur des Affaires étrangères, l'abbé de La Ville, et l'historien Duclos sera mis aussi en échec malgré ses protections.

4. Ci-dessus, p. 271-272.

5. Voir les pièces insérées dans les *Mémoires de Luynes*, t. VIII, p. 50-58.

6. Ci-dessus, p. 142 et 202.

7. *Luynes*, t. VII, p. 282 et 284.

l'a parfaitement reçu : ce qui fait beaucoup aboyer Mme la maréchale de Maillebois.

On destinoit, il y a quelques jours, la couronne d'épines à M. le maréchal de Belle-Isle[1]; mais on peut dire qu'il l'a présentement sur la tête : il n'est appelé à aucun conseil, il n'a aucune part aux délibérations de la campagne, il ne sait rien des projets, et on ne lui parle point de l'employer. Tous ceux qui connoissent le naturel bouillant du maréchal[2] jugent aisément de son agitation et de son inquiétude dans pareille circonstance. Il lui restoit encore une ressource : c'étoit l'appui de M. le cardinal de Tencin; mais le voilà encore déchu de cette espérance : l'on prétend que cette Éminence a répondu à ses plaintes qu'elle étoit sur le point de se retirer elle-même à Lyon, et qu'ainsi elle ne pouvoit lui être d'aucune utilité.

M. l'évêque de Bazas[3], de l'Académie françoise, vient de mourir. M. de Voltaire a l'agrément du roi pour celle vacante par la mort du président Bouhier. Il fait actuellement ses visites. L'on dit que l'Académie fait jouer bien des ressorts pour qu'il ne soit pas reçu[4]. M. Pierron[5] a été à l'Académie dans le temps que ces Messieurs étoient assemblés, et, pour dire qu'il avoit lieu de solliciter cette place et qu'il les avoit vus, il entra, et leur dit d'un air calotin[6] : « Je viens « vous apprendre, Messieurs, que l'on m'écrit de Dijon que M. le pré- « sident Bouhier, votre confrère, est mort; » et se retira. Singulière façon de solliciter une place à l'Académie !

M. le président Portail vend sa charge à M. de Rieux[7] huit cent mille francs. Mme la marquise de Pompadour, par Mme la comtesse

---

1. Ci-dessus, p. 277.

2. Voir le portrait qu'en a donné d'Argenson dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 204-207.

3. Edme Mongin, ci-dessus, p. 38, prédicateur très apprécié, d'ailleurs sage et modéré, avait été précepteur de Monsieur le Duc le ministre et avait obtenu, par son entremise, l'abbaye de Saint-Martin d'Autun en 1711, puis l'évêché de Bazas en 1724; il ne mourut que le 5 mai 1746. Il était entré à l'Académie française en 1708.

4. C'était surtout l'évêque de Mirepoix. Voir la correspondance de Voltaire avec ses amis.

5. Est-ce Nicolas Pierron, substitut du procureur général depuis 1716, homme de mérite, répandu dans le monde et fort antijanséniste? (*Barbier*, t. V, p. 293; *Luynes*, t. XIII, p. 366).

6. Lecture douteuse. Barbier parle d'une pièce de vers « en forme de calotte » qui venait de paraître contre Voltaire. On avait réuni, en 1725, en un recueil spécial, les « brevets de calotte, » et on appelait Roy le « poète calotin. »

7. Anne-Gabriel-Henri Bernard, né en 1724, était fils du président de Rieux, mort en 1745 (ci-dessus, p. 202), et petit-fils de Samuel Bernard. Il prit de sa mère le nom de président de Boulainvilliers.

du Roure[1], lui en a procuré l'agrément du roi; mais l'on prétend que Messieurs les présidents s'opposent qu'un homme aussi nouveau soit admis parmi eux. On ne dit point trop la raison qui a engagé M. Portail à une pareille démarche, si c'est le peu de fortune, ou les désagréments que sa femme lui donne[2]. On dit que la supérieure du Calvaire a entre ses mains la lettre de cachet pour en faire usage en cas que Mme Portail voulût sortir du couvent.

CXI.

A Paris, le 12 avril 1746.

Mme Portail est de samedi au soir au couvent du Calvaire; elle y est entrée avec deux femmes de chambre, et il étoit neuf heures du soir quand elle y est arrivée[3].

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par rapport à M. d'Estiau[4], et je ne puis assez vous remercier de tout ce que vous avez bien voulu faire pour lui. Je me flatte qu'encore une sollicitation de votre part pourra engager M. le chancelier à se décider en sa faveur. M. de Brou[5], qui arrive de Versailles, et que je viens de voir, m'a dit qu'il l'avoit trouvé flottant entre M. Mascranny père[6] et M. d'Estiau, et qu'il avoit fini par lui dire qu'il en parleroit à M. de Nicolay[7] pour savoir de lui lequel des deux sujets seroit le plus agréable à la Chambre. Je verrai M. de Nicolay, et je lui parlerai; mais je me doute d'avance de la réponse qu'il fera, qui est qu'ils le seront également l'un et l'autre, et, en ce cas, c'est la faveur qui doit l'emporter. Dès lors, j'ai beaucoup d'espérance. M. d'Estiau a l'honneur de

---

1. Marie-Antoinette-Victoire de Gontaut, fille du maréchal-duc de Biron, mariée, le 16 juillet 1721, à Louis-Claude-Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, mourut le 26 mars 1770. Elle était dame de la Dauphine et soupait souvent dans les cabinets avec le roi et la favorite. Elle allait marier (26 avril) sa fille avec le Rieux dont il s'agit.

2. Ci-dessus, p. 276.

3. Ci-dessus, p. 278.

4. Ci-dessus, p. 276.

5. L'intendant de Paris.

6. Louis Mascranny, marquis de Paroy, était président au Grand Conseil depuis 1714.

7. Aymard-Jean de Nicolay (1709-1785), entré en fonctions de premier président de la Chambre des comptes le 5 avril 1734, le huitième de son nom, était un ancien colonel de dragons.

vous appartenir ; vous vous intéressez pour lui, et, par conséquent, c'est sur lui que la faveur doit tomber. M. de Brou m'a dit que M. de Blancmesnil[1] avoit l'agrément de la place de premier président de la cour des aides[2].

Un soldat aux gardes a reçu hier un coup d'épée au faubourg Saint-Honoré, dont il est dangereusement blessé, et n'a point voulu déclarer le nom de son adversaire.

Près le port Saint-Landry on a trouvé une femme noyée, qui n'a point été reconnue.

Le marché de Sceaux a été fourni hier très abondamment de bœuf, ce qui en a fait diminuer le prix de six deniers par livre.

On continue de conter dans Paris l'histoire de Mme Portail de cent façons différentes, et le déchaînement est toujours fort grand contre son mari.

Voici le petit ouvrage italien de Voltaire que je vous ai fait voir il y a quelque temps[3].

Je suis, etc. MARVILLE.

Depuis ma lettre écrite, j'en reçois une de la générale du Calvaire, que je vous adresse, et qui ne peut point laisser de doute sur la retraite de Mme Portail. J'enverrai demain au couvent pour voir ce que je puis faire sur sa demande.

J'apprends aussi qu'il y a eu un assassinat commis à la Montagne-Sainte-Geneviève, d'un manœuvre à maçon, qu'il y a tout lieu de soupçonner d'avoir été fait par son camarade, lequel a été arrêté et conduit en prison.

---

1. Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil (1683-1772), troisième fils du président qui avait refusé d'être de l'Académie française, était président à mortier. Il fut nommé quelques jours plus tard en remplacement de M. Le Camus, démissionnaire sous prétexte de dissensions avec sa femme, qui était une ardente janséniste (*Journal de Barbier*, t. IV, p. 141-142 et 147-148). M. de Blancmesnil devint chancelier en 1750. On le considérait comme honnête homme et homme d'esprit, mais hautain, un peu dur, plus savant que de raison. C'est le père de Malesherbes.

2. L'avocat Barbier, t. IV, p. 141-142, raconte l'histoire de la démission du premier président Le Camus et de la nomination de M. de Blancmesnil. Voir aussi les *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 285.

3. *Dissertation envoyée par l'auteur, en italien, à l'Académie de Bologne, et traduite par lui-même en françois, sur les changements arrivés dans notre globe et sur les pétrifications qu'on prétend en être encore les témoignages.* Le *Mercure* de juillet (p. 6 et suiv.) en donna la traduction.

TABLE DES PIÈCES.

Année 1745.

Pages

Lettres de M. de Marville à M. de Maurepas (6 janvier-31 décembre 1745), nos LXV à CIX. 1-214

Lettres de M. de Marville à M. de Maurepas (8-12 avril 1746), nos CX à CXI 275-282

Lettres de M. de Maurepas à M. de Marville (21 janvier-24 déc. 1745) 10, 24-26, 34, 51, 55, 63, 176, 185, 189, 207

Lettres de M. de Maurepas à M. de Marville (18 février et 11 mars 1746) 248, 255

Lettres de M. de Maurepas au Roi (30 mai et 21 juin 1745) 87, 92-96

Lettres de M. de Maurepas au prévôt des marchands (11 février et 1er septembre 1745) 26, 150

Lettres de M. de Maurepas à M. de Lucé, intendant à Tours (1er avril et 22 juin 1745) 57, 97

Lettres de M. de Maurepas au marquis de Nesle (16 avril et 12 mai 1745). 64, 76

— au duc de Saint-Simon (20 mai 1745) 82

— au duc de Richelieu (6 juin 1745) 90

— à M. de Voltaire (9 juillet, 20 août et 7 novembre 1745) 107, 149, 185

— à l'archevêque de Bourges (31 août, 14 et 20 septembre, 16 octobre, 1er et 28 novembre, 13 et 27 décembre 1745) . . 149, 157, 160, 169, 177, 195, 210

— à M. Anisson (15 septembre 1745). 158

— à M. O'Bryen (14 octobre, 28 novembre et 15 décembre 1745) 167, 194, 204

— à M. le marquis d'Argenson (16 octobre 1745) . 168

— à M. le comte d'Argenson (16 octobre 1745) . . 168

— à M. Berger (30 novembre 1745) 196

Pages

Lettre de Mlle de la Gardie à M. de Marville (29 décembre 1745) 212
Nouvelles qui se débitent dans Paris, aux promenades publiques et dans les cafés (1er mai-31 décembre 1745) 65-216
Nouvelles, etc. (8 janvier-8 avril 1746) 227-281
Extraits des rapports du guet (juillet 1745) 119-122
Rapport fait à M. de Marville de l'affaire arrivée le 23 juillet entre M. de Mondyon, conseiller au parlement, et le sieur Desplaces (juillet 1745) . 133
Rapports de Duveau sur l'affaire de la Comédie (3 et 6 novembre 1745) 181-184
Notes de police (7 novembre 1745) 184
Parodie du compliment de M. Le Camus (juin 1745). . 96
Chanson sur le procès en séparation de Mme de la Bédoyère (juin 1745) 101
Vers à mettre au bas du portrait de Voltaire (juin 1745). 105
Chanson sur Mme de Pompadour (juillet 1745) 112
Chanson sur ce que Mme la princesse de Conti se chargea de présenter à la reine Mme d'Étiolles (septembre 1745) 154
Vers à l'occasion de la place où l'on a mis le portrait de M. le contrôleur général à la salle des tableaux (septembre 1745) 156
Épitaphe de Mme Poisson (décembre 1745) 216
Vers sur l'air des *Pèlerins* 247

Appendice. — Ordonnances, arrêts et sentences de police rendus en 1745. 217-226

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS. *Paris*, 1874-1901, 28 vol. in-8°. 224 fr.

PLAN DE PARIS par TRUSCHET et HOYAU. 8 feuilles in-plano dans un carton, et notice par J. COUSIN. *Paris*, 1874-1875, in-8°. 30 fr.

PARIS PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE (1420-1436); documents extraits des registres de la Chancellerie de France, par A. LONGNON. *Paris*, 1877, in-8°. 10 fr.

LES COMÉDIENS DU ROI DE LA TROUPE FRANÇAISE; documents recueillis aux Archives nationales, par E. CAMPARDON. *Paris*, 1878, in-8°. 10 fr.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS (1405-1449), publié par A. TUETEY. *Paris*, 1880, in-8°. 10 fr.

DOCUMENTS PARISIENS SUR L'ICONOGRAPHIE DE SAINT LOUIS, publiés par A. LONGNON. *Paris*, 1881, in-8°. 8 fr.

JOURNAL DES GUERRES CIVILES DE DUBUISSON-AUBENAY, publié par G. SAIGE. *Paris*, 1882-1883, 2 vol. in-8°. 20 fr.

POLYPTYQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, rédigé au temps de l'abbé Irminon, publié par A. LONGNON. *Paris*, 1885-1895, 2 vol. in-8°. 20 fr.

L'HOTEL-DIEU DE PARIS AU MOYEN AGE; histoire et documents, par E. COYECQUE. *Paris*, 1888-1891, 2 vol. in-8°. 20 fr.

ÉPITRE DE G. FICHET SUR L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE A PARIS, publiée en fac-similé, avec préface par L. DELISLE. *Paris*, 1889, in-8°. 6 fr.

UN GRAND ENLUMINEUR PARISIEN DU XV° SIÈCLE : Jacques de Besançon et son œuvre, par P. DURRIEU. *Paris*, 1891, in-8°. 10 fr.

LETTRES DE M. DE MARVILLE, lieutenant général de police, au ministre Maurepas, publiées par A. DE BOISLISLE. *Paris*, 1896, in-8°. Tome I. (*Épuisé.*) Tome II. 10 fr.

DOCUMENTS PARISIENS DU RÈGNE DE PHILIPPE VI DE VALOIS (1328-1350), publiés par Jules VIARD. *Paris*, 1898-1899. 2 vol. in-8°. 20 fr.

DOCUMENTS SUR LES IMPRIMEURS, LIBRAIRES, ETC., ayant exercé à Paris de 1450 à 1600, publiés par Ph. RENOUARD. *Paris*, 1901, in-8°. 10 fr.

TABLES DÉCENNALES DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ, par E. MAREUSE. *Paris*, 1885 et 1894, 2 vol. in-8°, chaque 5 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE. *Paris*, 1874-1902, 29 vol. in-8°. 145 fr.

On peut se faire inscrire comme souscripteur sur la présentation de deux membres de la Société.

Le prix de la cotisation est de 15 fr. par an.

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 02410796 4